BULLETIN

MONUMENTAL

OU

COLLECTION DE MÉMOIRES

ET DE RENSEIGNEMENTS

SUR LA STATISTIQUE MONUMENTALE DE LA FRANCE ;

3e. Série, Tome 9e., 29e. Vol. de la Collection,

PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

POUR LA CONSERVATION ET LA DESCRIPTION DES MONUMENTS,

publié

PAR M. DE CAUMONT.



BIB. ΘΗΚΗ
M. CAUMONTAISE

PARIS,

DERACHE, RUE MONTMARTRE, 48. DUMOULIN, QUAI DES AUGUSTINS.

CAEN, A. HARDEL, SUCC. DE M. CHALOPIN.

ROUEN, LE BRUMENT, QUAI DE PARIS.

1863.

ΒΙΒΛΙΟΘΗΚΗ
Μ. ΦΑΛΤΑΙΤΣ

BULLETIN

MONUMENTAL.

1224

BULLETIN

MONUMENTAL

OU

COLLECTION DE MÉMOIRES

ET DE RENSEIGNEMENTS

SUR LA STATISTIQUE MONUMENTALE DE LA FRANCE;

3e. Série, Tome 9e., 29e. Vol. de la Collection,

PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

POUR LA CONSERVATION ET LA DESCRIPTION DES MONUMENTS,

publié

PAR M. DE CAUMONT.

PARIS,

DERACHE, RUE DU BOULOY, 7. DUMOULIN, QUAI DES AUGUSTINS.

CAEN, A. HARDEL, SUCC. DE M. CHALOPIN.

ROUEN, LE BRUMENT, QUAI DE PARIS.

1863.

ECOLE FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

LEÇON D'OUVERTURE

D'UN COURS

SUR LA HAUTE ANTIQUITÉ

Fait à l'Académie de Lausanne (1),

Par M. A. MORLOT.

Conclure du connu à l'inconnu, de ce que l'on voit à ce que l'on ne voit pas, — c'est ce que tout le monde pratique.

Chacun a plus ou moins l'habitude de se former des opinions par voie indirecte. On juge ainsi du caractère d'un homme par son langage, par son écriture, par sa mise.

C'est au fond par le même procédé que le jurisconsulte arrive à sa preuve morale, et que le savant (on devrait plutôt dire l'étudiant, car le savant n'est qu'un étudiant perpétuel) élabore sa doctrine. Il commence par l'observation, qu'il combine avec l'expérience, quand il est possible d'intervenir en modifiant les circonstances dans lesquelles les phénomènes observés se produisent ; puis il classe, il coordonne, il compare ses premiers résultats pour les mieux saisir, et enfin, remontant des effets aux causes, il arrive à découvrir les grands principes, les lois qui régissent la nature. Obser-

(1) La Société française d'archéologie, après avoir pris connaissance de la leçon de M. Morlot, a décidé qu'elle serait insérée au *Bulletin monumental.*

vation, avec expérience quand il y a lieu, comparaison et enfin nduction : — voilà la science.

Un des plus beaux exemples de l'application de ce procédé a été fourni par la géologie, cette science qui a su refaire l'histoire de notre globe avant l'existence du genre humain. — Mais pourquoi s'arrêterait-on au moment où, pour la première fois, un être intelligent apparut sur cette terre, peuplée jusqu'alors par des créations animales douées d'instinct seulement ? L'homme n'est-il pas aussi un élément de la nature, et lui aussi n'appartient-il pas au grand plan de la Création ?

On nous dira que, pour l'époque humaine, nous avons la transmission des souvenirs par les documents écrits, soit l'histoire proprement dite, et par le récit oral, soit la tradition. — Mais, avant l'invention de l'écriture, où était l'histoire, et avant le développement du langage, où était la tradition ?

Les origines de l'écriture ne sont pas si obscures. — C'est dire que les débuts de l'histoire proprement dite ne datent pas de bien loin. — Les origines du langage parlé remontent naturellement beaucoup plus haut. — Mais l'étude des langues fait voir qu'elles se sont graduellement et lentement développées, à partir d'un degré très-rudimentaire, correspondant nécessairement à un état également rudimentaire de la pensée. — C'est assez dire que la tradition orale ne saurait remonter jusqu'à l'origine de notre espèce, pas plus que le souvenir de l'individu ne saurait lui rappeler sa naissance.

Évidemment, l'humanité doit avoir traversé une première phase, qui n'a pas laissé de souvenir. Combien de temps cet âge oublié a-t-il duré ; quand la tradition a-t-elle commencé à se former ; à quelle époque l'histoire proprement dite a-t-elle pris naissance ? — C'est ce qu'il est difficile de décider.

Pour l'Europe méridionale, l'histoire datée et contrôlée remonte à plusieurs siècles avant l'ère chrétienne. Pour la

partie de l'Europe située au nord des Alpes, l'époque historique ne s'onvre guère qu'avec l'invasion romaine, c'est-à-dire vers le commencement de l'ère chrétienne. On a bien quelques données historiques et certaines traditions remontant un peu plus haut, mais, au point de vue des recherches que nous nous proposons, elles n'ont pas grande importance, et nous en ferons abstraction.

Or, ce sont ces temps anté-traditionnels et anté-historiques que nous désignons sous le nom de *haute antiquité*, et qui doivent faire ici l'objet de notre étude, en ne considérant que l'Europe septentrionale jusqu'aux Alpes, et en nous arrêtant vers le commencement de l'ère chrétienne. — Notre tâche se trouve ainsi nettement limitée, ce que l'on voudra bien ne pas perdre de vue.

Puisque les souvenirs de cette longue époque sont à peu près effacés, il nous faut chercher un autre genre de matériaux pour la reconstruire. — Nous nous trouvons ici précisément dans la même position que le géologue qui refait l'histoire de notre globe; nous lui emprunterons donc sa méthode, et notre marche présentera nécessairement beaucoup d'analogie avec la sienne.

Les matériaux du géologue sont surtout les restes des créations animales et végétales, soit les pétrifications ou les fossiles enfouis dans les couches qui forment en grande partie les masses continentales.

Au lieu de fossiles, nous avons les produits de l'art et de l'industrie, qui sont pour nous comme un miroir, dans lequel se reflète l'image de l'homme, de sa vie et de sa civilisation tout entière. Car, à l'œuvre, on reconnaît l'ouvrier. Si d'un os le géologue sait tirer l'animal complet auquel la pièce a jadis appartenu, on peut tout aussi bien avec un simple fragment de pot cassé refaire le vase entier, et du vase conclure à celui qui l'a fabriqué. Il n'y a pas si loin d'un tesson à l'homme;

car tout se tient, tout s'enchaîne dans l'économie humaine, comme partout dans la nature. — L'habitant primitif de nos contrées a disparu depuis long-temps : ses dépouilles mortelles sont retournées à la poudre, ses récits héroïques sont oubliés aussi bien que ses chants d'amour ; le nom même du peuple, de la race, est perdu ; — mais le travail de ses mains subsiste encore et nous permet de ressusciter nos ancêtres, de voir comment ils vivaient et se comportaient, d'assister à leurs repas, d'examiner leurs industries domestiques, de reconnaître leurs voies commerciales, de les suivre à la chasse et à la guerre, de les surprendre dans quelques-unes de leurs cérémonies religieuses et de contempler leurs usages funéraires. — Nous nous transportons ainsi dans le passé de notre espèce, et nous imitons le géologue qui a su se rendre le témoin du développement de notre planète. — Voilà comment nous entendons l'étude de la haute antiquité, ou de l'*archéologie primitive.*

On le voit, ces recherches ne portent que sur des objets matériels, mais pour les vivifier et les faire parler, comme le géologue a su faire parler les pierres. — La nature répond quand on sait l'interroger. — Seulement, il ne faut pas demander aux temps qui ne connaissaient pas l'écriture, de nous fournir des noms propres : ils font ici entièrement défaut, tandis qu'ils jouent un rôle important dans l'histoire ordinaire. — Aussi nos études se borneront-elles à suivre le développement de la civilisation (en allemand, *Culturgeschichte*), sans toucher à la parole. Nous pouvons, jusqu'à un certain point, *voir* nos ancêtres, mais nous ne pouvons pas les entendre ; nous les observons comme si nous étions des sourds-muets.

On objectera peut-être que, pour reconstruire ainsi le passé humain au moyen des restes de l'industrie, il faut une abondance de matériaux qu'on est loin d'avoir réunis ; on

dira que les antiquités sont rares et que les trouvailles sont peu fréquentes. — Mais jadis on croyait les fossiles tout aussi rares et tout aussi exceptionnels, et maintenant les collections en regorgent.

Il est vrai qu'à part quelques monuments formés de gros blocs et certaines levées de terre, le temps a rarement épargné ceux d'entre les produits de l'art primitif qui s'élèvent au-dessus de la surface du sol. C'est surtout le cas dans les contrées qui nous occupent et où l'emploi de la maçonnerie, reliée par du mortier, ne date que des Romains. — Mais considérons que de nombreuses générations se sont succédé sur le même terrain, qu'elles l'ont semé des débris de leur industrie et qu'elles y sont elles-mêmes descendues, emportant avec elles dans leurs tombes ce qu'elles avaient de plus précieux. Nous comprendrons alors que la terre végétale, le terreau, doit être, comme une de ces couches fossilifères du géologue, riche en documents du passé, lesquels il s'agit seulement d'apprendre à chercher, à reconnaître et à interpréter. — Le sol que nous foulons est le tombeau du passé, un vaste tombeau, toujours ouvert, et qui nous engloutira à notre tour, avec les restes de notre industrie et au profit des antiquaires à venir (1).

Il est également vrai que, le plus souvent, la conservation des antiquités n'est que partielle. Les substances charnues et les matières végétales ont ordinairement disparu, et ce ne sont guère que les métaux, la pierre, la poterie, le verre, qui ont résisté. — Mais il en est de même des restes des créations organiques anciennes, car ce sont surtout les parties solides des plantes et des animaux que les couches de notre globe

(1) On rendrait un grand service à la science future, en marquant la date partout où elle peut se mettre, surtout sur de la poterie, sur le verre et sur le métal.

ont emmagasinées, sous forme de fossiles. Et cependant le géologue s'en est fort bien tiré. — La tâche de l'antiquaire n'est pas plus difficile.

Dans certains cas, la conservation des restes de l'antiquité est plus parfaite. Ainsi, dans les tourbières et dans le limon au fond des lacs, on a retrouvé des matières végétales, comme du bois, certains fruits, même des étoffes. Quand l'objet a été carbonisé par le feu, avant de tomber dans l'eau, il est devenu inaltérable. Grâce à cette circonstance, on vient de recueillir, en Suisse, jusqu'à des épis de blé et du pain datant de plusieurs milliers d'années (1).

Loin d'être rares, les restes de l'antiquité abonderont, à mesure qu'on les cherchera mieux, et les matériaux, pour reconstruire le passé du genre humain, ne feront pas plus défaut que ceux au moyen desquels le géologue refait l'histoire de notre globe.

Il semblerait, d'après ce qui précède, qu'en débutant par former des collections d'antiquités et en les étudiant quelque peu rationnellement, on aurait dû arriver assez vite à s'orienter et à démêler les grands traits de la science, les principes fondamentaux, qui sont toujours fort simples. — Or, il y a déjà assez long-temps qu'on a commencé à recueillir des antiquités ; mais on les traitait, comme l'on avait aussi d'abord traité les fossiles et tant d'autres objets d'histoire naturelle : on les considérait comme de pures curiosités, quand on n'en faisait pas des amulettes et des charmes. Puis, lorsqu'on voulut se rendre compte de leur signification, on débuta, comme cela se passe toujours à la naissance d'une science, par

(1) Voir dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Zurich* de 1854, 1858, 1860 et 1861, les remarquables travaux du docteur F. Keller, de Zurich, sur les habitations lacustres de l'antiquité suisse. — Chaque travail publié par la Société peut s'obtenir séparément, par la voie ordinaire de la librairie allemande.

les spéculations les plus bizarres et par des controverses aussi interminables que stériles ; — tant l'esprit humain se fourvoie facilement.

Un préjugé qui entrave encore beaucoup le progrès, c'est celui qui attribue aux Romains tout ce qui est beau et bien travaillé, surtout en fait d'objets en métal, négligeant ce qui est plus ordinaire, et arrivant alors assez naturellement à la conclusion qu'avant l'invasion romaine le nord de l'Europe, jusqu'aux Alpes, n'avait été occupé que par des hordes barbares et sauvages. — La géologie a traversé une phase toute semblable, lorsqu'on ne voulait voir dans des fossiles que des traces du déluge.

Les errements ordinaires ont aussi prévalu dans le midi de la Suède et dans le Danemarck, pays qui abondent en antiquités. On y trouve surtout beaucoup de haches et de coins en silex (pierre à feu). Les uns n'y voyaient que des instruments de sacrifice des temps du paganisme ; d'autres allaient jusqu'à croire ces pièces tombées avec la foudre, origine qui a aussi été attribuée à certains fossiles, comme les Bélemnites. — Ces faits peuvent donner une idée de l'état dans lequel se trouvait la question, lorsque commencèrent les travaux de M. Thomsen, directeur du Musée archéologique de Copenhague, et de M. Nilsson, professeur de zoologie à l'Université de Lund (Suède). — Ces deux illustres antiquaires du Nord, trop pratiques pour s'engager dans les controverses alors en vogue, se mirent à comparer les antiquités de leur pays avec les produits de l'industrie chez les peuples plus ou moins sauvages de l'Océanie et d'autres régions du globe. Cette comparaison fit tout d'abord reconnaître une correspondance remarquable entre les objets tranchants en silex du nord de l'Europe et les instruments des populations modernes, qui ne connaissent pas l'usage des métaux. MM. Thomsen et Nilsson remarquèrent, en même temps, que toute une série de tom-

beaux du Nord, assez caractéristiques, ne contenaient, outre les squelettes des morts et de la poterie plus ou moins grossière, que des instruments et des armes en pierre, sans trace aucune de métal. Ils en conclurent tout naturellement que les premiers habitants de l'Europe n'avaient pas connu l'usage des métaux et avaient été assez semblables aux sauvages d'aujourd'hui, du moins pour ce qui concerne l'industrie et la vie matérielle. — Une autre classe de tombeaux renfermait des instruments tranchants et des armes en métal, des haches, des couteaux, des épées, des têtes de lance; mais ce n'était point le fer ou l'acier qui en avaient fourni la matière: — c'était le bronze, un alliage de cuivre et d'étain. Or, si l'on avait alors connu le fer, on l'aurait certainement employé de préférence, le bronze étant d'un usage bien inférieur pour tout ce qui doit servir à couper et à tailler. Il s'ensuit que le bronze a été connu et employé avant le fer.

Donc, ce que le fer est aujourd'hui et déjà depuis longtemps pour l'industrie, pour la civilisation en général, le bronze l'a été antérieurement, et la pierre l'a été plus anciennement encore.

Ainsi fut établie la distinction, si simple et si pratique, en antiquités de *l'âge de la pierre*, de *l'âge du bronze* et de *l'âge du fer.*

Cette classification, rappelant celle que Werner fit des terrains géologiques en primitifs, secondaires et tertiaires, fut introduite il y a une trentaine d'années (1). D'abord restreinte

(1) Les savants du Nord n'ont publié leurs résultats que plusieurs années après les avoir obtenus. De M. Thomsen on a un Mémoire dans *Nordisk Tidsskrift for Oldkyndighed* de 1832, et un très-bon traité général: *Ledetraad til nordisk Oldkyndighed.* Kjœbenhavn, 1836. Edition allemande: *Leitfaden zur nordischen Alterthumskunde.* Kopenhagen, 1837. *Hamburg, bei Perthes.* Édition anglaise: *A Guide to northern antiquities.* London, 1848. Du professeur Nilsson on a:

dans son application aux pays scandinaves, elle s'est peu à peu répandue en Allemagne, en Angleterre et en Suisse, et elle pénètre actuellement par le Piémont en Italie (1), rendant partout d'importants services.

On essaie maintenant de subdiviser ces trois grandes phases principales dans le développement de la civilisation. — Quelques antiquaires, M. Worsaae en tête, croient pouvoir distinguer, d'après la qualité des objets et d'après le mode de construction des tombeaux, un premier et un second âge de la pierre. — Le savant explorateur du Mecklembourg, M. Lisch, à Schwerin, pense que les premiers siècles de l'âge du bronze ne connaissaient pas la fonte de pièces en métal, creuses à l'intérieur, et que celles-ci indiquent un progrès considérable dans l'art du fondeur, caractérisant les derniers siècles de l'âge du bronze (2). — En même temps on commence à reconnaître, en Danemarck et en Suisse, un premier âge antéhistorique du fer et à le distinguer d'un second âge du fer, se rattachant aux temps historiques. — Enfin, il fallait nécessairement débuter par établir, au moyen de grandes coupures, un petit nombre d'époques nettement tranchées, comme l'on a d'abord établi les grandes divisions des terrains en géologie. Mais on arrive maintenant aussi à reconnaître, comme en géologie, qu'il y a eu des passages graduels d'une époque à

Skandinavisha nordens urinvonare. Lund, 1838-1843. Ce dernier ouvrage est un vrai chef-d'œuvre, pouvant prendre rang auprès des immortels travaux de G. Cuvier, et dont une édition française serait bien à désirer; une seconde édition suédoise est sous presse.

(1) Voir l'excellente notice: *Su alcune arme di pietra e di bronzo*, etc., lue le 3 février 1861, par B. Gastaldi, de Turin, à la réunion de la Société italienne des sciences naturelles à Milan, et dont un extrait a paru dans le quatrième mémoire du docteur Keller, sur les habitations lacustres de la Suisse.

(2) L'auteur, qui a étudié le musée de Schwerin, ne croit pas pouvoir admettre cette distinction.

l'autre. Ainsi, quoique la présence d'objets tranchants en bronze exclue ordinairement le fer, il est cependant des tombes, comme à Hallstatt (Alpes autrichiennes), qui contiennent l'épée en bronze avec le couteau ou la hache en fer. Mais alors, une étude attentive de l'ensemble des circonstances fait voir que les sépultures appartiennent à un temps de transition du bronze au fer. A Hallstatt, le passage s'est évidemment opéré tranquillement et graduellement. Sur d'autres points, il paraît avoir été amené assez brusquement, peut-être par des invasions ennemies ou par des révolutions sociales, présentant une certaine analogie avec les perturbations géologiques, qui ont si souvent établi une différence tranchée entre des terrains immédiatement superposés.

Nous venons de voir comment les bases de notre science ont été posées. Cette esquisse historique nous a déjà révélé quelques principes fondamentaux, mais il convient de considérer ceux-ci de plus près et d'exposer plus en détail notre méthode de recherche.

Pour arriver à comprendre le passé de notre espèce, il faut évidemment commencer par prendre connaissance de son état présent, en étudiant l'homme, non-seulement dans les pays civilisés, mais encore en le suivant partout où il a réussi à s'établir. C'est dire, qu'il faut partir de *l'ethnologie*, et nous avons vu, que c'est précisément ce qui a le plus contribué à mettre les antiquaires du Nord sur la bonne voie. L'ethnologie est ainsi pour nous ce que la géographie physique est pour le géologue; car on ne peut se rendre raison du passé de notre globe, qu'en étudiant d'abord son état présent et en suivant les changements qui s'opèrent à sa surface, comme Lyell, le réformateur de la géologie, nous l'a si bien enseigné (1).

(1) Les *Principles of Geology*, de Lyell, sont depuis 30 ans le meilleur, on peut presque dire le seul ouvrage de son genre.

Chaque peuple a toujours eu quelque chose de spécial dans sa manière de façonner et d'orner les objets qu'il fabriquait, et puis, il a toujours eu ses usages particuliers qui imprimaient un cachet distinctif sur tout ce qu'il faisait. C'est là ce qui constitue ce qu'on appelle *le style*. — Dans le nord de l'Europe, jusqu'aux Alpes, le style a ordinairement été assez uniforme pour une époque donnée; mais il a constamment varié d'une époque à l'autre, comme les espèces fossiles ont changé de type, d'une époque géologique à l'autre. — Le caractère extérieur d'un objet permettra donc souvent de déterminer son âge et celui de l'enfouissement dont il fait partie, comme l'on peut déterminer l'âge d'une couche géologique, au moyen d'un seul fossile, quand il est caractéristique. — Dans le nord de l'Europe, on a porté des bracelets en bronze pendant l'âge du bronze, et pendant le premier âge du fer, mais leur style était différent, la mode avait changé. Grâce à cette circonstance, on sera rarement embarrassé, quand il s'agira de déterminer l'âge d'un bracelet, ou seulement d'un fragment de bracelet en bronze.

Il ne suffit pas, quand on fait des fouilles, de recueillir les antiquités pour en former des collections. Il est du plus grand intérêt d'observer l'*association* des objets, de déterminer quels sont ceux qui se rencontrent ensemble et qui sont par conséquent de la même date; comme il importe de réunir les fossiles de la même couche. Pris isolément, ces derniers ne signifieraient souvent pas grand'chose, tandis que leur ensemble peut jeter la plus vive lumière sur toute une phase du passé de notre globe. Sous ce rapport, les tombeaux ont une grande importance, car ils présentent des ensembles d'objets de la même date, sans compter que le mode de sépulture lui-même a varié d'une époque à l'autre : ce qui vient encore ajouter à la valeur des observations. — Nous avons vu que l'étude des tombeaux avait aussi contribué, pour beaucoup, à mettre les antiquaires du Nord sur la bonne voie.

La question du *gisement*, si importante en géologie, ne l'est pas moins quand il s'agit des restes de l'antiquité. La disposition particulière des objets, sur les points où ils se rencontrent, a souvent une signification spéciale. Ainsi, pour revenir aux tombes, leur intérieur, examiné avec soin, révèlera les usages funéraires et pourra fournir des notions sur les idées religieuses de l'époque. — Parfois, et il se trouve que c'est le mode le plus ancien, le corps du défunt a été replové sur lui-même, avec les genoux ramenés au menton, comme pour occuper le moins de place possible. — D'autres fois, le corps a été brûlé, ce qui pourrait laisser supposer le culte du feu. — Enfin, le mort a été souvent couché de tout son long. — Lorsqu'il y a plusieurs squelettes contemporains dans le même tombeau, leur disposition particulière permettra peut-être de conclure à des sacrifices humains. On trouvera, dans ce cas, les victimes couchées ordinairement en dehors du centre de la tombe et gisant, comme si elles avaient été jetées là négligemment; tandis que le point central aura été réservé au personnage en l'honneur duquel les funérailles et les sacrifices se pratiquaient. — En observant la distribution de certains cailloux et fragments de poterie, dans la terre accumulée sur des sépultures antiques, le docteur Keller en a inféré l'usage de jeter ces objets sur la tombe en voie de construction, ce qu'un passage curieux de Shakespeare (*Hamlet*, acte V, scène 1) est venu confirmer (1). Il semblerait que la cérémonie funéraire se combinait quelquefois avec un festin sur place, et qu'on cassait ensuite les vases qui avaient servi au repas, pour en semer des fragments sur la tombe. — D'autres fois, des vases intacts ou écrasés sur place par la pression de la terre, paraissent avoir contenu des aliments destinés au

(1) *Mémoires* de la Société des Antiquaires de Zurich, vol. III, cahier V, 1845.

mort, avec lequel on enterrait volontiers aussi sa parure, ses armes, les attributs de son métier, et jusqu'à son chien, son cheval ou même sa femme.

A la question du gisement se rattache celle de l'*ordre de superposition*, qui joue un rôle si essentiel en géologie, parce qu'il en résulte directement l'ordre de succession chronologique des diverses couches : une couche déposée sur une autre étant nécessairement la plus récente des deux. — L'antiquaire a rarement des séries régulièrement superposées comme les couches du géologue. Le cas serait plus fréquent, si l'on pouvait examiner les dépôts qui se forment au fond des lacs et des mers. Mais alors, le géologue aurait pris les devants et aurait retracé l'histoire du genre humain, de manière à ne laisser que bien peu à glaner après lui. — Les matériaux de l'antiquaire sont ordinairement tous enfouis dans une mince couche de terre végétale, qui fait même parfois défaut. — Il est cependant des cas de superposition de dépôts à traces humaines sur terre ferme ; ils ont une grande valeur, parce qu'ils permettent d'établir, plus sûrement que de toute autre manière, l'ordre de succession chronologique des diverses époques. Aussi, toute distinction d'âges devrait-elle toujours être ramenée à des observations de superposition directe de couches ou de dépôts, qui correspondraient à ces âges. On a vu comment les savants du Nord sont arrivés à leurs trois âges : de la pierre, du bronze et du fer. Leur résultat est sans doute bien beau et satisfaisant, mais ils l'ont obtenu par voie un peu indirecte : aussi est-il encore quelquefois contesté. Voici une de ces observations, comme il en faut pour trancher la question définitivement.

A Waldhausen, près de Lubech, existait un de ces tombeaux antiques sous forme de monticule, soit tumulus, de 13 pieds de hauteur sur 161 pieds de pourtour. On l'examina en le nivelant entièrement. Sous le sommet, on découvrit une

sépulture de l'âge du fer, mais fort ancienne, selon toute apparence anté-historique. C'était un squelette en terre libre, avec des fragments de poterie grossière et un morceau de fer rongé par la rouille. Plus bas, à mi-hauteur environ, se présentèrent trois sépultures de l'âge du bronze. C'étaient de petits encaissements en murs secs, contenant chacun une urne cinéraire remplie de débris d'ossements calcinés, auxquels étaient associés divers objets en bronze, comme des colliers, des épingles à cheveux et un couteau. Enfin, à la base du monticule, se trouva un tombeau de l'âge de la pierre, formé de gros blocs bruts et renfermant entr'autres de la poterie grossière et des haches en silex. Évidemment, les premiers habitants du pays avaient d'abord construit, sur le sol horizontal et naturel, une tombe, selon les usages du temps, et l'avaient recouverte de terre. Sur l'élévation ainsi produite on avait, pendant l'âge du bronze, pratiqué les cérémonies funéraires de l'époque et recouvert le tout de terre, doublant la hauteur du monticule. Enfin, dans l'âge du fer, on avait enseveli un mort, en creusant une fosse au sommet du tumulus (1).

Ce qui paraît au premier abord une seule tombe peut ainsi fournir des objets d'âges très-différents, et il importe beaucoup d'exécuter les fouilles avec les soins nécessaires, pour déterminer la position exacte de tout ce que l'on trouve, si l'on ne veut pas s'exposer à tomber dans de graves erreurs.

MM. Castan et Delacroix, à Besançon, surpris de trouver réunis des objets dont l'association ne leur semblait pas naturelle, réussirent à constater, dans le sein du même tumulus peu élevé, des inhumations de l'époque romaine, superposées à des sépultures gauloises du premier âge du fer. Ils ont ainsi

(1) *Beitraege zur nordischen Alterthumskunde, vom Verein für Lübeckische Geschichte.* I Heft. Lübeck, 1844.

tranché la question d'une civilisation indigène possédant le fer et antérieure à l'arrivée des Romains (1).

Mais les observations de superposition, malgré toute leur valeur, ne fournissent que des données de chronologie relative, comme celles de la géologie qui ne connaît point de dates absolues. — Et cependant on voudrait tout d'abord savoir quand chacun des trois âges, de la pierre, du bronze et du fer, a commencé et combien de temps chacun a duré. — Le plus simple, c'est d'avouer qu'on ne le sait pas. — L'introduction du fer est déjà un événement anté-historique, même anté-traditionnel, à combien plus forte raison les âges précédents, du bronze et de la pierre, ne doivent-ils pas être au-delà de tout souvenir ! — Ce n'est qu'avec le concours de la géologie qu'une solution du problème peut être amenée. — Voici un exemple qui montrera comment des données de *chronologie absolue* peuvent être obtenues.

Les torrents alpins, à leur débouché de ces ravins ou petites vallées latérales qui les nourrissent, accumulent leurs déjections sous forme d'éventails, ou de portions de cône, à formes extrêmement régulières. Ce sont de vrais deltas, mais dont la surface est nécessairement plus inclinée que celle des deltas de rivière. L'inclinaison du cône dépend de la pente du torrent dans son cours supérieur et se trouve en rapport avec le volume de ses matériaux de charriage et avec son débit aqueux. Cette inclinaison varie, pour les différents torrents, entre des limites qui sont : d'un côté, l'inclinaison de rivières rapides et, de l'autre côté, l'inclinaison des talus d'éboulement. L'inclinaison qu'on remarque le plus souvent, dans le domaine des Alpes, va de 2 à 5 degrés. Une inclinaison de 7 degrés est déjà moins fréquente, et les cas où les déjections atteignent 15 degrés de pente sont fort rares. — Si la forme

(1) *Mémoires* de la Société d'Émulation du Doubs. Besançon 1861.

et la nature du bassin hydrographique d'un torrent et les circonstances météorologiques ne changent pas, il est clair que le torrent ne pourra pas changer la forme et l'inclinaison de son cône de déjection. Celui-ci s'accroîtra donc par couches concentriques, en conservant la même inclinaison. — Dans les temps ordinaires, le torrent coule dans la région médiane ou centrale, dans l'axe de l'éventail ou du cône. C'est là aussi qu'il dépose les plus gros matériaux, lors de ses débâcles ou inondations, répandant le menu des deux côtés, sur les deux versants ou flancs du cône; car le volume des matériaux de charriage doit diminuer avec la force de propulsion de l'eau, de la région centrale du cône ou delta vers ses deux bords. Il est clair qu'un torrent, abandonné à lui-même, ne peut pas élever la surface de son cône inégalement et former des creux et des bosses; car, dès qu'un point ferait un peu saillie, l'eau se détournerait pour combler les parties plus basses. L'action de l'eau est essentiellement nivelante. Aussi, le grand nombre de cônes de déjection torrentielle que l'auteur a eu l'occasion d'observer dans les Alpes autrichiennes et en Suisse, lui ont-ils toujours présenté une surface bien régulière et bien dressée. — Il peut y avoir de petites différences dans le régime d'un torrent, d'une année à l'autre; mais ces variations, dépendant surtout des variations météorologiques, deviennent insensibles, quand on considère l'ensemble du cône; et même, pour un point donné, elles doivent rapidement s'égaliser et s'effacer, par l'action du torrent lui-même. — Il faut aussi considérer que les alluvions d'un torrent sont alimentées par la dégradation lente de son bassin hydrographique, qui ne livre les matériaux qu'au fur et à mesure : ce qui doit nécessairement contribuer à régulariser l'accroissement des cônes (1).

(1) L'auteur se trouvait en Carinthie lors des débâcles torrentielles du 1er. juillet 1848, les plus grandes du siècle, au dire des gens du

Le torrent appelé la *Tinière* présente, à son embouchure dans le lac de Genève à Villeneuve, un de ces cônes de déjection, comme ils viennent d'être décrits. Ce cône a 4 degrés d'inclinaison, environ 100 degrés d'ouverture et 900 pieds (1) de rayon (au minimum).

Des endiguements modernes ayant refoulé le torrent un peu d'un côté, vers sa rive droite, sur le versant ou flanc septentrional du cône, les alluvions se sont concentrées de ce côté, et y ont, depuis lors, plus fortement relevé la surface du sol, tandis qu'elles ne pouvaient plus atteindre le versant méridional du cône. — Les documents conservés aux archives de Villeneuve constatent que ces endiguements datent de l'an 1710, et leur origine récente est confirmée par le peu d'épaisseur du recouvrement de terre végétale sur le versant du cône protégé par les digues ; il n'y en avait, là où la culture du terrain n'était pas intervenue, que 2 à 3 pouces (6 à 9 centimètres), y compris l'espace occupé par les radicules du gazon.

Les travaux du chemin de fer ont coupé ce cône transversalement de part en part, perpendiculairement à son axe, sur une longueur de 1,000 pieds et sur une hauteur, atteignant dans la région centrale, la plus élevée du cône, 32 pieds 1/2 au-dessus du niveau définitif des rails. La coupe obtenue peut donc être représentée par un arc de cercle, ou, si l'on veut, par un sommet d'hyperbole, s'élevant de 32 pieds 1/2 au-dessus d'une corde de 1,000 pieds qui le soutendrait.

Heureusement pour la science, les travaux du chemin de fer ont été poussés très-lentement sur ce point : ils ont com-

pays, qui attribuaient les désastres à la circonstance que les ravins nourrissant les torrents étaient encombrés plus qu'à l'ordinaire.

(1) Pieds suisses de 3 décimètres.

mencé en 1856 et ne sont pas entièrement terminés à l'heure qu'il est (mai 1862). L'auteur les a suivis pas à pas, dans le plus grand détail et avec une attention soutenue, dès leur commencement.

La constitution intérieure du cône mise en évidence par cette belle coupe artificielle, s'est trouvée être de la plus grande régularité. — Dans la région centrale les blocs roulés atteignaient 3 pieds de diamètre, comme dans le lit actuel du torrent. De là les matériaux allaient en diminuant graduellement de volume dans les deux flancs du cône, vers les deux extrémités de la coupe. Il y avait exception pour les déjections accumulées depuis les endiguements de 1710, car ici les matériaux de charriage étaient naturellement plus grossiers que dans la partie sous-jacente. — Des eaux torrentielles ne sont pas propres à produire une stratification bien marquée, aussi n'en voyait-on guère de traces que hors de la région centrale, dans les deux flancs; mais lorsqu'elle se dessinait, elle se montrait exactement parallèle à la surface actuelle du cône.

L'ensemble de ces circonstances établit une régularité dans la formation et dans l'accroissement du cône, ne laissant rien à désirer. Or, comme le bassin hydrographique de la Tinière, examiné dans toute son étendue par l'auteur, est aussi régulier, et ne présente pas trace d'éboulements ou d'autres accidents qui auraient pu troubler le régime du torrent, — comme les phénomènes météorologiques ne paraissent pas avoir éprouvé de changements de quelque importance dans les temps modernes, — on peut admettre que notre cône a mis, à se former et à s'accroître, un temps proportionnel au volume de ses déjections.

Le déboisement partiel du bassin hydrographique, dans les temps modernes, peut avoir contribué à accélérer un peu la dégradation superficielle; mais si cet effet a été sensible, ce

qui est assez douteux, il en résulterait une augmentation, et non une diminution, des dates que nous allons déduire.

Dans le flanc méridional du cône, protégé, comme nous l'avons vu, par les digues de 1710, furent mises successivement à découvert trois couches d'ancien terreau, situées à des profondeurs différentes, et qui avaient, chacune en son temps, formé la surface du cône. Ces trois couches étaient régulièrement intercalées dans le gravier d'alluvion du torrent et exactement parallèles entr'elles et à la surface actuelle du cône, laquelle était bien dressée régulière, et inclinée de 4 degrés, suivant la ligne de plus forte pente.

La première de ces anciennes couches de terre végétale fut suivie, dans le flanc méridional du cône, sur une surface de plus de 15,000 pieds carrés : elle avait de 4 à 6 pouces (12 à 18 centimètres) d'épaisseur et se trouvait à une profondeur de 4 pieds (plus exactement à 1,14 mètre, mesuré jusqu'à la base de la couche) sous la surface actuelle du cône. Elle datait de l'époque romaine, car elle contenait des fragments anguleux de tuiles romaines, et l'on y trouva une monnaie romaine en bronze, assez fruste, mais paraissant antérieure au Bas-Empire. Les Romains ont envahi le pays après la bataille de Bibracte, l'an 58 avant l'ère chrétienne. En leur accordant un siècle pour s'établir dans le pays et pour construire des édifices couverts en tuiles, cette couche romaine aurait au plus dix-huit siècles. L'an 563 de notre ère, l'éboulement du Tauredunum ravagea les environs, et alors la domination romaine avait passé et avait fait place, depuis un siècle environ, au règne des Burgondes, qui paraissent n'avoir ni maçonné, ni cuit la brique. Cette couche romaine aurait donc au moins treize siècles d'antiquité.

La seconde couche d'ancien terreau fut suivie, dans le flanc méridional du cône, sur une surface d'environ 25,000 pieds carrés ; elle avait 6 pouces d'épaisseur et se trouvait à 10 pieds

(plus exactement à 2,97 mètres, mesuré jusqu'à la base de la couche) sous la surface actuelle du sol. Elle a livré quelques fragments de poterie pétrie de grains de sable et non vernie, et une pincette (à l'usage épilatoire) en bronze coulé, caractéristique par son style pour l'âge de bronze.

La troisième de ces couches d'ancien terreau fut mise à découvert dans le flanc méridional du cône, sur une surface d'environ 3,500 pieds carrés. Elle avait de 6 à 7 pouces d'épaisseur et se trouvait à 19 pieds (plus exactement à 5,69 mètres) sous la surface actuelle du sol. Elle a fourni des fragments de poterie très-grossière, du charbon, des ossements concassés d'animaux (1), évidemment des débris de repas, et sur un point, au nord de l'axe du cône, un squelette humain dont le crâne, très-rond, très-petit et remarquablement épais, présentait, d'après M. J.-M.-P. Montagu qui l'a examiné et mesuré, le type mongol, soit turanien (brachycéphale) bien prononcé. — Cette troisième couche ne peut être rapportée qu'à l'âge de la pierre, quoique l'auteur qui l'a fouillée de ses propres mains, tant qu'il a pu, n'ait pas eu la bonne fortune d'y rencontrer une hache en pierre ou quelque au re objet de ce genre. — Notons ici que, sur un point, dans le flanc méridional du cône, il s'est encore trouvé du charbon dans une couche graveleuse à un pied plus bas que la couche de terre végétale de l'âge de pierre, donc à 20 pieds (plus exactement à 6,09 mètres) de profondeur sous la surface actuelle du sol. — Notons encore qu'au-dessous de la couche

(1) Le professeur Rutimeyer pense que ces ossements d'animaux paraissent moins anciens que l'âge de la pierre. Mais, en examinant soigneusement ce qu'il en dit dans son excellent ouvrage *Die Fauna der Pfahlbauten der Schweiz. Basel.* 1861, l'auteur n'a pas trouvé les raisons avancées concluantes, et il se propose de reprendre la question avec le savant professeur, à leur prochaine entrevue.

de terreau de l'époque romaine, l'auteur n'a jamais pu découvrir la moindre trace de brique ou de tuile. Ceci n'est pas sans intérêt, quand on songe que l'art de cuire la brique et la tuile a été importé dans le pays par les Romains.

Vers le centre du cône, dans la partie la plus élevée de la coupe ou tranchée, les trois couches en question disparaissaient. Ceci s'explique, puisque c'est ici que le torrent avait toujours le plus de violence, et qu'il devait aisément balayer le terreau qui pouvait s'y former. Puisque le torrent, en déviant à droite et à gauche de la région centrale de son delta, perdait de la force et charriait des matériaux plus menus, il devait plus facilement laisser en place et recouvrir de nouvelles alluvions une couche de terreau formé à la surface, depuis les précédentes inondations. Aussi trouva-t-on dans le gravier du flanc méridional du cône, sur un point où la couche de terreau de l'âge du bronze avait déjà disparu, mais encore à 10 pieds de profondeur sous la surface actuelle, un couteau-hache en bronze assez oxydé et une hache en bronze bien conservée, qui n'avait donc pas été roulée. La pesanteur de ces deux objets les aura fait rester en place, tandis que le terreau qui les entourait vraisemblablement était enlevé par le torrent. — Si les trois couches d'ancien terreau en question disparaissaient ainsi d'un côté, en se rapprochant du centre du cône, elles reparaissaient symétriquement de l'autre côté, dans le flanc septentrional. Elles étaient ici à une plus grande profondeur sous la surface actuelle, parce que le torrent, comme nous l'avons vu, a concentré ces alluvions sur ce versant; mais elles étaient toujours bien parallèles entr'elles, et les distances verticales, qui les séparaient les unes des autres, étaient sensiblement les mêmes, comme de l'autre côté du centre, dans le flanc méridional du cône. Il y avait ainsi, dans le flanc septentrional du cône, 6 pieds de profondeur de la couche romaine, assez mince ici, à la base de la couche de

l'âge du bronze, et 10 pieds de profondeur de cette dernière à la couche de l'âge de la pierre. On ne pouvait pas se tromper de couche et prendre l'une pour l'autre. Celle de l'âge de la pierre était trop peu interrompue dans le centre, pour qu'il fût possible de se méprendre sur son compte. La couche de l'âge du bronze était interrompue sur une plus grande étendue, mais elle se distinguait dans les deux flancs du cône par son caractère particulier. Elle était formée d'une terre argileuse bleuâtre, rappelant par son aspect la boue glaciaire bleue et bordée vers sa limite supérieure et inférieure par des zones plus sableuses, colorées en jaune par l'hydroxyde de fer et produisant l'effet de deux salbandes encaissant entr'elles la couche bleuâtre. C'était frappant, et cela indique quelque cause particulière. La couche de l'âge de la pierre présentait parfois un aspect analogue, mais ce n'était que par places et non avec cette constance de la couche de l'âge du bronze. Quant à la couche romaine du flanc septentrional, elle n'a été reconnue que par sa hauteur au-dessus de la couche de l'âge du bronze; on n'y a pas trouvé de fragments de tuiles romaines, mais aussi ne l'a-t-on observée ici que sur une étendue très-restreinte, sur une longueur d'environ 40 pieds, tandis que la couche de l'âge du bronze se montrait ici, dans le flanc septentrional, bien distinctement et régulièrement sur une longueur de 200 pieds (1).

Maintenant, en partant des observations et des mesures faites sur et dans le versant méridional du cône, en tenant compte de l'effet des endiguements, mais en doublant leur âge, c'est-à-dire en leur attribuant trois siècles de date, en ayant égard

(1) L'intersection de la couche de l'âge du bronze, avec la maçonnerie du pont sur lequel le torrent traverse le chemin de fer, a été marquée sur le mur oriental, opposé au lac, par une forte ligne en couleur à l'huile rouge-brun. On la voit très-bien en passant en convoi, car elle est à la hauteur des glaces des wagons.

à l'épaisseur de la terre végétale à la surface actuelle, en considérant que le volume du cône croît comme le cube de son rayon, et en admettant enfin pour la couche romaine une antiquité de 13 siècles au moins et 18 siècles au plus, — on trouve, — puisque notre cône doit avoir mis à s'accroître un temps proportionnel à ses déjections : pour la couche de l'âge du bronze, une antiquité de 29 siècles au moins à 42 siècles au plus; pour la couche de l'âge de la pierre, une antiquité de 47 siècles au moins à 70 siècles au plus; et pour le cône total, un âge de 74 siècles au moins à 110 siècles au plus. — L'auteur estime qu'on se rapprocherait assez de la vérité, tout en restant plutôt en-dessous de la réalité, en déduisant seulement 2 siècles pour l'action des digues, et en attribuant à la couche romaine une antiquité de 16 siècles, c'est-à-dire en la rapportant au milieu du IIIe. siècle de l'ère chrétienne. Cela donnerait, pour la couche de l'âge du bronze, une antiquité de 38 siècles (20 siècles avant Jésus-Christ); pour la couche de l'âge de la pierre, une antiquité de 64 siècles, et pour le cône entier, soit pour la durée de l'époque géologique moderne, environ 100 siècles, ce qui doit paraître un minimum aux géologues. — Mais, afin de ne pas risquer de trop préciser en comptant par siècles : nous nous arrêterons à l'énoncé, que *la couche en question de l'âge du bronze a de 3 à 4 mille ans de date, et celle de l'âge de la pierre de 5 à 7 mille ans.*

Il va sans dire que chacun de nos anciens sols ne saurait représenter la durée totale de chacun des âges correspondants, mais seulement une portion quelconque de chacun de ces âges, un moment plus ou moins long, pendant lequel le torrent a travaillé dans la région centrale de son cône, sans se déverser sur ses flancs, où la végétation aurait alors pu prendre pied. La surface du cône ne doit avoir présenté le plus souvent qu'un pierrier où croissaient des buissons. Aussi n'a-t-on

pas remarqué de traces d'occupation humaine dans le gravier intercalé entre les trois couches en question d'ancien terreau. La nature argileuse de celles-ci paraît indiquer qu'elles doivent peut-être leur origine à des inondations d'une nature exceptionnelle, formant des dépôts plus limoneux que pierreux : ce qui aurait beaucoup favorisé le développement de la végétation et aurait ainsi attiré l'homme sur les lieux. —Aussi pourrait-on, à l'extrême rigueur, élever ici l'objection, que nos trois couches ayant pu être déposées par le torrent, les débris antiques qu'elles ont fournis auraient également pu être apportés par le torrent qui les aurait empruntés ailleurs, et que, dans ce cas, l'âge des trois couches resterait indéterminé. — Mais ces restes antiques étaient bien conservés et n'avaient point été roulés par le torrent : les fragments de poterie et de terre cuite étaient anguleux, comme l'étaient aussi les menus fragments de charbon disséminés dans chacune des trois couches, qui contenaient aussi toutes les trois des coquilles entières, quoique très-fragiles, de diverses espèces de mollusques terrestres. — L'objection soulevée est donc inadmissible.

Notons, ici, que la date minimum de 29 siècles, pour la couche de l'âge du bronze, correspond bien avec les déductions purement archéologiques qui, de leur part aussi, reportent l'introduction du fer dans nos contrées à au moins un millier d'années avant l'ère chrétienne (1). Cette correspon-

(1) Voir le chapitre sur la question chronologique dans les *Études géologico-archéologiques en Danemarck et en Suisse*, publiées par l'auteur dans le *Bulletin* de la Société vaudoise des sciences naturelles, tome VI, n°. 46. Lausanne, 1859. — Les monnaies grecques les plus anciennes se rencontrent jusque sur les bords de la mer Baltique, et l'on trouve jusqu'en Danemarck certains objets antiques, trahissant des relations commerciales entre le nord et le midi de l'Europe déjà longtemps avant l'ère chrétienne. Cela entraîne nécessairement la connaissance du fer dans le Nord à la même époque.

dance est d'autant plus complète, que le caractère de la pincette, trouvée dans la couche de l'âge du bronze, indique plutôt la fin que le commencement de cet âge. Or, si ce minimum de 29 siècles pour la date de la couche de l'âge du bronze est conforme à la vérité, ceux de 47 siècles pour la couche de l'âge de la pierre, et de 74 siècles pour l'âge du cône entier, le sont, en vertu du calcul lui-même, à d'autant plus forte raison, tandis que les maxima obtenus peuvent bien être restés en-dessous de la réalité. Le maximum de 110 siècles, en particulier, pour l'âge du cône entier, est évidemment plutôt en-dessus qu'en-dessous du chiffre réel. Il résulterait néanmoins, de la date trouvée, que l'époque géologique moderne à laquelle le cône ou delta de la Tinière correspond n'a pas été bien longue, et que, bientôt après son commencement, l'homme a envahi l'Europe: ce qui se trouve confirmé par l'étude des marais tourbeux en Danemarck et en Suisse. — Les silex taillés de main d'homme trouvés en Angleterre et en France, dans des graviers à ossements d'éléphant (*Elephas primigenius*), et d'autres espèces éteintes, font même remonter l'apparition de l'homme en Europe au-delà de ce que l'on considère ordinairement comme l'époque géologique moderne (1).

Nous avons ainsi cherché à conquérir pour la haute antiquité des données de chronologie absolue, exprimées en milliers d'années. — L'occasion a été singulièrement avantageuse, il est vrai; mais elle a le grand tort d'être la première et la seule de son genre. Espérons qu'il s'en présentera bientôt d'autres aussi favorables, et que l'on en tirera bon parti. — Car, tant qu'un fait reste unique et isolé, les inductions que nous en

(1) J. Prestwich: *On the occurrence of flint-implements, etc. Philosophical Transactions.* Part II, 1860.

tirons ne peuvent être contrôlées par la comparaison, et notre esprit ne saurait demeurer entièrement satisfait (1).

Mais à quoi bon toutes ces recherches sur le passé, lorsque le présent suffit pour nous absorber ?

La question est légitime, et il est juste que nous terminions par quelques mots sur *le but de l'utilité* de notre étude.

Quand les philosophes de l'ancienne Grèce exerçaient la subtilité de leur esprit à développer les propriétés des sections coniques, ils ne se doutaient pas qu'ils posaient les bases de ces procédés modernes, par lesquels on calcule les tables astronomiques, servant à guider les marins dans leurs courses à travers les océans. — Aussi ne demande-t-on plus : à quoi bon les mathématiques ?

Il n'y a pas un siècle que les géologues auraient été assez embarrassés de s'expliquer sur l'utilité pratique de leurs recherches. — Maintenant il est facile de répondre, en fournissant les exemples les plus satisfaisants de l'application de la géologie à l'industrie.

Toute connaissance réelle, le moindre secret arraché à la nature, a nécessairement sa valeur et trouvera, tôt ou tard, son application, pour contribuer au bien-être de l'humanité. —Mais il faut aussi à la science *du temps* pour défricher son terrain, pour le labourer, pour l'ensemencer et pour mûrir ses récoltes.

Or, l'archéologie primitive est bien jeune, plus jeune encore que sa sœur, la géologie, et il ne faut pas s'étonner

(1) Cette première tentative vient d'être confirmée, d'une manière remarquable, par les études de M. Gilliéron, qui trouve pour l'établissement lacustre de l'âge de la pierre de Pont-de-Thielle une antiquité de 67 siècles 1/2. Voir *Actes de la Société jurassienne d'émulation*, année 1860.

si elle ne peut se glorifier de grands services qu'elle aurait déjà rendus. Voici cependant quelques mots d'apologie en sa faveur :

La nature formant un tout, un ensemble harmonieux, les éléments dont elle se compose ont entr'eux des relations réciproques de la plus haute importance pour nous. Ainsi, la connaissance du présent portant la lumière dans le passé, l'étude de celui-ci doit réciproquement contribuer, et pour beaucoup, à éclairer le présent. — Nous savons que l'observation des changements qui s'opèrent actuellement à la surface du globe est nécessaire pour comprendre le passé géologique ; mais nous savons aussi que la connaissance de ce passé est indispensable pour expliquer la constitution actuelle des continents. — Le naturaliste aurait-il une idée satisfaisante d'un être organisé, même après l'avoir disséqué, s'il n'en suivait pas le développement dès le premier germe ; et le germe lui-même se comprendrait-il, sans la connaissance de l'être complet ! — Et si nous passons à l'homme, saura-t-il se rendre raison de lui-même, sans se rappeler et sans faire revivre son passé ; et comprendrait-il réellement son enfance, s'il n'avait pas fait du chemin depuis?

On le conçoit donc : si la connaissance de l'état actuel de l'humanité est nécessaire pour reconstruire son passé, l'étude de ce passé est à son tour indispensable pour bien saisir le présent, et pour arriver à comprendre les relations sociales qui constituent la vie des peuples. — Aussi sera-ce un gain immense, quand le progrès des recherches scientifiques sur l'évolution de l'humanité substituera des notions positives, fécondes en applications pratiques, à ces discussions politiques, si vides et si vaines, parce qu'elles partent de l'ignorance pour aboutir au préjugé.

Enfin, si l'astronome est arrivé à prévoir les mouvements des corps célestes, parce qu'il en a saisi les lois, ne peut-on

pas espérer, avec Condorcet (1), qu'une fois le présent de l'humanité bien compris comme un résultat nécessaire de son passé, on réussira à sonder quelque peu le mystère de l'avenir?— Ce serait là un des plus beaux et certainement aussi un des plus fertiles triomphes de l'intelligence humaine!

(1) *Esquisse d'un tableau historique du progrès de l'esprit humain.* Paris, 1798, p. 332.



OPÉRATIONS ARCHÉOLOGIQUES

DANS LE DÉPARTEMENT

DE LA SEINE-INFÉRIEURE,

DEPUIS LE 1er. JUILLET 1860 JUSQU'AU 31 JUIN 1862 ;

Par M. l'abbé COCHET,

Membre de la Société française d'archéologie.

Conformément à un usage que j'ai contracté depuis quelques années, je me suis fait un devoir de résumer ici en quelques pages les opérations archéologiques les plus importantes qui ont eu lieu, depuis un an, dans le département de la Seine-Inférieure.

Fouilles et découvertes.

PÉRIODE GAULOISE.

La période gauloise s'est de nouveau manifestée cette année. Il est vrai que, de cette époque reculée, un seul monument s'est fait voir ; mais, quand on songe à la rareté des faits de ce genre, on a lieu de se tenir pour satisfait.

St.-Wandrille-Rançons. — A la *côte des Caillettes* (commune de St.-Wandrille-Rançons, arrondissement d'Yvetot), dans le courant de juillet 1861, un cimetière celtique s'est révélé sous la pioche des terrassiers cherchant du caillou pour les routes. Les sépultures consistaient en des urnes de terre grossière, ayant la forme d'un *pot-à-fleurs* et présentant tous

les caractères de la céramique primitive. Presque tous ces vases contenaient des os brûlés et concassés ; malheureusement aucun n'est arrivé jusqu'à nous dans un état complet : nous n'avons connu que des fragments, recueillis par M. le docteur Gueroult, de Caudebec.

Ces urnes, qui étaient fort nombreuses, avaient été accompagnées d'armes de fer, notamment de javelots, de lances et d'épées. Les épées, renfermées dans des fourreaux de métal, avaient été ployées suivant un usage celtique que nous retrouvions à Eslettes, près Monville, en 1847 ; à Bouelles, près Neufchâtel, en 1854 ; à Moulineaux, près Rouen, en 1855, et au Vaudreuil, près Louviers, en 1859.

PÉRIODE ROMAINE.

Comme toujours, la période romaine s'est montrée la plus féconde des civilisations antiques. Après le moyen-âge chrétien, c'est l'époque qui a laissé le plus de traces parmi nous.

Manneville-la-Goupil. — En 1856, des incinérations gallo-romaines s'étaient fait jour à Manneville-la-Goupil (canton de Goderville, arrondissement du Havre). En comblant une mare, au hameau de *Chambray*, de nombreux vases antiques en terre et en verre, contenant pour la plupart des os brûlés, avaient été recueillis et reconnus pour appartenir à d'anciennes sépultures gallo-romaines. Désirant m'assurer de l'étendue et de l'importance de ce cimetière, j'y ai pratiqué une fouille en septembre 1861, et je n'y ai rencontré qu'une urne en terre grise, de forme ollaire et recouverte d'une assiette en terre noire. L'urne contenait les os brûlés d'un adulte, au-dessous desquels on avait placé une coupe de verre, et au-dessous trois monnaies de bronze du Haut-Empire et trois palets en os (*tali*), tels que j'en ai déjà rencontré dans le cimetière romain de Lillebonne.

St^e.-Marguerite-sur-Mer. — Ste.-Marguerite-sur-Mer (canton d'Offranville) est en possession, depuis plus de 40 ans, d'occuper les archéologues par les nombreuses antiquités qui ont été rencontrées sur son sol privilégié. Dès 1820 et 1822, M. Solicoffre et M. Estancelin ont constaté les premières découvertes par des cercueils de plâtre et de pierre, et par des sépultures franques, accompagnées d'ornements et d'armures. A la même époque, la charrue montra des mosaïques que des fouilles régulières firent sortir de terre avec l'ensemble d'une magnifique *villa* romaine. De 1840 à 1846. les dépendances de la *villa* apparurent. C'étaient des bains, une fontaine avec son bassin, un temple ou *cella*, et enfin une longue galerie pavée et lambrissée en mosaïque.

Les jardins de la *villa* montrèrent des sépultures germaniques de la famille des Saxons et des Francs ; en un mot, des peuples envahisseurs de la Gaule au déclin de l'Empire.

Mais, chose singulière ! jamais, jusqu'ici, le cimetière romain de la *villa* ne s'était fait voir. Une urne en verre bleu avait apparu près du château de M. de La Tour, mais elle était isolée, et les incinérations se faisaient toujours attendre.

Un laboureur de la localité m'ayant averti que, dans son champ, appelé la *Roquette*, la charrue rencontrait des murs et des fondations, j'y ai fait des fouilles qui m'ont permis de reconnaître plusieurs fragments de murailles, et sur un point les bases de 6 à 8 colonnes rondes, que je suppose avoir été des stèles funéraires. Ce qui me le fait présumer, c'est qu'entre chacune de ces colonnes j'ai rencontré un encaissement, long et large de 85 centimètres, rempli de terres noires et de vases broyés, que je considère comme des urnes cinéraires. Une de ces colonnes était en briques circulaires, revêtues d'une couche de ciment qui dut recevoir des stucs. On m'a assuré que des colonnes funèbres de ce genre existaient

encore à Pompeïa et à Herculanum. Je crois donc avoir trouvé ici une partie du cimetière des Romains qui vécurent à Ste.-Marguerite pendant le Haut-Empire.

Graville-Ste.-Honorine.—Durant les six premiers mois de 1861, un habitant de Graville-Ste.-Honorine, près le Havre, tirant du sable de sa carrière, située au haut de la *rue Montmirail* et sur la lisière de l'ancien *bois de la Hallatte*, a rencontré constamment des vases antiques contenant des ossements humains brûlés et concassés. Mon attention ayant été appelée sur ce point par les journaux du Havre, j'ai visité cette mine archéologique au mois d'août de la même année; j'ai reconnu, dans cette série de découvertes, des incinérations gallo-romaines des trois premiers siècles de notre ère. Il a été détruit en cet endroit plus de 150 vases, en terre et en verre, provenant d'un cimetière romain du Haut-Empire. Quelques vases seulement ont été conservés et offerts au musée du Havre, où je les ai visités. Ce sont des urnes en terre cuite, des vases aux offrandes et aux libations, des amphores et des fioles de verre comme dans tout le pays de Caux.

Tourville-la-Rivière.—Au commencement de cette année, j'ai appris pour la première fois qu'à Tourville-la-Rivière (canton d'Elbeuf) on trouvait, depuis vingt ans, des vases et des sépultures antiques. La première découverte fut faite en 1842, lors du percement du tunnel du chemin de fer de Rouen à Paris. Depuis ce temps, l'exploitation d'une sablière a révélé presque tous les ans des squelettes accompagnés de vases. A trois différentes reprises, il a été aperçu des cercueils en plomb contenant des corps et des objets d'art.

J'ai fouillé cette mine féconde en mai et en juin 1862, et je l'ai trouvée en partie épuisée. Cependant elle m'a encore donné une urne remplie d'os brûlés et quelques sépultures

escortées de vases de terre et de verre, d'une bague de bronze, d'un bracelet de verre et de monnaies du Bas-Empire. En même temps, j'ai constaté qu'il y avait eu là un cimetière romain des derniers temps, un cimetière à inhumation du IVe. et du Ve. siècle, chose rare dans nos contrées.

Généralement les corps avaient été déposés dans des cercueils de bois d'une grande épaisseur, à en juger par les clous en fer, qui n'avaient pas moins de 12 à 15 centimètres. Ces cercueils ont renfermé des vases de terre et surtout des coupes en verre, dont il n'en a point été trouvé moins de 40 à 50. Nulle part le verre ne s'est montré aussi abondant. Presque tous les vases étaient saturés, au-dedans, et au-dehors d'un tartre rougeâtre, semblable à du sang caillé ou à de la lie desséchée. Les objets de métal étaient en petit nombre. Je dois citer pourtant des bracelets en bronze, un vase en fer, des boîtes en tôle et des masses de quinaires en bronze, de Posthume et et de Tétricus.

St.-Saëns. — Une des découvertes intéressantes que j'ai faites cette année a été la constatation, à St.-Saëns (arrondissement de Neufchâtel), d'une ancienne fabrique de meules à broyer pour les époques gauloise et franque. Cette fabrique avait lieu dans le bois de l'*Abbaye*, où l'on voit d'énormes fosses accompagnées de buttes très-élevées. Là, le poudingue abonde et l'on ne saurait douter que ces grands mouvements de terrain ne soient des restes d'extraction. Des recherches faites sur le sol nous ont montré une quantité de meules à l'état de formation, ce sont des ébauches et des essais abandonnés par les anciens industriels.

De simples débris romains nous sont apparus à Pourville, près Dieppe, au Bosc-le-Hard (canton de Bellencombre), à Etretat et à Blangy-sur-Bresle.

PÉRIODE FRANQUE.

Colleville. — En octobre 1861, j'ai eu occasion de constater à Colleville, près Fécamp (canton de Valmont), la découverte de nouvelles sépultures franques, faite en creusant les fondations de la nouvelle nef. Ces sépultures consistaient, comme celles de 1854 et de 1856, en des cercueils de pierre de Vergelé renfermant avec des corps des lances, des couteaux, des haches, des boucles en fer et en bronze, des fibules et des vases en terre cuite.

Blangy. — Au mois de janvier dernier, les feuilles publiques m'avaient appris que des antiquités franques avaient été rencontrées à Blangy-sur-Bresle, en plantant des pommiers dans un pré appelé le *Camp-Comtois.* Ces objets consistaient en 2 haches de fer et en 6 vases de terre marqués à l'estampille : ils avaient été recueillis par M. de Morgan, qui voulut bien autoriser les fouilles. Ces fouilles, je les ai faites au mois de mai dernier, et j'ai reconnu que le *Camp-Comtois* avait été un cimetière à l'époque franque ; mais plusieurs fosses avaient été violées soit dans ces derniers temps, soit même au moyen-âge. Néanmoins, malgré les spoliations et les déplacements de sépultures, j'ai encore recueilli dans quelques fosses une hache et une lance en fer, une pince à épiler en bronze, 2 ou 3 vases en terre placés aux pieds, une coupe et un bol de verre de forme bien mérovingienne.

Lamberville. —En 1859, j'avais reconnu sur une des collines de Lamberville (canton de Bacqueville) un cimetière mérovingien dont les premières traces avaient apparu, en 1854, à l'occasion de nivellements de terrain. Dans un premier sondage, j'avais recueilli, avec plusieurs vases de terre, des boucles et des agrafes de fer, des plaques de ceinturon en bronze, des fibules et un stylet en cuivre, des perles de

verre servant de colliers et un sabre encore enfermé dans un fourreau décoré de bronze.

Ayant pu, en 1862, donner un plus grand développement à mon exploration, j'ai reconnu de 12 à 15 sépultures de personnes de tout âge. J'ai recueilli aux pieds des morts 6 vases en terre blanche ou noire, et sur le corps 5 ou 6 agrafes de bronze accompagnées de plaques et de contre-plaques ciselées. J'ai également recueilli une épingle en bronze, un style et une terminaison de ceinturon. Sur les trois objets de bronze, ces deux derniers offraient des croix, ce qui me paraît un signe chrétien.

Pourville.— Je n'avais pas oublié que, vers 1830, à Pourville, près Dieppe, 6 cercueils en pierre de Vergelé étaient tombés d'une cavée dans un jardin situé sous le *Patis de St.-Thomas*, là où une tradition plaçait l'ancienne église. Les cercueils éboulés, par la chute des terrains, contenaient un ou plusieurs corps. L'un d'eux renfermait une épée en fer, seul objet dont on ait gardé le souvenir. A 32 ans de distance, j'ai cherché la suite de ces sépultures, qui s'étaient présentées d'elles-mêmes, et je n'ai reconnu dans le sol que quelques ossements déjà visités et une agrafe de fer avec une plaque et contre-plaque de ceinturon.

Martin-Église. — Le cimetière qui entoure l'église de Martin-Église, près Dieppe, a continué de nous donner, comme il le fait depuis quelques années, des débris de l'époque franque. J'ai recueilli, cette année, deux plaques de ceinturon en fer damasquiné et un beau scramasaxe, long de plus de 45 centimètres et portant encore sa double rainure sur chaque côté de la lame.

PÉRIODE CHRÉTIENNE DU MOYEN-AGE.

Auffay. — En juillet 1861, des travaux de déblai et de

terrassement pratiqués au nord de l'église d'Auffay (canton de Tôtes) pour la construction d'une sacristie, ont révélé, d'intéressants et précieux débris. Il a été facile d'y reconnaître les restes d'une construction du XIIIe. siècle, qui fut probablement le cloître, et une chapelle de l'ancien prieuré. Là s'est rencontrée, comme toujours, une série de carreaux émaillés du XIIIe. et du XIVe. siècle; des sépultures chrétiennes de toutes les époques apparurent aussi. Elles étaient reconnaissables à l'orientation, aux clous des cercueils et surtout aux vases à charbon qui les entouraient. Ces vases, nombreux et divers, m'ont paru aller depuis le XIVe. siècle jusqu'au XVIe. Une de ces sépultures, que je crois celle d'un Bénédictin du prieuré d'Auffay, a donné à la ceinture une boucle de bronze accompagnée de deux anneaux du même métal.

Mais la meilleure découverte provenant de ce travail de déblai fut une belle dalle, en pierre de Chérence ou de Vernon, épaisse de 8 cent., large de 1^m^. 42 et haute de 2^m^. 95. Cette grande dalle, recouverte d'ornements gravés en creux, représente deux bourgeois d'Auffay du XIVe. siècle : l'époux et l'épouse. On lit autour :

« CHI GIST BENART DES BOVLOVRS QVI TRESPASSA L'AN MIL. CCCXVII (1347) LA VEGILE DE LA CANDELEVR. PRIES DIEV QVIL ET LAME DE LI. A(M)EN — CHI GIST LORENCHE QVI FV FAME BENART DES BOVLOVRS QVI TRESPASSA.... DE DECEMBRE.... AMEN. »

Cette belle dalle, quoique calcinée par le feu et mise en plus de 25 morceaux, a été soigneusement conservée et encastrée dans l'intérieur de l'église d'Auffay aux frais du département.

Fécamp. — Dans le courant de l'année 1861, un habitant de Fécamp a construit une maison dans la *rue des Forts*, sur

l'ancien parvis méridional de l'abbaye. En creusant les fondations de la cave, il a percé une triple couche de cercueils en moëllon que nous attribuons au XIe. ou au XIIe. siècle, si nous en jugeons par les entailles de la tête. Il a recueilli dedans ou à côté des vases à charbon que je crois du XIIIe. siècle ; puis il a rencontré sur les morts un certain nombre de coquilles ou pélerines percées, au talon, de deux trous destinés à les fixer. Nous ignorons l'usage de pareilles coquilles qui ont déjà apparu à Fécamp, en 1830, et que l'on retrouve dans les sépultures chrétiennes de l'abbaye de Jumiéges, de la maladrerie de Bernay, de la Suisse et de la Savoie.

St.-Wandrille-Rançons. — Au commencement d'octobre 1861, j'ai pratiqué, dans l'ancienne église de St.-Wandrille, une fouille qui m'a fait rencontrer plusieurs caves sépulcrales dans le chœur et sous les transepts. Elles avaient été spoliées à la Révolution. J'ai constaté aux parois l'existence de cercueils du XIe. et du XIIe. siècle, suivant un usage qui fut général au moyen-âge ; de semblables sarcophages se sont montrés le long des gouttières, au côté méridional de la nef. Dans le sanctuaire j'ai recueilli, sur la ceinture d'un religieux, une boucle et deux anneaux de bronze comme à Auffay.

Sous le chœur et dans les transepts, j'ai retrouvé des cercueils de pierre du XIIe. et du XIIIe. siècle, des bières en bois et des sarcophages en plâtre du XIVe. au XVe. siècle. La plupart avaient éte violés ; cependant quelques-uns nous ont donné des vases à charbon du XIIIe. et du XVIe. siècle, des restes d'étoffes, des sandales en cuir, et un chapelet en bois accompagné d'une *médaille* ou *croix de St.-Benoît* que je crois du XVIIe. siècle.

Le Havre. — Pendant le même mois d'octobre, on creusait, au Havre, les fondations d'un hôtel de la Gendarmerie

impériale à l'endroit où avait existé, pendant les deux derniers siècles, un couvent d'Ursulines. Cet ancien monastère, transformé en prison depuis un demi-siècle, était situé au lieu nommé *l'Ilot*, entre la rue *au Lard* et la rue *Beauverger*. 50 corps environ ont été exhumés : presque tous étaient dans des cercueils de bois ; 9 d'entre eux présentaient une plaque en plomb, sur laquelle était une inscription gravée au poinçon. Ces plaques, de 30 à 40 centimètres en carré, contiennent les noms, l'âge, la profession religieuse et la date du décès des anciennes Ursulines. Toutes celles qui ont été recueillies datent du XVIIIe. siècle, mais nous ignorions l'usage de ces plaques commémoratives en plomb. Ailleurs, notamment à Montivilliers, nous n'avions rencontré que des tablettes d'ardoise.

Dieppe. — Le fief de Caudecoste, près Dieppe *(prædium de Caldecosta)*, est mentionné dès 1030 dans la charte de Gosselin-le-Vicomte, qui peut passer à juste titre pour le plus ancien titre historique de Dieppe. Une vieille tradition prétend que les Bénédictins de la Trinité du Mont-de-Rouen, possesseurs de ce fief, avaient fondé dès le XIe. siècle, sur le promontoire de Caudecoste, un prieuré qui serait devenu plus tard la chapelle St.-Nicolas. Tous ces motifs, joints à la présence de quelques débris romains aperçus dans la coupe des falaises, faisaient supposer que le sol, encore couvert de substructions, pouvait recéler de curieux monuments.

Toutes ces raisons me déterminèrent à pratiquer une fouille à Caudecoste en novembre et en décembre 1861. J'explorai tout le sol de l'ancienne chapelle démolie en 1841. Je constatai que le dernier édifice religieux n'était pas antérieur au XVIe. siècle, mais qu'il avait succédé à une construction du XIIIe. dont on retrouvait les colonnettes de pierre.

Le chœur nous a donné quelques carreaux émaillés que je

crois du XVIe. siècle, et quatre sépultures, dont trois étaient accompagnées de vases. Ces vases, forés et remplis de charbon, m'ont paru dater du XIVe. au XVIe. siècle.

La principale découverte de cette fouille fut un petit trésor, rencontré sous le pavage du chœur et composé de 35 pièces d'or du XVIe. siècle : il y en avait 12 de France, 14 d'Espagne, 4 de Portugal, 3 d'Italie, 1 de Suisse et 1 de Hongrie. La plus ancienne était de Mathias Corvin, roi de Hongrie ; les plus récentes étaient de Charles IX (1567) et de la République de Genève (1568).

La totalité du trésor pesait 125 grammes et représentait une valeur intrinsèque de 375 fr. Le propriétaire du terrain ayant réclamé la moitié de ces pièces, l'autre moitié est entrée au Musée départemental. Nous supposons que cette cachette a été placée là au plus tôt en 1572, au plus tard en 1589.

Pourville. — Dans les fouilles que j'ai pratiquées, en 1862, au sein de l'église démolie de Pourville, j'ai reconnu que l'édifice actuel datait au plus tôt de la fin du XVIe. siècle. Le chœur seul nous a donné quelques sépultures intéressantes : c'étaient des ecclésiastiques, reconnaissables à leur orientation spéciale (les pieds à l'ouest, la tête à l'est) et aux ornements de cuivre de leurs chasubles. Une seule de ces sépultures nous a fourni une terrine de grès propre à contenir de l'eau bénite.

Montivilliers. — A la fin de mars 1862, le chœur de l'abbaye de Montivilliers, s'étant effondré, a laissé voir le caveau des dames de L'Hospital, abbesses de ce royal monastère, de 1595 à 1661. Ce caveau, haut de 2^m^., long de 2^m^. 15 et large de 1^m^. 40, est entièrement construit en pierre de taille. Violé à la Révolution, il a été trouvé rempli de débris de toute sorte. Toutefois on y a reconnu très-clairement trois

crânes de femme, des cercueils de bois, des restes de tissus provenant de vêtements funèbres, et un cœur en plomb encore assez bien conservé. Cette boîte de métal, haute de 19 cent. et large de 21 c., dut contenir le cœur d'une des trois dames de L'Hospital, les abbesses les plus renommées du célèbre monastère.

Rouen. — Mais le cœur le plus illustre et le caveau le plus renommé que nous ayons rencontrés cette année, c'est, sans contredit, le caveau et le cœur de Charles V, roi de France, découverts le 26 mai dernier dans le sanctuaire même de la cathédrale de Rouen. On savait, par l'histoire, que le cœur du sage roi avait été déposé dans le chœur de Notre-Dame, le 9 octobre 1380 ; mais, depuis l'enlèvement de tout signe extérieur en 1737 et en 1793, la tradition était muette sur la véritable place du caveau et sur la relique elle même. Une fouille heureuse, tentée dans le désir de s'assurer de la possession actuelle du dépôt confié à l'église de Rouen, a fait rencontrer le caveau où reposait, depuis cinq siècles, le cœur du plus sage des rois de France. Ce caveau, situé à 75 cent. du pavage actuel, est en pierre de taille et il mesure 50 cent. en hauteur, 64 en longueur et 47 en largeur. Il est fermé, à la base et au sommet, par une grille en fer que recouvre une lame de plomb de 48 cent. en carré. C'était sur la grille et sur la lame inférieures que reposait le cœur du roi, enfermé primitivement dans une boîte d'étain ou d'alliage, boîte qui avait elle-même la forme d'un cœur humain, mais que l'action du temps avait décomposée. Sous la plaque de métal, qui avait résisté à l'oxyde, se voyait un résidu rougeâtre de couleur tannée, ce qui n'était autre chose que le cœur du roi Charles V avec les aromates dont il avait été saturé. L'analyse chimique a reconnu d'une manière incontestable les traces d'un embaumement.

Après cette découverte, qui a excité un intérêt général, le cœur du roi a été enfermé de nouveau dans une double boîte de métal, et le caveau a été fermé en présence de Mgr. l'Archevêque de Rouen, qui doit prochainement faire placer sur lui une inscription commémorative.

Enfin, des travaux de déblai, opérés dans la vallée de la Scie, ont fait voir la base ensevelie de deux anciens châteaux du moyen-âge, mais d'une époque bien différente.

Le premier est celui de Charlemesnil (commune de Ménehouville, canton de Longueville) : des tours rondes, placées aux angles du corps carré de la forteresse, s'y sont rencontrées avec leurs revêtements de grès du XVIe. siècle. Cependant, on a reconnu ici des carreaux émaillés qui pouvaient bien remonter au XIVe. siècle. Du reste, il est certain que le château n'a été démoli que depuis 1700 : il figure entier et complet dans la collection Gaignières.

L'autre château, disparu depuis long-temps et séculairement caché sous une motte de terre, est celui de Dénestanville, dans le même canton : il est entièrement construit en tuf, et ses murs ont jusqu'à trois mètres d'épaisseur ; on y remarque des tours rondes et carrées, des chapiteaux de colonnes dénotant l'époque romane la plus barbare. On pourrait voir ici un de ces châteaux en bois et maçonnerie qui figurent sur la Tapisserie de Bayeux. Nous croyons celui-ci de l'époque normande ou carlovingienne.

Dalles encastrées.—Inscriptions commémoratives.

Après l'exposé des recherches et découvertes d'antiquités, il me reste maintenant à dire ce qui a été fait pour la conservation des monuments et des souvenirs historiques.

Auffay. — J'ai mentionné la belle dalle tumulaire du XIVe.

siècle, déeouverte à Auffay et encastrée dans l'église de ce bourg.

Dénestanville. — J'ai également fait encastrer dans le pignon occidental de l'église de Dénestanville (canton de Longueville) la pierre tombale d'une châtelaine, de 1614, gravée avec beaucoup de soin et recouverte d'une curieuse inscription.

Varengeville-sur-Mer.— J'ai été assez heureux pour faire rentrer dans l'église deux inscriptions qui en étaient sorties. La première est une pierre tumulaire du XVIe. siècle, qui, depuis 70 ans, servait de seuil à une ferme; la seconde est une plaque de marbre noir, rachetée chez un brocanteur et racontant toute l'histoire de la fondation de la chapelle St.-Jérôme. Cette chapelle, supprimée à la Révolution, se voit au hameau de la *Place* où elle fut fondée, en 1670, par les Guilbert de Rouville.

Longueil. — Au commencement de cette année, la ville de Dieppe a fait placer dans l'église de Longueil (canton d'Offranville) une inscription commémorative en l'honneur de David Asseline, prestre de St.-Jacques et auteur d'un précieux manuscrit intitulé : *Antiquités et chroniques de Dieppe* (1682). Asseline était venu mourir à Longueil le 27 septembre 1703, après le bombardement de sa patrie, et il avait été enterré dans l'église où une inscription gardera désormais sa mémoire,

Le Tilleul. — Animé d'un sentiment semblable, Mg^r^. l'Archevêque de Rouen a voulu rendre hommage à la mémoire de deux ecclésiastiques de son diocèse qui ont marqué dans les sciences historiques et archéologiques. A cet effet, il a fait placer une inscription commémorative dans l'église du Tilleul (arrondissement du Havre) où tous deux avaient été baptisés

à deux siècles de distance. L'un de ces érudits est dom Guillaume Fillastre, bénédictin de Fécamp et l'ami de Mabillon, décédé en 1706; l'autre est l'abbé Langlois, chanoine et académicien de Rouen, auteur d'une *Histoire du prieuré du Mont-aux-Malades.*

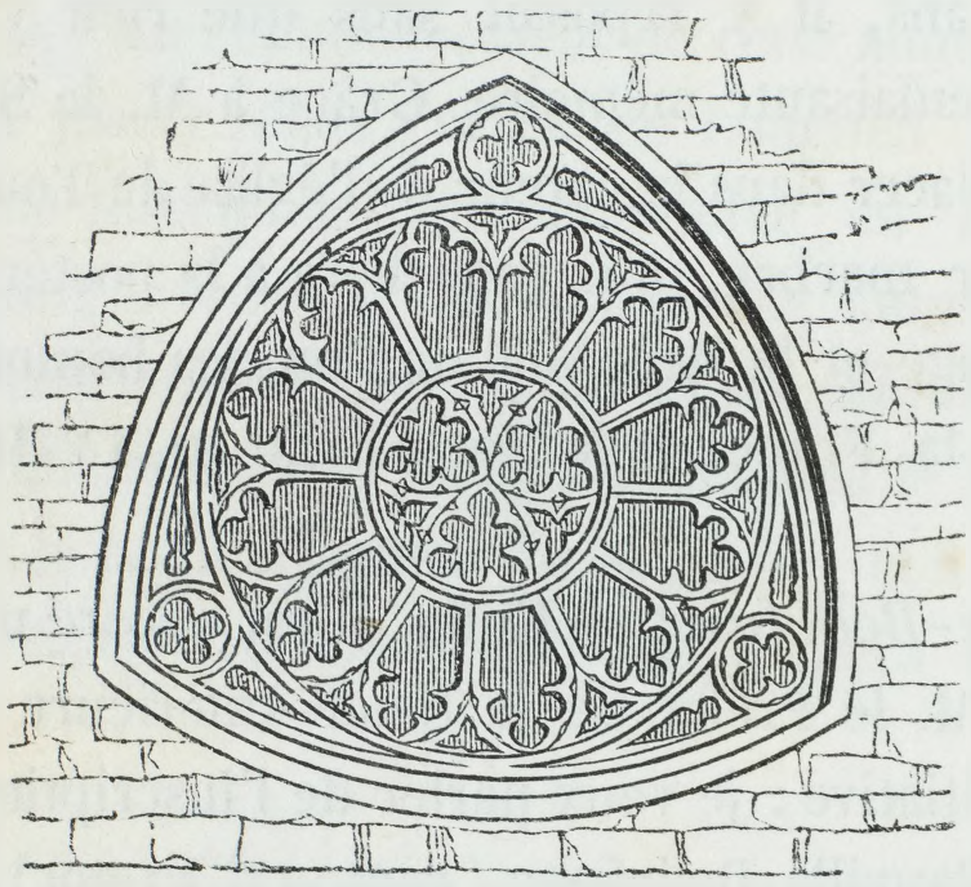
Tourville-sur-Arques. — Une célébrité qui appartient à la France entière dormait obscurément dans l'église de Tourville-sur-Arques (canton d'Offranville). Je veux parler du marquis Thomas Hue de Miromesnil, premier président du Parlement de Normandie et garde-des-sceaux de France, sous Louis XVI. Cet excellent ministre du meilleur des rois, après avoir souffert persécution pour son maître, était venu mourir le 6 juillet 1796 dans son château de Miromesnil qu'il avait autrefois entouré de ses bienfaits. La reconnaissance publique l'avait inhumé sans pompe, il est vrai, mais non sans courage, dans le chœur de l'église alors fermée et sans culte. Depuis 66 ans, il y reposait sans que rien y rappelât son illustre et bienfaisante mémoire. Grâce à M. le Sénateur-Préfet, j'ai pu placer dans le chœur de l'église de Tourvile une inscription sur marbre, qui rappellera à la postérité et à notre pays le passage et la dépouille de l'un des hommes qui ont le plus honoré la France et la Normandie au XVIIIe. siècle.

Allouville-Bellefosse. — Enfin, il est encore un autre hommage dont M. le Préfet de la Seine-Inférieure a bien voulu prendre l'initiative : je veux parler de l'inscription placée dans l'église d'Allouville-Bellefosse (canton d'Yvetot) en l'honneur de Pierre Blain, sieur d'Esnambuc, le pionnier de nos Antilles. Blain d'Esnambuc est le véritable fondateur des colonies françaises dans le golfe du Mexique. C'est lui qui, après avoir assuré à la France la possession de St.-Christophe, de 1625 à 1635, a eu l'insigne honneur de prendre possession,

pour le roi Louis XIII, des îles de la Martinique, le 15 septembre 1635, et de la Dominique, le 17 novembre de la même année. Le souvenir de cet homme courageux et utile était à peu près perdu dans sa propre patrie, où l'honneur de son œuvre était même attribué à des membres de sa famille. L'inscription d'Allouville revendique les droits du pionnier normand, et elle sera un hommage rendu par la mère-patrie à l'un de ses plus intrépides colons. Il est juste d'ajouter que les colonies françaises, par la personne de leurs délégués, se sont associés à ce légitime et trop tardif hommage.

Nota. — La Société française d'archéologie recommande à ses inspecteurs la lecture de ce rapport, et les engage à lui en envoyer de semblables sur les faits archéologiques qui se sont produits dans leurs départements respectifs.

(Note de M. de Caumont.)



RAPPORT VERBAL

FAIT A LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

DANS LES SÉANCES

Tenues à SAINT-ÉTIENNE, le 10 septembre,
et à CAEN, le 6 octobre 1862,

PAR M. DE CAUMONT.

MESSIEURS,

Je vais reprendre des rapports que j'avais interrompus depuis quelque temps. L'abondance des matériaux qui vous sont adressés pour chacune de vos séances m'avait déterminé à m'abstenir de vous présenter mes notes de voyage; mais les réclamations qui m'ont été obligeamment adressées par quelques membres de la Société me décident à revenir sur ma détermination, et je me soumets à leur désir. Pour me remettre au pair, je laisserai de côté bien des excursions que j'ai faites depuis deux ans, et je commencerai par quelques mots sur ma visite à Rennes, il y a six mois.

RENNES. —Nous allâmes à Rennes l'hiver dernier, M. Bouet et moi, pour assister à une séance générale de la Société française d'archéologie. Nous avons profité de la journée passée dans cette ville pour examiner l'enceinte murale gallo-romaine, et pour en dessiner quelques parties.

J'avais, en 1849, pendant la session du Congrès scientifique de France, examiné cette enceinte avec la section d'archéologie du Congrès, ayant à sa tête le regrettable M. Bizeul ; ce n'était donc pas l'enceinte que je voulais déterminer, car elle m'était bien connue ; mais je tenais à constater ce qu'il en reste au moment où elle va disparaître presque complètement derrière une ligne de maisons neuves et assez élevées, qui va bientôt garnir le quai. C'était, effectivement, de ce côté que les murs romains avec chaînes de briques étaient le mieux conservés, et que nous avions pu les voir à loisir, en 1849, sur une assez grande étendue.

Il était temps de faire la revue que je m'étais proposée : trois grandes maisons en construction, qui s'élèvent déjà à quelques pieds au-dessus du sol, avaient utilisé le mur romain comme fondations, non sans en détruire des parties considérables ; d'autres maisons, précédemment construites, ont complètement masqué ce qui était visible en 1849. M. Bouet se mit à faire quelques croquis de ce qui était encore visible, pendant que j'explorai les excavations pratiquées pour les caves des maisons en construction ; je trouvai trois morceaux de colonnes antiques provenant des fondations de la muraille détruite. Les murs de Rennes, comme ceux des autres cités gallo-romaines, renfermaient en effet des débris de monuments employés comme matériaux. Toutefois, ces débris ne m'ont pas paru très-nombreux. Dans les villes où les pierres de taille étaient très-dures, comme à Rennes, où le granite était employé, ces pierres étaient moins communes que dans celles où on employait des blocs calcaires ; on pouvait aussi avoir quelque regret de les jeter dans les fondements d'un mur de défense, quand elles pouvaient être mises en œuvre pour la reconstruction de nouveaux édifices.

Quoi qu'il en soit, la majeure partie des murs, en blocage avec revêtement de petit appareil, offrait un assez grand

nombre de chaînes de briques qui ne pénétraient qu'à une certaine profondeur, et avaient surtout pour but de maintenir l'horizontalité des assises et de décorer l'extérieur : rien ne produit, en effet, un aussi bon effet que les lignes rouges qui tranchent sur les pierres grises. Les murailles que nous explorions avaient été en grande partie dépouillées de leur revêtement, et il était facile de voir jusqu'où pénétraient les chaînes de briques. Le centre du mur était composé de schistes à bain de mortier, posés à plat, qui offraient une force de cohésion extrême. Je crois avoir vu, en 1849, des arêtes de poisson dans le prolongement de ces anciens murs.

Musée.—Mais l'heure de la réunion nous appelait au palais de l'Université. Plusieurs objets du moyen-âge ont été placés dans la galerie consacrée à la sculpture. Il faut espérer que l'on donnera de l'extension à ce musée lapidaire, qui pourrait être déjà riche si on avait pris la peine de ramasser divers objets disséminés et en danger de périr. Ce n'est pas que je sois d'avis d'entasser dans les musées des objets qui peuvent rester en place. Au contraire, je trouve que les objets déplacés perdent la moitié de leur valeur, quelque bien classés qu'ils soient dans une galerie ; toutefois, quand le seul moyen de les sauver est de leur ouvrir le musée, il ne faut pas négliger de les y transporter.

Mais, je le répète, on a grand tort de faire comme certaines communes que je connais, c'est-à-dire de réunir, à prix d'argent, des sculptures qui ne couraient aucun risque et qui étaient parfaitement placées.

La collection de tableaux du musée de Rennes est fort bien installée au premier ; elle n'existait pas encore en 1849, quand le Congrès scientifique siégea à Rennes ; seulement, il y avait à l'Hôtel-de-Ville un certain nombre de tableaux, et on n'attendait que la construction d'un local. Ce local a été construit, et maintenant Rennes possède une collection remarquable.

M. le Dr. Aussant a eu l'excellente pensée de prêter à la

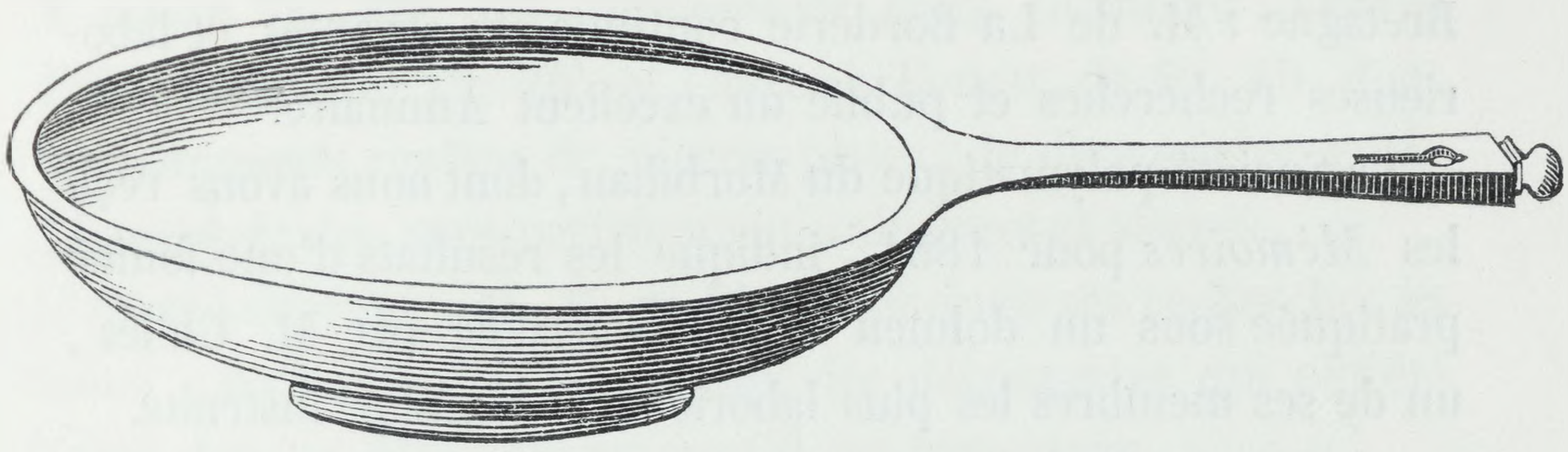
ville sa magnifique collection, que le Congrès visitait avec tant d'intérêt en 1849, et de la ranger dans des salons voisins de la galerie principale. La riche collection de M. Aussant, parfaitement disposée dans ces locaux, ajoute un immense intérêt au musée. Il serait à désirer qu'elle pût être acquise par la ville ; mais elle est d'un si grand prix ! On doit au moins de sincères remercîments à M. Aussant, membre de la Société française d'archéologie et de l'Institut des provinces, pour le prêt qu'il a fait : le public jouit effectivement de la vue de ces richesses comme si elles appartenaient à la cité.

Séance de la Société française d'archéologie. — On remarquait, dans la salle : MM. de La Borderie, sous-directeur de l'Institut des provinces ; le Dr. Aussant, de L'Hôpital, de La Bigne-Villeneuve, André, conseiller ; Toulmouche, l'abbé Brune, le comte de Montessuy, et quelques autres membres de la Compagnie. M. Ramé, inspecteur divisionnaire, présida la séance, dans laquelle plusieurs questions intéressantes furent soulevées et discutées. M. Ramé se chargea de faire le résumé de ces discussions.

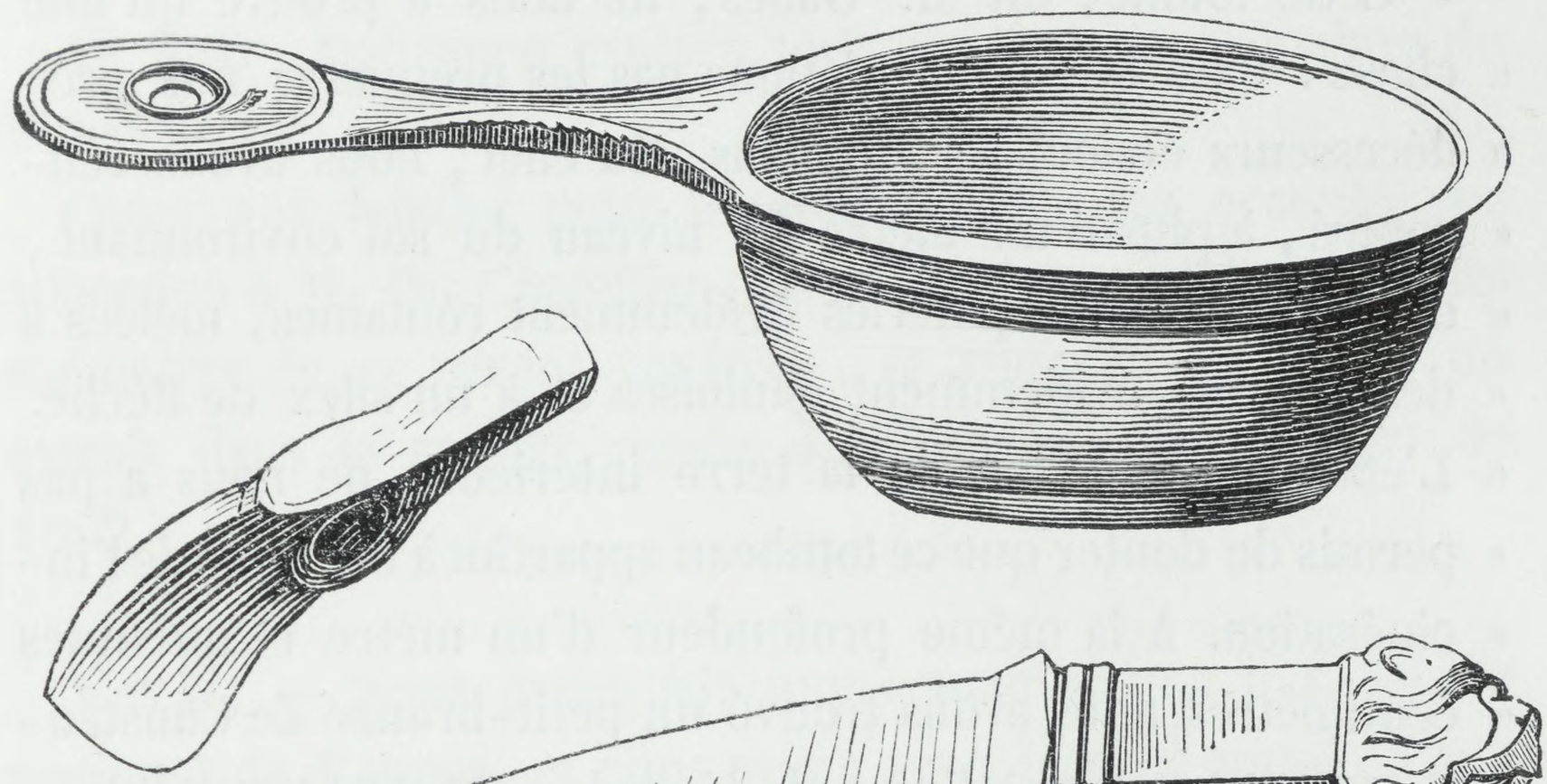
Malheureusement les fonctions dont il est revêtu près du parquet de Rennes ont absorbé complètement son temps, et il n'a pas encore eu, depuis six mois, le loisir de rédiger le compte-rendu de cette séance : nous craignons même que cet éminent archéologue ne soit forcé de renoncer, par la suite, aux études historiques pour se livrer tout entier aux devoirs de la magistrature, ce qui serait fort à regretter ; car il sera bien difficile de le remplacer dans les fonctions d'inspecteur divisionnaire des monuments de la Bretagne.

Après la séance, nous avons visité la collection numismatique qui vient d'être classée. Les autres objets en métal sont encore déposés pêle-mêle dans la pièce qui devra les recevoir, mais ils vont être rangés prochainement : parmi eux, M. Bouet a dessiné ceux que voici A, B, C, D ; ils sont en bronze.

A

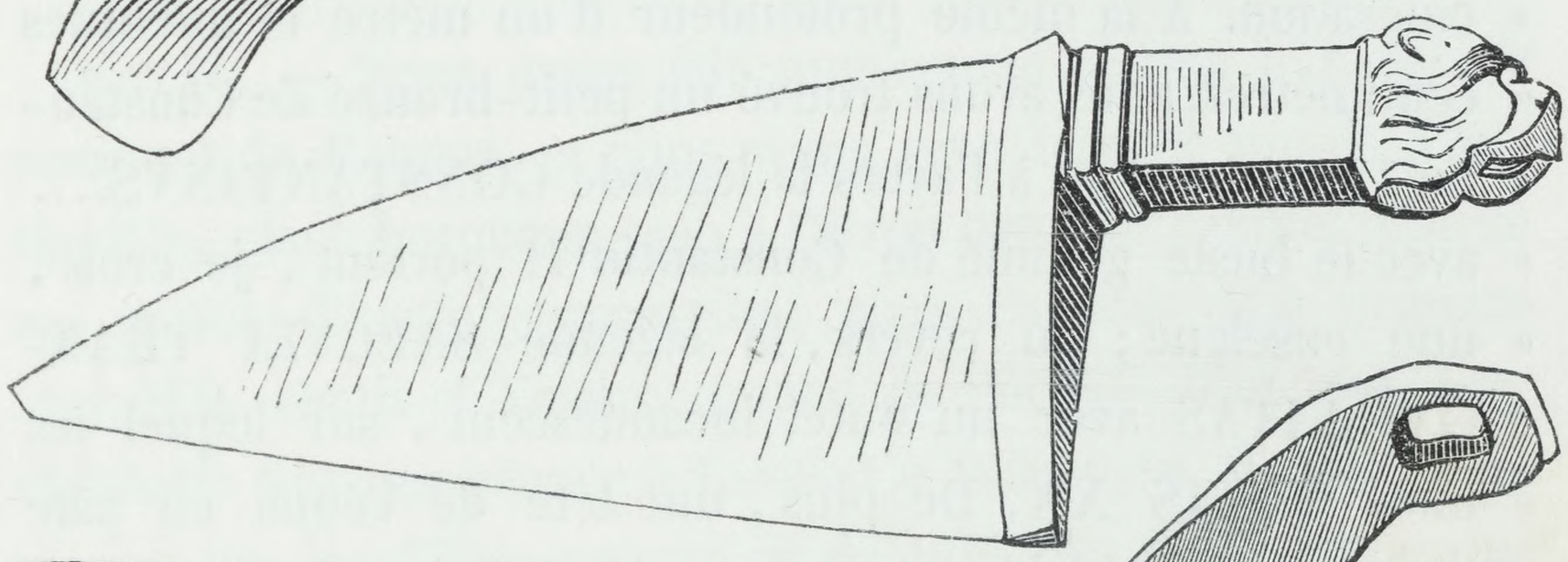


B

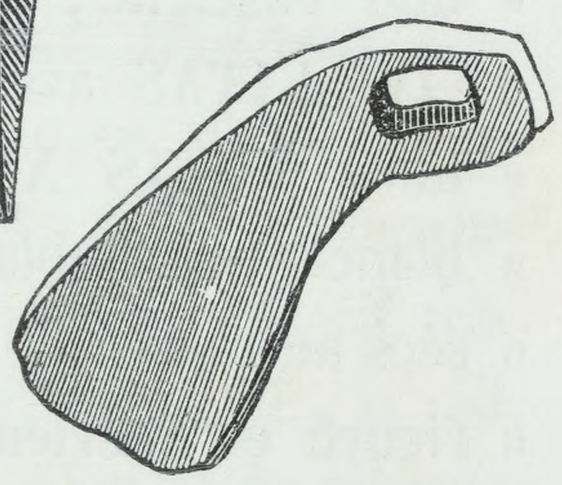


E

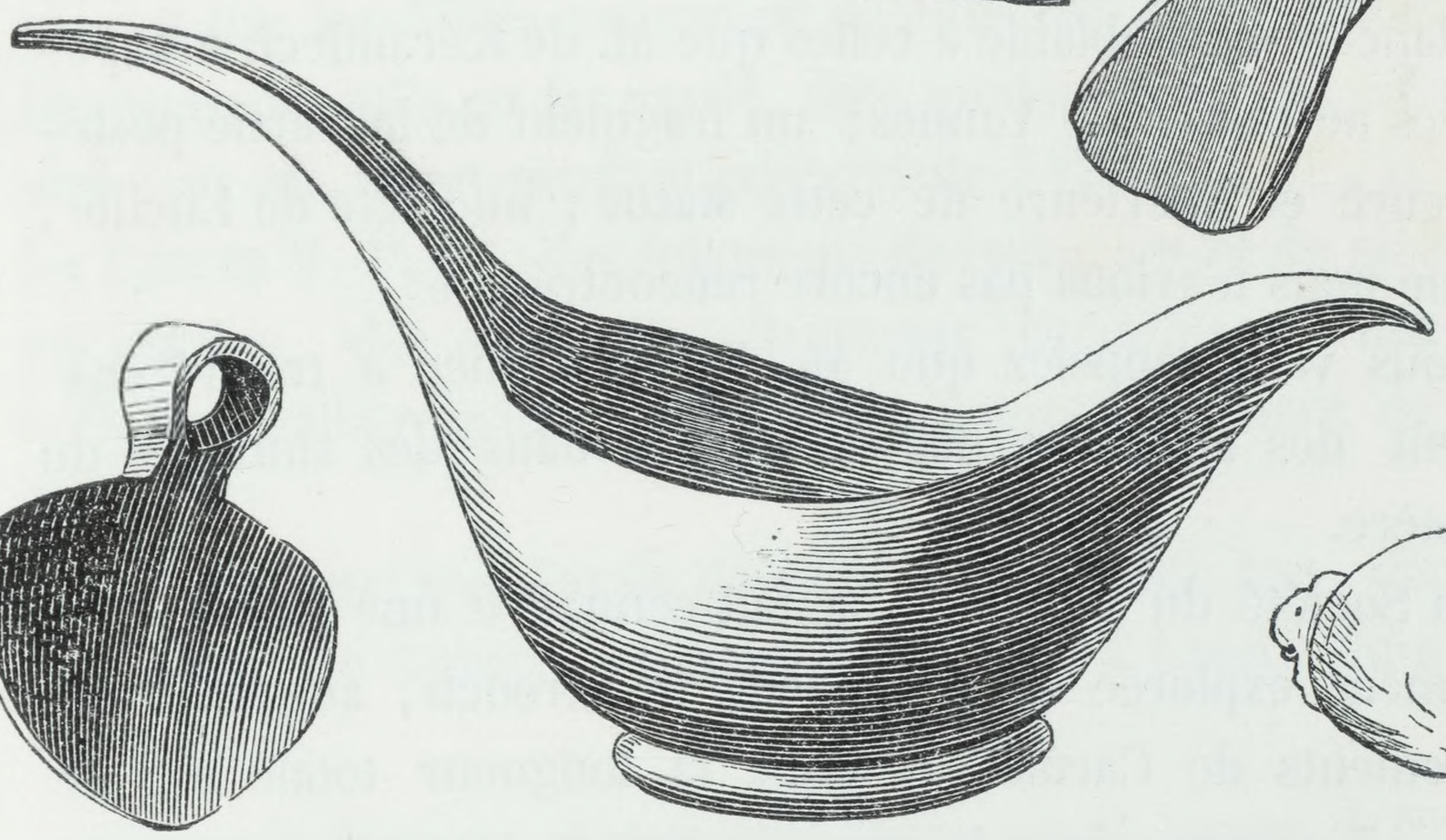
C



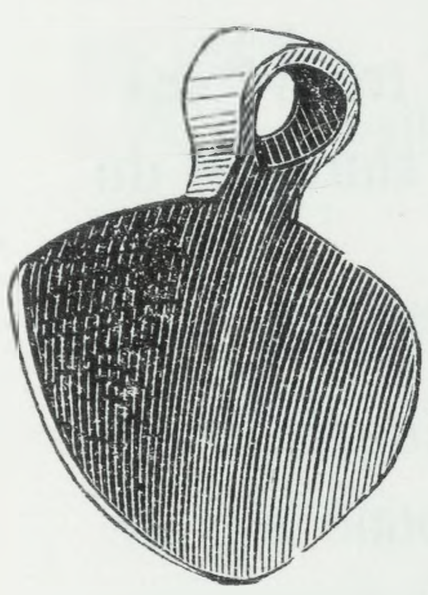
F



D



G





A, B, C, D. Objets antiques au musée de Rennes.

E, F, G. Instruments en fer au musée de Laval.

Les travaux archéologiques marchent toujours bien en Bretagne : M. de La Borderie continue ses savantes et laborieuses recherches et publie un excellent Annuaire.

La Société polymatique du Morbihan, dont nous avons reçu les *Mémoires* pour 1861, indique les résultats d'une fouille pratiquée sous un dolmen de Locmariaker par M. Galles, un de ses membres les plus laborieux et les plus instruits.

« Cette fouille, dit M. Galles, ne nous a prouvé qu'une « chose : c'est que nous n'étions pas les premiers; nos pré- « décesseurs étaient les Romains. En effet, nous avons ren- « contré, à plus d'un mètre du niveau du sol environnant, « des briques et des poteries évidemment romaines, mêlées à « des poteries évidemment gauloises et à un silex de flèche. « L'état de calcination de la terre intérieure ne nous a pas « permis de douter que ce tombeau appartînt à l'époque de l'in- « cinération. A la même profondeur d'un mètre et quelques « centimètres, nous avons trouvé un petit-bronze de Constan- « tin II, présentant à l'avers la légende CONSTANTINVS.... « avec le buste gemmé de Constantin II portant, je crois, « une enseigne; au revers, la légende SAECVLI TRAN- « QVILLITAS avec un autel incandescent, sur lequel les « mots VOTIS XX. De plus, une tête de Vénus en pâte « blanchâtre semblable à celles que M. de Kéranflech a expo- « sées au musée de Vannes; un fragment de la partie posté- « rieure et inférieure de cette statue; une tête de Lucine, « que nous n'avions pas encore rencontrée. »

Vous vous rappelez que M. Du Chatellier a trouvé également des statuettes gallo-romaines dans des tumulus du Finistère.

La Société du Morbihan a fait connaître une grotte nouvellement explorée dans la lande de Grooch, au nord des alignements de Carnac, et dont la longueur totale est de 16 à 17 mètres dans le sens de l'est à l'ouest, à peu près

comme les lignes de Carnac, et sa largeur uniformément de 1 mètre 74. Elle est composée de deux chambres : l'une à l'est, longue de 7m. 70', et l'autre à l'ouest, de 8m. 80, dont les parements revêtus de pierres plates, de dimensions sensiblement égales, sont parfaitement uniformes et alignés.

Notre confrère, M. E. de Blois, continue ses recherches et nous a toujours tenu au courant des découvertes qui ont été faites dans le département dont il est inspecteur.

M. le Dr. Halléguen explore toujours les voies romaines du Finistère.

Quant aux fouilles pour lesquelles vous avez accordé une allocation à M. Du Chatellier, vous avez reçu déjà plusieurs mémoires de ce savant confrère, et vous en publierez un extrait dans le compte-rendu du Congrès archéologique de 1862.

LAVAL. — Nous avons fait une courte station à Laval en revenant de Rennes, et nous avons revu le petit musée d'antiquités, placé beaucoup trop à l'étroit dans un cabinet annexé au musée d'histoire naturelle ; nous l'avions déjà inspecté avec MM. Denis et Voisin, quand la Société française d'archéologie tint une séance à Laval. Ce musée est surtout intéressant par les débris provenant de Jublains. On y remarque beaucoup d'outils en fer oxydé, dont quelques-uns ont été dessinés par M. Bouet pendant notre visite (V. sur la pl., p. 53, les figures E, F, G) ; des fragments de corniches et de placages en marbre, des débris de chapiteaux corinthiens, une inscription gallo-romaine incomplète ; le tout provenant de Jublains (1).

La mosaïque que j'avais dessinée, il y a trente ans, dans le presbytère de Grazay est maintenant aussi à Laval ; enfin, on

(1) Une partie de ces objets ont été donnés par M. Verger, de Nantes, qui a pratiqué des fouilles à Jublains, il y a plus de vingt ans.

voit, dans les montres, une grande quantité de fragments de poterie rouge.

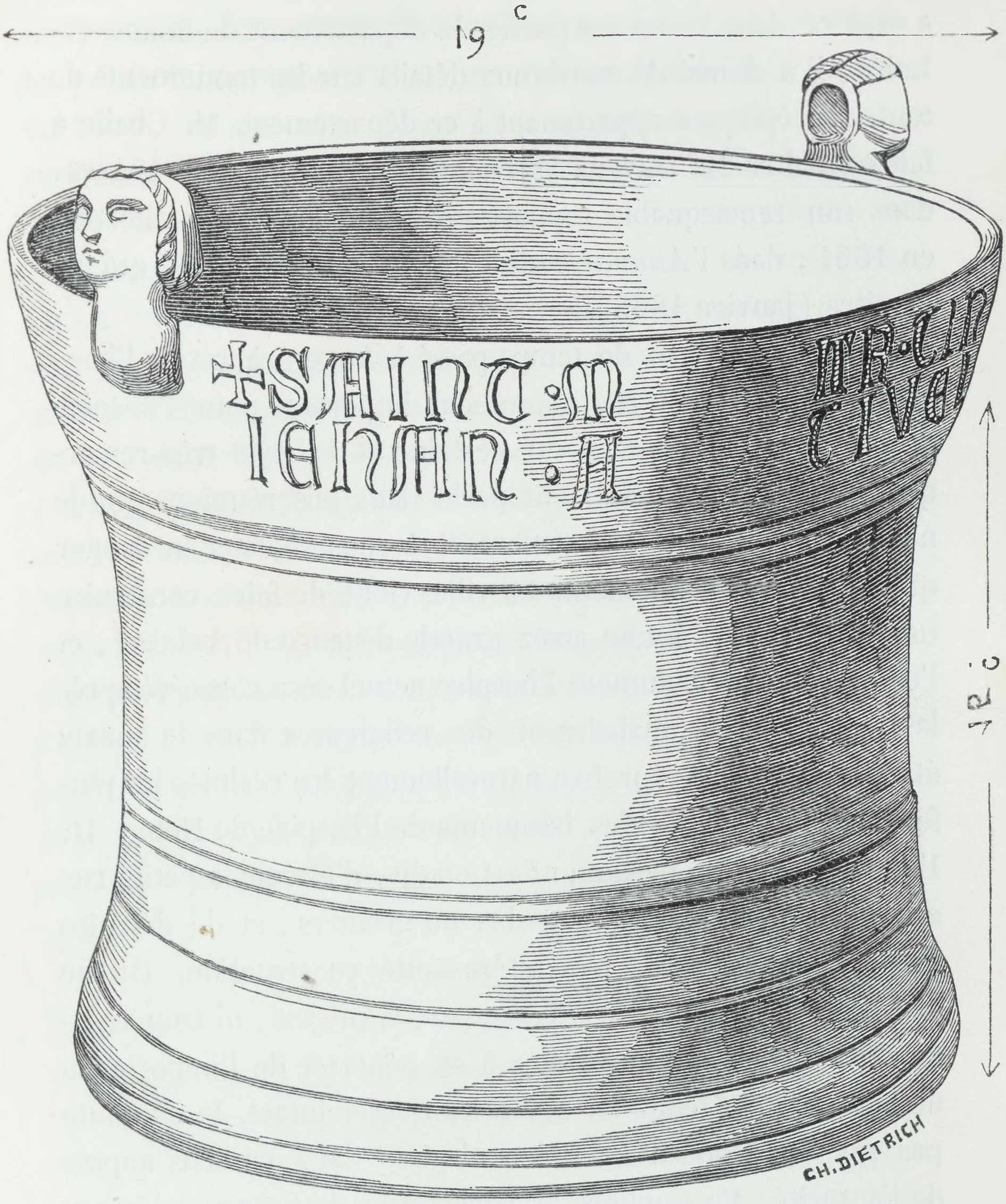
Le moyen-âge est représenté par quelques objets intéressants, dont un surtout a fixé notre attention : c'est un vase fondu en bronze pour l'eau bénite et portant une inscription en relief, dont les lettres annoncent le XIIIe. siècle ou le commencement du XIVe. (Voir la page suivante).

J'ai rencontré beaucoup de vases à eau bénite en bronze de cette forme. Elle paraît avoir été usitée jusqu'au XVe. siècle, mais celui du musée de Laval présente un intérêt particulier à cause de l'inscription qu'il porte. Les fondeurs de cloches devaient aussi fondre ces vases, et quand ils en faisaient sur commande, ils pouvaient, comme pour St.-Martin, inscrire le nom de la paroisse dans leur moule.

Camp vitrifié de St.-Jean.—M. Le Fiselier a été nommé inspecteur de la Société pour le département de la Mayenne, en remplacement de M. de La Bauluère : nous sommes allés le voir avant de quitter Laval. Nous avons aussi vu notre collègue M. Garnier, qui a fait une découverte intéressante dans la commune de St.-Jean, à 2 lieues de Laval. Il s'agit d'une enceinte vitrifiée, semblable à peu près à celles de La Courbe, près d'Argentan, et de Peran, près St.-Brieux. Cette enceinte paraît avoir servi à barrer un étroit passage au sommet de la crête qui sépare les vallées de la Mayenne et de l'Ernée. La forme de l'enceinte est elliptique, et M. Garnier promet d'en faire l'objet d'un mémoire accompagné d'un plan.

ANGERS. — Deux mois après ma visite à Rennes et à Laval, je traversais Angers pour me rendre au Congrès archéologique de France à Saumur. Les études se poursuivent avec succès dans le département de Maine-et-Loire, et les Sociétés savantes du chef-lieu rivalisent de zèle.

La Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers a publié, l'année dernière, un travail de M. Ernest Dainville



VASE EN BRONZE POUR L'EAU BÉNITE, AU MUSÉE DE LAVAL.

sur les coupoles et la construction des voûtes et plusieurs bons mémoires historiques.

L'infatigable inspecteur de la Société, M. Godard-Faultrier, a exploré dans toutes ses parties le département de Maine-et-Loire ; il a donné de nombreux détails sur les monuments de toutes les époques appartenant à ce département. M. Challe a fait connaître les travaux archéologiques accomplis à Angers, dans son remarquable rapport sur le mouvement intellectuel en 1861, dans l'*Annuaire* de l'Institut des provinces qui va paraître (janvier 1863).

J'employai le peu de temps passé à Angers à revoir l'hospice bâti par Henry II, monument important pour l'histoire de l'art; car la date en est certaine et le style très-remarquable. Il en a été si souvent parlé dans nos réunions que je n'ai pas à y revenir. J'ai seulement à vous signaler le danger qui menace le monument. La ville vient de faire construire un autre hospice à une assez grande distance de celui-ci, et l'on se demande comment l'hospice actuel sera conservé après la translation des malades et des religieuses dans le nouvel établissement. On éprouve naturellement les craintes les plus fondées sur l'avenir des bâtiments de l'hospice de Henry II. Il est même déjà question, m'a-t-on dit, d'élargir la petite rue qui passe derrière les magasins ou greniers, et de détruire une portion de cette très-intéressante construction. On ne saurait trop protester contre de pareils projets, ni trop vivement engager l'administration à se pénétrer de l'importance de l'hospice de Henry II, et à le conserver intact. Je ne doute pas que M. Godard-Faultrier n'agisse dans ce sens auprès de l'autorité. Le Congrès archéologique de France, siégeant à Saumur au mois de juin, l'a chargé tout spécialement de cette honorable mission.

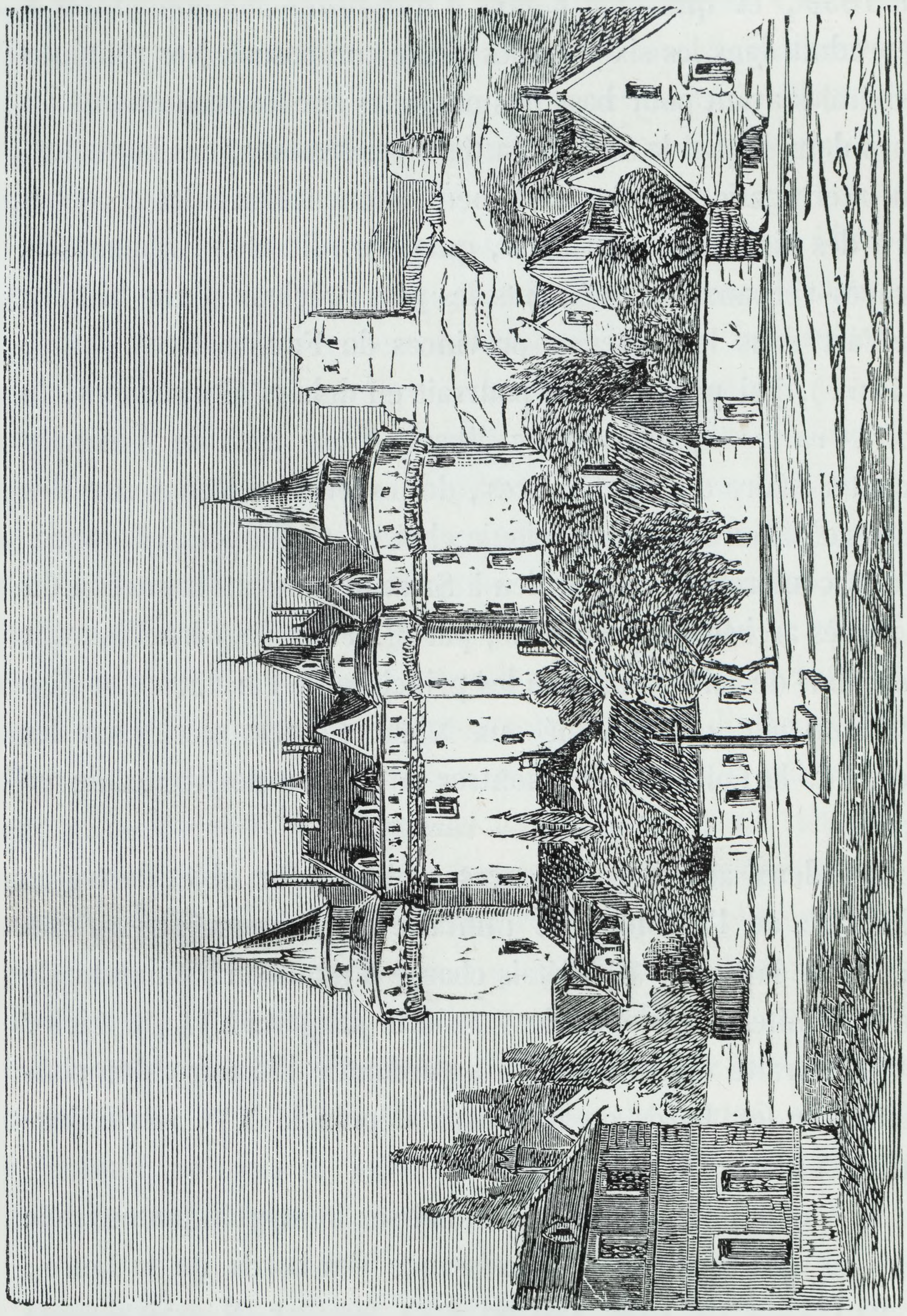
SAUMUR. — Le Congrès archéologique de France s'est ouvert à Saumur, le 1er. juin. Le compte-rendu du Congrès va paraître.

Depuis trente ans bientôt, les réunions générales de la Société française d'archéologie ont porté successivement sur tous les points de la France l'enseignement que j'établissais à Caen en 1830, et que mon *Cours d'antiquités monumentales* a reproduit dans les six volumes qui le composent. Nos réunions générales ayant pour base des enquêtes sur les monuments du pays dans lequel la Société va tenir ses sessions, ces enquêtes, ou interrogations posées oralement, donnent lieu à des réponses et à des discussions formant, quand on lit attentivement nos procès-verbaux, les éléments les plus précieux d'une histoire de l'art dans les diverses provinces de France. Cette année (1862), j'ai pensé qu'on pourrait en dehors des séances, le soir, *valvis apertis*, avec liberté pour tous de venir les écouter, faire des conférences, des espèces de leçons sur des sujets d'histoire et d'archéologie choisis et annoncés à l'avance. Trois conférences ont eu lieu à Saumur pendant la session du Congrès archéologique : l'une, par M. Félix de Verneilh, avait pour but de faire connaître les principes de l'architecture dite *Plantagenet*, qui a régné aux XIIe. et XIIIe. siècles sur les bords de la Loire, et de montrer la filiation des voûtes de ce style.

Les deux autres conférences avaient pour objet de tracer l'histoire de l'architecture militaire du moyen-âge sur les bords de la Loire. Je m'étais chargé d'esquisser la marche de cette architecture, depuis le Ve. siècle jusqu'au XVe. M. Victor Petit a traité d'une manière approfondie l'histoire des châteaux sur les bords de la Loire, depuis le XVe. siècle jusqu'au XVIIe.

M. Victor Petit, dont vous connaissez le magnifique ouvrage sur les châteaux de la Renaissance des bords de la Loire, traitait ainsi un sujet qui lui était familier. Il avait disposé tout autour de la salle les belles planches de son ouvrage : il a pu, dans ses intéressants aperçus, indiquer une multitude de dates, rectifier les erreurs long-temps accréditées sur l'origine

des châteaux les plus imposants de ce pays. Ainsi, j'avais dit, il y a long-temps, que le château de Langeais ne pouvait être du XIVe. siècle comme on le répétait partout, comme des



VUE DU CHATEAU DE LANGEAIS.

E. Tudot del.

Sociétés savantes, des itinéraires ne cessaient de l'affirmer, et que le style de cet édifice dénotait le XVe. siècle. M. Victor Petit est venu, par ses recherches, trouver la véritable date

et donner gain de cause à mes réclamations. Il a fait connaître aussi les dates du château d'Azay-le-Rideau ; celles des châteaux de Montsoreau, de Luynes, de Chaumont, d'Ussé, et successivement de tous les grands châteaux de la vallée de la Loire.

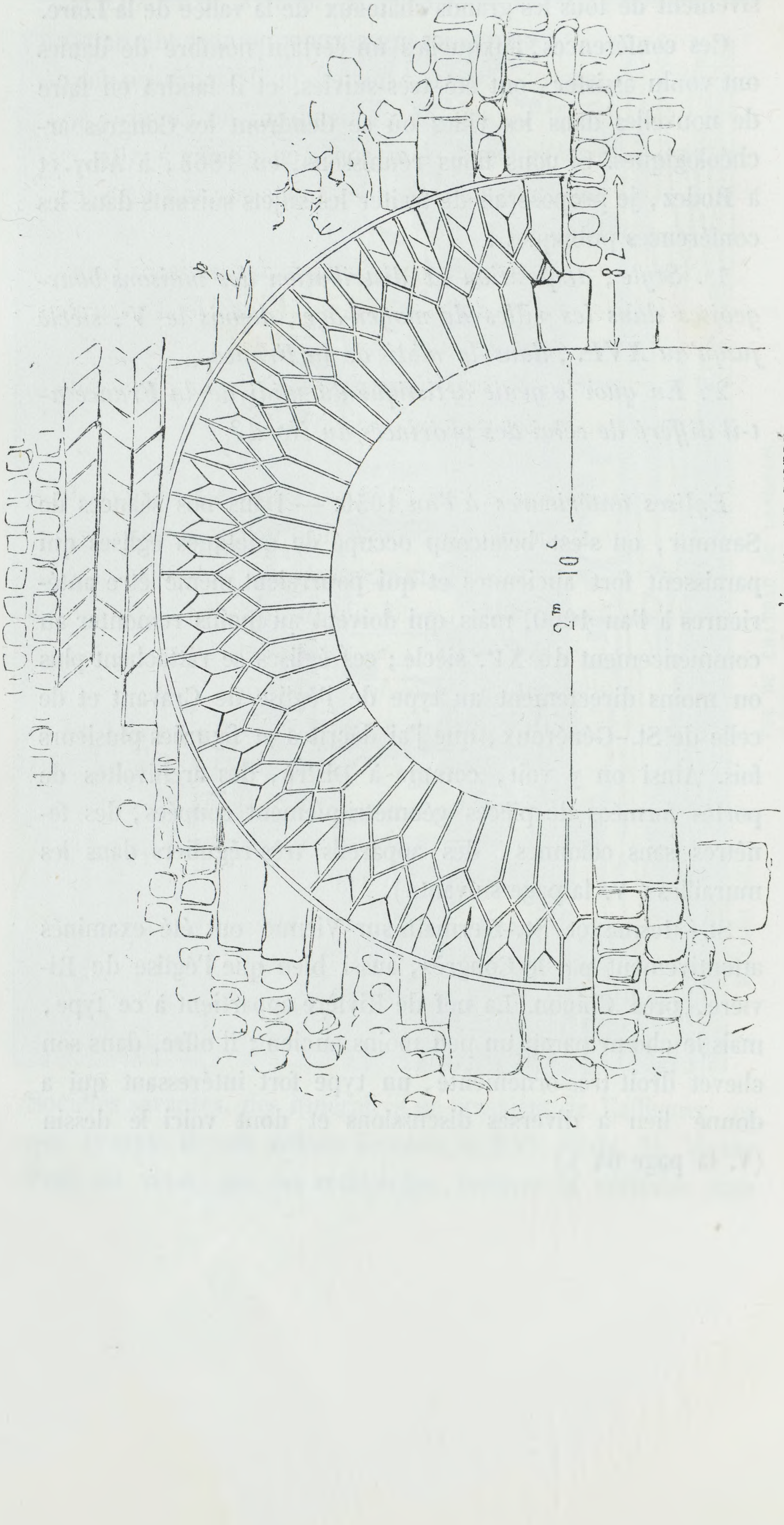
Ces conférences, auxquelles un certain nombre de dames ont voulu assister, ont été très-suivies, et il faudra en faire de nouvelles dans les villes où se tiendront les Congrès archéologiques. Si nous nous réunissons, en 1863, à Alby et à Rodez, je proposerais de traiter les sujets suivants dans les conférences publiques :

1°. *Style, disposition et distribution des maisons bourgeoises dans les villes du moyen-âge, depuis le Ve. siècle jusqu'au XVIe., dans le midi de la France.*

2°. *En quoi le génie artistique du midi de la France a-t-il différé de celui des provinces du Nord?*

Églises antérieures à l'an 1050. — Dans nos séances de Saumur, on s'est beaucoup occupé de quelques églises qui paraissent fort anciennes et qui pourraient même être antérieures à l'an 1000, mais qui doivent au moins remonter au commencement du XIe. siècle ; ces églises se rattachent plus ou moins directement au type de l'église de Cravant et de celle de St.-Généroux, que j'ai décrites et figurées plusieurs fois. Ainsi on y voit, comme à Distré, des archivoltes de portes formées de pièces géométriquement coupées, des fenêtres sans colonnes, des appareils très-réguliers dans les murailles (V. la page suivante).

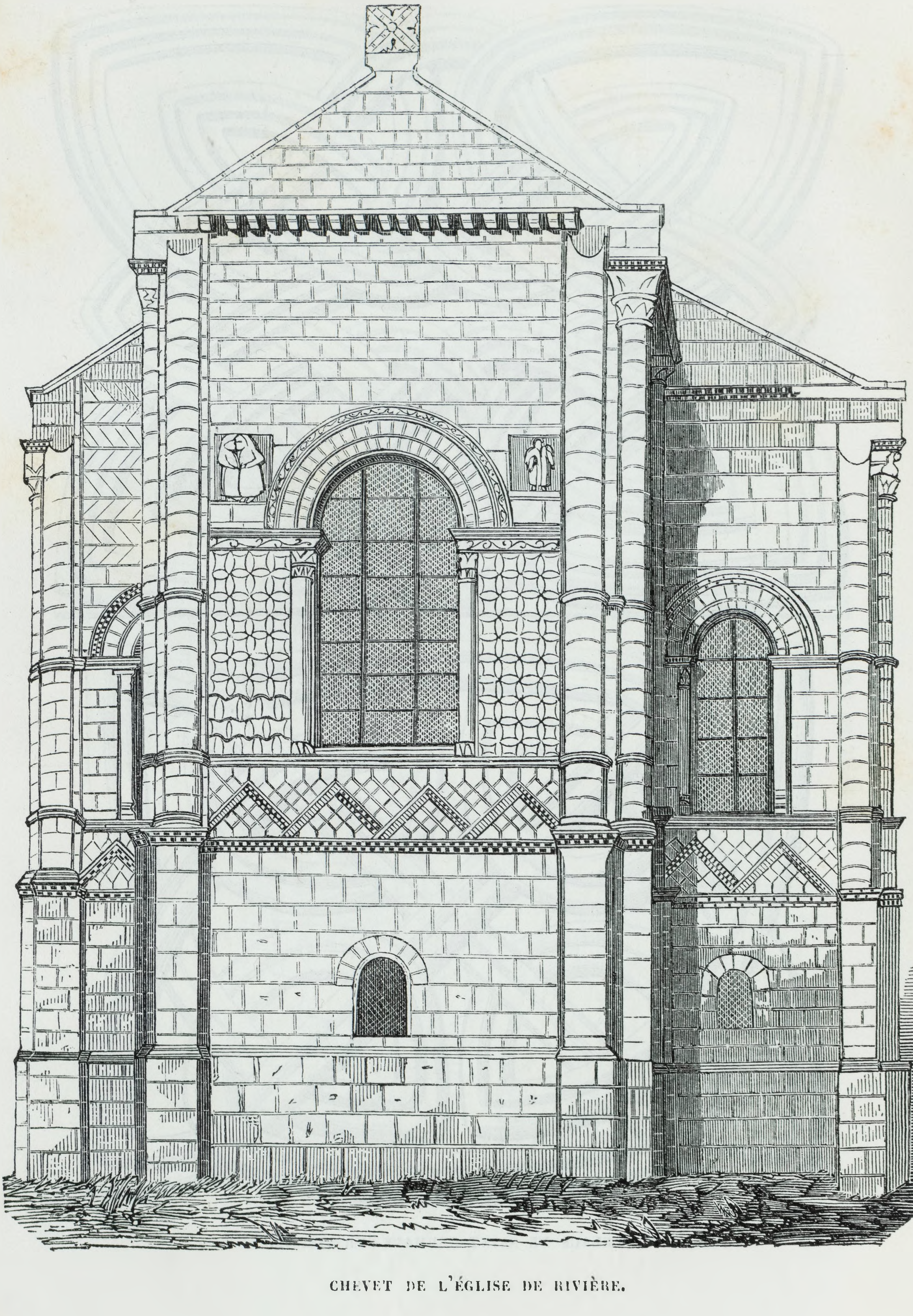
St.-Mesme et St.-Germain-sur-Vienne ont été examinés attentivement par le Congrès, aussi bien que l'église de Rivière, près Chinon. La nef de Rivière appartient à ce type, mais le chœur paraît un peu moins ancien : il offre, dans son chevet droit très-ornementé, un type fort intéressant qui a donné lieu à diverses discussions et dont voici le dessin (V. la page 64).



PORTAIL DE L'ÉGLISE DE DISTRÉ.



ENTRELACS DE SAINT-GERMAIN SUR-VIENNE.



CHEVET DE L'ÉGLISE DE RIVIÈRE.



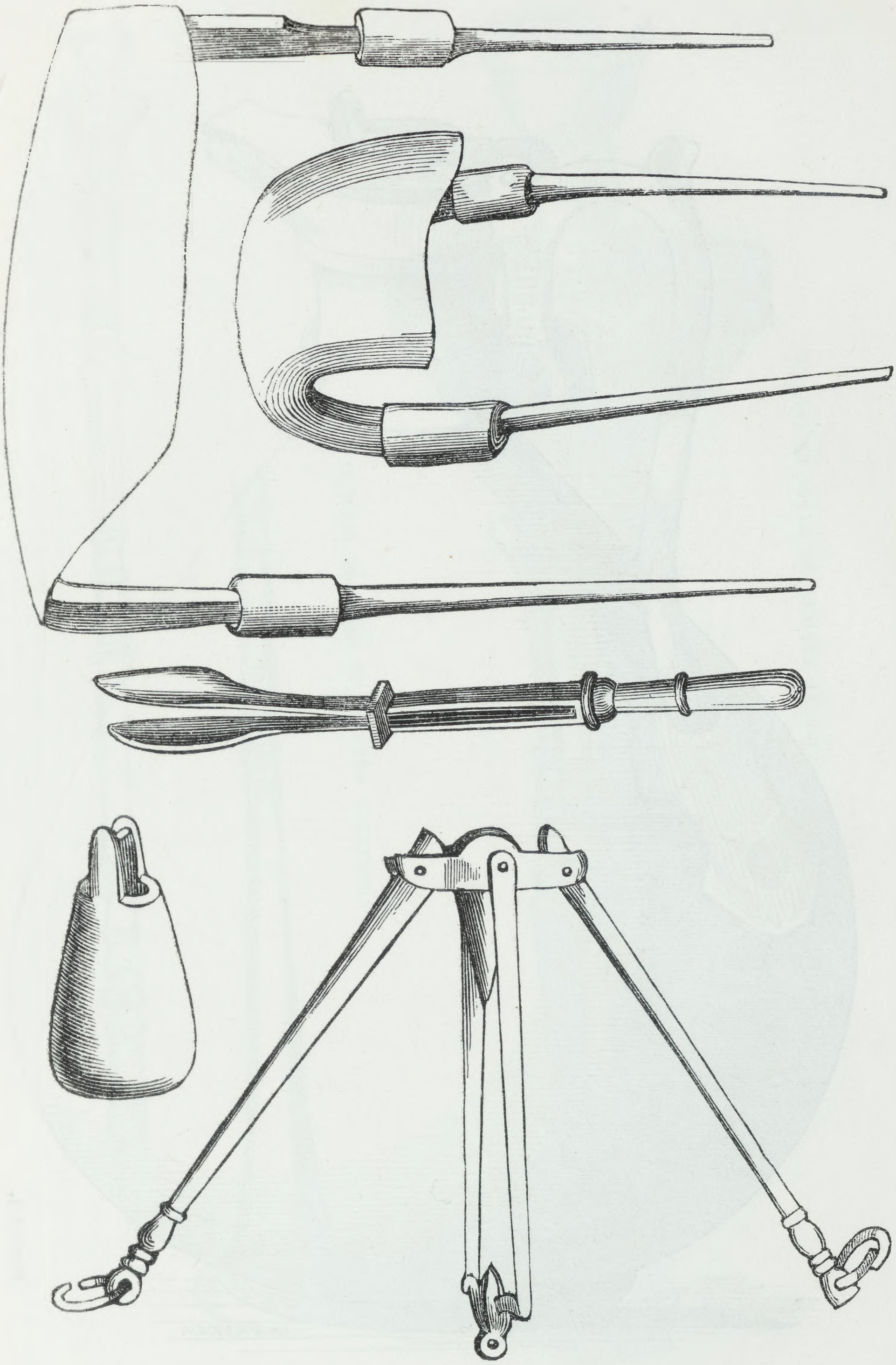
INTÉRIEUR DU CHŒUR DE L'ÉGLISE DE RIVIÈRE.

Musée de Saumur.—Avant de quitter Saumur, permettez-moi de vous rappeler l'importance des objets que renferme le musée. Ce qui fixe surtout l'attention, c'est la découverte faite à St.-Just-sur-Dive de tout le ménage d'un charpentier romain, non-seulement des objets nécessaires à la vie, comme plats, vases de différentes formes, grandes bouillottes d'une belle conservation; bourse, témoin irrécusable, composée d'un grand nombre de pièces en bronze des beaux temps de l'Empire, et tous les outils en fer qui servaient à son industrie (Voir la page suivante): instruments tranchants de toute espèce, scies, ciseaux, herminettes, compas, tire-ligne, fers de varlope, enfin tous les instruments dont se servent encore nos ouvriers: mêmes formes, même perfection; le temps a passé sans y apporter aucun changement. Enfin, au milieu de tous ces objets, qui avaient été renfermés soigneusement dans une caisse dont on a retrouvé les crampons en fer, les clous et la clef, se trouvait une magnifique trompette, seul spécimen aussi bien conservé que l'on possède de cet instrument.

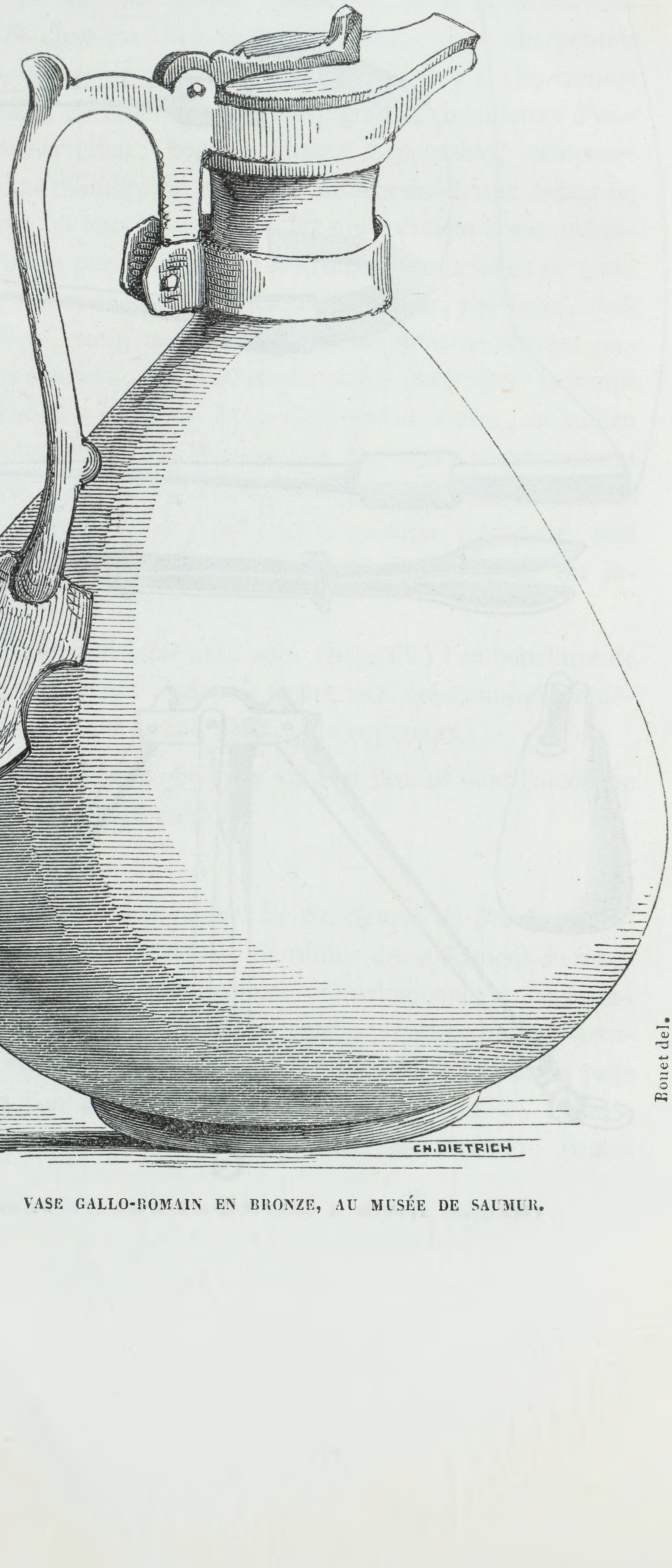
M. Bouet a dessiné avec soin (page 69) l'embouchure de cette trompette qui a, depuis trente ans, été examinée et décrite par un assez grand nombre de voyageurs.

Je présente (page 68) un vase en bronze dont l'analogue existe au musée de Poitiers.

Moulures mérovingiennes de St.-Seurin de Bordeaux. — Vous savez que je m'occupe de réunir des spécimens de moulures appartenant aux époques mérovingienne et carlovingienne. J'ai, depuis plusieurs années, recherché les sarcophages en marbre des IVe., V^e^. et VIe. siècles (Voir la page 70), et j'en ai fait déjà graver un certain nombre. L'année dernière, au Congrès de Bordeaux, M. Durand, voulut

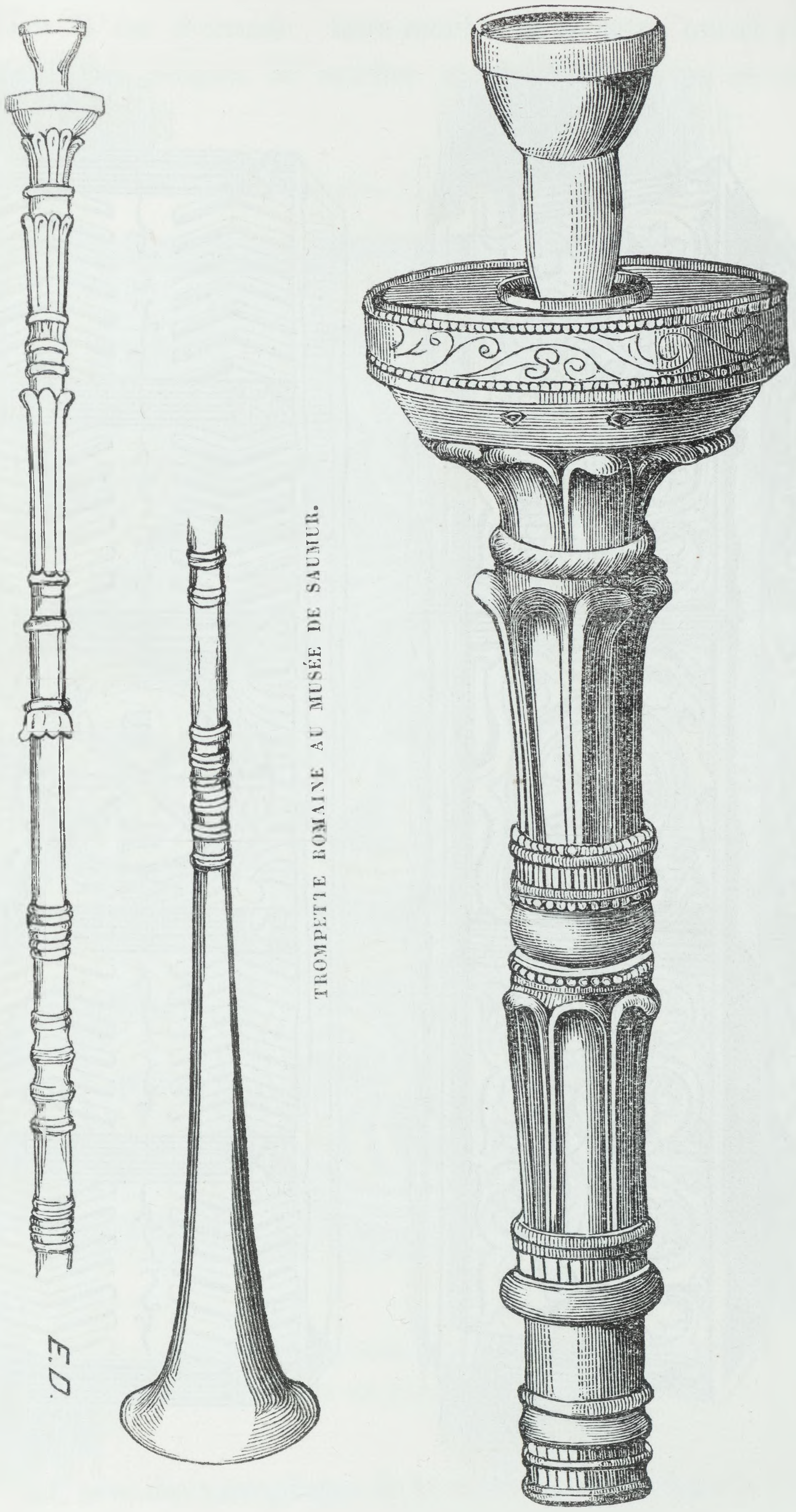


USTENSILES TROUVÉS A SAINT-JUST-SUR-DIVE, PRÈS SAUMUR.



Rouet del.

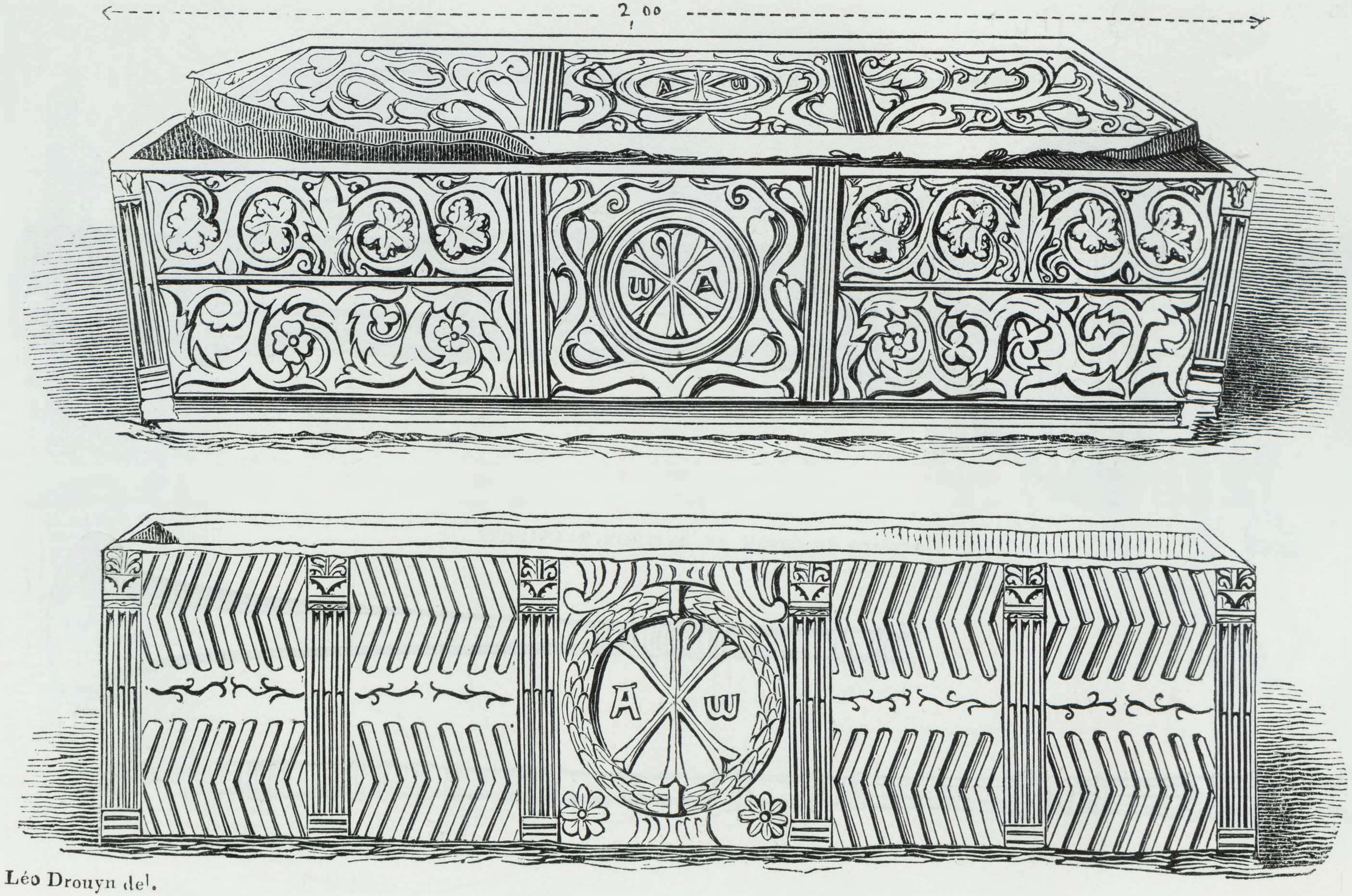
VASE GALLO-ROMAIN EN BRONZE, AU MUSÉE DE SAUMUR.



TROMPETTE ROMAINE AU MUSÉE DE SAUMUR.

EMBOUCHURE DE LA TROMPETTE ANTIQUE DU MUSÉE DE SAUMUR.

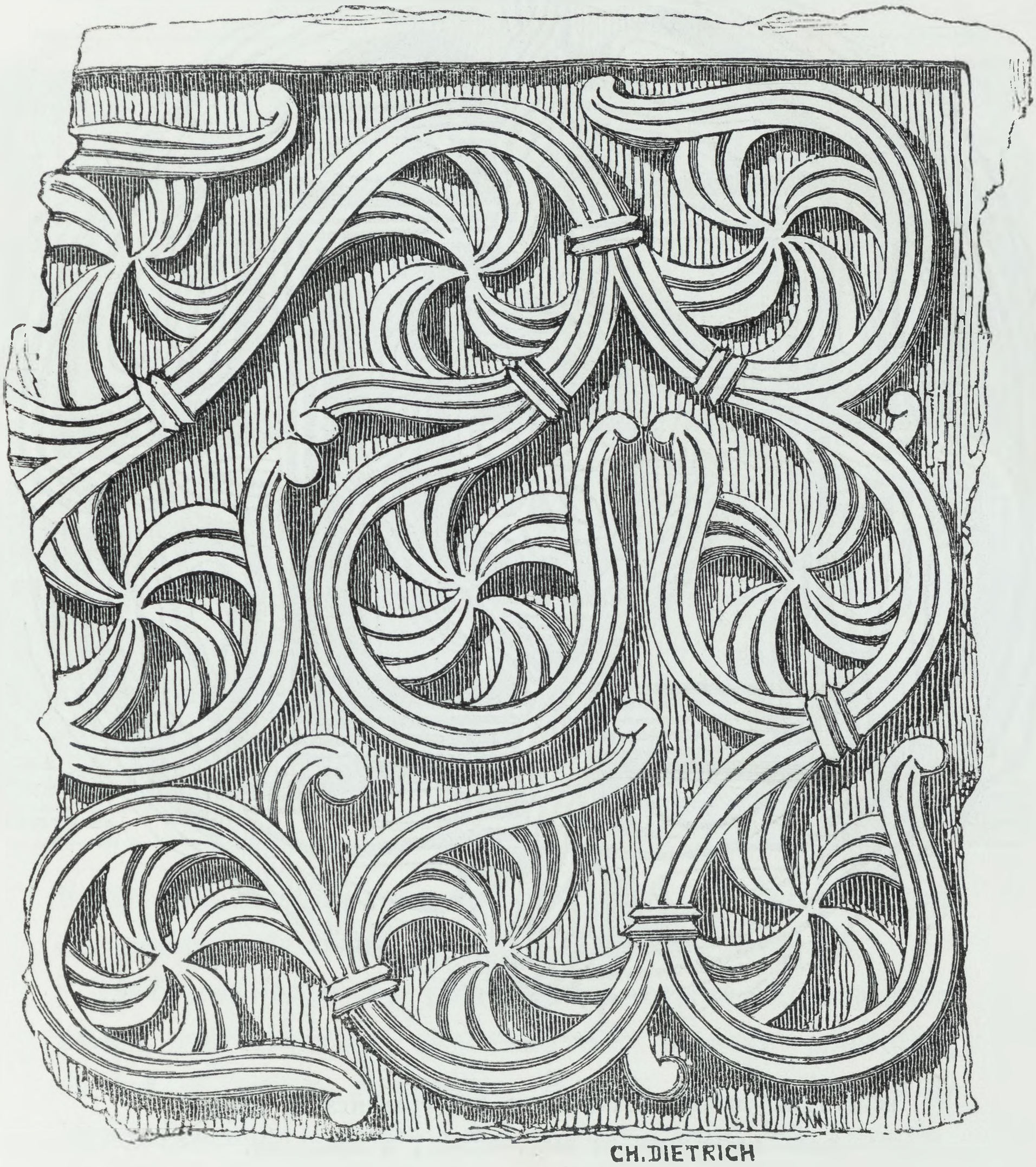
E. D.



Léo Drouyn del.

SARCOPHAGE CHRÉTIEN EN MARBRE.

bien, à ma demande, faire mouler pour notre musée plastique des plaques de marbre mérovingiennes qui se trou-

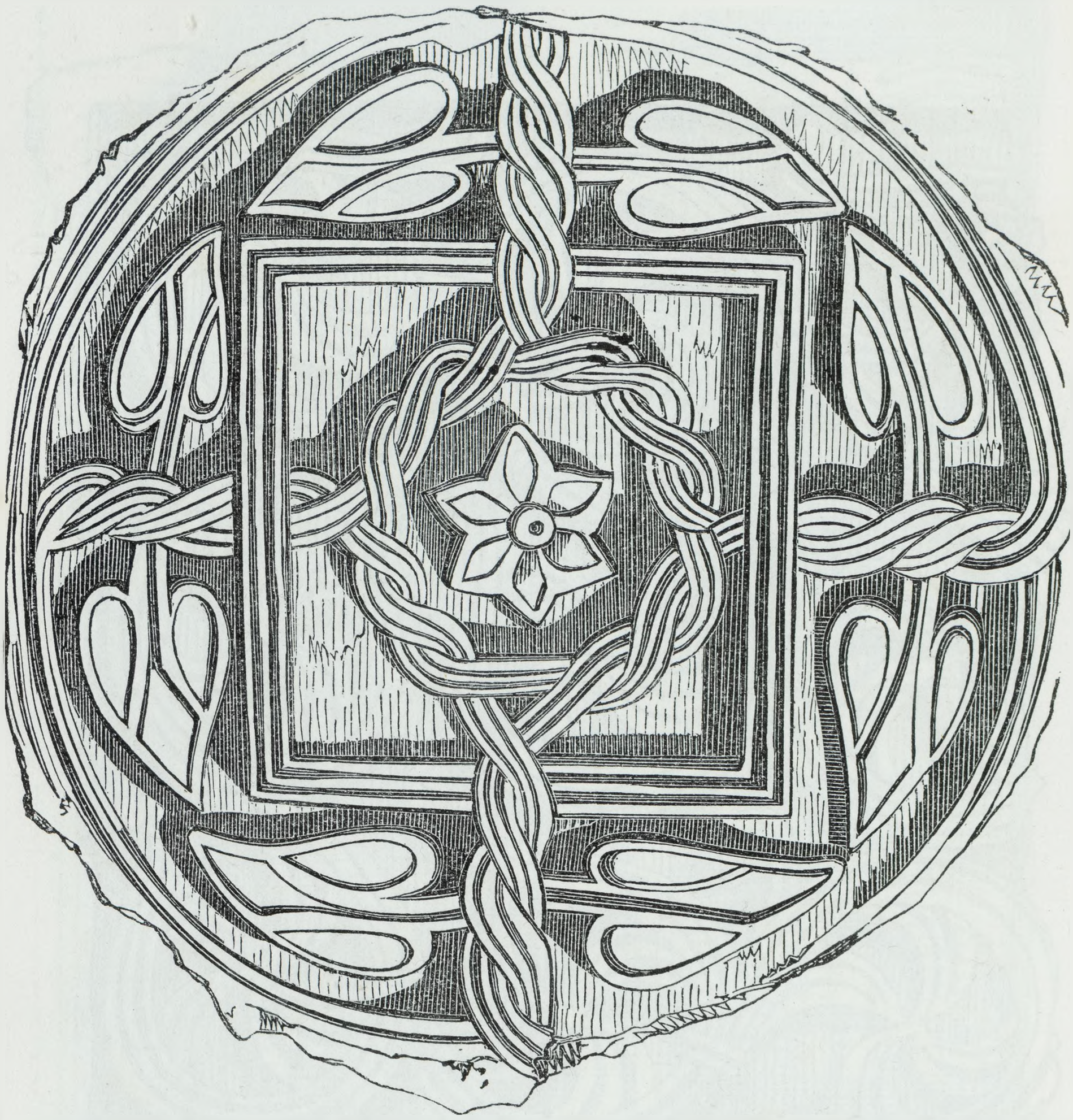


Léo Drouyn del.

SCULPTURES MÉROVINGIENNES SUR DES PLANCHES DE MARBRE
DANS LA CRYPTE DE SAINT-SEURIN, A BORDEAUX.

vent, avec des sarcophages de la même époque, dans la crypte

de St.-Seurin de Bordeaux. Elles ont été dessinées par M. Léo Drouyn.

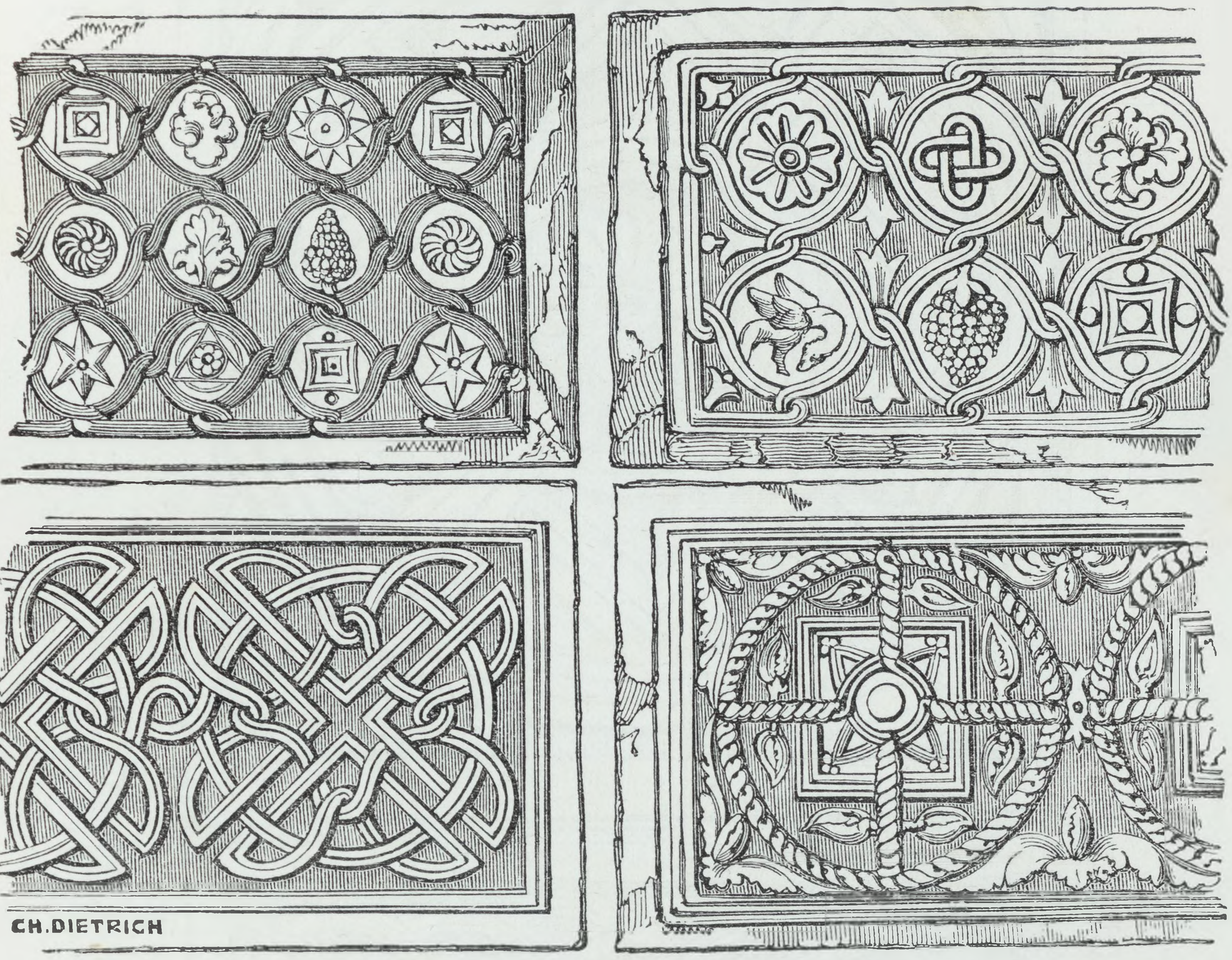


SCULPTURES MÉROVINGIENNES SUR DES PLANCHES DE MARBRE
DANS LA CRYPTE DE SAINT-SEURIN, A BORDEAUX.

Je pense que ces plaques de marbre ont pu faire partie de la balustrade d'un sanctuaire, ou décorer le pourtour d'une abside.

Je trouve, dans l'ouvrage de M. Albert Le Noir, une es-

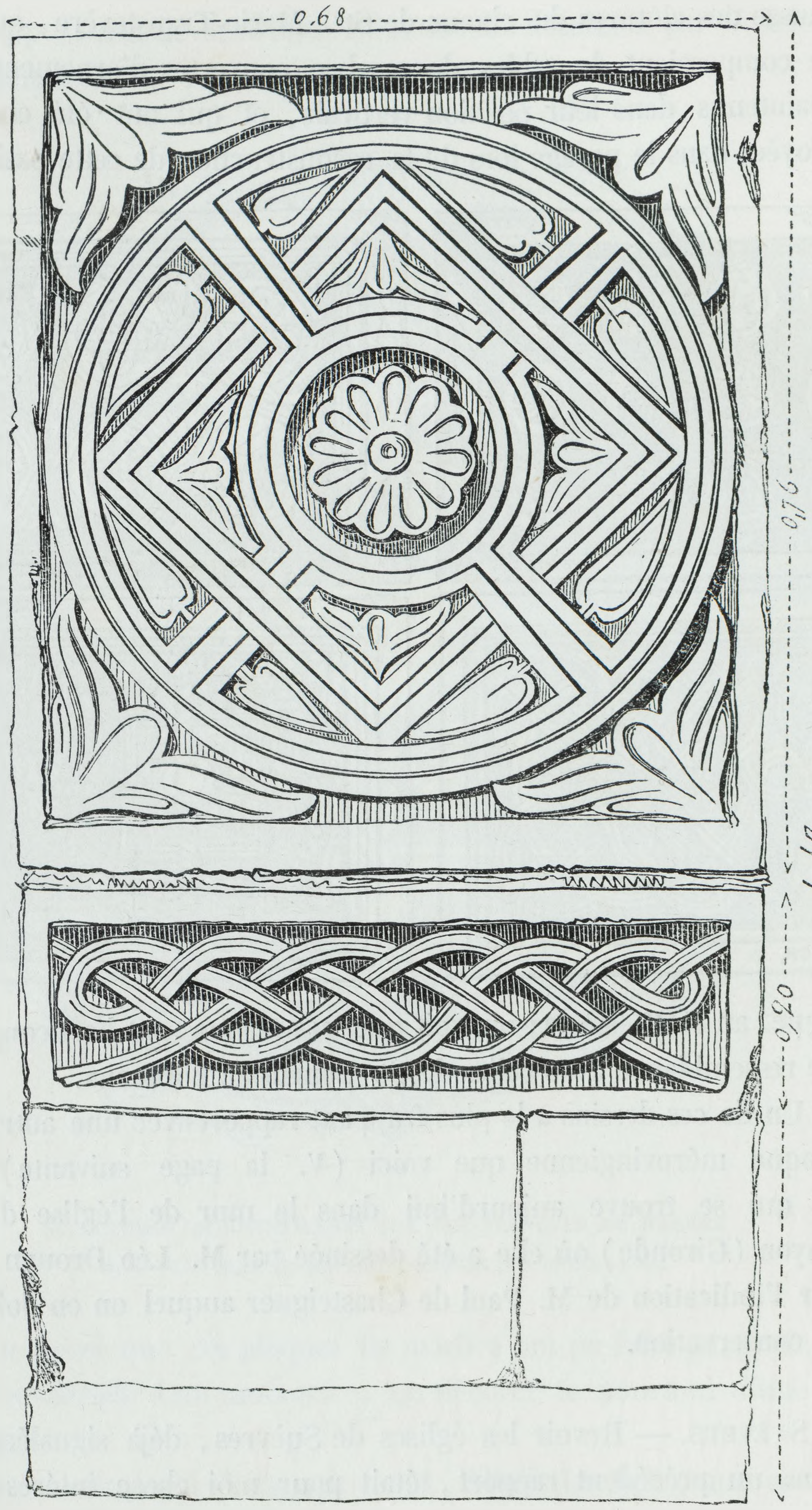
quisse des clôtures du chœur de Ste. Marie-Transtevère, qui se composaient de tables de marbre couvertes d'ornements maintenus dans leur position verticale, et qui ont été employées dans le pavage lors de la reconstruction de cette basi-



lique au XIIe. siècle; on voit que ces plaques ont beaucoup de ressemblance avec celles de St.-Seurin de Bordeaux.

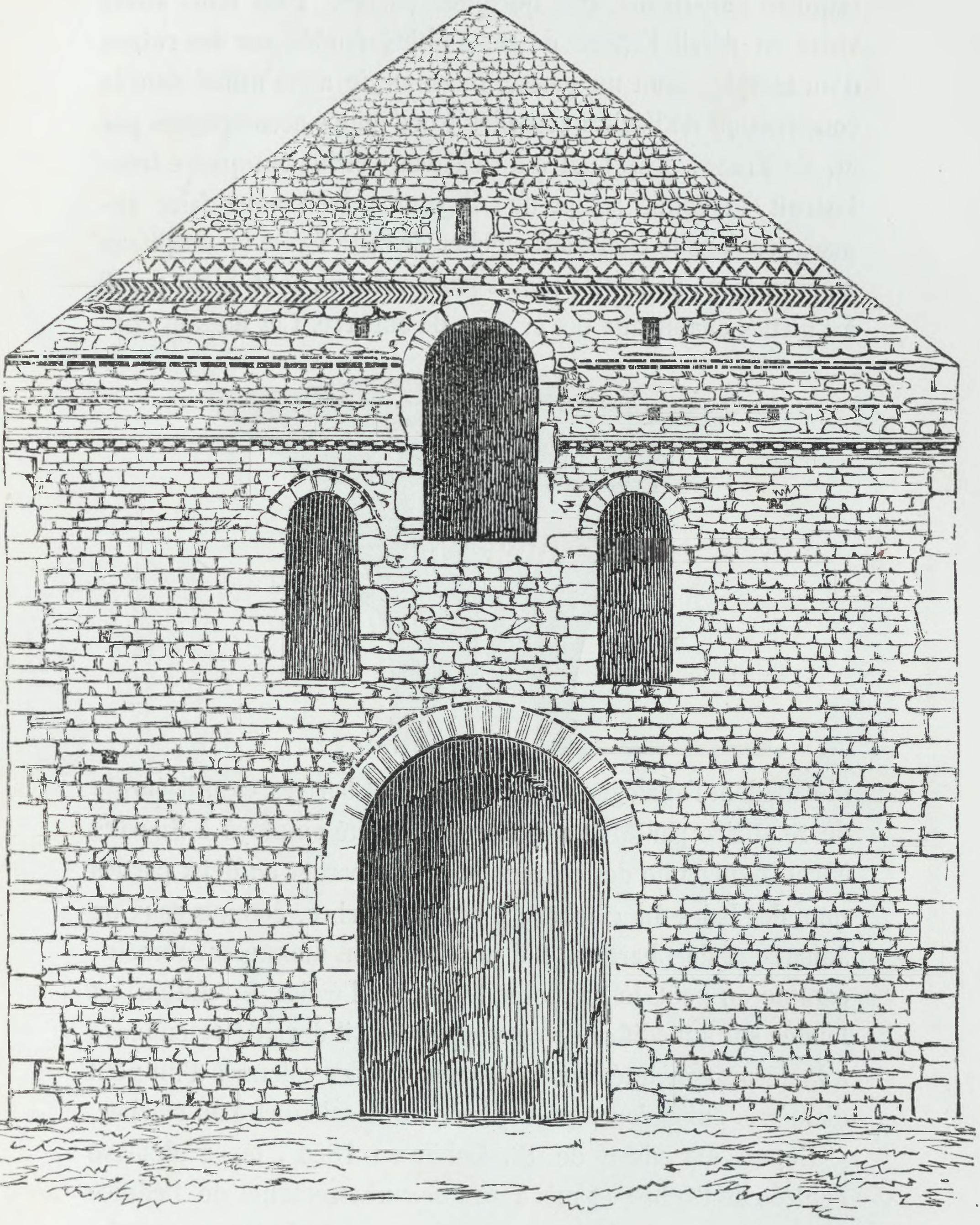
Un de ces dessins a le plus frappant rapport avec une autre plaque mérovingienne que voici (V. la page suivante), et qui se trouve aujourd'hui dans le mur de l'église de Bayon (Gironde) où elle a été dessinée par M. Léo Drouyn, sur l'indication de M. Paul de Chasteigner auquel on en doit la conservation.

Suèvres. — Revoir les églises de Suèvres, déjà signalées dans un précédent rapport, était pour moi chose intéres-



SCULPTURES MÉROVINGIENNES DANS L'ÉGLISE DE BAYON (GIRONDE).

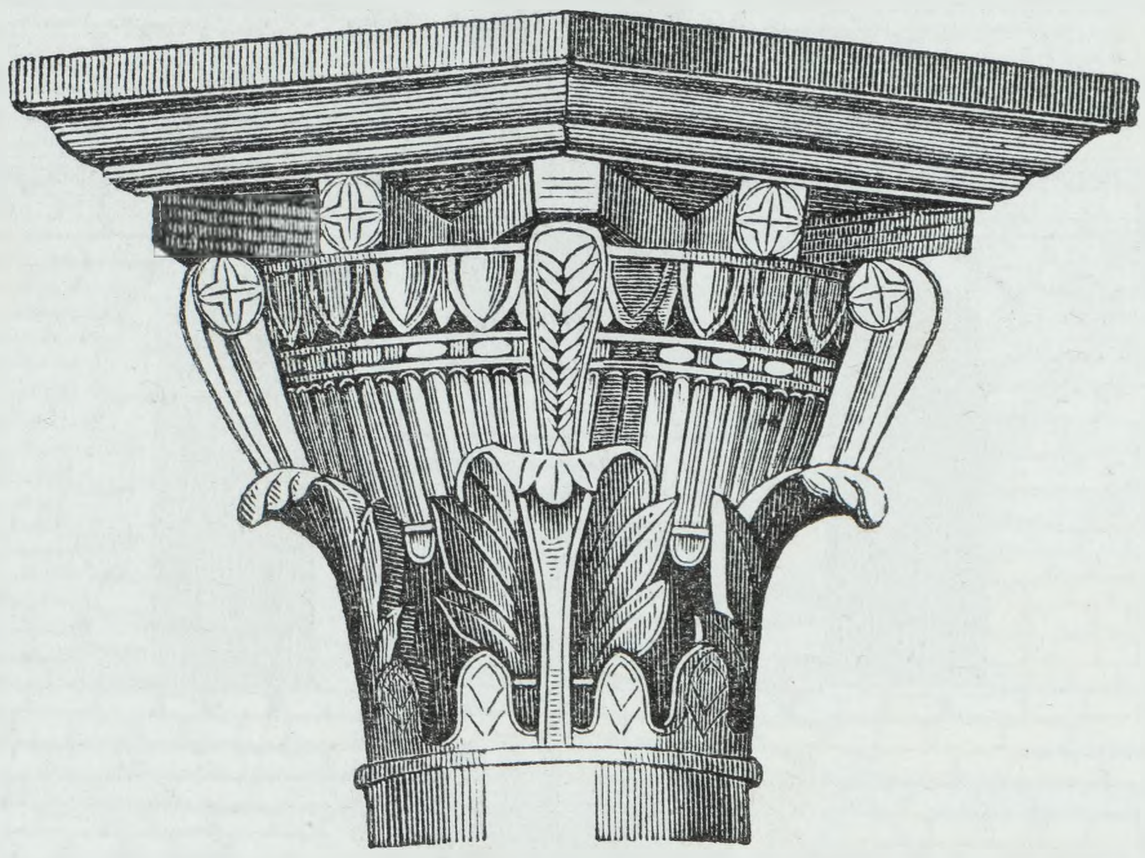
sante. M. Bouet a dessiné la façade de l'église St.-Christophe



FAÇADE DE L'ÉGLISE SAINT-CHRISTOPHE, A SUÈVRES.

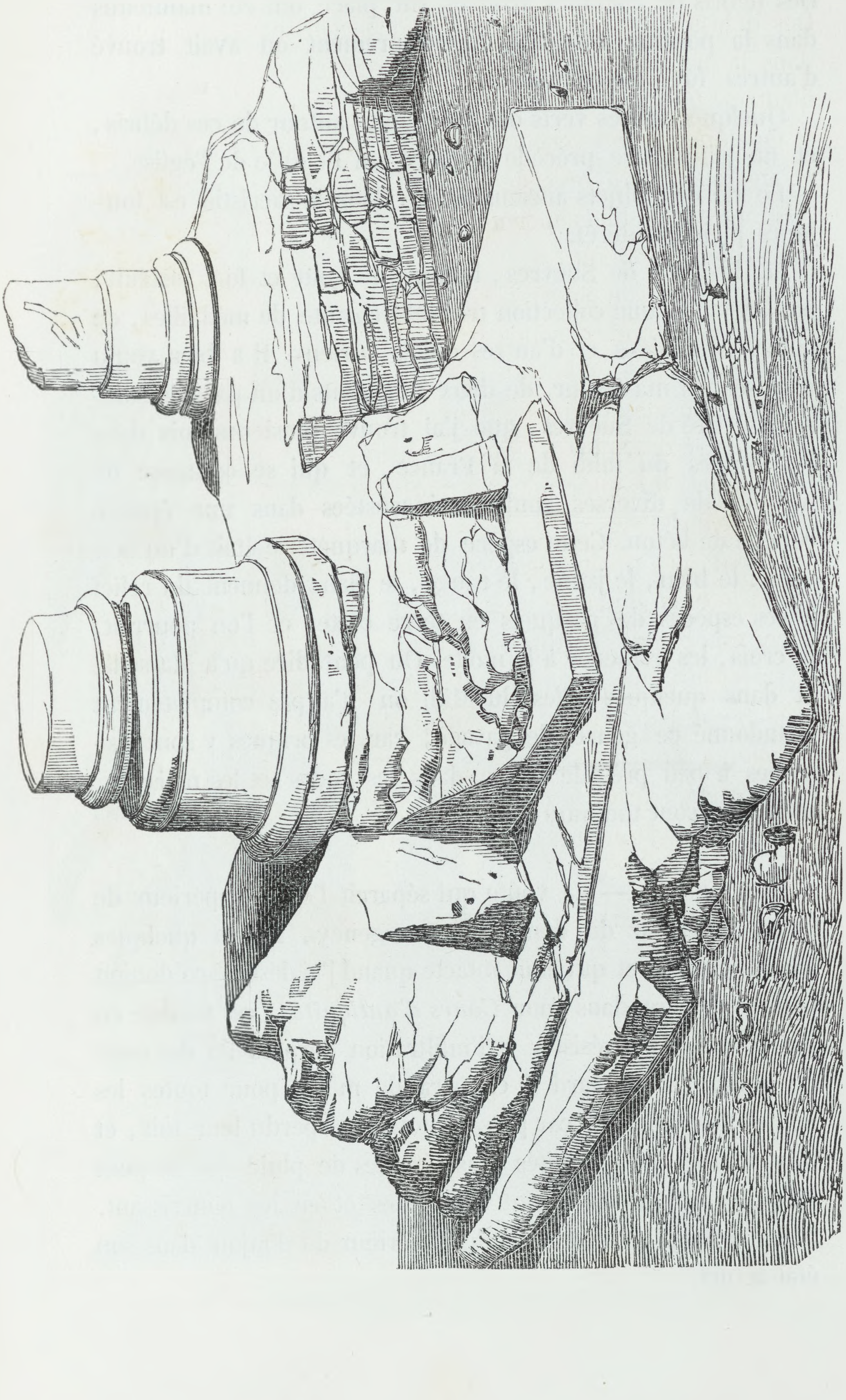
Nota. —La fenêtre supérieure a été percée après coup, il n'y en a que deux d'anciennes.

remarquable par ses chaînes de briques, et dont je n'avais esquissé moi-même que quelques parties. Puis nous avons visité en détail l'église de St.-Lubin, fondée sur les ruines d'un temple, dont un pan de maçonnerie a été utilisé dans la construction de l'église actuelle. Nous étions accompagnés par M. de Tracy, propriétaire du château voisin, antiquaire très-instruit et habile sculpteur ; il voulut bien nous faire remarquer dans le charmant clocher de cette église un chapiteau mérovingien, peut-être plutôt gallo-romain, tout-à-fait pareil à l'un des chapiteaux des cryptes de Jouarre. Cet élégant cha-



piteau, dont l'analogue m'a été montré à Chartres, dans la crypte de St.-Brice par M. Paul Durand, a été employé à Suèvres à couronner une des colonnettes qui séparent en deux parties une des baies du clocher ; il est en marbre, comme ceux de Jouarre et de Chartres. S'il provient d'un monument romain, comme on peut le supposer (puisque l'église St.-Lubin est fondée sur un édifice de cette époque), il devait être employé à la décoration intérieure et surmonter des colonnes d'un petit diamètre, puisqu'on a pu l'ajuster à une colonnette du clocher.

Depuis ma visite de St.-Lubin en 1851, on a déblayé l'entrée de l'église et mis à nu les soubassements de l'édifice gallo-romain préexistant que l'on suppose avoir été un temple. Voici un croquis de cette ruine intéressante, fait par M. Bouet.



RESTES D'UN SOUBASSEMENT DE TEMPLE ANTIQUE, A SAINT-LUBIN DE SUÈVRES.

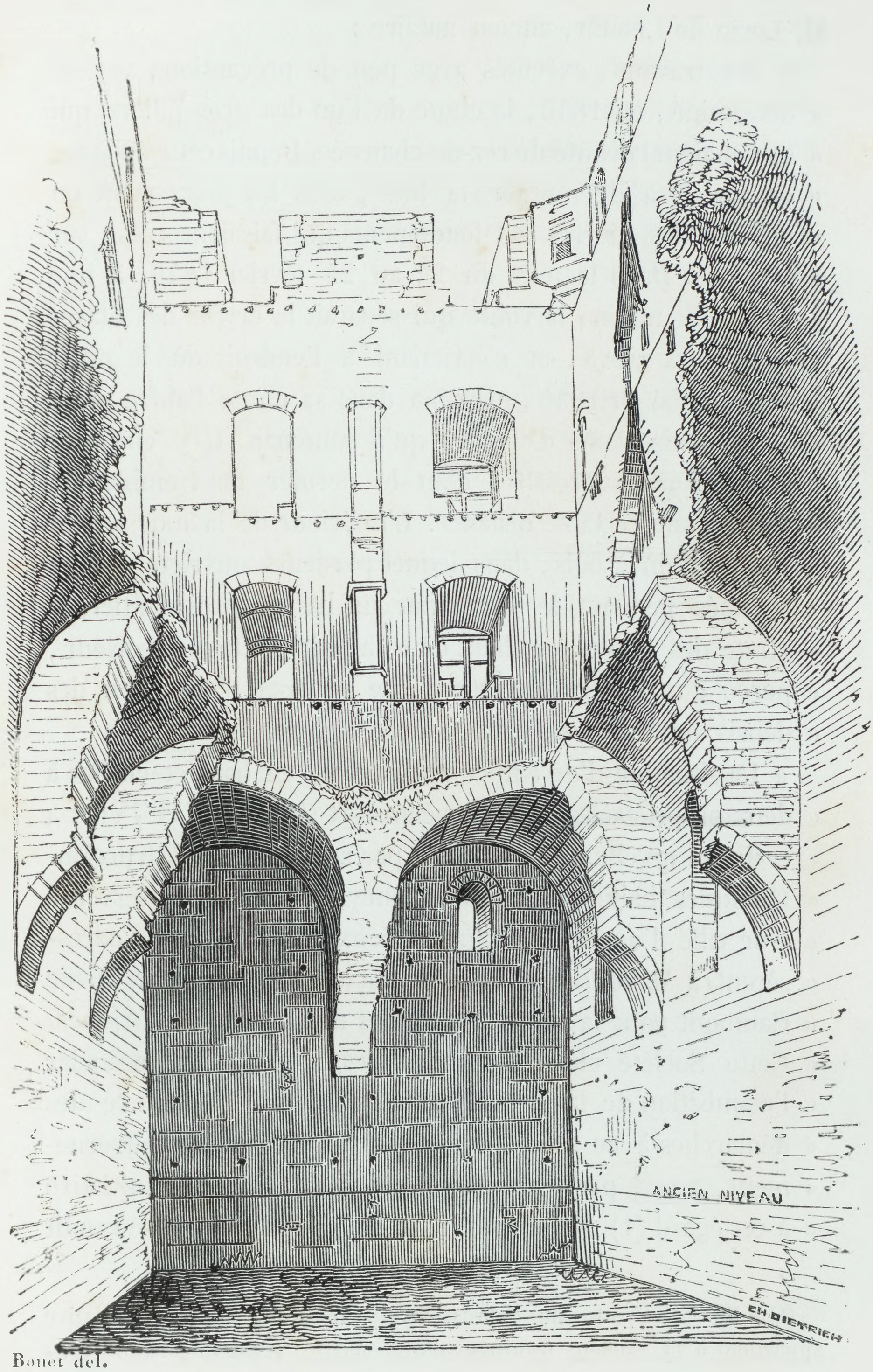
Des débris de colonnes trouvés sur place ont été maintenus dans la position verticale. Antérieurement on avait trouvé d'autres fûts de colonnes.

Quelques arbres verts ont été plantés autour de ces débris, et un joli square précède aujourd'hui l'entrée de l'église.

Le musée d'objets anciens formé dans la sacristie est toujours plein d'intérêt.

M. le Curé de Suèvres, homme de goût et fort instruit, possède aussi une collection très-intéressante de médailles, de poteries romaines et d'autres objets curieux. Il a bien voulu disposer, en ma faveur, de deux fragments d'un pavage gallo-romain tiré de Suèvres, que j'ai trouvé plusieurs fois dans les musées du midi de la France, et qui se compose de briques de diverses couleurs incrustées dans une épaisse couche de béton. Cette espèce de marqueterie était d'un bon effet : le bleu, le jaune, le rouge, le blanc donnent du relief à ces espèces de parquets en terre cuite, et l'on pourrait, je crois, les ramener à la mode. On peut dire qu'à Marseille et dans quelques villes du Midi on n'a pas complètement abandonné ce genre de pavage, car les briques y sont disposées à peu près de même dans les cours et les maisons ; mais elles sont toujours unicolores.

Beaugency. — La voûte qui séparait l'étage supérieur de l'étage inférieur du donjon de Beaugency, il y a quelques années encore, et qui était intacte quand j'ai dessiné ce donjon pour le décrire dans mon *Cours d'antiquités*, est tombée en partie et n'a pu résister à l'infiltration perpétuelle des eaux de pluie. Tôt ou tard il en sera de même pour toutes les voûtes des donjons, car presque tous ont perdu leur toit, et il y tombe des quantités considérables de pluie qui ne peut s'écouler qu'en traversant les voûtes et en les pourrissant. Nous avons pris un croquis de l'intérieur du donjon dans son état actuel.



Bouet del.

COUPE ET VUE INTÉRIEURE DU DONJON DEPUIS LA CHUTE DES VOUTES.

On lit ce qui suit dans l'*Histoire de Beaugency*, par M. Lorin de Chaffin, ancien notaire :

« Des travaux, exécutés avec peu de précaution, avaient « déterminé, en 1830, la chute de l'un des gros piliers qui « soutenaient la voûte du rez-de-chaussée. Depuis cette époque, « on ne cessa de mutiler la tour ; tous les jours aussi on « enlevait des pierres aux fondements qui faisaient saillie sur « la place. Dans la nuit du 22 au 23 février 1840, à une « heure du matin, la voûte qui séparait la crypte des étages « supérieurs creva, et s'écroulant à l'endroit où le pilier « était tombé en 1830, entraîna dans sa chute l'autre pilier « et les trois rangs d'arcades qu'il soutenait. Il y eut trois « éboulements successifs, dont le dernier fit trembler la « terre à une certaine distance. L'intérieur de la tour servait « de magasin à bois, dans lequel plusieurs ouvriers étaient « occupés pendant le jour : par un hasard providentiel, la « chute des voûtes eut lieu dans la nuit. L'étage supérieur, « percé d'une large ouverture, ne consista plus qu'en des « débris de voûte adhérant encore aux murailles.

« La situation d'un édifice appartenant en haut et en bas à « deux propriétaires différents était fort singulière, et il était à « craindre qu'elle ne se dénouât par sa complète destruction. « Quelques habitants de Beaugency, jaloux de conserver à « leur ville l'un de ses plus curieux monuments, s'adres- « sèrent à M. Mérimée et à la Société instituée par M. de « Caumont pour la conservation des monuments historiques. « Cette Société chargea l'un de ses membres de négocier « l'acquisition de la grosse tour, et il avait commencé des « démarches à ce sujet, quand on apprit que le gouverne- « ment, averti par l'autorité municipale, prenait l'initiative « à cet égard (1). M. Pandellé, maire de Beaugency, se rendit

(1) L'initiative est une expression qui n'est pas juste. L'initiative appartient à la Société française d'archéologie. L'administration cen-

« à Paris, et le 4 avril 1837 acheta des héritiers Barbier « la partie supérieure de la tour, moyennant 350 fr. Un « arrêté du Ministre de l'intérieur, en date du 19 septembre « 1843, autorisa M. le Préfet du Loiret à acquérir la partie « inférieure, moyennant 5,600 fr., et cette affaire se termina « par acte devant moi, du 28 novembre 1843. »

Aujourd'hui l'intérieur de la tour sert de magasin au Dépôt de mendicité.

St.-Étienne. — L'église St.-Étienne, appelée aussi St.-Sépulcre, paraît du XIe. siècle, et nous l'avons examinée dans tous ses détails à l'intérieur et à l'extérieur pendant que M. Bouet faisait le dessin ci-joint (V. page 82).

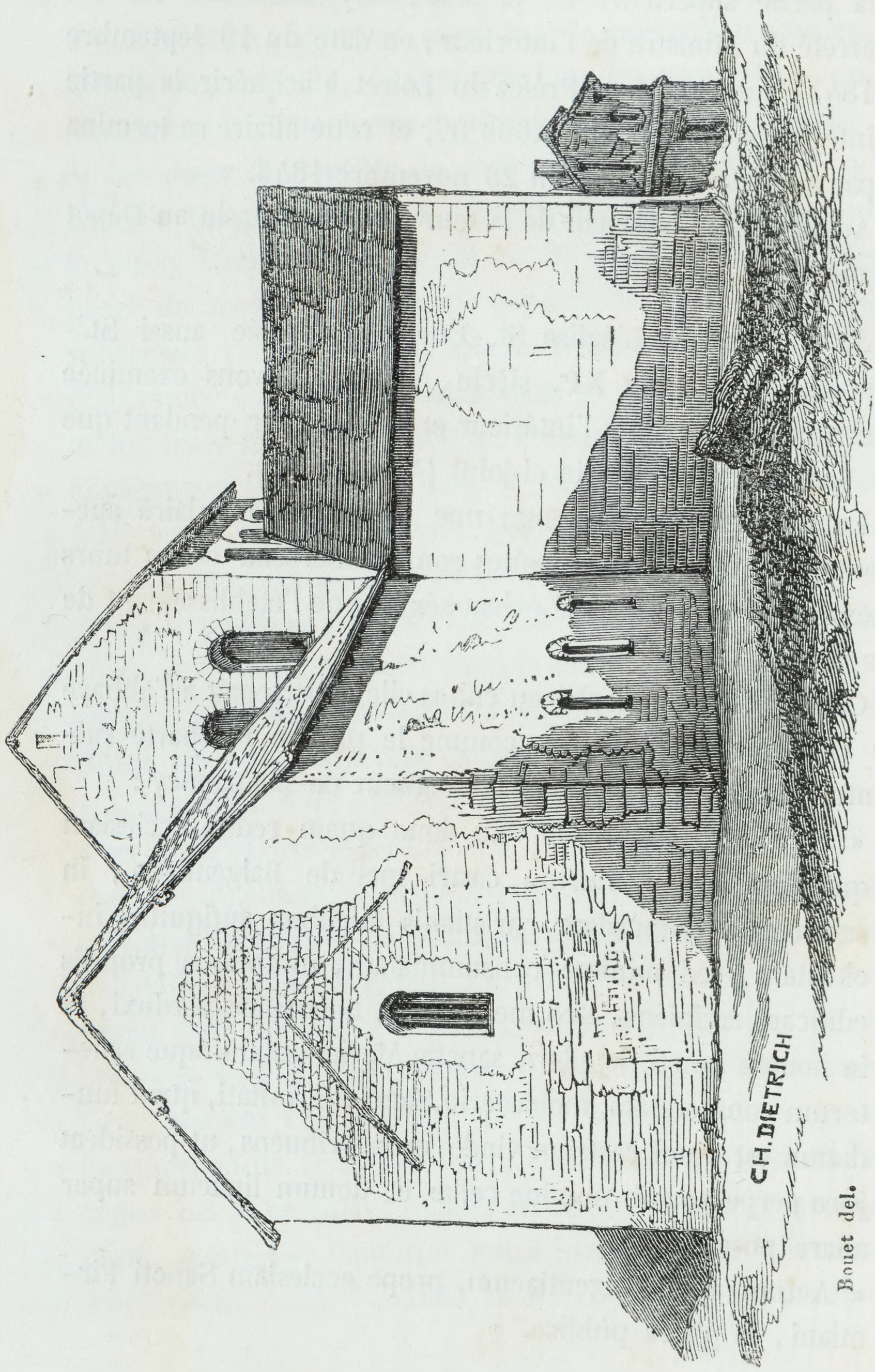
Le transept est très-long ; une tour quadrangulaire surmonte l'intersection ; les voûtes sont en berceau et les murs latéraux doivent avoir été exhaussés lors de l'établissement de ces voûtes.

Cette église ne sert plus au culte ; elle appartenait à l'abbaye de Vendôme depuis 1050, comme le prouve la charte suivante donnée par Lancelin II, seigneur de Beaugency :

« Ego Landricus... non tam dono quam reddo ecclesiam « quandam prope murum castri mei de Balgentiaco, in « suburbio a quibusdam christianis fidelibus antiquitus in- « choatam, sed minimè consummatam, sumptibus propriis « edificare arripiens, Deo me juvante, honorifice perduxi, et « in honore sancti Sepulcri, sanctæ Mariæ omniumque sanc- « torum consecratam, monasterio Sanctæ Trinitati, quod fun- « datum est apud castrum vindovinum tribuens, ut possideat « jure perpetuo sub nomine cellæ et donum ligneum super « altare posui.

« Actum apud Balgentiacum, prope ecclesiam Sancti Fir- « miani, in platea publica. »

trale ne s'en est préoccupée que traînée à la remorque par la Société, et quand celle-ci voulait conclure marché. 6



ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE DE BEAUVAIS.

CH. DIETRICH

Bouet del.

L'église St.-Étienne avait été vendue comme domaine national en 1793; elle a été rachetée par l'État en 1847, au moment où on allait la démolir. Maintenant elle est entretenue par le Ministère d'État et classée au nombre des monuments historiques.

Ponts. — Nous avons jeté un coup-d'œil sur le pont de Beaugency. Une partie de ce pont est de l'époque ogivale, mais il est difficile d'en apprécier la date précise. Je lis ce qui suit dans la nouvelle édition de l'*Histoire de Beaugency* de M. Pellieux, par M. Lorin-Chaffin :

« Tout ce qu'on sait du pont de Beaugency, c'est qu'il « existait déjà au XIe. siècle. Il finissait autrefois à la seizième « arche et était défendu aux deux extrémités par des for- « tifications qui devaient en rendre l'accès impraticable « avant l'invention de la poudre. Comme l'ancien pont « d'Orléans, il avait du côté de la Sologne une porte avec un « pont-levis flanqué de deux tourelles, bâties sur la grosse « pile de la seizième arche qui soutenait la culée.

« Le faubourg du bout du pont ayant été emporté par la « crue de 1608, et la Loire passant depuis dans cet endroit, « on fut obligé d'ajouter à l'ancien pont une continuation « moitié en bois, moitié en pierres. En augmentant ainsi sa « longueur, on lui fit perdre de sa beauté. On assure qu'il « était alors plus large et plus régulier que celui d'Orléans, « et qu'avant la construction de celui de Blois, il n'avait pas « son pareil sur la Loire. Il est si solidement bâti, qu'à « l'exception des arches ajoutées en dernier lieu, il a résisté « aux efforts des glaces dans les plus grandes débâcles, et « lors même que la plupart des ponts furent renversés. »

Il est question de retoucher le pont de Beaugency; les ingénieurs des ponts-et-chaussées auront bientôt refait tous les ponts : il est donc temps, de dessiner et d'étudier ceux qui nous restent.

(*La suite à un prochain numéro.*)

SUR LE
POUILLÉ DE L'ÉVÊCHÉ DE LUÇON,

Publié par M. E. AILLERY, prêtre de ce diocèse;

Par M. l'abbé AUBER,

Chanoine, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie, à Poitiers.

Nous voulons rendre service à la science historique dans notre pays, en signalant à ceux qui l'aiment le travail nouvellement éclos sous ce titre. C'est le résultat des patientes recherches et du zèle éclairé d'un ecclésiastique formé par de longues études à la connaissance des choses du Poitou. C'est avec nous-même une fraternité qui ajoute à celle de notre sacerdoce, puisque les écrits de ce genre doivent tourner tôt ou tard au profit d'une histoire générale dont nous ne cessons de nous occuper. Quelques mots suffiront pour faire comprendre de quel intérêt est celui-ci.

Et d'abord qu'est-ce qu'un *pouillé?* Le mot, si usité qu'il ait été naguère, et qu'il soit encore parmi les doctes, n'est pas toujours d'une signification très-claire à l'esprit de tous. Il a son origine dans le mot latin *polyptichum*, qui ne remonte guère plus haut que le IVe. siècle, et qui exprimait un recueil ou inventaire des biens et propriétés de l'État ou d'une communauté quelconque. Ce fut bientôt, par extension, le recensement de toutes les abbayes, prieurés, paroisses ou chapelles d'un diocèse. Le mot lui-même s'altéra dans la suite

du temps, affecta des formes variées selon que les lui imposèrent la maladresse des copistes ou les caprices de la prononciation. De là successivement *politicum*, *pulleticum pu-letum*, et enfin *pouillé* que nous avons encore et qui peut-être se transformera quelque jour : *Sic voluit usus*, *et jus et norma loquendi.*

Chaque diocèse, chaque abbaye avait nécessairement son pouillé, aux pages duquel étaient indiqués, avec le titre de chacun des bénéfices de son territoire, les noms des patrons et des collateurs, et plus ou moins d'autres détails qui en faisaient autant de pièces légales et authentiques. Par là étaient constatés à travers les siècles les droits originaux des évêques, abbés, prieurs ou patrons laïques sur les fondations pieuses qui relevaient de leur juridiction. On voit déjà quelle importance nous devons attacher à ces documents, ne fût-ce que pour eux-mêmes. Et quelle estime n'en ferons-nous pas si nous les considérons soit comme autant de vocabulaires des noms de lieux d'une contrée, tels qu'on les savait au moyen-âge ; soit comme exprimant des clauses du droit ecclésiastique et civil usitées à cette époque plus ou moins éloignée ; ou comme mentionnant de certaines redevances aujourd'hui oubliées ; ou enfin rappelant l'existence à tel siècle de familles dont le souvenir s'y perpétue ! Sur ce dernier point, nous savons une anecdote curieuse. Un membre actuellement existant d'une très-ancienne maison de Normandie, cherchait la trace d'un de ses ascendants de la fin du XVIe. siècle. Les recherches qu'il fit dans le pays l'amenèrent à constater, par un pouillé de Lisieux, que celui qu'il voulait découvrir avait eu le patronage d'une chapellenie dans une paroisse rurale de ce diocèse. Par une coïncidence aussi heureuse qu'elle est rare, notre homme fut amené ensuite à rencontrer dans les vieux papiers de cette église un registre d'inhumations de l'année 1581, et là se trouvait, en toutes lettres, les nom,

prénoms, titres et qualités de son trisaïeul en ligne directe. Ce hasard en fit naître un autre : d'après les souvenirs récents d'un jeune vicaire du lieu, il put mettre la main sur une pierre tombale de la même église : cette pierre, retournée naguères pour devenir un pavé neuf, fut déplacée à l'instant, et reconnue à son inscription pour celle du défunt si long-temps ignoré.

Dans l'état présent de nos affaires ecclésiastiques, les pouillés ne sont plus, en France, que des feuilles mortes, dépourvues de toute importance matérielle. Ils ont d'ailleurs très-souvent le double tort d'avoir été écrits en caractères devenus illisibles à la foule, et fort souvent, qui plus est, sur un parchemin que le commerce estime en proportion de sa rareté progressive : de là, pour ces malheureux déshérités, deux rudes fléaux : les épiciers et les relieurs. C'est chez un de ces derniers que feu M. Pallu-Dubellay retrouva à Poitiers, il y a trente ans, notre précieux *Grand-Gauthier*, l'un des manuscrits les plus utiles à nos études du moyen-âge (1). Mais au point de vue historique c'est autre chose, et il y a toujours à gagner dans la lecture de ces témoins véridiques d'un passé qui s'obscurcit tous les jours. En réunir plusieurs, les collationner pour obtenir maints rapprochements décisifs, quant aux familles et à la géographie du pays, c'est une œuvre des plus utiles, à laquelle un écrivain peut se donner d'autant plus de mérite qu'il y aura joint à une patience minutieuse une grande sagacité, pour éviter les confusions et les doubles emplois, et pour établir avec clarté, dans un plan synoptique, tout ce qu'on peut être curieux de savoir dans l'ordre d'idées que nous signalons.

(1) Voir un savant mémoire de M. Rédet dans le 1er. volume du *Bulletin* de la Société des Antiquaires de l'Ouest (du 1er. février au 1er. mai 1836).

C'est ce qu'a voulu faire M. l'abbé Aillery pour le diocèse de Luçon. On sait que cette circonscription ecclésiastique ne date que de l'année 1317, par les soins du pape Jean XXII qui la sépara ainsi de l'évêché de Poitiers en même temps que Maillezais, et comme Sarlat fut également distrait de Périgueux. Le territoire de la seconde Aquitaine, compris entre la Sèvre et l'Océan, prit donc alors une existence à part; mais son passé n'en est pas moins mêlé, par tous les souvenirs antérieurs au XIVe. siècle, à celui de notre immense diocèse de Poitiers. Nous aimerons donc, nous Poitevins, à voyager dans ces anciennes contrées qui furent les nôtres et où nous ne pouvons faire un pas sans rencontrer les vestiges de nos propres affaires. C'est pourquoi M. Aillery a lié par des notes intéressantes l'histoire de ce vaste pays; il donne, après quelques notions générales sur l'ancien diocèse de Poitiers, la liste de nos évêques, nos divisions primitives en archidiaconés et en archiprêtrés; puis, passant aux églises de Luçon et de Maillezais, il les décrit de la même manière; mais, de plus, il y mentionne les autres établissements qui en relevèrent, et cela par un état aussi complet que possible des abbayes et des dignitaires qui les ont gouvernées successivement depuis leur origine.

Pour composer un tel ensemble, il fallait des sources authentiques et des documents sérieux qui ne pouvaient manquer à un homme de science porté dès long-temps, par un goût qui devient tôt ou tard une sorte de vocation, à ces investigations si utiles. Le fond en a été tiré du pouillé général, composé au XIIIe. siècle par notre évêque le bienheureux Gauthier de Bruges, dont nous parlions en commençant. Ce prélat s'était aperçu, en montant sur le siége de Poitiers, qu'un vieux pouillé, contenant avec le dénombrement général des bénéfices un relevé des fiefs de l'évêché, avait disparu après la mort d'un doyen de Talmont qui en

avait été dépositaire. Il importait souverainement de le reconstituer; Gauthier s'en occupa avec zèle, réussit, après plusieurs années d'enquêtes, à en rétablir tous les éléments, et afin d'authentiquer, autant que besoin serait, cette nouvelle édition due à ses soins, il plaça en forme de préface, en tête de ce travail, une lettre par laquelle il confirmait à son successeur la vérité des renseignements par lui constatés (1). C'est ce livre ainsi refait et perdu dans les désordres de 1793, qui fut retrouvé naguères et que possèdent aujourd'hui les Archives du département de la Vienne.

Lorsque l'évêché de Luçon eut été constitué en 1317, on s'y occupa d'une copie du Cartulaire de Gauthier de Bruges, en ce qui concernait la nouvelle circonscription diocésaine. Cette copie, exécutée sans doute par l'ordre de Pierre de La Veyrie, reçut par la suite quelques additions, selon que les cas échéaient, et ce recueil fut connu sous le nom de *Livre Rouge*, comme d'autres, ailleurs, étaient nommés le *Livre Noir*, ou le *Livre Blanc*, selon que la couverture était de l'une de ces couleurs. Ce Livre Rouge a été copié par les soins de D. Fonteneau et fait partie du t. LXIVe. de ses Manuscrits.

M. Aillery a profité de ce double travail pour compléter les données qu'il a voulu publier; mais d'autres sources non moins précieuses s'offrent, en pareil cas, à l'érudit qui les cherche. Ce sont les cahiers de visites faites par les différents évêques ou par leurs archidiacres dans les paroisses de leur juridiction, et dans lesquels ils ne manquaient pas d'indiquer avec l'état des lieux les divers changements qui s'y étaient opérés depuis la visite précédente. On sait tout ce que l'histoire ecclésiastique et civile, aussi bien que la statistique monumentale, ont tiré de profit des visites faites par Odon

(1) De Fonteneau, t. III, p. 389.

Rigault, archevêque de Rouen au XIIIe. siècle, et au XIVe. par Bertrand de Goth, archevêque de Bordeaux, que son élection à la papauté vint surprendre dans l'accomplissement de ce devoir. Aujourd'hui nous connaissons, grâce à ces livres si long-temps ignorés, beaucoup de fondations de monastères et de consécrations d'églises, dont la date est devenue incontestable. L'auteur n'a pas méconnu le parti qu'il en pouvait tirer, et nous voyons citée en de nombreuses pages de son pouillé une visite faite par Mg^r^. de Merey en 1777 et 1778. En joignant à ces matériaux ceux qui se rapportent à l'évêché de Maillezais jusqu'à sa translation définitive à La Rochelle en 1656, M. Aillery a su relier fort heureusement l'époque la plus rapprochée de nous avec le berceau même de l'église de Luçon.

Il s'est donné un autre soin de grande importance au point de vue de la géographie du pays. Des douze colonnes qui composent chacune de ses grandes et belles pages in-4°., la première contient les noms français tels qu'ils s'écrivent et se prononcent aujourd'hui; et après les dix autres, pleines de détails recueillis des diverses sources qu'il s'est ouvertes, on arrive à la dernière où sont consignés, avec toutes leurs variantes de toutes les époques (autant qu'il a été possible de le saisir), les noms latins correspondants, avec l'indication des chartes où ils se trouvent, les dates de ces pièces et les archives, tant publiques que particulières, où elles sont conservées. Le soin attentif qui a présidé à cette partie du travail a été jusqu'à respecter les fautes même les plus graves des copistes du moyen-âge. Entrer à leur égard dans la voie des corrections eût été se jeter dans un inextricable dédale, se faire soi-même juge d'une foule de questions des plus délicates et décider forcément des incertitudes insolubles. Bien mieux a valu ne donner les choses que pour ce qu'elles sont. En pareil cas, les textes doivent rester ce qu'on nous les a faits, semblables

à ces vieilles sculptures symboliques dont les traits effacés ne peuvent plus recevoir qu'une restauration mal habile et un sens équivoque ou nul sous le ciseau téméraire qui entreprendrait de les refouiller.

Telle est à peu près la physionomie générale du *pouillé de Luçon* que nous donne aujourd'hui l'un des prêtres les plus éclairés de ce diocèse. Nous ne sommes que juste en le louant, et comme la critique littéraire serait incomplète et moins utile par conséquent, si elle ne faisait ressortir avec ces éloges si mérités les quelques imperfections de ces qualités remarquables, nous dirons, pour l'acquit de notre conscience, les rares inadvertances qui s'y font remarquer, mais dont le caractère est assez grave pour susciter nos fraternelles observations. Ainsi, nous aurions voulu qu'en parlant des origines de notre église de Poitiers, l'auteur adoptât moins les doutes trop long-temps jetés par l'école du XVIIe. siècle sur ses titres primoséculaires (page v). Les importantes divisions des écrivains modernes ont établi, de l'assentiment même de la Cour de Rome, la réalité de cette croyance historique, et l'ayant adoptée nous-même comme base de nos travaux sur ce point, à la suite des graves autorités qui l'établissent, nous pouvons désirer qu'on s'en tienne désormais aux convictions défendues avec tant de succès par MM. Faillou et Arbellot contre feu l'abbé Pascal et autres défenseurs de Baillet et de ses adhérents. — Nous trouvons encore dans la liste des évêques de Poitiers saint Emmeraud, cité comme ayant abdiqué vers 642 (p. XI). Or, ce serait placer contre toutes les règles et les usages de l'Église un prélat gouvernant en même temps qu'un autre, et à titre égal, puisque l'évêque Didon, qui commença à gouverner en 626, ne mourut qu'en 673 après un long épiscopat de quarante-cinq ans, et vingt-un ans après le martyre du prélat dont on suppose ici l'abdication. Nous avons signalé antérieurement la cause de cette

erreur, d'ailleurs trop répétée dans nos rituels et nos *Propres*, et le moindre examen de nos raisons doit la faire éviter à l'avenir comme n'aboutissant qu'à jeter le désordre dans une des plus dramatiques portions de notre histoire locale (1).

Il y a dans cette même page XI une double attribution d'*archidiaconés* donnée à Mirebeau et à Lussac, dans « l'archidiaconé de Poitiers. » Ce sont évidemment des *archiprêtrés* qu'on a voulu dire. Cette faute est facile à réparer par le lecteur lui-même. Mais il faut l'indiquer pour ceux qui n'auraient pas assez l'expérience de nos études et pourraient la répéter de bonne foi, comme il arrive si souvent.

Regrettons enfin qu'une table aussi complète que nous l'aurions souhaitée ne couronne pas cette œuvre où tant de noms d'hommes et de lieux se mêlent en mille détours qui en rendent la recherche nécessairement difficile. Sans doute, la *liste alphabétique des paroisses* est d'un grand secours; mais elle ne fait que répéter celle déjà établie dans le corps du pouillé, et un dictionnaire général eût dignement occupé les dernières pages en donnant, outre cette indication, celle des abbayes, prieurés, chapelles et autres bénéfices mentionnés dans le cours du livre; on aurait même fondu convenablement dans cette table l'explication des *termes de droit canonique et de quelques noms de lieux* placés de la page 203 à la page 209. Par là on évitait un double emploi et l'on régularisait plus méthodiquement l'ensemble des matières. Nous ne pouvons trop insister pour les ouvrages où tant de choses diverses et toutes excellentes se groupent à l'envi, sur l'indispensable accompagnement de tables générales et consciencieusement élaborées. C'est presque une œuvre de charité, puisqu'elle épargne de longues recherches et une grande perte de temps aux travailleurs pour qui de tels livres se

(1) V. nos *Vies des Saints de l'Église de Poitiers*, p. 359, 416, 519.

publient, et qui de leur côté doivent une ample reconnaissance à un auteur qui les seconde si généreusement.

Que ces observations soient donc reçues dans le même esprit qui nous les inspire. Elles n'ôtent rien ni à l'importance du louable travail de M. Aillery, ni à la charmante impression qu'il a obtenue des presses de M. Robuchon, lesquelles font grand honneur à Fontenay, ni à la netteté et à l'exactitude des deux belles cartes des diocèses de Luçon et de Maillezais qui ornent le texte et l'élucident. Ces cartes, dues au crayon de l'auteur, et dont les différentes limites sont coloriées avec soin, étaient un complément nécessaire des études qu'il nous a consacrées, et plus d'une fois il trouvera le prix de ses veilles dans la pensée de ceux qui sauront s'en servir.

CHRONIQUE.

Invitation à MM. les Curés et Desservants de se conformer à la loi, adressée au nom de la Société française d'archéologie. — Les curés et desservants oublient trop facilement qu'ils ne sont pas propriétaires, mais seulement usufruitiers (Art. 6 du décret du 6 novembre 1813).

L'art. 6 est ainsi conçu :

« Les titulaires exercent les droits d'usufruit, ils en supportent « les charges, ainsi qu'il est établi par le Code civil. »

Comme usufruitiers, ils sont tenus de jouir des biens en bon père de famille, de les entretenir avec soin, et de s'opposer à toute usurpation ou détérioration.

Art. 8 (même décret) :

« Sont défendus aux titulaires et déclarés nuls, toutes alié- « nations, échanges, etc., à moins que ces actes ne soient par « nous autorisés en la forme accoutumée. »

Parmi les meubles des églises, il y en a qui sont d'une nécessité absolue et indispensable pour la célébration de l'office divin, tels que les vases sacrés, les chandeliers, le crucifix, etc., etc. Une église ne peut être dépourvue de ces objets.

Il est d'autres objets d'une nécessité moins grande, ou qui ne sont plus employés pour le service du culte. Ils ne peuvent être vendus sans une autorisation.

De Caumont.

Comment on traite les objets d'art consacrés au culte dans certaines paroisses des environs de Lisieux. — L'ancienne église de Beuvillers, dont la construction remonte à l'époque romane, ainsi que l'attestent l'appareil des murs, composé d'un grossier blocage, l'absence de contreforts et une

petite fenêtre à plein-cintre, présente, en ce moment, l'aspect désolé d'une ruine. On pourrait penser que cette ruine est l'effet de l'action continue et destructive du temps : le temps, que l'on accuse presque toujours, cause souvent moins de ravages que la main de l'homme.

Ce pieux sanctuaire, que le temps avait respecté et qui aurait pu défier encore plusieurs siècles, tant l'édifice était robuste et bien portant, est aujourd'hui livré au marteau destructeur, qui ne respecte rien, pas même la poussière des tombeaux. Les murs sont *éventrés* et présentent de larges brèches. Il semble que le Génie de la guerre a passé par là, et a mis en mouvement ses engins de destruction les plus formidables. Les dalles funéraires, sur lesquelles se sont agenouillées de nombreuses générations, sont brisées et les morceaux gisent épars sur le sol. Les ossements, mis à découvert, affligent l'œil du touriste qui ose s'aventurer au milieu de ces ruines, présentant l'image du chaos ; les statues, objet de la vénération des fidèles, sont jetées çà et là comme des choses sans valeur et sans intérêt. On aperçoit, relégués dans un coin, au milieu des décombres, les débris du magnifique rétable de l'ancien autel de St.-Pierre-de-Canteloup. Le tabernacle, œuvre de patience et de goût, qui faisait l'admiration des connaisseurs, a disparu. On ne l'a pas jugé digne de figurer dans la nouvelle église, on a préféré s'en débarrasser comme d'un objet inutile et le vendre pour un prix minime à un brocanteur.

Ce qu'on blâme, c'est moins la démolition de cette église, que la manière révolutionnaire et brutale dont s'opère cette destruction.

La nouvelle église, située un peu plus bas que l'ancienne, ne présente aucun intérêt au touriste, qui détourne les regards de cet édifice, construit sans science et sans goût, pour admirer le magnifique panorama qui se déroule sous ses yeux.

Le tabernacle de l'église de Beuvillers était un des plus jolis et des plus riches de l'ancien diocèse de Lisieux. Il avait été donné à l'ancienne église de St.-Désir (démolie pendant la Révolution), par Marie de Raveton de Chauvigny, abbesse du

monastère des Bénédictines (1599-1634). Sur le gradin était sculpté l'écusson de cette abbesse.

Ce tabernacle fut sauvé pendant la tourmente révolutionnaire et transporté à Beuvillers. Sa forme est celle d'un élégant pavillon hexagone, avec colonnettes sur les angles formant ressaut. Le dôme imbriqué qui le surmonte supporte un lanternon que couronne une statuette représentant le Sauveur du monde, qui tient dans ses mains une croix de résurrection. Les pans étaient décorés de statuettes, et les accompagnements du tabernacle se terminaient en forme de console.

Le rétable provenait de l'ancienne église de St.-Pierre-de-Canteloup. Il avait été acheté en 1847 pour l'église de Beuvillers. Ce beau rétable, décoré de colonnes torses autour desquelles s'enroulaient des ceps de vigne chargés de grappes de raisin, datait du règne de Louis XIV. Le cadre qui entourait le tableau était travaillé à jour et délicatement sculpté.

Les statues en pierre qu'on voit à l'intérieur de la vieille église, au milieu des décombres, étaient anciennes et miniaturées. Celles de la Sainte-Vierge et de sainte Anne paraissent d'une bonne exécution.

Le tabernacle de l'église de Cirfontaine est dans le même genre que celui de Beuvillers.

L'entablement est surmonté d'urnes décorées de têtes d'ange, autour desquelles s'enroulent de jolies draperies, qui rappellent ces beaux épis émaillés qui couronnaient le toit de nos manoirs normands.

D. C. V. P.

Encore un bel autel vendu. — On vient de vendre, il y a un mois, à un brocanteur, le magnifique autel de Cirfontaine, que l'ancien curé de Marolles, M. Féret, avait fait placer sous la tour pour le conserver. C'est un acte qui mérite un blâme sévère. Ce magnifique rétable, dans le style Louis XIV, qui faisait l'admiration des connaisseurs, sera probablement revendu par morceaux ou en bloc comme une marchandise, au plus offrant et dernier enchérisseur ; il sera adjugé à l'amateur qui en offrira le plus.

Cet autel, qui a coûté une somme énorme, à en juger par la délicatesse du travail, a été vendu 400 fr.

Le rétable était décoré de quatre belles colonnes torses, autour desquelles s'enroulaient des ceps de vigne. La forme du tabernacle était celle d'un charmant pavillon à colonnes torses, surmonté d'une gracieuse coupole. Les rinceaux qui décoraient le gradin se terminaient par des têtes d'aigle.

A Marolles, commune qui vient de vendre l'autel dont nous parlons, on fait peindre tous les saints qui peuplent l'église d'une manière ridicule et grotesque. La statue de saint Jean-Baptiste, placée à côté d'un des petits autels de la nef, attire particulièrement les regards. La peau de mouton qui le recouvre semble avoir été plongée dans un bain de sang : *horribile visu !*

L'ancien curé n'était pas un archéologue, mais c'était un prêtré éclairé et instruit, et de plus un homme de goût, qualité si rare de nos jours. Son tombeau est placé près du chevet de l'église.

M. Féret (Nicolas-Rolland) est né a Argences, le 23 août 1798. Il a été installé à Marolles le 20 juin 1837, et est décédé le 22 juin 1860.

Avant sa nomination, il était professeur de théologie au collége de Pont-à-Mousson (Meurthe).

Son frère, aussi décédé, occupait la cure importante de St.-Pierre-sur-Dive. D. L. P.

Bon goût de M. l'abbé Hays, curé de Glos, près Lisieux. — L'église de Glos possède un riche mobilier, auquel le desservant actuel, M. l'abbé Hays, ancien vicaire de St.-Étienne de Caen, paraît attacher un grand prix. Ce précieux mobilier (styles Louis XIV et Louis XV), dont M. Bouet a fait de charmants dessins pour la *Statistique monumentale* de M. de Caumont, provient en grande partie de l'ancienne abbaye de Cormeilles (boiseries très-remarquables formant le lambris du chœur ; stalles ; lutrin, représentant un aigle, posé sur une magnifique tige dont la partie intermédiaire offre un vase d'une forme très-gracieuse ;

encadrement du tombeau des petits autels de la nef, offrant de jolies pentes de fleurs et de fruits). Le rétable de ces autels provient de l'ancienne église de Villers, près Glos.

M. l'abbé Hays a fait placer dans la nef un très-beau chemin de croix, qui offre une série de tableaux dessinés et gravés par Petrark et coloriés avec soin, d'après Fuhrich, célèbre peintre allemand et l'un des représentants de l'école de Dusseldorf, dont la gravure reproduit et cherche à populariser les chefs-d'œuvre. Quelle différence entre ces tableaux, empreints d'un véritable cachet religieux, et ces lithographies grossièrement enluminées et d'un dessin souvent grotesque, qui tapissent les murs de la plupart de nos églises rurales ! On ne saurait trop féliciter M. le desservant de Glos du bon goût dont il a fait preuve. Il serait à désirer que son exemple fût suivi par tous ses confrères.

V. Pannier.

Deux questions posées au Congrès des délégués des Sociétés savantes (*session de* 1863).—Plusieurs questions proposées aux délibérations du Congrès qui doit s'ouvrir le 18 mars ont produit des réponses écrites ; en voici deux autres qui n'ont pas excité moins d'émotion dans le monde artistique :

« Quelles modifications l'application de l'art à l'industrie doit-
« elle entraîner dans les écoles de peinture, de sculpture et
« d'architecture ? »

« A quelles conditions les écoles actuelles répondront-elles aux
« besoins de la société moderne ? »

Il est évident que l'enseignement du dessin devra subir, dans certaines villes, des modifications profondes. Ce n'est pas en faisant éternellement dessiner des oreilles, des nez, ou même l'académie, que l'on fera des artistes pour l'orfévrerie, pour l'architecture, la sculpture sur bois ou sur pierre, le dessin des tissus, l'assortiment des couleurs, etc., etc.

Il y a un tout autre enseignement à introduire, et il est fâcheux que l'Angleterre nous ait devancés dans la réforme de l'enseignement artistique, et que nos villes, *si l'on excepte Lyon* et quelques autres, n'aient rien fait pour suivre le mouvement.

L'Institut des provinces a fait acte de patriotisme en posant les questions que nous avons transcrites ; elles seront, nous l'espérons, bien traitées et mûrement discutées.

Il ne faut pas, en effet, que la France artistique sommeille plus long-temps, quand ses émules marchent à grands pas. On a été étonné cette année, à l'exposition de Londres, des efforts et des progrès artistiques faits par nos voisins ; on peut lire à ce sujet les articles de M. Michel Chevalier ; on peut voir ce qu'en pense aussi la *Gazette des Beaux-Arts*, quand elle reproduit ces paroles de M. de La Borde, membre du jury international :

« Nous sommes battus complètement par les poteries de Minton,
« menacés par l'orfévrerie d'Unington et par plusieurs autres in-
« dustries. Quand un peuple a les grandes facultés et par-dessus
« tout, cette qualité de persévérance qui ne connaît aucun
« obstacle, vous avez tout à redouter. Les Anglais, quoi que
« vous en pensiez, ont les dispositions artistiques les plus rares
« à un degré éminent. Il faut le dire, rien ne surgit chez nous
« depuis quinze ans : la France semble une terre épuisée que
« dorent encore les derniers épis de la dernière moisson. On sent
« une sorte d'arrêt ; il se fait entendre comme un cri de détresse.
« Prenons garde, ces crises arrivent d'ordinaire au moment
« des grands enivrements, quand on se couronne de roses et que
« *paresseusement couché sur ses lauriers, on regarde d'un*
« *œil aviné les efforts de rivaux dont on croit n'avoir rien*
« *à craindre.* »

Quand 1,500,000 ouvriers sont voués à la production des objets de luxe, il faut penser à soutenir la concurrence étrangère, et le *caveant consules* de M. de La Borde mérite réflexion.

Le Congrès des délégués des Sociétés savantes s'ouvrira le 18 mars, à Paris, rue Bonaparte, 44. Y.

Bulletin de correspondance. — La correspondance de la Société française d'archéologie est très-étendue : nous ne pouvons en présenter l'analyse d'autant qu'il s'agit le plus souvent de plans à examiner et à modifier, de consultations qui ne peuvent être comprises qu'en présence des objets eux-mêmes. Nous

donnerons seulement, de temps à autre, l'indication sommaire de quelques-unes des lettres de correspondance.

Voici les dernières reçues :

M. l'abbé Roy-Pierrefitte, doyen de Bellegarde (Creuse), adresse l'adhésion de M. le Dr. Chaussat, demeurant à Aubusson (Creuse), et un mémoire sur le canton de Bellegarde;

M. de Cougny, membre de la Société, à La Grille, près Chinon, adresse le dessin d'un ciboire roman en bronze dont il donne la description;

M. l'abbé Voisin, du Mans, annonce le prochain envoi d'une notice sur une cloche de 1534 à St.-Benoît. Il présente des observations critiques sur différents travaux exécutés dans les églises du Mans, et sur les peintures rurales de La Couture et du Pré;

La Société des amis des arts de Marseille adresse plusieurs numéros de sa *Revue*, et demande à correspondre avec la Société. Cette demande est accueillie avec faveur;

M. le comte de Galembert, de Tours, adresse pour le musée plastique une caisse renfermant le moulage en plâtre d'un bois sculpté qui fait partie de la collection de M. Roux, de Tours. M. de Galembert conjecture que cette sculpture pourrait remonter au règne de Henri III;

M. Desjardins, de Lyon, adresse aussi une caisse de moulages pour le musée plastique;

M. le comte de Toulouse-Lautrec rend compte des démarches qu'il a faites à Alby, de concert avec M. Rossignol, pour préparer la tenue du Congrès archéologique en juin 1863 et de leur heureux résultat;

M. le comte de Mellet annonce qu'il prépare un rapport sur le mouvement archéologique et les publications relatives à cette spécialité, faites en 1862;

M. Paul Canat de Chizy fait parvenir un mémoire sur les nombreux objets gallo-romains en verre, trouvés à Aoste;

M. l'abbé Cochet adresse diverses notices.

MM. l'abbé Auber, de Poitiers; Bordeaux, d'Évreux; Ch. Vasseur, de Lisieux; Teste, de Vienne; Achmet d'Héricourt, d'Arras; Cousin, de Dunkerque; Hucher, du Mans; F. de

Verneilh, de la Dordogne ; le vicomte de Cussy, de Paris ; de Chazelle, curé de Rivières ; le chevalier de Berluc-Pérussis, des Bouches-du-Rhône, adressent diverses lettres annonçant pour la plupart l'envoi de notes et de mémoires pour le *Bulletin monumental.*

M. Bouet fait parvenir la rectification suivante :

C'est par erreur que ma signature a été appliquée à l'article intitulé : *Les restaurations d'anciens édifices et les constructions gothiques en Hollande et en Allemagne*, publié dans le dernier numéro du *Bulletin.* Cet article est la traduction d'extraits de l'*Ecclésiologiste*, revue anglaise. D. C.

L'église ancienne et l'église actuelle de Beuzeville. — L'église de Beuzeville (Eure) portait encore, en 1859, dans les trois nefs qui la composent, la trace des différentes époques de sa construction.

La partie la plus ancienne, la nef latérale du nord, remontait au XIe. siècle. Cette portion, qui offrait à l'archéologue quelques curieux chapiteaux romans, avait été laissée à peu près sans réparations au XVe. siècle, quand on construisit d'abord la moitié du bas-côté du sud, puis, un peu plus tard, l'autre moitié du même collatéral. Ces nouvelles parties, beaucoup plus élevées que la première, avaient été raccordées avec elle par un immense toit d'ardoise du plus disgracieux effet.

Les fondations, qui n'avaient point été destinées à supporter une masse aussi lourde, avaient été ébranlées par les sépultures auxquelles la chapelle était consacrée (on y enterrait encore en 1775).

Le portail du midi, œuvre de la fin du XVe. siècle, offrait un thème à suivre pour la reconstruction du côté parallèle.

Cette entreprise, commencée en 1859, a été terminée en 1861; et les fidèles ont pu, le 26 mai, assister à la bénédiction des travaux.

La nouvelle nef latérale du nord reproduit, autant que le reste de l'édifice l'a permis, mais avec plus d'ornements d'un goût un peu postérieur, la disposition du bas-côté du sud. Elle

est soutenue par six contreforts terminés en pyramides ornées de crosses végétales. Une balustrade, dont la rampe imite des feuilles de fougère, règne au sommet du mur extérieur. Des gargouilles, attachées aux contreforts, laissent à des gouttières cachées le soin du déversement des eaux.

Les fenêtres, divisées en trois meneaux, sont garnies de verrières en grisaille et à sujets. La voûte est supportée sur des arceaux prismatiques se croisant en pendentifs carrés.

La portion du portail principal, dont les nouveaux travaux ont nécessité la construction, est percée d'une fenêtre également à vitraux et d'une porte surmontée d'un arc Tudor.

Les deux plus remarquables des anciens chapiteaux romans ont été conservés jusqu'à ce jour par l'entrepreneur.

Il serait à désirer que le clocher, lourdement reconstruit d'après un devis de 1767, et dont la solidité laisse à désirer dans certaines parties, pût être rétabli sur un plan plus en harmonie avec le reste de l'église.

L'édifice qu'il remplace avait été détruit par la foudre, peu d'années auparavant.

C'est vraisemblablement aussi vers la même époque que furent construits les trois autels actuels, et que furent fermées les fenêtres ogivales du chevet.

HOMO,

Receveur des Domaines à Noirétable (Loire).

Voyage artistique de M. E. Sagot en Basse-Normandie. — Depuis deux ans, l'éminent artiste-antiquaire M. E. Sagot, de la Société française d'archéologie, vient passer ses vacances dans nos contrées, et il en a emporté une magnifique collection de dessins que nous avons vus avec une véritable admiration ; ce sont en effet des dessins grand in-folio, parfaitement étudiés, souvent mesurés, de nos plus grandes œuvres architecturales de la Basse-Normandie, des cathédrales de Lisieux, de Séez, de Bayeux, de Coutances ; les églises de Caen, celle de St.-Nicolas notamment, qui a particulièrement intéressé notre confrère ; les églises abbatiales de Caen, de St.-Pierre-sur-Dives ; les châ-

teaux de Fontaine-Henry, Lasson, Bricquebec; enfin de charmantes vues des côtes du département de la Manche, notamment une vue générale de Granville, dont plusieurs fois déjà divers artistes (1) avaient essayé de saisir l'ensemble, mais qu'aucun n'avait pu rendre avec autant d'exactitude et de détail que l'a fait M. Sagot. Notre savant confrère destine tous ces beaux dessins au *Voyage dans l'ancienne France,* dont le baron Taylor poursuit, depuis quarante années, la publication avec une constance et un dévouement dignes des plus grands éloges.

On se rappelle que le *Voyage dans l'ancienne France* avait commencé par décrire les monuments de la Haute-Normandie, mais qu'il s'était arrêté dans sa route pour explorer un grand nombre d'autres provinces; il y a trente-cinq ans, je crois, que la Basse-Normandie attendait le retour de M. le baron Taylor pour qu'il donnât à ses monuments la place qui leur revient dans l'*Ancienne France*, le plus grand ouvrage de ce genre des temps modernes.

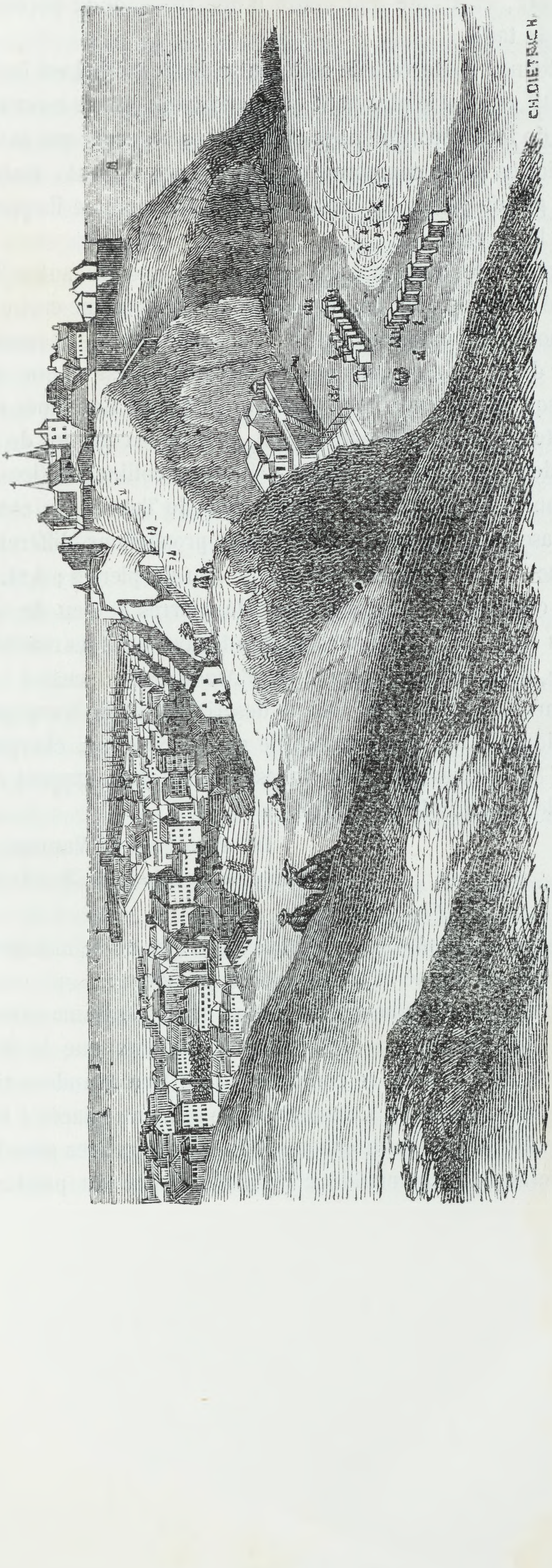
Grâce à M. E. Sagot, le collaborateur de M. le baron Taylor, la Basse-Normandie n'aura pas perdu pour attendre; et si, comme nous le pensons, les lithographies sont au niveau des dessins, le voyage en Basse-Normandie sera le plus intéressant de tous ceux qui ont paru jusqu'ici sur cette partie de la France.

DE CAUMONT.

Ouverture du tumulus de St.-Michel de Carnac. — Tous ceux qui ont visité Carnac se rappellent la butte St.-Michel, située à l'une des extrémités des alignements. Cette ancienne butte, faite de main d'homme, vient d'être fouillée.

« Un puits de 8 mètres, creusé au centre de ce vaste tumulus, nous a conduits à un dolmen de très-petite dimension, contenant, comme celui que nous avions trouvé dans la butte de Tumiac, du terreau de bois, cent vingt grains de colliers, quelques débris

(1) La vue ci-jointe a été faite, il y a deux ans, par M. Tudot, revenant du Congrès de Cherbourg. M. Sagot a pris Granville à peu près du même point.



VUE GÉNÉRALE DE GRANVILLE ET DE SON PORT.

Tudot del. 1860

d'ossements, et trente-sept *celtæ* d'une très-grande pureté de forme et de taille.

« Le dolmen souterrain de cette butte de St.-Michel est tout-à-fait primitif, et c'est le plus petit que nous ayons jamais rencontré. Il diffère de tous ceux que nous connaissons en ceci, que ses parois verticales ne se composent pas de pierres debout, mais de blocs de granit placés les uns sur les autres comme ils ont dû sortir de la carrière.

« Ce genre de dolmen est-il plus ancien que les autres? Sa simplicité le donnerait à penser; et l'on pourrait même croire que plus le monument extérieur est beau et grand, plus le monument intérieur d'un tumulus est petit et mesquin. C'est ce que nous avons jusqu'ici observé. La magnifique grotte de Gavr'énez n'est recouverte que d'un très-petit galgal, et les deux grottes de Tumiac et de St.-Michel supportent d'énormes collines factices.

« La butte de St.-Michel, comme celle de Tumiac, se composait de vase et de pierres, mais dans des proportions différentes. A Tumiac, il y a beaucoup de vase et peu de pierres; à St.-Michel, au contraire, il y a beaucoup de pierres et peu de vase. C'est, du reste, la proportion que l'on trouve dans les matériaux sur place, dans les deux communes d'Arzon et de Carnac.

« Je m'abstiens de plus longue description et de toute autre observation : je dois laisser à l'un de nos concitoyens, chargé des fouilles (M. le sous-intendant Galles), le soin d'un rapport complet sur le tumulus de St.-Michel. »

Dr. Fouquet, de Vannes.

(*Lettre à M. Jehan, de St.-Clavien.*)

Nouvelles archéologiques de Rome.—Voici, en ce moment, la physionomie artistique et archéologique de Rome :

On y étudie toujours beaucoup et avec succès la Rome païenne, que l'on me paraît connaître infiniment mieux que la Rome chrétienne. Les fouilles se continuent avec une grande activité à Ostie et sur le Palatin. L'ancienne ville romaine, placée à l'embouchure du Tibre, renaît chaque jour des décombres sous l'habile direction du commandeur Visconti. Quant au palais des

Césars, il ne produit que des débris de peu d'importance ; les ruines dégagées ont toutefois facilité la levée du plan de cet immense édifice.

La Rome primitive de Romulus, dit-on, surgit sous l'église de Ste.-Anastasie, qu'elle a failli jeter à bas. L'argent ne manque pas pour ces dégagements, qui sont vraiment d'un haut intérêt.

Il y a ralentissement dans les déblaiements des Catacombes, qui excitent au plus haut degré l'attention des étrangers et de quelques savants romains, à la tête desquels se place, depuis la mort du P. Marchi, le chevalier de Rossi, son élève.

Rien n'égale en intérêt l'ancien St.-Clément, caché sous terre, couvert par le nouveau que l'on a long-temps fait si vieux et qui ne peut certainement pas remonter au-delà du XIIe. siècle. Comme art et comme liturgie, il y a des trésors dans cette basilique souterraine, dont la photographie a heureusement reproduit les curieuses fresques, que les uns attribuent au Ve., les autres au VIe. siècle, et que je ne crois ni antérieures au VIIe., ni postérieures au IXe.

Pour le moyen-âge, on ne s'en préoccupe pas plus que par le passé ; aussi on le restaure sans le comprendre. C'est actuellement le tour de St.-Laurent-hors-les-Murs. Comment sortira-t-il des mains de l'architecte ?

On restaure énormément d'églises. Je ne m'en plains pas, si c'est pour les faire plus propres ; mais je crains bien qu'on ne les badigeonne trop à l'extérieur et qu'on n'épargne pas assez la peinture à l'intérieur.

St.-Paul s'achève lentement et se couvre de marbres. L'intérieur est terminé, moins une partie de la série des portraits des papes. La façade, que l'on décore en ce moment, sera revêtue de mosaïques à sa partie supérieure.

L'art contemporain se signale par une fontaine assez mesquine au *Borgo*, et un cimetière public dont le portique spacieux produira un heureux effet.

La peinture est plus en baisse que la statuaire, qui n'égale pourtant pas la mosaïque, travail où excellent les artistes romains.

La bijouterie de Castellani, imitée de l'étrusque, est toujours

fort à la mode, quoique fort chère, et le lapis-lazzuli, ainsi que la malachite, lui prêtent le relief de leurs couleurs.

X. chanoine Barbier de Montault,
De l'Institut des provinces, commandeur du St.-Sépulcre.

Excursion de M. Berbrugger à Gibraltar et à Tanger. — La principale inspection des monuments historiques de l'Algérie, celle qui se fait à l'époque des vacances, a eu lieu, cette année, dans les mois de juillet et d'août : elle a porté sur une partie de la province d'Alger, sur le littoral de l'ouest et a été prolongée jusqu'à Tanger, dans le Maroc.

Cette dernière excursion, faite par M. Berbrugger, en dehors de l'Algérie, pourrait sembler sortir du cercle de ses attributions ; mais quiconque a étudié les annales de ce pays, sait fort bien que la Tunisie et le Maroc ne peuvent se séparer historiquement de notre colonie. Ces trois pays, qu'on pourrait bien appeler l'*Atlantide*, puisqu'ils constituent la région de l'*Atlas*, ont un passé commun sous les Romains, les Berbers et les Arabes ; et ce n'est qu'à une époque relativement moderne qu'on les a vus se fractionner en trois États distincts.

Mais, sans entrer dans de plus amples détails à cet égard, contentons-nous d'indiquer, en quelques mots, l'itinéraire suivi par M. Berbrugger dans sa dernière inspection.

Nous ne mentionnons que pour mémoire les courses faites dans la province d'Alger, et qui se rapportent à un terrain généralement connu.

Le premier point intéressant que M. Berbrugger a visité est Gibraltar, la *Montagne de Tarik*. Au point de vue spécial qui nous occupe, cette localité a joué un grand rôle dans l'histoire des Berbers et des Arabes d'Afrique, qui y ont même laissé quelques vestiges, entr'autres le *Moorish Castle*, ou château maure, devant lequel on passe pour aller aux célèbres batteries voûtées, creusées dans le roc par les Anglais.

De Gibraltar, M. Berbrugger est allé à Tanger, en passant devant Ceuta et Tarifa, ce dernier dans le détroit. Si la ville de Tanger n'offre pas beaucoup de traces romaines, il s'en rencontre

aux environs, notamment au cap Spartel, où s'élève aujourd'hui un très-beau phare, sous la direction de M. Léon Jacquet, ingénieur français appartenant à l'administration des ponts-et-chaussées.

Mais ce que l'on rencontre surtout dans cette région, ce sont les restes de la domination portugaise. Quant aux Anglais, qui ont occupé Tanger pendant quelques années, dans la dernière moitié du XVIIe. siècle, il ne subsiste d'eux que les ruines d'un môle qui paraît avoir été assez considérable.

Dans la province de l'ouest, M. Berbrugger a passé quelques jours à Oran pour relever les inscriptions latines, arabes et espagnoles qui sont déposées sur la promenade de l'Étang. Il a fait quelques autres travaux de même genre sur des dépôts de même nature appartenant à cette province (*Extrait de la Revue africaine*).

La cathédrale de Cologne. — La nef de la cathédrale de Cologne est maintenant couverte, et ses contreforts à peu près terminés. Les transepts, eux aussi, sont très-avancés. Dans quelques semaines, dit-on, le toit provisoire qui recouvre la nef sera enlevé; et, en 1863, la cloison qui la sépare du chœur sera démolie. Il restera encore alors à terminer les clochers; et de cet achèvement dépend une grande partie de l'effet, non-seulement extérieur, mais même intérieur de l'édifice, qui, dans l'état actuel, paraît un peu court.

(*Weekly Register.*)

PUBLICATIONS. — *Histoire de cinq villes et de trois cents villages* (2e. partie, canton de Rue), par M. Ernest PRAROND, membre de la Société française d'archéologie (1). — Tous les ouvrages qui ont pour but la description topographique et historique de toutes les localités d'une région, sont particulièrement appréciés par la Société française d'archéologie qui a, dès 1834, donné l'impulsion aux *statistiques monumentales*. C'est

(1) Un volume de 502 pages. Paris, Dumoulin; Abbeville, Grave, 1862.

donc avec plaisir que le *Bulletin* signale l'ouvrage de M. E. Prarond.

Cette publication renferme des recherches très-intéressantes et étendues sur toutes les localités qui font partie de la circonscription choisie. L'histoire ainsi traitée attache au sol et popularise des connaissances qu'il importe de répandre. Si toutes les contrées de la France étaient ainsi consciencieusement décrites, il ne serait plus besoin de donner tant de prix et de médailles pour obtenir des répertoires et des monographies.

Y. Z.

Etude sur la chapelle du séminaire de Sommervieu. — M. G. Villers, secrétaire-général de la Société d'agriculture, sciences et arts de Bayeux, vient de publier une étude très-intéressante montrant une fois de plus le goût, le talent d'observation et d'analyse de l'auteur, et la sûreté de son jugement. La chapelle de Sommervieu, que l'on pourrait appeler une petite cathédrale, et qui est l'œuvre de M. l'abbé Noget, savant membre de la Société française d'archéologie, a été consacrée, il y a quelques mois, par Mgr. Didiot, évêque de Bayeux. M. G. Villers a pensé, avec raison, qu'il était temps de publier son excellente notice. L'œuvre est achevée, la description ne pouvait venir plus à propos.

D. C.

Nécrologie. — *Mort de M. le comte Alexandre de Beaurepaire de Louvagny.* — Le mois de décembre est le plus cruel de tous pour les personnes âgées : la Société française d'archéologie en fait la fâcheuse expérience chaque année. Nous avons d'abord à enregistrer la perte très-regrettable de M. le comte Alexandre de Beaurepaire, un des membres fondateurs de la Société, et ancien inspecteur divisionnaire de l'Association normande, ministre plénipotentiaire, officier de la Légion-d'Honneur, chevalier du St.-Sépulcre de Jérusalem, décoré de plusieurs ordres étrangers.

Après avoir rempli pendant près de trente ans des fonctions

diplomatiques importantes, avoir été premier secrétaire d'ambassade à Constantinople, à Madrid et à Londres, M. le comte Alexandre de Beaurepaire venait d'être nommé ministre plénipotentiaire à Cassel, quand la Révolution de juillet arriva. M. le comte de Beaurepaire ne crut pas devoir prêter serment au nouveau gouvernement et se retira au château de Louvagny, où 32 ans de sa vie devaient être consacrés à l'étude, aux améliorations foncières de son vaste domaine et à tout ce qui peut contribuer à l'amélioration morale et matérielle du pays.

Dans ses nombreux voyages, M. le comte de Beaurepaire avait fait d'abondantes observations, et cet esprit si cultivé ne pouvait rester inactif au milieu de la vie rurale : aussi venait-il souvent à Caen prendre part aux travaux des Sociétés savantes dont il faisait partie.

On l'a souvent entendu dans les séances publiques de la Société des Antiquaires de Normandie. Les études économiques et agricoles de M. de Louvagny lui firent naître l'idée de provoquer l'établissement d'une association, fondée sur de larges bases comme diverses associations qu'il avait vues fonctionner en Angleterre ; il en parla à M. de Caumont, qui avait eu la même idée, qui l'avait communiquée à M. Le Prevost, et qui publiait déjà dans ce but la *Revue normande*. Ce projet, de relier les cinq départements normands au moyen de séances générales, fut discuté dans plusieurs conférences, et le règlement proposé par M. de Caumont fut adopté en juillet 1832, dans une réunion où les cinq départements normands étaient représentés par des commissaires. M. de Beaurepaire fut un des inspecteurs divisionnaires de l'Association et a souvent pris part à la rédaction de l'*Annuaire* de la Compagnie ; on lui doit surtout une série très-remarquable de notices biographiques ; il fut aussi un des secrétaires de la 1re. session du Congrès scientifique de France tenue à Caen en 1833.

Il y a deux ans, une attaque de paralysie avait fait naître les plus vives inquiétudes, quoique les facultés intellectuelles n'eussent pas été altérées et que M. le comte de Beaurepaire eût pu écrire encore la biographie de M. le comte d'Orglandes dans le

dernier *Annuaire normand ;* mais une seconde attaque survint il y a deux mois : M. de Beaurepaire fut frappé à Falaise. C'est là qu'il est mort le 17 décembre, à l'âge de 79 ans. Il a été transporté à Louvagny et inhumé dans la chapelle de sa famille, qu'il avait fait restaurer.

DE CAUMONT.

Mort de M. le comte de Vendeuvre. — Quelques jours avant la mort de M. de Beaurepaire, s'éteignait au château de Vendeuvre, peu éloigné de celui de Louvagny, à l'âge de 76 ans, M. le comte A. de Vendeuvre, ancien maire de Caen, qui avait été préfet de Tarn-et-Garonne, de la Vienne, d'Ille-et-Vilaine et de la Moselle ; il était à Metz quand la Révolution de juillet arriva, et se condamna à la retraite comme son ami et son voisin, le comte de Beaurepaire. Rentré dans la vie privée, M. de Vendeuvre s'occupa, comme lui, d'agriculture et d'administrer sa grande fortune ; il passait presque toute l'année à Vendeuvre, où il a laissé les regrets les plus vifs et les plus sincères. M. de Vendeuvre, qui avait encouragé les études à Caen pendant qu'il administrait cette ville (1816-1824), portait intérêt aux travaux des Sociétés savantes de cette ville, et il aimait à rappeler qu'il avait encouragé les débuts de M. de Caumont lorsqu'il fondait la Société Linnéenne et la Société des Antiquaires de Normandie. M. le comte de Vendeuvre était inspecteur de l'Association normande pour le canton de Coulibœuf et officier de la Légion-d'Honneur. L. M.

Mort de M. Ch. Drouet, inspecteur divisionnaire honoraire de la Société française d'archéologie. — M. Ch. Drouet vient de s'éteindre au Mans, à l'âge de 84 ans. On sait avec quel zèle M. Drouet avait, pendant que ses forces le lui permettaient, travaillé à la création du musée d'antiquités du Mans. Le magnifique plan en relief du monument gallo-romain découvert à Allonne, il y a 20 ans, est dû à M. Drouet, et cet objet est d'un tel prix qu'il mériterait à lui seul la reconnaissance publique à celui qui l'a fait exécuter. M. Drouet avait formé de riches

collections de médailles et d'objets de différents genres. Botaniste et géologue, il avait débuté par la culture des sciences naturelles; ce furent ses travaux scientifiques qui le firent admettre au sein de l'INSTITUT DES PROVINCES, quelque temps avant la translation de la Compagnie du Mans à Caen et à Paris. M. Drouet avait pris part à plusieurs sessions du Congrès scientifique depuis 1837 jusqu'à l'année 1858. Il assista également à plusieurs réunions générales de l'Institut des provinces.

La Société française d'archéologie atteignit, sous son administration, le chiffre de 80 membres pour le département de la Sarthe seulement. M. Drouet, voyant ses forces décroître, voulut être remplacé comme inspecteur divisionnaire et fut nommé inspecteur divisionnaire honoraire. La Société n'oubliera jamais les services qu'il lui avait rendus et le proposera toujours comme un modèle à ses inspecteurs.

DE CAUMONT.

Mort de M. Thévenot, membre du Conseil général administratif de la Société française d'archéologie, à Clermont.— M. Thévenot, ancien maréchal-des-logis des gardes-du-corps, chef d'escadron, membre de l'Institut des provinces de France, vient de mourir à Clermont, âgé seulement de 65 ans.

Après avoir escorté le roi Charles X à Cherbourg en 1830, M. Thévenot, qui était déjà chef d'escadron, rentra dans la vie privée. Ami des arts, il se passionna pour le moyen-âge, et monta à Clermont une fabrique de vitraux peints, dont les produits ont été répandus sur presque tous les points de la France; il n'y avait alors que très-peu de fabriques de ce genre, et c'était chose nouvelle que de faire d'anciens vitraux.

En 1838, époque à laquelle le Congrès scientifique de France tint à Clermont sa VIe. session, M. Thévenot avait déjà conquis la réputation d'un antiquaire instruit; nommé membre de la Société française d'archéologie, il n'a pas cessé depuis lors de prendre part à ses travaux. A Bourges, en 1849, il fit pendant la session du Congrès archéologique une exposition remarquable de vitraux; il a pris part à plusieurs autres congrès de la Société française, a siégé aussi plusieurs fois à Paris au Congrès

des délégués, et, en province, au Congrès scientifique de France. Au Congrès de Limoges, en 1859, il a présenté de judicieuses observations sur la race des chevaux du Limousin, se reportant ainsi au temps où, officier supérieur de cavalerie, il avait étudié le cheval.

Le séjour qu'il faisait chaque année en Limousin, où il avait marié sa fille unique, lui avait fait reporter ses idées sur l'élevage, et l'on remarqua combien il portait d'interêt à cette étude.

Membre de l'INSTITUT DES PROVINCES, M. Thévenot a souvent correspondu avec la Compagnie. Il appartenait à beaucoup d'autres Académies, et toutes le regrettent comme un membre savant et des plus honorables. DE CAUMONT.

Mort de M. l'abbé Desroches, de l'Institut des provinces. — M. l'abbé Desroches, curé-doyen d'Isigny, entre Mortain et Avranches, est mort dans le courant de l'année 1862. Auteur de nombreuses recherches, M. Desroches avait un des premiers étudié les manuscrits de l'abbaye du Mont-St.-Michel. La Société des Antiquaires de Normandie publia, il y a vingt ans, un extrait des mémoires qu'il lui avait envoyés sur ce sujet; depuis, M. Desroches a publié plusieurs volumes, la plupart se rapportant au diocèse d'Avranches; il était membre de la Société française d'archéologie.

Mort de M. Caristie, membre de l'Institut de France. — M. Caristie, architecte, vient de mourir dans un âge avancé. C'était un homme éminent dans son art, bienveillant pour ses collègues et pour ses confrères. M. Caristie avait restauré l'arc de triomphe d'Orange; il faisait partie de toutes les commissions artistiques officielles et, dans sa longue et honorable carrière, il avait rendu de nombreux services. M. Caristie était officier de la Légion-d'Honneur et décoré de plusieurs ordres étrangers.

D. C.

LES ÉMAUX FRANÇAIS

ET

LES ÉMAUX ÉTRANGERS.

MÉMOIRE

EN RÉPONSE A M. LE COMTE F. DE LASTEYRIE,

Lu à la séance de la Société archéologique de Limoges, le 28 novembre 1862;

Par M. F. DE VERNEILH,

Inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie.

MESSIEURS,

Lorsque j'ai été amené, de concert avec M. le baron de Quast, à exposer au Congrès de Limoges les idées que M. le comte Ferdinand de Lasteyrie m'a fait l'honneur de venir critiquer devant vous (1), j'étais surtout inspiré par le désir de vous faire connaître de récentes découvertes, encore à peu près ignorées en France, et qui me paraissaient devoir être prises en sérieuse considération par les historiens futurs de cet art des émaux qui a jeté tant d'éclat sur cette ville. J'arrivais d'Allemagne depuis quelques mois à peine, et il me restait bien peu de temps pour me préparer à traiter les questions

(1) Séance du 31 janvier 1862. *Des origines de l'émaillerie limousine*, mémoire en réponse à quelques récentes attaques contre l'ancienneté de cette industrie, publié dans le t. XII du *Bulletin* de la Société archéologique du Limousin et à la librairie de Victor Didron.

posées publiquement par le programme du Congrès. Jusque-là, les émaux m'avaient principalement intéressé par le côté qui touche aux influences byzantines. Je n'avais rien écrit avant la réunion de septembre 1860, et j'étais loin d'avoir lu tout ce qu'il était utile et presque indispensable de connaître sur cette matière.

Si mon savant ami, M. l'abbé Texier, avait encore vécu, j'aurais certainement laissé à sa haute expérience et à sa loyauté le soin de faire une juste part aux émaux d'Allemagne. J'ai cru continuer son œuvre et faire ce qu'il aurait fait lui-même en demandant à M. de Quast des renseignements aussi complets que possible sur les trésors de Cologne, de Trèves, d'Essen, de Brunswick, etc., et en disant franchement toute ma pensée sur l'ancienneté relative de quelques-uns des reliquaires émaillés qu'on y conserve, et sur la rare beauté de quelques autres.

Dans ces conditions, je devais nécessairement omettre beaucoup de choses essentielles. Aussi, depuis le Congrès de Limoges, mon opinion s'est-elle sensiblement modifiée, quoique ce ne soit pas dans le sens que m'indique aujourd'hui M. de Lasteyrie. Je ne l'en remercie pas moins de m'avoir fourni une bonne occasion de compléter et de rectifier ma précédente notice, de façon à pouvoir l'opposer avec plus de confiance à de redoutables adversaires.

S'il est vrai, et je n'y fais aucune opposition, que M. le comte de Laborde soit « l'homme le plus compétent qu'il y « ait en matière d'émaux » (1), je me trouverais à l'autre bout de l'échelle et le moins compétent des connaisseurs, ou, à coup sûr, le dernier venu de tous. Mais cela ne me décourage pas. J'ai du moins, sur M. de Laborde et sur M. de Las-

(1) *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, t. XII, 2e. livr. de 1862, p. 102.

teyrie, l'avantage d'avoir vu une grande quantité d'émaux byzantins et d'émaux allemands ainsi que d'émaux français, avant de prendre parti dans la discussion. Je me flatte donc d'y avoir apporté un esprit plus libre de préventions et assez exercé cependant aux problèmes archéologiques de ce genre.

Du reste, il ne s'agit pas d'être cru sur parole, mais de donner des preuves. Je reprends donc mon système en le rectifiant, afin que le public impartial puisse l'envisager dans son ensemble et décider après s'il ne résiste pas mieux aux objections que celui de M. de Lasteyrie.

Négligeons les premiers essais tentés par les Égyptiens, dans la haute antiquité, pour commencer l'histoire de l'émaillerie avec le texte célèbre de Philostrate. Cet érudit en parle comme d'une chose toute nouvelle et inconnue à l'art romain. Mais il ne savait pas encore au juste où se faisaient les émaux sur cuivre, ni comment ils se faisaient. En effet, il avance que les couleurs étaient disposées sur l'airain brûlant, de façon néanmoins à conserver leur dessin. Or, elles se posent à froid et sont fixées ensuite par un feu précisément assez vif pour fondre le verre sans fondre le cuivre. Si nos modernes émailleurs s'avisaient de prendre à la lettre les indications de Philostrate, assurément ils ne feraient rien qui vaille.

Ces émaux impossibles étaient fabriqués, nous dit-on, par les barbares de l'Océan, et M. de Lasteyrie nous rappelle, à ce sujet, que les peuples barbares avaient leurs noms particuliers comme ceux de l'Empire. Cela est vrai: on ne les a pas désignés plus clairement, parce qu'on n'en savait pas davantage. Si l'on nous montrait, par d'autres textes de Philostrate ou de ses contemporains, que l'on traitait couramment de barbares les populations civilisées de la Gaule, et que la capitale des Lémoviques était considérée comme voisine de la mer, je comprendrais qu'on vînt nous dire ensuite que ce même Philostrate, à propos d'émaux, a pu vouloir désigner le

Limousin entre tant d'autres régions plus barbares et plus voisines de l'Océan. Ce serait seulement peu probable ; car, de ce qu'une chose n'est pas tout-à-fait impossible, il ne s'ensuit pas pour cela qu'elle soit démontrée. Mais, jusqu'à nouveaux renseignements, le fait dont s'autorise M. de Lasteyrie ne me paraît ni probable, à un degré quelconque, ni possible.

Maintenant quels étaient les véritables inventeurs de l'émail ? Des Celtes, si l'on veut, mais des Celtes barbares, ceux de la Bretagne, du pays de Galles, de l'Écosse ou de l'Irlande. Tel est, du moins, le sens naturel du texte de Philostrate. Les Germains qui bordaient aussi l'Océan, quoi qu'on en dise ; car si j'ouvre une carte du monde romain, j'y distingue l'océan Atlantique, l'océan Britannique, l'océan Germanique, et tout cela c'est pour moi l'Océan : de sorte que si j'ai réellement commis un *lapsus calami*, comme on me le reproche, je l'aggrave en y persévérant ; — les Germains, dis-je, auraient moins de titres à faire valoir, s'il est vrai qu'on ne trouve en Allemagne, et notamment sur les côtes de la Frise, aucun spécimen de l'émaillerie primitive. M. de Laborde disait seulement que les découvertes de ce genre étaient très-rares au-delà du Rhin. Mais M. de Quast, dont M. de Lasteyrie ne récusera pas cette fois le témoignage, m'écrit qu'il n'en connaît aucune absolument.

En définitive, cela est sans importance, car personne ne prétend rattacher directement les émaux d'Allemagne du Xe. et du XIe. siècle aux émaux barbares. Au contraire, on s'accorde à faire dériver de Byzance l'École allemande des bords du Rhin, et M. de Lasteyrie lui-même n'est pas d'un autre avis.

Quant à la première découverte, toutes les chances resteraient aux Iles-Britanniques où les émaux antiques sont incontestablement plus abondants que partout ailleurs. Ces contrées,

qui produisaient le cuivre en grande quantité, auront commencé les premières à le décorer d'incrustations en émail. Ainsi, j'ai vu récemment au musée d'York huit émaux primitifs, trouvés dans la même sépulture et qui paraissent avoir appartenu à un personnage de l'époque romaine. Le *Bristish Museum* conserve aussi neuf fibules, bagues et autres objets analogues, tous émaillés, qui ont été découverts ensemble à Early-Heath (Surrey). Une autre trouvaille moins abondante, et dont la même collection a profité, a été faite à Kerby (Westmoreland). A Londres même, on a trouvé, dans les boues conservatrices de la Tamise, un beau bouclier incrusté d'émail rouge et une pièce singulière, la plus importante qu'offre jusqu'à présent l'émaillerie primitive. Je ne saurais en préciser l'usage, à moins que ce ne soit un ex-voto ou une hache de sacrifice. Elle a la forme générale et les dimensions d'une grande hache celtique; elle s'aiguise même au sommet qui est sensiblement évasé; mais il n'y a pas de traces d'un manche. Elle est entièrement couverte d'ornements émaillés très-finis et vraiment élégants. On y voit tantôt des lions, tantôt des griffons affrontés devant des vases. On y distingue aussi un fronton. En un mot, l'influence des arts romains s'y fait nettement sentir, quoique le fond de cette ornementation reste indigène et breton. C'est le seul spécimen de l'émaillerie primitive qui donne lieu à pareille observation, et il n'est pas moins remarquable à d'autres points de vue par l'harmonie et la variété des couleurs, par la grâce des rinceaux et la bonne conservation de l'émail.

Je néglige quantité d'autres émaux primitifs trouvés aussi en Angleterre; mais c'en est assez pour conclure. — Lorsque les produits d'un art mystérieux s'offrent si multipliés et se groupent de cette manière, il est évident que l'on approche des points de fabrication et des ateliers principaux. Cela ne veut pas dire que ces ateliers ne se sont pas déplacés. Ils ont

pu, par exemple, depuis Philostrate, passer des Bretons barbares aux Bretons gouvernés par les Romains ; mais ils ont dû rester à l'écart des grands centres de la civilisation et de l'art antiques.

On trouve aussi en France des émaux primitifs. Selon M. de Lasteyrie lui-même, il y en a « quelques-uns » seulement en Limousin, tandis qu'on en possède « beaucoup » en Angleterre et « un bon nombre » dans les provinces françaises qui bordent la Manche. Il y a donc, pour tout le Limousin, une ou deux fibules grossièrement émaillées : il y a surtout le vase de La Guierce. J'aurais dû en parler au Congrès de Limoges, car je possédais, grâce à l'obligeance de M. Maurice Ardant, la brochure où il est dessiné et décrit, et je l'avais lue à son apparition avec l'intérêt qu'excitent toutes les œuvres de notre digne vice-président (1). Mais il y avait de cela cinq ou six ans ; je ne m'étais guère occupé d'émaux dans l'intervalle, et le fait, aussi important qu'il puisse sembler aujourd'hui, n'avait pas laissé de traces dans ma mémoire. C'est M. le comte Alexis de Chasteigner qui me l'a rappelé, peu de temps après le Congrès, et bientôt nous eûmes l'occasion de demander ensemble de nouveaux détails sur le trésor de la Guierce à M. de Chassay qui en a acquis une partie. Le vase émaillé, lorsqu'il a été déterré au village de La Guierce, commune de Pressignac, non loin de Chassenon, sur les anciennes limites du Limousin et de l'Angoumois, était réellement rempli de monnaies romaines de petit-bronze et accompagné de bijoux et d'ustensiles évidemment romains. On l'offrit alors à M. de Chassay, au prix de cinquante francs, ce qui exclut toute idée de falsification, et M. John Bolle, d'Angoulême, dont la famille je possède encore, l'a acheté pour cette somme. On n'a malheureusement pas examiné toutes les pièces qu'il renfermait ;

(1) *Émailleurs et émaillerie de Limoges*, in-12, 1855, p. 8.

mais M. Maurice Ardaat en a vu une assez grande quantité pour qu'il soit extrêmement probable que le trésor avait été enfoui avant la fin du IIIe. siècle, pendant les désordres qui marquèrent la chute de Tétricus et l'avènement de Probus. Au moins, les nombreuses médailles envoyées à M. Ardant ont-elles toutes été frappées de 253 à 270 ; et il en est de même de celles que M. de Chassay a bien voulu me donner.

Ainsi le vase de La Guierce est positivement de l'époque romaine, et il est non moins positivement analogue par la physionomie générale, par le procédé de fabrication, par l'usage domestique auquel il était destiné, à ces « œuvres de Limoges » que le commerce répandait partout au XIIIe. siècle. Mais s'il a appartenu à un Gallo-Romain, est-il bien de fabrication gallo-romaine ? — A défaut de figures, je désirerais, pour lui reconnaître ce caractère, ou des rinceaux, ou des grecques, ou des palmettes, en un mot quelqu'un de ces nombreux motifs dont se parent habituellement nos plus modestes poteries du IIIe. siècle. Au lieu de cela, je ne vois qu'un dessin barbare et tel que pourraient encore le tracer des artistes de la Nouvelle-Zélande.

N'oublions pas que les productions de ce genre deviennent facilement un objet de négoce et que, par conséquent, le vase de La Guierce a pu être fabriqué au loin par des barbares et être recherché par des Romains pour son aspect original, pour son bas prix, pour l'harmonie et l'éclat de ses grossières enluminures, comme on recherche à présent ces bols russes en bois peint et doré, tels que j'en vois sur ma table de travail.

Si l'on aime mieux croire que la décadence des arts du dessin était déjà aussi avancée sous Tétricus, au moins dans quelques villes secondaires des Gaules, qu'elle le fut plus tard sous les Mérovingiens ; si l'on admet que le vase de La Guierce a été fait à Limoges par cela seul qu'il a été trouvé à quinze

lieues de cette ville, il conviendra, je pense, de procéder de la même manière à l'égard d'autres objets parfaitement analogues découverts sur d'autres points de l'Europe, par exemple pour les émaux de Londres qui ont une valeur artistique bien plus grande, et pour le vase d'Ambleteuse qui est au moins l'équivalent de celui de La Guierce. Si ce dernier suffit à prouver l'existence d'une fabrique d'émaux à Limoges (1) pendant le IIIe. siècle, le vase qui a été trouvé, comme je le disais, à Ambleteuse, sur les côtes du Pas-de-Calais et dont le Musée Britannique a fait l'acquisition, prouve aussi qu'il a existé une école d'émaillerie gallo-romaine à Arras. Sans doute, les émaux incrustés de ce vase d'Ambleteuse sont en très-mauvais état ; mais on les reconnaît avec certitude. A cela près, il vaut mieux que celui de La Guierce, car il est plus élégant, sinon plus romain.

Bretons ou gaulois, les émaux primitifs n'étaient pas encore parvenus jusqu'à Philostrate, car il en parle par ouï-dire. Il faut le bien constater (φασι τους εν Ωκέανω Βαρβαρους). Le commerce commençait à peine à introduire dans les États soumis à Septime-Sévère quelques productions de l'émaillerie naissante : ce qui explique le vague et la flagrante inexactitude des renseignements recueillis à cette époque. Mais déjà ces œuvres grossières attiraient à bon droit l'attention des Romains. Il y avait là un germe fécond qui devait se développer tôt ou tard. Cependant, à en juger par les monuments, il ne paraît pas que les progrès de l'émaillerie aient été bien sensibles ailleurs qu'en Angleterre.

Quand les Byzantins se mirent à leur tour à faire des émaux,

(1) M. Maurice Ardant disait du vase de La Guierce, p. 8 de sa brochure : « Je n'ose l'attribuer précisément aux ouvriers de Limoges » ; et, en effet, rien n'est plus douteux que cette attribution dont M. de Lasteyrie fait la base de son système.

ce fut avec un bien autre succès. Dès le IXe. et probablement dès le VIe. siècle, ils ont représenté, par ce procédé, les sujets les plus compliqués et obtenu, au dire des historiens, des effets de décoration tout-à-fait remarquables. Ils ont certainement créé les émaux du genre le plus parfait. Ce sont les émaux cloisonnés à fond d'or ou de vermeil qui ne laissent rien à désirer, ni pour la finesse, ni pour l'éclat, ni pour la durée. Ils n'ont qu'un tort, mais un seul, celui de ne convenir qu'aux riches.

Les artistes byzantins ont-ils mis à profit, pour cette création, les émaux incrustés sur fond de cuivre d'origine barbare ou bretonne ? Cela n'aurait rien d'invraisemblable. Le progrès conduit naturellement, des émaux champlevés aux émaux cloisonnés, comme les besoins d'économie ramènent des émaux cloisonnés aux émaux champlevés. Peut-être aussi les premiers émailleurs byzantins se sont-ils inspirés surtout des mosaïques à fond d'or qui tapissaient leurs églises. Pour la matière employée comme pour l'aspect, l'analogie est grande en effet, et l'on pourrait dire sans paradoxe qu'un émail cloisonné n'est autre chose qu'une mosaïque en miniature fixée par le feu et adaptée à l'orfévrerie. Les émaux, comme les mosaïques, ne sont que des verres de couleur, avec une légère addition d'étain qui les rend opaques, mais qui n'est pas toujours faite.

Pour la première fois les Byzantins ont fait de l'émaillerie un art qu'ils exercent avec la même supériorité au XIIe., au XIe. et au Xe. siècle. Déjà, sous Justinien, des pierres précieuses *liquéfiées* tenaient, dit-on, une place considérable dans l'ornementation de la table d'autel de St^e^.-Sophie ; et, comme des pierres précieuses ne sauraient se fondre, il s'agit nécessairement ici de la matière dont on fait les fausses pierreries, c'est-à-dire de véritables émaux. D'ailleurs, il existe dans le trésor de St.-Marc un tableau en vermeil, décoré

d'émaux cloisonnés d'une finesse exquise, qui porte le nom de l'empereur Justinien ; et, en admettant qu'il s'agisse de Justinien II, cela reporte encore l'exécution de ce monument à la fin du VIIe. ou au commencement du VIIIe. siècle. De même, une couronne votive, conservée à St.-Marc et ornée de médaillons émaillés, est signée de l'empereur Léon-le-Philosophe, dans la seconde moitié du IXe. siècle. En ne comptant pour rien ces deux monuments révélés depuis peu par M. Julien Durand dans sa description si savante et si complète des trésors de Venise (1), ni l'Allemagne, ni le Limousin (je ne parle plus de l'Angleterre) n'ont rien à comparer, en 1105, à la *Pala-d'Oro* de St.-Marc ; en 1078, à la couronne royale de Hongrie, don de l'empereur grec Michel Ducas ; en 959, au splendide reliquaire de Limburg, œuvre authentique s'il en fut jamais, qui date du règne de Constantin-Porphyrogénète et de Romain, son fils.

Ces émaux du Xe. siècle, faits, il est vrai, pour la plus haute destination, c'est-à-dire pour renfermer le bois de la vraie croix et pour rester dans le palais impérial, sont déjà si excellents, si parfaits même, qu'ils supposent un long exercice de l'émaillerie, à bien plus forte raison que les premiers émaux limousins connus au XIIe. siècle.

Du reste, si les émailleurs byzantins ont parfois envoyé des produits de leur art dans les autres régions de l'Europe chrétienne, comme on vient d'en avoir pour la Hongrie un éclatant exemple ; si leurs exportations ont eu pour effet naturel de déterminer ou d'activer le progrès de l'émaillerie, il faut bien se garder de leur attribuer un monopole quelconque : pas plus que les Limousins, ils n'y sauraient prétendre, même en fait d'émaux cloisonnés.

(1) *Annales archéologiques*, 1860 et 1861. Quatre articles publiés à part chez V. Didron.

Au contraire, les émaux chrétiens primitifs se montrent sur des points si divers, à des dates si reculées, et le plus souvent avec de tels caractères d'incorrection et de rudesse qu'ils paraissent bien plutôt les produits spontanés de ces germes répandus partout par les émaux barbares ou romains.

M. de Lasteyrie croyait avoir prouvé que l'anneau d'Alfred-le-Grand est de provenance byzantine; mais j'imagine que cette preuve lui semble insuffisante depuis son dernier voyage en Angleterre, où il a dû voir, ainsi que moi, beaucoup d'autres émaux cloisonnés qui peuvent passer, avec toute sorte de raisons, pour des produits de l'art saxon. Il y a notamment un autre anneau, celui d'Ethelwulf (859), conservé au Musée Britannique. Il y a surtout, dans la même collection, deux larges fibules en émail cloisonné d'or, dont l'une représente un personnage à mi-corps, aussi grossier de dessin, aussi barbare, aussi saxon que possible. Le catalogue se contente de la qualifier de *possibily anglo-saxon*; mais si cette fibule, trouvée en Angleterre et qui remonte au XIe. siècle pour le moins, n'est pas saxonne, je ne sais pas trop ce qu'elle peut être. J'ai vu assez d'émaux byzantins et d'ouvrages byzantins de toute espèce pour affirmer, avec confiance, qu'elle n'a pas été faite par un Grec. D'ailleurs, n'y a-t-il pas au musée Ashmoléien d'Oxford un autre émail cloisonné, sorte de pomme de sceptre, connue sous le nom de bijou d'Alfred et qui porte, en toutes lettres : ALFREDVS ME FECIT ?

Je trouverais dans les émaux d'Irlande, exposés en si grand nombre à South-Kensigton, une autre preuve que les émaux bretons se sont perpétués sans le secours de Bzyance. Il est difficile de préciser à quelle date remontent les plus anciens, mais ils existent à une époque où l'art irlandais s'abstient rigoureusement, même en architecture, de toute imitation étrangère, ou, si l'on veut, de tout détail roman. Ces émaux d'Irlande, encadrés par des entrelacs que l'on nomme runiques,

sont du reste jusqu'au XIIe. siècle d'un aspect tout particulier. Les couleurs ne sont point séparées par des filets de métal, réservés ou rapportés ; elles sont juxtà-posées comme dans une mosaïque dont les cubes auraient été soudés par le feu.

Sans doute, dans tous ces ouvrages saxons et irlandais, l'émail ne produit pas des effets comparables à ceux qu'on obtient à Byzance ; mais, relativement à la dimension de certaines pièces, il joue un rôle aussi important.

Des sujets émaillés entièrement analogues, par la conception générale et par le procédé d'exécution, aux émaux de Constantinople apparaissent bientôt, non pas précisément en Italie où M. de Laborde assure (1) que les Grecs les ont introduits, sans qu'ils aient pénétré plus loin, mais sur les bords du Rhin et dans la France centrale. Inutile de dire que ce sont des émaux cloisonnés. Ceux d'Allemagne sont bien connus depuis quelques années, grâce à M. Labarte et à M. de Quast.

Les belles recherches de M. A. Darcel sur le trésor de Conques ont révélé l'existence des autres. Ces derniers, dont on ne parle pas et dont je ne m'étais pas souvenu moi-même en 1859, sont cependant du plus grand intérêt pour moi ; car ils démentent radicalement, sur un point essentiel, les allégations de mon savant contradicteur, en justifiant tout-à-fait les miennes.

En présence de ces découvertes successives qui modifient si profondément l'état de la question, M. de Laborde et M. de Lasteyrie pourront s'en tenir à dire que les émaux cloisonnés, en quelque endroit, sous quelque forme, et en si grande quantité qu'on les rencontre, sont tous de fabrication byzantine. — C'est un reste vivace de ce vieux préjugé qui attribuait tout aux Byzantins, jusqu'au portail royal de Chartres. On y a renoncé faute de preuves, pour l'architecture, la sculpture et

(1) Notice des émaux du Louvre.

la peinture ; on finira bien aussi par y renoncer pour les émaux. — Discutons-le en attendant. — Donc, tous les émaux cloisonnés seraient d'origine byzantine : d'origine indirecte, c'est possible, quoique bien douteux parfois ; mais pour l'origine directe, dont il s'agit ici, c'est autre chose.

Je ne sais s'il y a jamais eu des émailleurs grecs établis en Allemagne, ainsi que l'admet hypothétiquement M. de Quast ; mais je suis parfaitement d'accord avec lui, et, je l'espère, avec tous ceux qui se donneront la peine d'aller étudier sur les lieux les monuments originaux, pour déclarer que les trois croix d'Essen « restent loin de la délicatesse de dessin et de la vivacité de couleurs qui distinguent les émaux byzantins. » Bien plus, le caractère même de ce dessin offre toute la naïveté, toute la gaucherie, toute la rudesse que l'on est en droit d'attendre, à cette époque, d'artistes germaniques, et que des artistes grecs n'auraient point. D'ailleurs, les costumes sont allemands, comme l'iconographie. Enfin, les inscriptions sont en latin et les lettres romaines.

Une fois seulement, pour l'évangéliaire, à couverture émaillée, donné à la cathédrale de Bamberg par l'empereur Henri II (1002-1024), les inscriptions sont en grec, mais incorrectes : on y lit, par exemple, Παυϐλος pour Παυλος. Nos artistes occidentaux n'écrivent en grec que le nom du Christ, quelquefois celui de la Sainte-Vierge. L'influence byzantine est donc ici plus forte qu'à l'ordinaire, et il en est un peu de même dans une autre œuvre de l'empereur Henri, le fameux rétable de Bâle, où des mots grecs se trouvent mêlés de la façon la plus singulière à des inscriptions latines. Néanmoins le dessin des figures de l'évangéliaire de Bamberg est très-grossier, et M. de Quast juge qu'il a été tracé par des Allemands.

Mais, quant aux croix d'Essen, il n'y a réellement de byzantin que le procédé d'exécution ; et un simple modèle, à défaut de maître, pouvait très-bien l'enseigner à des gens qui savaient déjà tant bien que mal teindre le verre et travailler l'or.

M. de Lasteyrie se plaint donc mal à propos de ce qu'on en est réduit à une simple affirmation de M. de Quast pour établir que les Allemands, au temps de Théophanie, ont fait des émaux analogues à ceux de Byzance. Même pour l'étui du bâton de saint Pierre, que l'on cite en première ligne, parce qu'il est daté de 980, M. de Quast avait eu soin d'expliquer que les émaux de ce reliquaire, très-inférieurs de tout point aux vrais émaux byzantins que renferme aussi le trésor de Limburg, ont été faits pour un besoin imprévu, pour une destination tout-à-fait spéciale, comme l'atteste une longue inscription latine. — Que désirer de plus, à moins que ce ne soit une série de bonnes gravures dont nous ne serons pas long-temps privés sans doute, grâce au zèle et à l'activité des antiquaires allemands?

Ces gravures existent pour les émaux cloisonnés de Conques et elles sont excellentes, comme l'exactitude bien connue des dessins de M. Darcel permettait de les faire. Elles se trouvent non-seulement dans le livre publié par ce savant (1), mais dans les *Annales archéologiques* (2).

Comment M. de Lasteyrie ne les connaît-il pas? Et, s'il les connaît, comment y voit-il, avec cette évidence qui dispense de toute discussion, des émaux byzantins faits par des Grecs et en Orient?

Presque tout le trésor de Conques est l'œuvre de l'abbé Bégon (1199-1118) qui, au dire des Chroniques, *reliquias in auro posuit*, et qui d'ailleurs a prodigué sur les reliquaires de l'abbaye les inscriptions à son nom : — *Me fierit jussit Bego clemens cui Dominus sit.—Abbas sanctorum Bego partes..... —Abbas formavit Bego reliquiasque lo*[*cavit*].—Ces derniers mots se lisent sur la tranche d'un reliquaire singulier connu

(1) *Trésor de Conques*, in-4°. de 80 page, avec 15 planches et plusieurs gravures sur bois, Paris, 1861, librairie de Victor Didron.

(2) *Annales archéologiques*, vol. XVI et XIX.

sous le nom d'A de Charlemagne. Il a en effet la forme d'un A majuscule, et, sauf la traverse en pièces de rapport qui est venue postérieurement réunir et consolider ses deux jambages, il paraît complètement homogène.

Malgré les doutes qui se sont élevés à ce sujet, quelle apparence y a-t-il que le revêtement primitif, si bien conservé sur la face antérieure et sur la face postérieure, se fût perdu en entier sur la tranche des jambages ; et qu'il se soit trouvé à point nommé, pour le remplacer, une inscription de rebut, ni trop large, ni trop étroite entre ses bordures de grenetis ? D'ailleurs, le même ornement quadrillé, qui se voit sur toute la tranche intérieure et autour de la tête de l'A, se retrouve identique sur un reliquaire de la vraie croix, œuvre incontestée de l'abbé Bégon. Puis, l'inscription est complète d'un côté, sauf les cinq dernières lettres que l'on restitue aisément, et, avec ces cinq lettres, elle remplit exactement le jambage de droite ; enfin, elle forme un seul vers d'un sens parfaitement clair. — De l'autre côté, l'inscription se continuait avec les mêmes caractères et présentait un second vers, seulement elle est plus endommagée. Elle a perdu ses bordures et est tronquée au commencement et à la fin. Tous ces reliquaires de Conques sont usés et parfois rapiécés comme des habits de mendiant, tant les feuilles d'or dont ils étaient converts sont minces et se détachent facilement. Néanmoins, on comprend que la deuxième partie de l'inscription donnait l'indication de la relique renfermée dans la tête de l'A. On entrevoit même de quelle relique il était question.

Malgré la tradition pittoresque d'après laquelle Charlemagne aurait envoyé vingt-deux reliquaires affectant chacun la forme d'une des lettres de l'alphabet à autant d'abbayes fondées par ses soins, en réservant la première au monastère de Conques ; malgré le bon goût relatif des filigranes de l'A, et peut-être à cause de ce bon goût, M. Darcel ne devrait

donc pas hésiter, comme il le fait, à rendre ce reliquaire à son véritable donateur et à le réunir à toutes les autres œuvres de l'abbé Bégon. Comment nulle abbaye ne revendique-t-elle la lettre B ou une lettre quelconque de cet alphabet carlovingien ? La tradition n'a d'autre fondement que la forme originale du reliquaire et le désir de glorifier l'abbaye de Conques ; et le *Liber mirabilis*, qui l'a recueillie étourdiment vers la fin du moyen-âge, ne mérite sous tous les rapports qu'une confiance très-limitée.

Or, pendant qu'au sommet de l'A une lentille de cristal, destinée à laisser voir la relique, est enchâssée sur la face antérieure, un large médaillon décoré d'émaux cloisonnés garnit la face postérieure.

A la vérité, ce sont de ces *chatons* que l'Empire d'Orient, selon M. de Lasteyrie, était en possession de fournir à l'Allemagne et dont « il inondait l'Europe occidentale. » Mais n'y a-t-il pas là une de ces affirmations sans preuves que l'on ne doit passer ni à M. de Quast, ni à personne ? — Ce qui est positif, c'est que les émailleurs de Constantinople, à en juger par leurs œuvres authentiques, n'employaient guère pour leur propre compte cette marchandise réservée à l'exportation. Il n'est pas moins certain que Théophile divulguait minutieusement l'art de la fabriquer et de la disposer :

Deinde percute aurum gracile et longum et trahe indè fila... tolle quoque fila subtilia... deinde subtili forcipe complicabis et formabis opus quodcumque volueris in electris facere, sive circulos, sive aves, sive bestias, sive imagines (1).

« Tu battras et tu étireras de l'or de manière à le convertir « en fils », dit Théophile, « ensuite tu prendras les plus fins de « ces fils, et ton outil subtil s'en servira pour dessiner tout

(1) Manuel de tous les arts.

« ce que tu voudras exécuter en émail, soit des cercles, soit « des oiseaux, soit des bêtes, soit des images humaines. »

Voilà bien tout le secret des chatons et des émaux cloisonnés, car si M. de Lasteyrie a nettement prouvé contre M. Labarte (1) que le mot *electrum* signifiait anciennement un alliage d'or et d'argent, tout le monde reconnaît qu'au temps de Théophile on l'appliquait seulement aux émaux.

Maintenant Théophile écrivait-il vers la fin du XIIe. siècle et en Allemagne, comme ses derniers éditeurs, M. Guichard, M. le comte de L'Escalopier, et après eux M. l'abbé Texier, en ont donné d'assez bonnes raisons ? Était-ce au contraire au Xe. siècle et en Italie, ainsi que M. de Lasteyrie se propose de le démontrer un jour ? Cela est ici sans intérêt (2), car plus tôt a été donné cet enseignement et plus il a eu de chances de se répandre partout.

Au surplus, il n'y a pas seulement des chatons émaillés dans le trésor de Conques, mais aussi des émaux à personnages. Il s'y trouve deux autels portatifs : l'un daté de 1100 et décoré de nielles, qui n'étonnent guère moins que des émaux ;

(1) Dissertation sur l'*electrum*.

(2) Cette question est, d'ailleurs, très-intéressante par elle-même. Les chapitres relatifs à l'architecture, qui auraient levé tous les doutes, manquent malheureusement aux manuscrits qui se sont conservés jusqu'à nous. Mais Théophile, en distribuant les spécialités à chaque nation de manière à réserver la meilleure part à l'Allemagne, attribue à la Toscane une certaine supériorité en fait d'émaux et de nielles. Pour les nielles, la Toscane y a réellement excellé, et c'est un de ses orfévres qui en a tiré l'art de la gravure. Pour les émaux, dans ce pays où tout se conserve, on n'en connaît d'aucune espèce jusqu'à la seconde moitié du XIIIe. siècle ; alors seulement les orfévres de Sienne se distinguent par leurs émaux translucides sur reliefs. Il ne me paraît pas impossible que Théophile, s'il écrivait en Allemagne, ait résumé l'art roman dans un siècle gothique, c'est-à-dire en plein XIIIe. siècle ; c'est, du moins, le temps des autres grandes encyclopédies du moyen-âge.

l'autre sans date, mais de même style que les nombreux ouvrages signés par Bégon. Sur le premier, sainte Foy, patronne de Conques, figure à la gauche du Christ comme la Vierge à sa droite. Viennent ensuite sainte Cécile, saint Vincent, et, en dernier lieu, les apôtres et les évangélistes parmi lesquels prennent place saint Étienne et saint Caprais, patrons de l'ancienne et de la nouvelle cathédrale d'Agen. Sainte Foy, dont les reliques avaient aussi été possédées par la ville d'Agen avant d'être transférées à Conques, sainte Foy porte le même costume et les mêmes attributs que la Sainte-Vierge, notamment une couronne triangulaire sur laquelle je reviendrai tout à l'heure.

Sur le second autel portatif, le Christ est au sommet et l'Agneau divin au bas de l'encadrement ; les symboles des évangélistes aux quatre angles. A droite, par rapport au Christ, sainte Foy avec cette inscription S. FIDES. A gauche, la Sainte-Vierge avec l'inscription S. MARIA. Au-dessous, deux saints inconnus, probablement les saints de l'Agenais. Dans les intervalles, de petits chatons émaillés alternent avec des pierreries, conformément aux prescriptions de Théophile. L'un d'eux offre identiquement le même motif que cinq des chatons de l'A, une croix échiquetée.

Comme les chatons, les dix sujets principaux sont en émail cloisonné d'or, d'un dessin rude et d'une exécution très-médiocre. Ainsi que dans l'orfévrerie d'Essen, on n'y distingue aucun trait du style grec, aucun des caractères si tranchés de l'iconographie byzantine. Seulement, la couronne triangulaire de sainte Foy et de la Sainte-Vierge se transforme en un nimbe en losange : ce qui indiquerait tout au plus une influence italienne, si ce détail signifie autre chose qu'une imitation des figures niellées.

Tel est du moins l'avis de M. Darcel, qui d'ailleurs incline à croire que les émaux de Conques sont sortis d'un atelier

« limousin » (1). J'admets aussi que l'émailleur et le nielleur de Bégon se rattachaient à la grande école limousine. Mais, pour composer aussi singulièrement leurs sujets, pour mettre aussi hardiment la vierge de Conques en pendant de la Sainte-Vierge, avec la même couronne ou le même nimbe, avec les mêmes habits, les mêmes ornements, et qui plus est à la place d'honneur, il fallait qu'ils travaillassent non à Constantinople ou à Florence, où il était réellement peu commode de faire des commandes de cette nature, non pas même à Limoges, mais à Conques, sous les yeux de Bégon et avec les dévotions passionnées des moines de l'abbaye.

On n'a pas la date précise de cet autel émaillé de Conques. Il n'est complet que sur sa face antérieure. La face postérieure et les tranches, qui auraient pu offrir quelque inscription, ont disparu et sont remplacées par des feuilles de tôle. Depuis que l'autel portatif ne sert plus, et qu'il est redressé de manière à garnir l'armoire aux reliques, on a refondu ou employé, à réparer d'autres reliquaires plus précieux, les plaques d'or qui complétaient celui-ci. Mais je ne crois point qu'il soit antérieur à Bégon, ni qu'il remonte même aux premières années de son administration.

Une remarque m'a frappé quand j'ai vu le trésor de Conques, car j'ai tenu à contrôler sur les lieux les observations de M. Darcel: c'est que les reliquaires de Bégon sont d'un mérite très-inégal, selon l'artiste auquel on s'est adressé, et qu'ils semblent progresser avec le temps. — Le premier, fait en 1100, après que le pape Pascal II a reçu des croisés une partie de la vraie croix et en a détaché une parcelle en faveur de l'abbaye de Conques, est d'une forme très-simple et d'un dessin très-imparfait. Il a peu de filigranes et les plaques d'argent naturel, ou de vermeil, dont il se compose ne présentent encore ni nielles ni émaux. — Dans la même année,

(1) *Trésor de Conques*, p. 10.

lorsque Bégon se fait faire un autel portatif que consacre, le 6 des calendes de juillet, Pons, ancien moine de Conques et évêque de Barbastre en Espagne, l'orfévre de Conques est devenu bien plus habile, ou, pour mieux dire, on en emploie un autre dont les nielles étaient la spécialité. Il y a beaucoup de finesse et de netteté dans les figurines et elles sont niellées avec une perfection qui dénote un artiste très-versé dans ce procédé d'orfévrerie.

Le reliquaire de saint Vincent est déjà plus recherché, dans sa forme générale qui rappelle le clocher de St.-Front, dans le dessin et la composition de ses bas-reliefs en argent repoussé et doré par places. D'ailleurs, il n'a pas de date positive; on sait seulement qu'il est de Bégon.

Les émaux arrivent avec l'A de Bégon, ils se développent avec l'autel portatif en or et se montrent encore dans la statue, aussi en or, de sainte Foy. La matière est plus riche et l'art plus avancé. Il n'est pas invraisemblable qu'un émailleur proprement dit ait été appelé dans l'atelier de Conques, ou que ses anciens orfévres soient allés dans l'intervalle s'instruire à de nouvelles méthodes et se perfectionner dans d'autres ateliers, par exemple à Limoges. En général, les émaux sur l'or et le vermeil doivent avoir été exécutés dans l'abbaye même où ils se trouvent. Aussi éloignés que fussent les artistes en renom, il était plus raisonnable et plus facile d'en appeler un que d'envoyer au loin des métaux précieux dont on ne pouvait contrôler l'emploi. Quoi qu'il en soit, comme l'abbé Bégon est mort en 1119, on est sûr qu'un au moins des reliquaires émaillés n'est pas postérieur à cette date et il ne doit pas être antérieur à 1110.

J'avais dit, en oubliant la publication commencée dans les *Annales archéologiques* (1), puis interompue par M. Darcel, qu'il ne subsistait pas en France d'émaux cloisonnés, mais

(1) *Annales archéologiques*, 1856, p. 77.

que si les reliquaires en or et en vermeil de l'ancien trésor de St.-Martial s'étaient conservés jusqu'à nous, on y aurait trouvé probablement des émaux de cette nature. — De son côté, M. de Lasteyrie affirmait que « les Limousins, dans le prin- « cipe, n'ont jamais pratiqué que la taille d'épargne; » de sorte qu'ils ne sauraient être les élèves des Grecs ou des Vénitiens, lesquels n'ont jamais fait que des émaux cloisonnés (1).

On voit qui se rapprochait le plus de la vérité, car, pour M. de Lasteyrie, tout émail trouvé au Mans ou à Chartres est réputé limousin. A plus forte raison en sera-t-il ainsi des émaux faits pour l'abbaye de Conques.

Aussi bien, si l'on ne possède pas en Limousin et dans les provinces voisines plus d'émaux cloisonnés, c'est qu'on y a détruit avec un soin tout particulier les vieux reliquaires en or. S'il n'y reste pas plus de nielles analogues à celles de Conques, c'est qu'on a détruit de même les reliquaires en argent. L'excipient de l'émail exerce, on ne saurait trop le redire, une influence décisive sur le procédé d'exécution. Aussi les émaux champlevés à personnages peuvent-ils parfaitement être imités des émaux cloisonnés, dont ils ne sont qu'une simplification très-économique. Pour souder une mince lame d'or selon toutes les inflexions du dessin le plus compliqué, il faut une application constante et une main très-habile; mais, en revanche, le précieux métal qui fournit le fond est réduit à une feuille aussi légère qu'on le veut. — Avec le travail champlevé, qui donne le même résultat et le même effet, l'épaisseur du métal est aussitôt doublée ou triplée, ce qui est désormais sans inconvénient ; mais, une fois le dessin décalqué

(1) M. J. Durand a signalé dans la *Pala-d'Oro* l'emploi, très-exceptionnel au surplus, du travail champlevé (*Trésor de St.-Marc*, p. 12 du tirage à part). Le saint Démétrius de Hanovre n'est pas non plus en émail cloisonné, mais bien plutôt en émail sur relief.

sur le cuivre, une opération purement mécanique, et qui peut être confiée à de simples ouvriers, suffit pour creuser les fonds. C'est de la gravure sur bois, avec cette différence que les parties réservées ne sont pas à beaucoup près aussi multipliées et aussi fines. Il y a donc là pour l'émaillerie un puissant moyen de vulgarisation, une grande cause d'extension et de succès.

M. de Lasteyrie va me reprocher encore de tomber, avec M. Labarte et M. de Quast, dans cette « éternelle confusion » qui consiste à ne pas « séparer nettement » les émaux cloisonnés des émaux à taille d'épargne. Il serait simple, en effet, d'attribuer en toute occasion les uns aux Byzantins, les autres aux Limousins ou à leurs imitateurs. Mais comment accepter cette prétendue règle lorsqu'on voit si clairement en Allemagne, sur une nombreuse série de monuments, l'un des deux genres naître de l'autre et s'essayer timidement, d'abord comme une simplification, puis comme une évidente économie; lorsqu'on les trouve souvent réunis sur la même pièce d'orfévrerie; lorsque, jusqu'à la fin du XIIe. siècle, jusqu'à la châsse des trois Rois, l'emploi de l'or appelle naturellement les émaux cloisonnés?

Les Allemands, nous dit-on, sont arrivés « plus tard » et « par transition » à la taille d'épargne : ils ne l'ont guère essayée avant le milieu du XIe. siècle, et ne l'ont employée couramment que vers le commencement du XIIe. siècle. Sous quelle influence? Il n'est pas difficile de le deviner, quoiqu'on n'ose pas encore nous le dire. Mais sait-on si les Limousins n'ont pas suivi la même voie, et s'ils étaient plus avancés aux mêmes dates? Chez eux la transition manque, et c'est un titre en faveur des Allemands; mais le point de départ, fourni par les émaux de Conques, est identique.

A cela près, il n'y a pas d'émaux limousins au Xe. ni au XIe. siècle : aucun texte n'indique même qu'on en ait fait pendant cette longue période. Depuis le régne de Tétricus

jusqu'à celui de Louis VII, l'éclipse de cet art national est complète. M. de Lasteyrie n'insiste pas sur les émaux de saint Éloi : et réellement, s'il n'est pas impossible qu'il y en ait eu d'une certaine façon, tels par exemple que ceux du reliquaire mérovingien de saint Maurice, assurément il n'y en a plus. La petite châsse de Solignac, que l'on attribuait à l'illustre fondateur de cette abbaye, est du XIIIe. siècle ; et quant à la boîte qui a été trouvée par M. Maurice Ardant dans les fouilles de St.-Martial, elle n'a pas plus été fabriquée par saint Éloi qu'elle n'a appartenu à Waiffre. Du moins, elle offre un de ces sujets de galanterie si communs au XIIIe. siècle et ne saurait s'éloigner beaucoup de cette date ; car les figures y sont dorées sur fond d'émail : ce qui, selon M. de Lasteyrie, n'a commencé à se faire que vers la fin du XIIe. siècle.

Je croyais la crosse de Ragenfroy aussi décriée que les émaux de saint Éloi. Cependant M. de Lasteyrie nous demande, et ce ne doit pas être sans but, « s'il ne serait pas bien extraordinaire qu'en ouvrant la tombe de Ragenfroy, un ou deux siècles seulement après sa mort, on se fût amusé à en retirer sa crosse pour lui en substituer une autre, pour le moins aussi riche. » — Non, on ne s'est pas amusé à cela. Willemin s'est trompé, ou a été trompé, voilà tout. J'ignore sur quels indices il se croyait certain d'avoir gravé la crosse de Ragenfroy plutôt que celle de tout autre évêque de Chartres ; mais, sans aller visiter la collection Meyrick, sa gravure me suffit pour me prononcer, après tant d'autres juges compétents, sur l'âge bien postérieur de cet émail. D'ailleurs, M. Darcel a vu récemment, à l'exposition de Manchester, la crosse dont il s'agit et il a écrit qu'elle pourrait bien être du XIIe. siècle, d'autant mieux que les figures sont en partie « réservées » sur fond d'émail (1). Le savant conservateur du Musée Britannique.

(1) *Les arts industriels. Revue française du 1er. juin*, 1857, p. 32 du tirage à part publié par V. Didron.

M. A. W. Franck, qui se connaît en émaux presque aussi bien que M. de Laborde, ajoute que la prétendue crosse de Ragenfroy lui paraît appartenir à l'École allemande, du moins il me l'a dit.

Au reste, si, par impossible, une crosse émaillée avait été trouvée à Chartres dans une tombe du Xe. siècle, serait-ce là une bonne preuve de l'ancienneté de l'émaillerie limousine ?— Cela était de mise lorsque, d'un commun accord, on réservait à la seule ville de Limoges le monopole de cette industrie. Alors tout était bon pour en suivre la trace jusque dans les siècles les plus reculés. Mais quand il est reconnu qu'on faisait très-anciennement des émaux à Cologne, à Trèves, à Verdun, à Paris, au Mans ; quand il s'agit précisément de rechercher à quelle époque Limoges en a fait aussi ; je ne vois pas trop ce que prouverait un émail découvert à Chartres, sans autre indication d'origine, lors même qu'il remonterait, contre toute vraisemblance, à Ragenfroy et à 941.

Nous arrivons, en suivant l'ordre des dates, à la bague émaillée de l'évêque Gérard de Limoges, mort en 1022. Je n'ai jamais prétendu qu'elle avait « pu être achetée à Cologne. » Bien plus, il n'y a pour moi aucune invraisemblance à ce qu'elle ait été fabriquée à Limoges même, puisque j'ai toujours supposé que l'émaillerie limousine débutait un peu avant cette époque. Je m'étais seulement demandé si une bague décorée d'un simple filet bleu était bien un émail digne de ce nom ; et si Gérard n'avait pas pu se la procurer dans une autre ville que Limoges, par exemple à Poitiers où il figurait, lors de son élection, parmi les dignitaires de saint Hilaire ? N'oublions pas que, d'après M. de Laborde et surtout d'après M. Didron, les émaux se trouvent et se sont faits « un peu partout. » Celui dont on s'occupe ici est certainement moins avancé que la plupart des spécimens de l'émaillerie antique, mérovingienne, ou saxonne, par exemple l'anneau

d'Ethelwulf, et ne dépasse pas la mesure de ce que l'on peut attendre de l'orfévre le plus ordinaire dans toutes les grandes villes de l'Occident et à toutes les époques du moyen-âge. Du reste, comme cet anneau est massif et n'offre, même au chaton, que des surfaces arrondies, il ne pouvait guère être cloisonné. Il ne prouve donc rien contre l'existence de ce genre d'émaillerie. S'il n'avait pas appartenu à un prélat limousin, il n'aurait par lui-même que peu d'intérêt. Et, pour adopter la supposition faite avec tant de confiance par M. de Lasteyrie, « si un bijou pareil était trouvé dans la tombe d'un évêque aux bords du Rhin, » Dieu sait que personne ne s'en prévaudrait et n'y donnerait d'attention ; car les antiquaires allemands, heureusement pour eux, n'ont que l'embarras du choix, entre les titres de leur émaillerie nationale, et en citent par douzaine des exemples plus anciens, plus authentiques et infiniment plus importants.

Cette bague de l'évêque Gérard, avec les émaux, perdus aujourd'hui, qui décoraient au XVIe. siècle le tombeau de saint Front, sculpté en 1077 par un moine de la Chaise-Dieu, mais remanié au XIIIe. siècle par l'évêque P. de Saint-Astier et au XVe. par le cardinal de Bourdeilles, voilà tout le bagage de l'émaillerie limousine au XIe. siècle. — Je me trompe, il y a aussi un petit orfroi de chape possédé par M. de Lasteyrie, après M. Maurice Ardant, et qui représente un Agneau pascal, fort grossièrement dessiné, avec une inscription où M. Léopold Delisle a reconnu les caractères en usage au commencement du XIe. siècle. Sans contredire un paléographe et un historien aussi justement renommé que M. Delisle, je pourrais objecter que l'épigraphie limousine est souvent en retard, d'après les observations spéciales du savant abbé Texier ; de sorte que les caractères du commencement du XIe. siècle peuvent se montrer encore à la fin du même siècle ou dans les premières an-

nées du siècle suivant (1). Mais pourquoi troubler sans nécessité les illusions d'un heureux collectionneur? Je me bornerai à répéter que j'admets l'existence de l'émaillerie limousine dès le commencement du XIe. siècle, et que l'extrême grossièreté de l'œuvre s'explique plus naturellement par l'inexpérience d'une école toute nouvelle que par la maladresse exceptionnelle d'un artiste.

Quoi qu'il en soit, M. de Lasteyrie ne comprend pas comment j'ai pu dire que jusqu'au XIIe. siècle, jusqu'au XVe. siècle peut-être, on ne connaît aucun émail limousin à date certaine. J'espère que nos lecteurs ne partageront pas cet étonnement quand ils auront vu ce qui précède. J'avais dit, pour plus de clarté, qu'on n'avait aucun émail limousin qui fût daté d'une manière précise. Il me semble que cela est exact au moins jusqu'au XIIe. siècle, et nous allons voir qu'il en est encore ainsi par la suite.

(*La suite au prochain numéro.*)

(1) *Manuel d'épigraphie*, p. 50. « Les inscriptions d'orfévrerie, » ajoute M. Texier, « se ressentent de leur procédé d'exécution. » Les lettres épatées, carrées, à formes droites sont celles que trace plus facilement le burin ou que le ciselet poinçonne plus commodément. Ce sont aussi celles qui paraissent les plus anciennes.

MÉLANGES D'ARCHÉOLOGIE,

PAR

MM. DE CAUMONT, LIÉNARD, DUPUIS, LE Bon. EDMOND DE RIVIÈRES, A. BERNARD.

LES RUINES ROMAINES DE LA VILLE D'AUTUN.

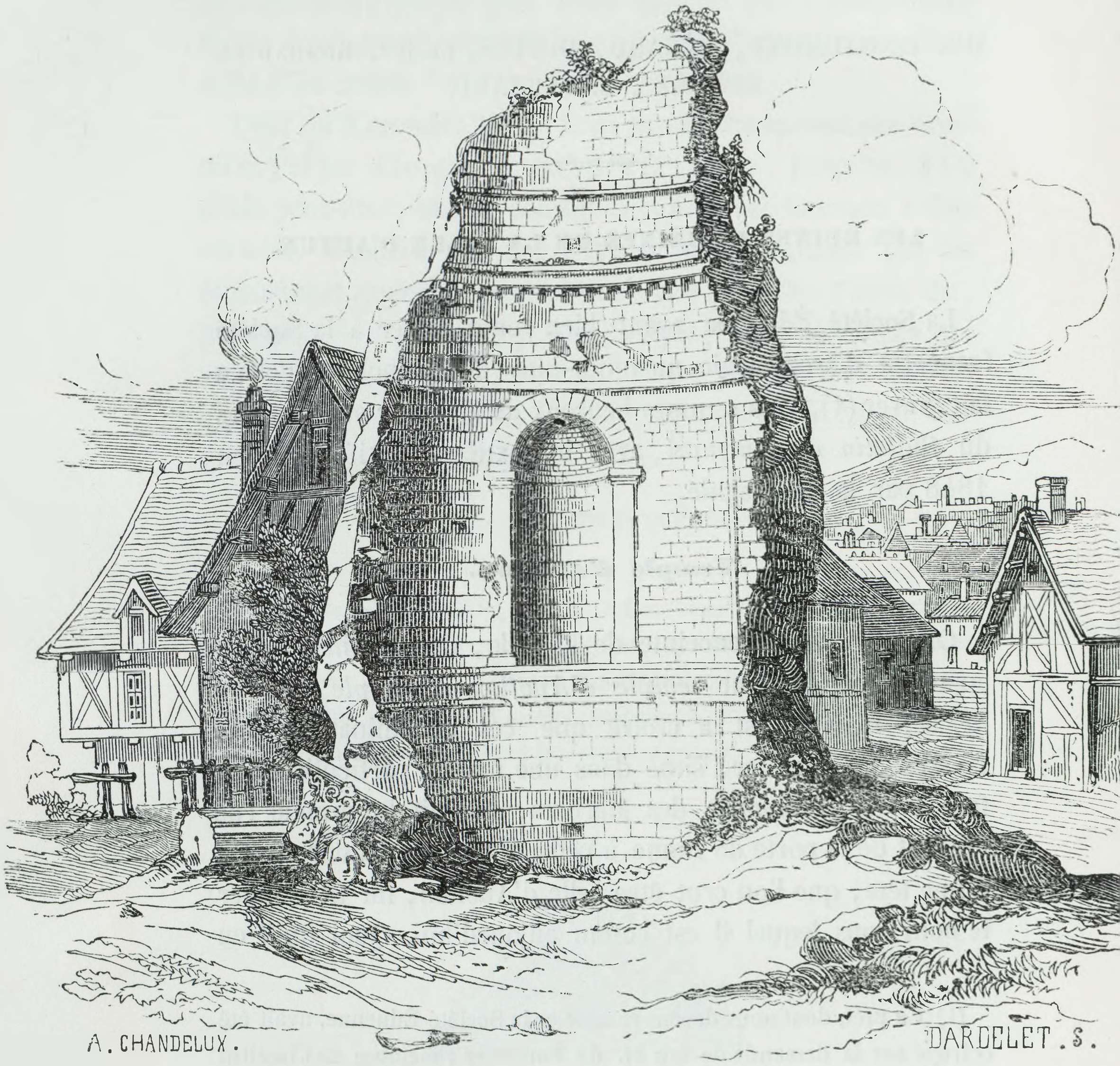
La Société Éduenne ayant bien voulu prêter à la Société française d'archéologie quelques-unes des planches qu'elle a fait graver (1), nous sommes heureux de les offrir aux lecteurs du *Bulletin monumental*, avec le texte explicatif publié en 1848 par la Compagnie.

Temple d'Apollon.

On voit, dans l'enceinte de la ville, deux ruines qu'on appelle vulgairement *temple d'Apollon* et *temple de Minerve ;* mais il est à croire que ces dénominations sont fausses. Le premier, situé dans une maison particulière, en face de la promenade des Marbres, bordait la grande rue tendant de la porte de Rome à celle d'Arroux. La découverte d'une tête, que l'on crut être celle d'Apollon, lui fit donner le nom sous lequel il est connu aujourd'hui. Quoi qu'il en

(1) Ce prêt, dont nous devons remercier la Société Éduenne, avait été octroyé sur la demande de feu M. de Fontenay, membre de l'Institut des provinces. C'est M. Bulliot, président actuel de la Société Éduenne qui a mis à exécution la promesse de M. de Fontenay, que la mort a frappé dans la force de l'âge.

soit, dans le but de reconnaître sa forme, on pratiqua une tranchée dans laquelle on rencontra la fondation d'une muraille ayant plus d'un mètre d'épaisseur, et qui, par sa forme circulaire, semblait devoir constituer l'enceinte extérieure du



monument. A 4 mètres plus loin, en allant vers le centre, existait un second massif en pierres de taille. Il est à croire

qu'il servait de base soit à un portique, soit à une colonnade, soit enfin à des pilastres soutenant une voûte.

L'espace compris entre ces deux massifs était occupé par une aire ou couche de béton de 35 centimètres d'épaisseur, recouverte en grande partie par un dallage en granit rouge d'Égypte.

Ce monument est le seul qui, à Autun, présente des cordons de briques dans la maçonnerie.

Temple de Minerve.

On donne ce nom à une tour carrée, revêtue en petit appareil et percée de deux arcades, qui existe au couvent de St.-Andoche.

Les uns ont pensé que c'était tout simplement l'appendice d'une porte qui se trouvait en ce lieu, les autres que c'était bien réellement un temple; mais on attribue trop souvent à des temples des ruines qui n'ont pas les moindres analogies avec ce genre d'édifices. On sait, par Eumène, que le temple de Minerve était le Capitole. Tout fait présumer l'existence d'une porte de ville, au lieu où est la tour de *Minerve*. La rue qui aboutissait à cette porte conduisait au temple d'*Apollon* et à celui de *Minerve*. On conçoit que le nom de ces deux divinités ait pu être donné à l'une et à l'autre des deux tours qui accompagnaient la porte en question.

Temple de Proserpine.

Les temples hors de la ville étaient au nombre de trois, situés sur la rive droite de l'Arroux. Le premier, consacré à Proserpine, n'existe plus depuis long-temps; il occupait un emplacement encore couvert de décombres au-dessous du pont St.-Andoche. C'était, dit-on, il y a deux cents ans, une

tour ronde dont la moitié paraissait hors de l'eau. Quelques auteurs ont pensé que c'était la *cella* du temple du dieu de la rivière d'Arroux, ce qui offre quelque vraisemblance. On *n*'en a que le dessin plus ou moins exact que voici.



Il mérite pourtant d'être conservé, quelle que soit son imperfection au point de vue de la fidélité de la représentation.

Temple de Pluton.

Le temple de Pluton était également rond. Son circuit était d'environ cinquante pas et il s'élevait sur un tertre auquel conduisait un escalier. Ce tertre fut vendu et aplani en 1823.



Les travaux effectués sur ce point, par la Commission des antiquités, n'ont jeté aucun jour sur la question de savoir si les débris reconnus étaient ceux d'un temple de Dis ou Pluton, ou ceux d'un autre temple, ou bien enfin ceux d'un tombeau.

Elle constata seulement que la forme était réellement ronde. On découvrit un puits renfermant des médailles du Bas-Empire. Les tombeaux étaient souvent de cette forme, tel est celui de Cecilia Metella, à Rome.

Sur un plan d'Autun datant de la fin du XVe. siècle, on voit figurer la ruine du temple de Pluton avec la désignation de *Tour près la rivière.* — Sur la représentation du siége de la ville d'Autun par le maréchal d'Aumont, en 1591, tableau grossièrement dessiné, mais qui a le mérite de l'actualité des faits, et qui figure au musée éduen, on voit cette tour servir de poste avancé aux Autunois pour défendre les approches du pont et de la porte d'Arroux.

A la fin du XVIe. siècle, on trouva près de là, dans le lit de la rivière, une statue d'un fleuve en marbre blanc. Elle est maintenant dans une basse-cour du château de Montjeu.

Temple de Janus.

Entre les deux ponts, un peu en avant dans la campagne, se voit une ruine considérable que l'on appelle *temple de Janus.* Ce qui reste n'est que la *cella* du temple; haute encore de 24 mètres, sa forme est rectangulaire et présente environ 17 mètres de côté; l'épaisseur des murs est de 2^m^. 66. Deux des côtés seuls forment corps. L'un est décoré d'une haute arcade ayant, à droite et à gauche, une grande niche pour recevoir des statues. Au-dessus sont trois ouvertures en abat-jour, pour porter la lumière du haut en bas. L'autre face présente au milieu une très-grande niche, et de chaque côté une arcade; on ne remarque aucun vestige d'ornements ni au dedans ni au dehors, et seulement un revêtement en petit appareil. Des fouilles récentes ont fait reconnaître quatre enceintes successives, séparées par des mosaïques amorphes. C'est probablement à ces galeries qu'appartenaient les débris de marbres et de sculptures qu'on a trouvés épars.

Il n'est pas parfaitement prouvé que cette ruine fût un temple.

Amphithéâtre.

L'amphithéâtre, complètement rasé depuis long-temps, n'était séparé du théâtre que par une rue, et occupait l'emplacement traversé par la route de Moulins à Bâle. Des fouilles faites avec soin ont mis au jour les substructions et ont permis de mesurer les dimensions de l'ellipse. On a trouvé pour le grand axe 157^{m}. et pour le petit 131^{m}. ; dimensions qui se rapprochent de celles du Colysée.

Le grand diamètre de cet amphithéâtre prodigieux est en effet de 188^{m}., et le petit diamètre de 158^{m}. On voit que la différence n'est que de 31^{m}. et de 27^{m}., pour chacun des deux diamètres, avec l'amphithéâtre d'Autun.

Ce dernier était construit en blocage revêtu de moyen appareil, avec décorations en appareil plus grand. On a cru remarquer, dans ce qui reste de cet édifice, la preuve d'un travail fait un peu à la hâte et n'ayant pas toute la solidité désirable. C'est ce qui explique sa destruction facile : il n'a pu résister, ainsi que le théâtre, à l'action des invasions barbares, des ravages du temps, et de la prise des matériaux pour les constructions publiques et privées.

Théâtre.

Le théâtre romain d'Autun existait encore, en grande partie, sur la fin du XVIIe. siècle. Aujourd'hui, ses ruines sont masquées par des amas de terre que l'on enlève chaque année. La partie demi-circulaire (*cavea*), qui contenait les siéges dont on peut voir quelques-uns sur la promenade voisine, a si bien conservé sa forme qu'elle suffit, au premier coup-d'œil, pour dissiper jusqu'au plus léger doute sur la desti-

nation du monument. La muraille d'enceinte extérieure existe encore et a fourni le moyen de calculer les dimensions.

Ce théâtre n'était point construit avec le grand appareil; les pieds-droits, les arcs et les voûtes se composaient d'un blocage lié par un fort ciment et revêtu d'un petit appareil très-soigné. Des socles, des architraves, des corniches avec des modillons en moyen et grand appareil, dont on a conservé quelques restes, coupaient l'uniformité des lignes et donnaient à l'édifice le caractère architectonique exigé par une riche décoration. Ceci s'observait surtout dans la partie extérieure de l'hémicycle. On a trouvé, dans une salle intérieure voisine de l'une des extrémités de cet hémicycle, des demi-colonnes appliquées en grand appareil avec un placage de marbre sur la muraille, quoiqu'elle fût revêtue comme à l'extérieur d'un petit appareil soigné. Il est certain que le portique extérieur du *postscenium* était orné d'une riche colonnade. Quelques vestiges en ont été découverts de nos jours.

LES CARRELAGES HISTORIÉS OU ÉMAILLÉS DU XIIIe. SIÈCLE DANS LE DÉPARTEMENT DE LA MEUSE.

Depuis l'impulsion donnée à l'étude de l'archéologie par le savant fondateur des Congrès, M. de Caumont, plusieurs hommes distingués ont fait connaître divers types de carreaux en terre vernissée ou émaillée, employés au moyen-âge pour le pavage des édifices religieux. Ils ont signalé le développement qu'avait pris dans certaines contrées cette intéressante partie de la céramique au XIIIe. siècle; mais leurs recherches n'ayant pas trouvé un nombre suffisant d'imitateurs, on est encore peu fixé sur le style qu'avaient ces carrelages dans un assez grand nombre de nos départements.

Celui de la Meuse était riche sous ce rapport ; on a pu s'en convaincre par la série de dessins exposés durant la 28e. session du Congrès archéologique de France, dans la grande salle de l'archevêché de Reims ; ces dessins ont fixé l'attention des archéologues, qui y ont reconnu de nombreux types nouveaux et quelques-uns présentant un caractère et des sujets qui semblent être particuliers à ce pays ; malheureusement, dans le département de la Meuse comme dans beaucoup d'autres, une grande partie de ces richesses est perdue pour la science et pour les arts ; ces élégants débris, qui complétaient l'ornementation polychrome des églises, sont épars çà et là, presque toujours enfouis sous le sol des édifices ; quelques-uns font encore partie du maigre pavage de quelques chapelles ; mais ils reposent dans des endroits humides et obscurs, où ils se dissimulent aux recherches sous une épaisse couche de terre, la plupart du temps usés, dépolis, brisés, pouvant à peine fournir les détails dont l'archéologue est toujours si avide.

En attendant qu'il me soit permis de les publier en totalité, je viens répondre à la demande qui m'est adressée de dire un mot de leur importance, et d'en faire connaître dès aujourd'hui quelques-uns des plus curieux.

Les principales localités qui en fournissent sont : Ancerville, Condé-en-Barrois, l'église abbatiale de Lachalade (consacrée en 1130), celle du monastère de Lille-en-Barrois (fondée en 1162, dédiée à la Vierge en 1202), Rembercourt-aux-Pots, Houdelaincourt et Verdun.

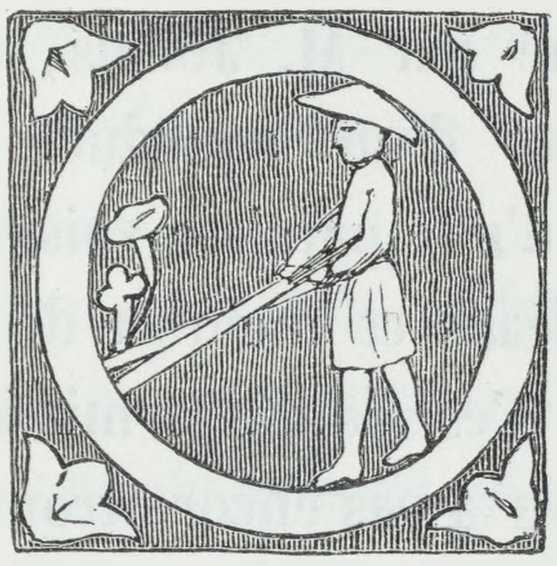
Parmi ceux qu'on trouve à Condé-en-Barrois, il en est qui portent les noms des fabricants : DVPONT et DIIDET ; à Lachalade, on voit le nom de REBOVLQ, puis un autre en partie effacé ; à Lille-en-Barrois ; celui de Mangin : Tous ces pavés sont à dessins jaunes sur fond rouge ; cependant, parmi les carrelages de l'église de Lille-en-Barrois, on trouve de curieux spécimens de pavés monochromes bruns, à dessins en

creux et en relief, vernissés et formant des roses à quatre compartiments.

Les pavés émaillés recueillis à Verdun étaient dans l'église cathédrale, dans l'ancienne abbatiale de St.-Vanne et dans l'église de la Madeleine ; ceux qui proviennent de St.-Vanne donnent près de quarante types portant 15 centimètres de côté : ils représentent des animaux de forme fantastique, des griffons, des chasseurs sonnant de la trompe, des chevaliers ayant la lance en arrêt, des entrelacs, des roses, etc. Les pavés de la Madeleine fournissent dix-neuf types de 15 centimètres de côté ; on y trouve le griffon, le sphinx, divers personnages placés sous des arcades, des quatre-feuilles, des fleurs de lis, etc.

Ceux de la cathédrale donnent plus de cinquante types, qui portent 12 centimètres de côté et peuvent être divisés en trois séries : la première comprend les pavés fleuris, les roses à quarts de cercle ornés de feuillages, les rinceaux, les entrelacs, etc. ; dans la seconde, on trouve l'aigle éployé, les fleurs de lis, un moine sous une arcade ; des cavaliers armés de la lance et joûtant ; des chiens appairés poursuivant le sanglier et le cerf ; deux hommes portant un énorme poisson pendu à une perche, etc. ; enfin la troisième, qui est sans contredit la plus curieuse, est formée d'une suite de sujets variés, renfermés dans un cercle quelquefois annelé ou brisé, quelquefois non interrompu ; sur l'un d'eux, on voit un âne broutant des chardons, et dans le cercle qui l'entoure la légende suivante : MARTINS : ME : FIST †; une moitié de pavé, représentant le même âne broutant, porte cette partie d'inscription : ... OMINI · M : CC : LXX : — Sur plusieurs est un personnage à cheval avec faucon sur le poing, et dans le pourtour une légende devenue illisible ; peut-être ce personnage représente-t-il le donateur du pavé de la chapelle ? Sur d'autres, on trouve une suite d'animaux : lion, loup

cigogne, etc.; puis les saisons et enfin les travaux des champs figurés par les semailles, l'échardonnage, la fenaison, la moisson, la cueillette des fruits, la vendange. Les quelques dessins ci-dessous donneront mieux que toute description une


idée du genre et du style de ces carrelages historiés du XIIIe. siècle, dont on trouve encore de nombreux restes dans l'ancienne salle du Trésor de la cathédrale de Verdun.

F. LIÉNARD,
De la Société française d'archéologie, à Verdun.

AQUEDUC GALLO-ROMAIN DE SCEAUX (VELLONODUNUM.)

Sceaux est un village de l'arrondissement de Montargis, près duquel, à un lieu nommé Le Préhaut, existent, ou plutôt existaient, il y a quelques années, d'importantes ruines, de nombreux débris annonçant un établissement gallo-romain. M. Jollois lui a consacré un chapitre de son ouvrage sur les antiquités du département du Loiret; il y a placé le *Vellonodunum* des *Commentaires* de César.

Cette ville, dont l'amphithéâtre était encore apparent il y a quelque temps, était placée sur une voie romaine.

M. Jollois parle des vestiges d'un aqueduc qu'il a remarqués au centre de la cité : « Les cultivateurs, dit-il, en ont « détruit la voûte et les pieds-droits dans la plus grande partie

« de sa longueur ; mais d'où venaient les eaux qui le rem-
« plissaient ? C'est ce que nous ne pouvons dire. Peut-être
« n'était-ce qu'un égout destiné tout simplement à recevoir
« les eaux de la ville pour les rejeter dans la rivière du *Fusin*
« qui passe à une petite distance de là. »

Ce doute, exprimé par M. Jollois, vient d'être levé. Il s'agit bien réellement d'un aqueduc. M. l'abbé Cosson, quelque temps curé d'une paroisse voisine, depuis quelques années vicaire à Orléans et membre de la Société archéologique de l'Orléanais, s'est donné la mission de résoudre cette question ; et, s'il n'en a pas encore trouvé le dernier mot, il l'a mise au point de ne plus présenter d'incertitude.

Un heureux hasard l'amena sur la trace. Un laboureur du village de Courtimpierre avait, en fouillant son champ, mis à découvert des substructions importantes : ce champ était à 3 kilomètres de Sceaux. M. Cosson s'y rendit et reconnut un aqueduc qui se dirigeait vers l'ancienne ville romaine. Une fois la direction connue, il parvint, à l'aide de renseignements pris de côté et d'autre, à découvrir de nouveaux tronçons. C'était autant de jalons à l'aide desquels il se livra à des fouilles souvent infructueuses, quelquefois utiles, qui lui révélèrent la ligne de son aqueduc pendant près de 30 kilomètres. Dans les endroits bas où l'aqueduc dépassait le sol ou du moins y était peu enfoncé, la voûte, et quelquefois l'ouvrage entier, ont disparu sous le passage de la charrue ou le travail de la pioche, qui, surtout aux approches des habitations, est venue y chercher des matériaux. Dans les endroits élevés, où l'aqueduc est plus enfoncé en terre, il existe encore en entier. C'est ainsi qu'à 2 kilomètres de Courtimpierre, une fouille a mis à découvert un fragment parfaitement intact, et que, pénétrant par l'issue qu'il offrait, on a pu marcher dans le souterrain dans une longueur de 100 m.

Là, il a été facile d'observer le travail intérieur du monu-

ment. Les fouilles antérieures avaient déjà mis à même de connaître la manière dont étaient établies les substructions.

Sa largeur, dans œuvre, est de 45 à 47 c. ; sa hauteur, de 1 m. 25. L'eau coulait dans une cuvette faite en béton, dont le fond a 0,10 d'épaisseur, et les côtés 0,25 ; la profondeur de cette cuvette est de 0,40. Le béton est formé de petites pierres triangulaires noyées dans un mortier de chaux d'un blanc-jaunâtre.

Cette conduite d'eau en béton est fondée sur une maçonnerie en pierres sèches consistant en trois couches ; la couche inférieure faite d'un rang de grosses pierres, posées à plat sur la terre solide ; les deux couches supérieures composées de pierres mises debout, très-serrées et encastrées les unes dans les autres de manière à former une masse compacte sur laquelle le béton est assis. Dans ses côtés, la cuvette est enveloppée d'une maçonnerie de 0,50 d'épaisseur, formée de moëllons inégaux et de mortier très-fin et très-dur. C'est, de chaque côté, un mur qui appuie le béton latéral de la cuvette et s'élève au-dessus de ce béton à une hauteur de 0,90 ; là, s'appuie sur lui la naissance de la voûte, construite en retrait de 0,8 sur ce mur.

La surface intérieure de la cuvette, surtout le radier où les infiltrations étaient plus à craindre, est revêtue d'un enduit extrêmement mince, très-dur et ayant le poli de la couverte de la porcelaine.

L'existence de cet aqueduc est constatée, comme nous l'avons dit, sur un parcours de près de 30 kilomètres. Il traverse les communes de Sceaux, Courtimpierre, Mignerette, Mignères, Chapelon, Moulon, Ladon, Mézières, Ouzouer, Bellegarde et Quiers.

Là, faute de temps et de ressources, se sont, à la fin de l'automne dernier, arrêtées les recherches de M. l'abbé Cosson. Il touchait, selon toute apparence, au but de ses tra-

vaux; car, d'après ses prévisions que tout semble justifier, l'aqueduc allait, jusqu'à 2 ou 3 kilomètres du lieu où il a dû s'arrêter, prendre les eaux d'un gouffre situé à *Bécheneau*, lieu placé entre la commune de Quiers et celle de Néploy; jadis elles en sortaient en grande abondance. Aujourd'hui ce gouffre donne naissance à la petite rivière de *Bézonde*, autrefois nommée *Les Ondes*, qui, après un cours de 20 kilomètres, se jette dans le canal d'Orléans. Comme assez fréquemment elle inondait, dans ses débordements, les lieux voisins de son parcours, on a, dit-on, comblé en partie le gouffre de *Bécheneau* à l'aide de pierres et de madriers : telle est, au moins, la tradition du pays.

Il y a donc intérêt à poursuivre les études jusqu'au gouffre. Des observations faites par M. Cosson, au cours de ses travaux, demandent aussi une continuation de recherches dont le résultat peut être important.

Il a trouvé, de temps à autre, des conduits semblables à ceux de l'aqueduc et tombant sur celui-ci à angle droit. Sont-ce des prises d'eau qui allaient vivifier quelque localité voisine? Sont-ce des aqueducs accessoires qui amenaient au canal principal de petits ruisseaux? Une source trouvée à Flavecour, dans la direction de l'un de ces petits conduits, donnerait lieu de penser que la seconde de ces explications peut être la véritable.

Dans les endroits bas que traverse l'aqueduc, et non loin de son tracé, il n'est pas rare de trouver de larges dépressions circulaires de terrain et, près d'elles, de grandes pierres taillées qui sembleraient annoncer que là ont existé des bassins alimentés par l'aqueduc. Qu'y a-t-il de vrai dans cette apparence? Il faudrait que l'un de ces endroits fût fouillé avec soin.

A la traversée par l'aqueduc de l'une de ces vallées, existe encore en partie une construction nommée la Muraille-aux-

Fées : de très-grosses pierres taillées, de 2 m. de long sur 0,60 de large, se voient auprès, ainsi qu'un fragment de colonne; le sol est jonché de tessons de poterie. Que pouvait être cette muraille?

Dans le parc de Ladon, sur une hauteur, se trouvait, au-dessus de l'aqueduc, une énorme pierre au centre de laquelle était un grand trou : c'était probablement un regard, un *spiramen* pour aérer le conduit ou y laisser pénétrer les ouvriers.

Dans les vallons que traversait l'aqueduc, et où probablement il s'élevait au-dessus d'un sol humide et peu solide, on trouve des massifs de pierres de taille de plus de 1 m. sur 0,50. Elles offrent entr'elles des ouvertures propres à laisser passer l'eau qui pouvait couler au fond de la vallée. L'aqueduc reposait sur ces massifs, qui formaient comme un gigantesque drainage au-dessous de lui.

Une étude intéressante à faire est celle de l'art avec lequel, pour éviter de trop fortes pentes, l'aqueduc suit les mouvements du terrain, déviant du reste toujours par sections droites et ne décrivant jamais de courbes.

Ajoutons, pour terminer, que le gouffre de Bécheneau est de 40 m. au-dessus du niveau du village de Sceaux, ce qui donne à peu près 1 m. 30 c. de pente par kilomètre.

Telle est l'analyse sommaire des travaux de M. l'abbé Cosson pour la découverte de l'aqueduc gallo-romain de Sceaux. Elle suffira, nous l'espérons, pour démontrer l'importance de son entreprise et pour attirer sur elle l'attention et la bienveillance de la *Société française d'archéologie.*

DUPUIS
De l'Institut des provinces.

PEINTURES MURALES DE L'ÉGLISE DE LA MADELEINE A ALBY (TARN).

L'Administration municipale de la ville d'Alby a fait, il y a peu d'années, reconstruire l'église dédiée à sainte Marie-Madeleine : malheureusement, l'architecte chargé de ce travail n'a eu garde de s'inspirer de notre magnifique cathédrale de Ste.-Cécile. Il a élevé un édifice de style Renaissance avec façade moitié dorique, moitié ionique. L'intérieur est divisé en trois nefs à voûtes d'arêtes à plein-cintre, celle du milieu plus élevée que les deux autres ; il y a sept travées. Les piliers qui supportent la grande nef sont ornés de colonnes corinthiennes engagées, surmontées d'un entablement de même ordre. Chaque travée est éclairée par deux fenêtres cintrées. L'abside, qui se termine en hémicycle, est aussi ornée de huit colonnes corinthiennes.

Mais cette église, recouverte, depuis les bases des colonnes jusqu'à la voûte, d'une blanche couche de plâtre, était triste et nue, ne disait rien à l'esprit, n'élevait point l'âme vers Dieu. Tout cela est bien changé aujourd'hui : grâce à l'heureuse impulsion donnée par M. l'abbé Michau, curé de la Madeleine, et au zèle de ses paroissiens, Alby possède maintenant une des églises modernes les mieux décorées du midi de la France.

Félicitons d'abord M. le Curé de la Madeleine du choix des peintres. Le cul-de-four de l'abside appelait nécessairement une grande page religieuse ; elle a été confiée à M. *Romain Cazes*, élève de M. Ingres, auteur des peintures de la nouvelle église de Luchon, et nous verrons dans un instant comment il s'est acquitté de cette œuvre importante. Le reste de l'église, qui rentre dans la décoration proprement dite, a été exécuté par M. *Alexandre Denuelle*, avantageusement connu

par ses travaux à Paris, Bordeaux, Lyon, Beauvais, Reims, Narbonne, Amiens, Orléans, etc., chargé maintenant par M. le Ministre des cultes de la restauration des peintures de la cathédrale d'Alby. Ces deux artistes ont combiné leurs dessins, et de leur accord est résulté un ensemble des plus harmonieux et des plus satisfaisants.

Sainte Marie-Madeleine étant la patronne de l'église, le fond de l'abside devait naturellement être consacré à la glorification de l'illustre Pénitente et à son entrée dans le céleste séjour.

La scène se passe à la fois sur la terre et dans le ciel. Au centre, sainte Madeleine est dans les airs, portée par deux anges. De la main droite elle tient, serré contre sa poitrine, le vase de parfums; la gauche est levée. Ses cheveux blonds sont épars et flottent sur ses épaules. Elle est revêtue d'une robe jaune et d'un manteau bleu. La sainte Pénitente, d'une beauté remarquable, est en extase, et, les yeux élevés vers le ciel, elle contemple son divin Maître qui la regarde.

Élevons aussi nos yeux, et nous verrons, au-dessus de la Sainte, le Christ, les bras étendus, bénissant de la main droite à la manière latine, environné d'une auréole. Il a à sa droite la Sainte-Vierge, les yeux baissés, les mains croisées sur la poitrine, et à sa gauche St.-Jean, tenant une croix. A droite de la Vierge, trois anges vêtus de blanc jouent du sistre et du psaltérion; à gauche de saint Jean, un autre groupe de trois anges chante l'entrée au ciel de la Pécheresse de Magdalum (1).

Enfin, au-dessous, dans un paysage éclairé par les dernières lueurs du soleil couchant, saint Maximin est debout à côté de la grotte de la Sainte-Baume. Il est vêtu d'une tu-

(1) Magdalum était un bourg de la Galilée dont Marie prit le nom. (*Vie des Saints*, par le R. P. Ribadeneira, édition Daras, tome VIIe.)

nique et d'un manteau violet ; de la main gauche il tient le bâton pastoral ; de la droite il montre à deux femmes, agenouillées auprès de lui, le ravissement de la Sainte ; l'évêque a la tête rasée et sa figure porte l'empreinte de la pénitence.

A gauche, saint Lazare, le ressuscité de Béthanie, contemple, la mitre en tête, l'entrée de Madeleine dans les cieux. Il a près de lui sainte Marthe, à genoux, les mains jointes, et saint Trophime, prosterné la face contre terre (1).

Cette vaste composition comprend une vingtaine de personnages de 3 m. de hauteur ; les têtes du Christ, de sainte Madeleine et de saint Lazare sont surtout dignes de remarque.

Passons maintenant à la partie décorative.

Les voûtes ont été recouvertes d'une couleur d'azur avec semis d'étoiles d'or ; à la voûte de chaque travée, M. Romain Cazes a aussi peint deux médaillons à fond d'or sur lequel se détache un ange à mi-corps. Ces anges tiennent des phylactères où on lit des paroles de l'Évangile. Rien n'est plus suave que l'expression donnée par l'artiste à ces esprits célestes.

1re. travée (en partant de la porte d'entrée), point de médaillons.

2e. travée, 1er. ange : VNGVENTO VNXIT PEDES. — 2e. ange : il tient une couronne d'immortelle.

3e. travée, 1er. ange : CAPILLIS CAPITIS TERGEBAT (*saint Luc*, VII, verset 38). — 2e. ange : OSCVLABATVR PEDES EJVS (*saint Luc*, VII, verset 38).

(1) D'après les légendes, la famille de Béthanie quitta la Judée après la mort de saint Étienne, protomartyr, et vint évangéliser la Provence (Voyez la *Vie des Saints*, déjà citée, et *Sainte Marie-Madeleine*, par le R. P. Lacordaire). Saint Lazare fut le premier évêque de Marseille, et ses compagnons, Trophime et Maximin, prêchèrent la foi, le premier à Arles, le second à Aix. Sainte Marthe fonda un monastère, et sa sœur, sainte Marie-Madeleine, se retira dans le désert de la Ste.-Baume.

4e. travée, 1er. ange : LACRYMIS RIGABAT PEDES. — 2e. ange : il tient le vase de parfums.

5e. travée, 1er. ange : NITORE VINCIT SIDERA. — 2e. ange : QVOD FECIT HÆC NARRABITVR (*saint Marc*, XIV, verset 9).

6e. travée, 1er. ange : OPTIMAM PARTEM ELEGIT (*saint Luc*, X, verset 42). — 2e. ange : il tient, comme celui de la 4e. travée, le vase attribut de la Sainte.

7e. et dernière travée, 1er. ange : DILEXIT MVLTVM (*saint Luc*, VII, verset 47). — 2e. ange : MAGISTER VOCAT TE.

Les colonnes ont été peintes en faux marbre et les chapiteaux dorés. L'entablement est aussi orné de dorures; sur la frise sont peintes d'élégantes arabesques au milieu desquelles se détachent, à chaque travée, ces deux lettres d'or : S. M (*sancta Magdalena*). A chaque travée, à la naissance des arcs formant des collatéraux, est peint le vase de parfums. Les arêtes des voûtes et les archivoltes des travées sont ornées de dorures et d'arabesques d'un goût parfait.

Au fond de l'abside, les yeux se reposent sur une draperie pourpre ornée d'une riche frange; sur cette draperie se détachent alternativement une fleur de lis de Florence, un médaillon renfermant un calice vers lequel se penchent deux colombes adossées, un médaillon dans lequel on lit le monogramme de la Sainte : S. M. A. Au-dessus se développe la belle composition, déjà décrite, de M. Cazes. Sur la frise, peinte en cette partie couleur d'azur, on lit, en grandes lettres d'or : REMITTVNTVR EI PECCATA MVLTA QVONIAM DILEXIT MVLTVM (*saint Luc*, VII, verset 47).

Toutes ces peintures ont été exécutées à la cire, procédé qui en assure la conservation indéfinie. Le ton général est doux et tranquille et repose les regards; les arabesques se font remarquer par leur sobriété et leur élégance. Il ne reste plus maintenant qu'à peindre les deux nefs latérales. Les vitraux placés aux fenêtres viennent seuls faire disparate et

atténuer un peu la magnifique teinte d'azur de la voûte.

Malgré cela, nous possédons actuellement (1) à Alby un bel intérieur d'église que les artistes iront visiter avec plaisir, même après avoir admiré les splendides voûtes de l'église métropolitaine. Pour moi, de retour depuis peu d'un voyage en Italie, encore émerveillé des splendeurs artistiques de Rome et de Venise, j'ai revu avec intérêt les peintures de la Madeleine.

Baron Edmond DE RIVIÈRES,
Membre de la Société française d'archéologie.

LES ÉGLISES DE CLUNY.

Il y avait encore huit églises à Cluny en 1660, sans parler de quelques chapelles à l'Hôpital, savoir :

Dans les bâtiments de l'abbaye.

1°. *St.-Pierre-le-Vieux*, datant de la fondation de l'abbaye, au Xe. siècle. Cette église était située au chevet de la grande église de St.-Pierre et St.-Paul (Voyez le plan de Cluny, par Louis Prévost). Le comte de Mâcon, Guy II, qui s'était fait moine en 1078, et qui mourut sous le froc en 1109, y était enterré (Voyez le *Voyage littéraire de deux Bénédictins*, t. Ier., 1re. partie, p. 227).

2°. *Notre-Dame*, placée à la suite de St.-Pierre-le-Vieux (Voyez le plan de M. Louis Prévost). C'est, sans doute, là la *seconde église* dont parle l'*Annuaire* de Saône-et-Loire, pour 1859, comme ayant été bâtie par saint Odon. Elle ne servait

(1) Les peintures sont terminées depuis le printemps dernier.

plus au culte en 1660, et on l'appelait alors *Notre-Dame-de-l'Infirmerie*, pour la distinguer de l'église paroissiale de Notre-Dame, dont nous parlerons plus loin.

Ces deux églises furent démolies par les moines au milieu du XVIIIe. siècle, lorsqu'ils firent reconstruire leur cloître. Elles firent place à des jardins dont les moines ne jouirent pas long-temps, car le nouveau cloître était à peine terminé lorsque éclata la Révolution.

3°. La grande église, sous l'invocation de *saint Pierre* et *saint Paul*, fut commencée par saint Hugues vers 1088. Urbain II en consacra le maître-autel en 1095 ; Innocent II consacra l'église en 1131 ; elle ne fut cependant entièrement achevée qu'en 1135. C'était la plus vaste église connue. Vendue comme propriété nationale à l'époque de la Révolution, elle ne fut pourtant pas démolie alors comme on le répète sans cesse, suivant l'usage. Sa démolition, commencée en 1811, ne fut achevée que sous la Restauration, qui établit un *dépôt d'étalons* sur son emplacement.

Dans la ville.

4°. *St.-Mayeul.* Cette église existait déjà en 1063 (Voyez le *Bibliotheca Cluniacensis*, colonne 509, et le *Bullarium Cluniacense*, p. 18, col. 2). Il n'en reste plus que quelques pans de murs.

6°. *Notre-Dame.* Cette église existait déjà en 1076 (Voyez le *Bullarium Cluniacense*, p. 18, col, 2) ; mais elle fut rebâtie au XIIIe. ou au XIVe. siècle, si l'on en juge par l'architecture de l'édifice actuel. On l'appela long-temps Notre-Dame-des-Panneaux *(De Panicellis)*, parce qu'on y conservait les étalons de toutes les mesures destinées à la vente des grains et de celles qui devaient servir à fixer la dimension et le poids des pains. Elle sert aujourd'hui de paroisse. Elle se compose

de trois nefs. La façade principale est décorée d'un riche portail à voussures profondes. Malheureusement, la plupart des délicates sculptures qui en font l'ornement ont subi de graves et nombreuses mutilations.

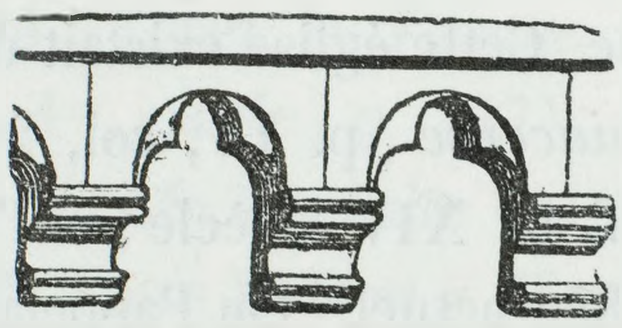
6°. *St.-Marcel*, d'abord appelé *St.-Odon*, n'existait probablement pas en 1070, car elle n'est pas citée dans le *Bullaire*, p. 18, parmi les églises de la ville; mais elle existait en 1095 (Voyez le *Bibliotheca Cluniacensis*, col. 516). Je ne saurais dire à quelle époque elle prit le nom de St.-Marcel. Elle sert aujourd'hui de paroisse. Le vaisseau n'a qu'une nef. Le clocher, à forme pyramidale, date de 1159.

7°. *St.-Thibaut.* Cette église, qui se trouvait près de St.-Mayeul, fut probablement bâtie par l'abbé Thibaut de Nanteuil, qui fit commencer les murs de la ville au XIe. siècle. Elle était déjà en ruine en 1660 (Voyez le plan de Louis Prévost). Il n'en reste rien aujourd'hui.

Hors de la ville.

8°. *St.-Odile.* Cette église existait déjà en 1076 (Voyez le *Bullaire*, p. 18, col. 2). Elle était construite sur un monticule voisin de la ville, lequel en conserve encore le nom.

Aug. BERNARD.



RAPPORT VERBAL

FAIT A LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

DANS LES SÉANCES

Tenues à SAINT-ÉTIENNE, le 10 septembre,
et à CAEN, le 6 octobre 1862,

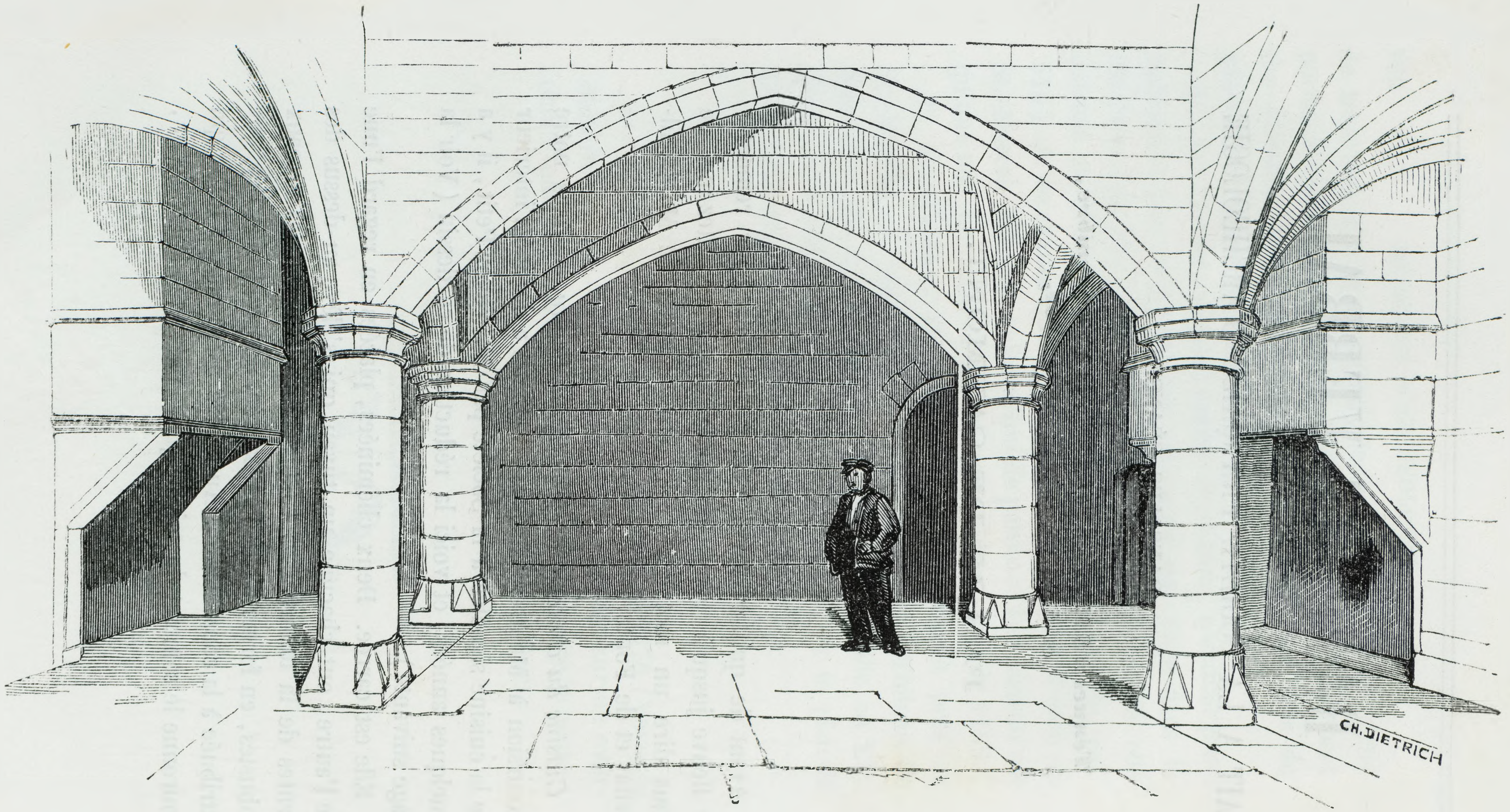
PAR M. DE CAUMONT.

(Suite.)

Avant de quitter la Loire trans-orléanaise pour remonter le fleuve jusqu'à Feurs et St.-Rambert, permettez-moi de vous dire un mot des cuisines du château de Montreuil-Bellay et de Fontevrault.

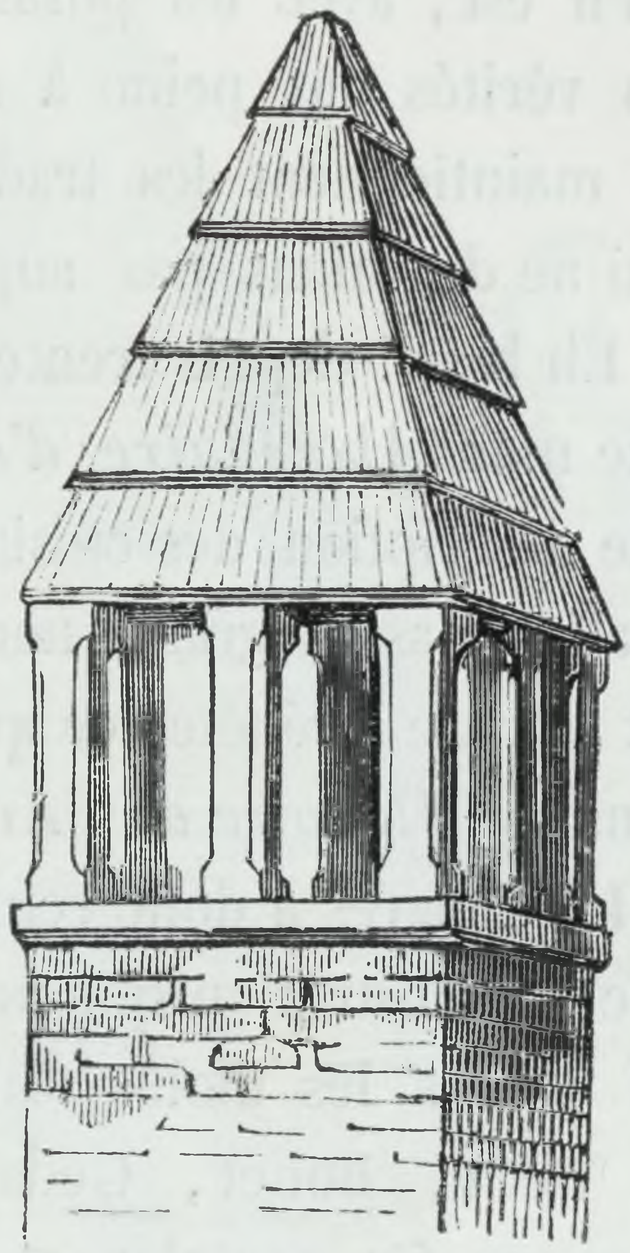
Cuisine du château de Montreuil-Bellay. — Dans notre excursion à Montreuil-Bellay, M. Bouet a dessiné l'intérieur de la cuisine signalée à la Société par M. Victor Petit, il y a quelques années, et voici la réduction de ce dessin (Voir la page suivante).

Elle est carrée. Deux cheminées, placées en regard l'une de l'autre, ont chacune un tuyau qui s'élève au-dessus des pentes de la toiture. Les voûtes, fortifiées par des arceaux robustes, en forme d'ogive surbaissée, dénotent bien l'époque attribuée à la construction. Au centre est un autre tuyau qui couronne le sommet du toit et qui se présente, à l'extérieur,



VUE INTÉRIEURE DE LA CUISINE DU CHATEAU DE MONTREUIL-BELLAY.

sous la forme d'une petite tour carrée avec toit à quatre pans en pierre.



Je ne m'étendrai pas sur cette cuisine, parce qu'elle a été dernièrement figurée par M. Viollet-Leduc dans son *Dictionnaire d'architecture*; mais elle méritait bien l'attention du Congrès archéologique avec lequel nous l'avons visitée. Cette cuisine communiquait avec le château au moyen d'une galerie aujourd'hui démolie, mais qui ne faisait pas corps avec les constructions primitives.

Cuisine de Fontevrault. — La cuisine de Fontevrault, que j'ai signalée un des premiers, méritait toute l'attention du Congrès. D'ailleurs, il fallait détruire complètement les opinions erronées qui existent encore dans le pays, malgré les publications que j'ai faites il y a vingt ans, et celles que M. Parker et d'autres antiquaires ont faites depuis. Le directeur de Fontevrault lui-même, homme de goût et qui conserve avec soin les bâtiments de l'abbaye, doutait encore de la destination du monument, et il a fallu pour le convaincre complètement que nous lui montrions la communication ancienne de cette cuisine avec le réfectoire, et que nous lui fassions reconnaître la place des cheminées bouchées.

Plusieurs de ceux qui avaient accompagné le Congrès avaient besoin de cette démonstration, et elle a été utile pour que les erreurs anciennes fussent abandonnées. On est surpris quand on songe à la lenteur avec laquelle, même à l'heure

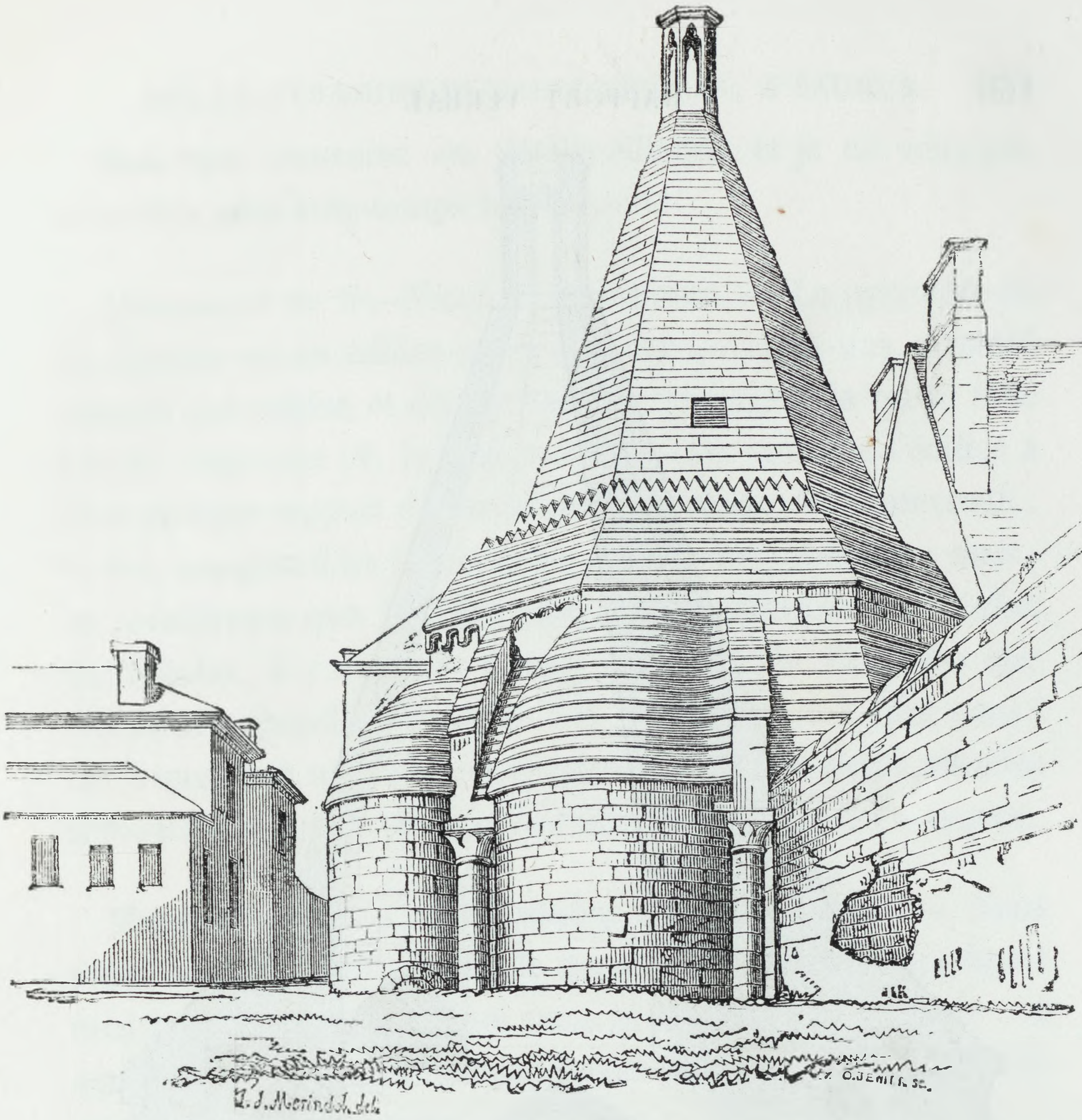
qu'il est, avec les publications nombreuses qui paraissent, les vérités ont peine à se faire jour, et combien de temps se maintiennent les traditions erronées, absurdes même, et qui ne devraient pas supporter le plus léger examen.

Eh bien! depuis trente ans que mon *Cours* a paru, depuis que mon *Abécédaire d'archéologie* a donné, non-seulement une description des cuisines de Fontevrault, mais encore signalé un assez grand nombre de cuisines analogues, on en est encore à répéter ce que disait Bodin de la tour d'Évrault dans son *Histoire de l'Anjou!!*

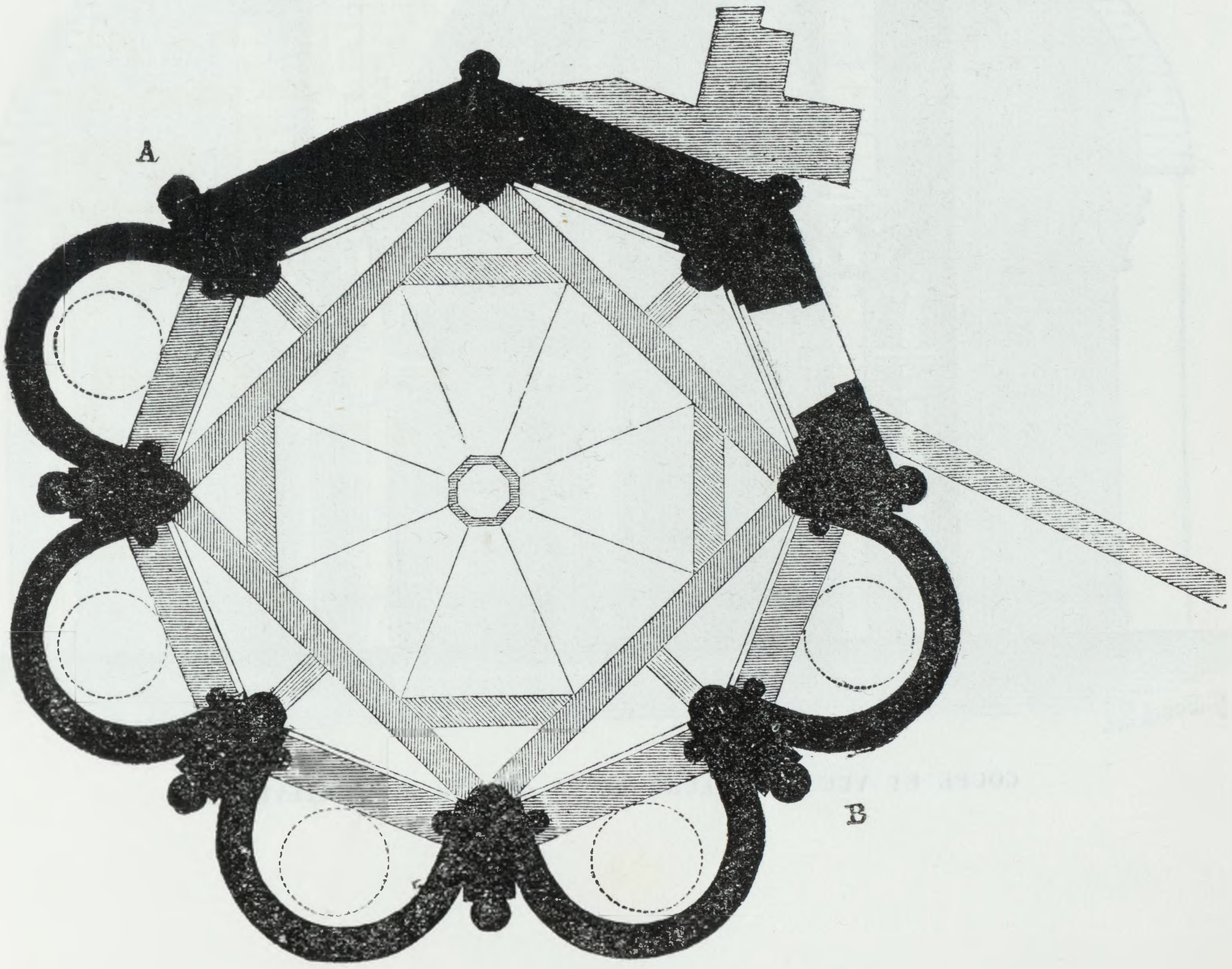
Le Congrès a donc rempli un devoir en faisant, sur place, une démonstration qui ne peut laisser le moindre doute dans les esprits les moins clairvoyants. MM. Félix de Verneilh, V. Petit, Bouet, Godard-Faultrier ont insisté pour que l'examen fût complet et qu'il ne restât aucun doute dans l'opinion, non pas des antiquaires qui savaient à quoi s'en tenir, mais du public et de la population de Fontevrault. M. Parker, qui avait fait dessiner les cuisines de Fontevrault par M. Bouet, a mis à notre disposition ses dessins que je suis heureux de reproduire; ce sont: une vue extérieure, la coupe et le plan de l'édifice tel qu'il existe (V. les pages suiv.).

M. Viollet-Leduc en a publié, dans son *Dictionnaire*, une vue avec les cheminées restituées. Cette restitution est d'ailleurs parfaitement justifiée par la trace de ces cheminées que le Congrès a voulu faire voir à tout le monde: au moyen d'échelles, on a pu toucher les pierres qui bouchent aujourd'hui les anciennes ouvertures.

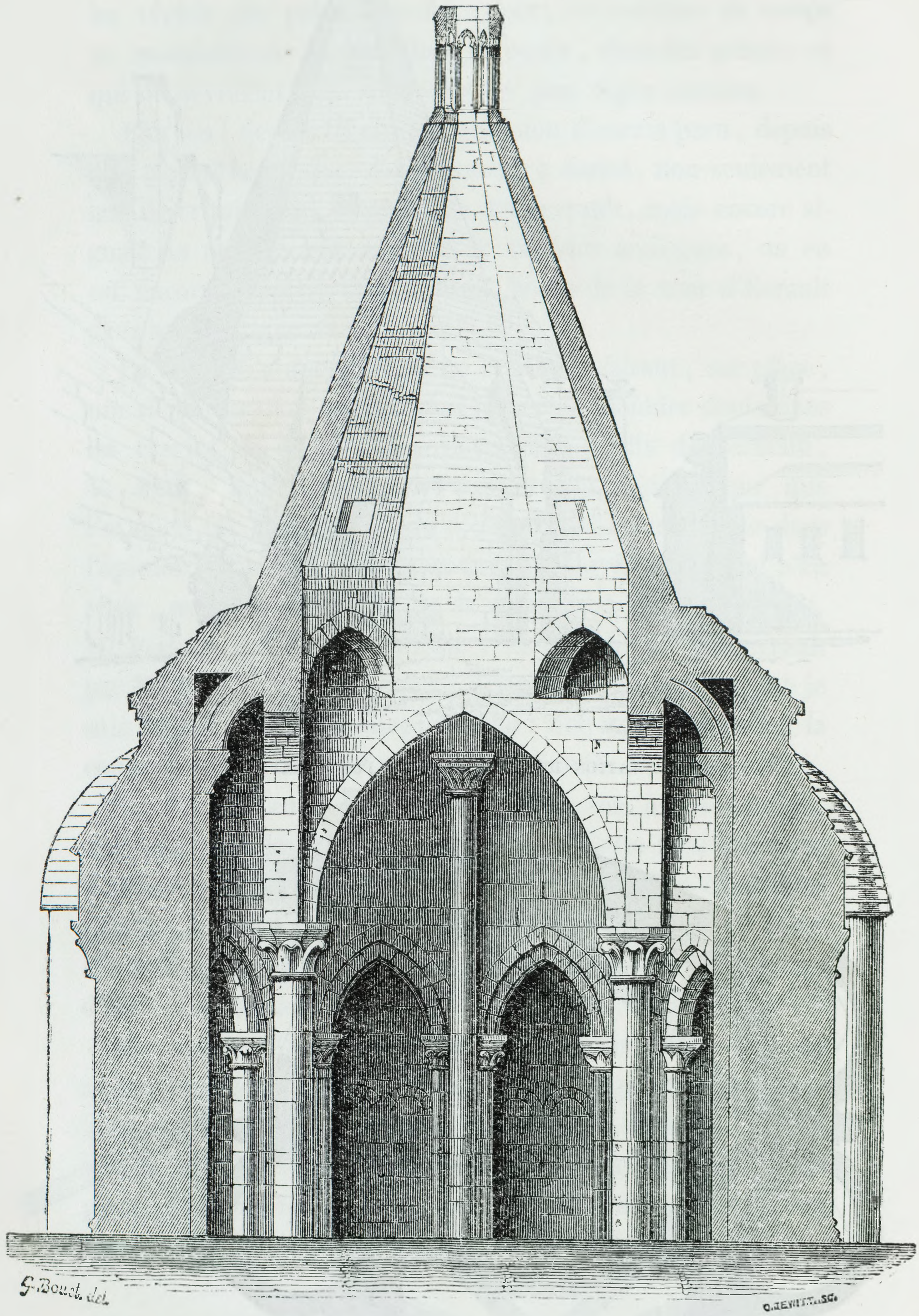
M. de Verneilh a expliqué sur place comment les abbayes avaient besoin, au XIIe. siècle, de ces grandes usines culinaires pour rôtir les viandes ou cuire les légumes. A cette époque, les viandes étaient le plus souvent rôties; il fallait placer plusieurs rangs de broches devant plusieurs foyers et des chaudières et des marmites. De là le nombre des foyers.



ÉLÉVATION DE LA CUISINE DE FONTEVRAULT.



PLAN DE LA CUISINE DE FONTEVRAULT.



COUPE ET VUE INTÉRIEURE DE LA CUISINE DE FONTEVRAULT.

Mais vous trouverez ces détails ailleurs, et je ne veux pas m'arrêter plus long-temps sur ce sujet.

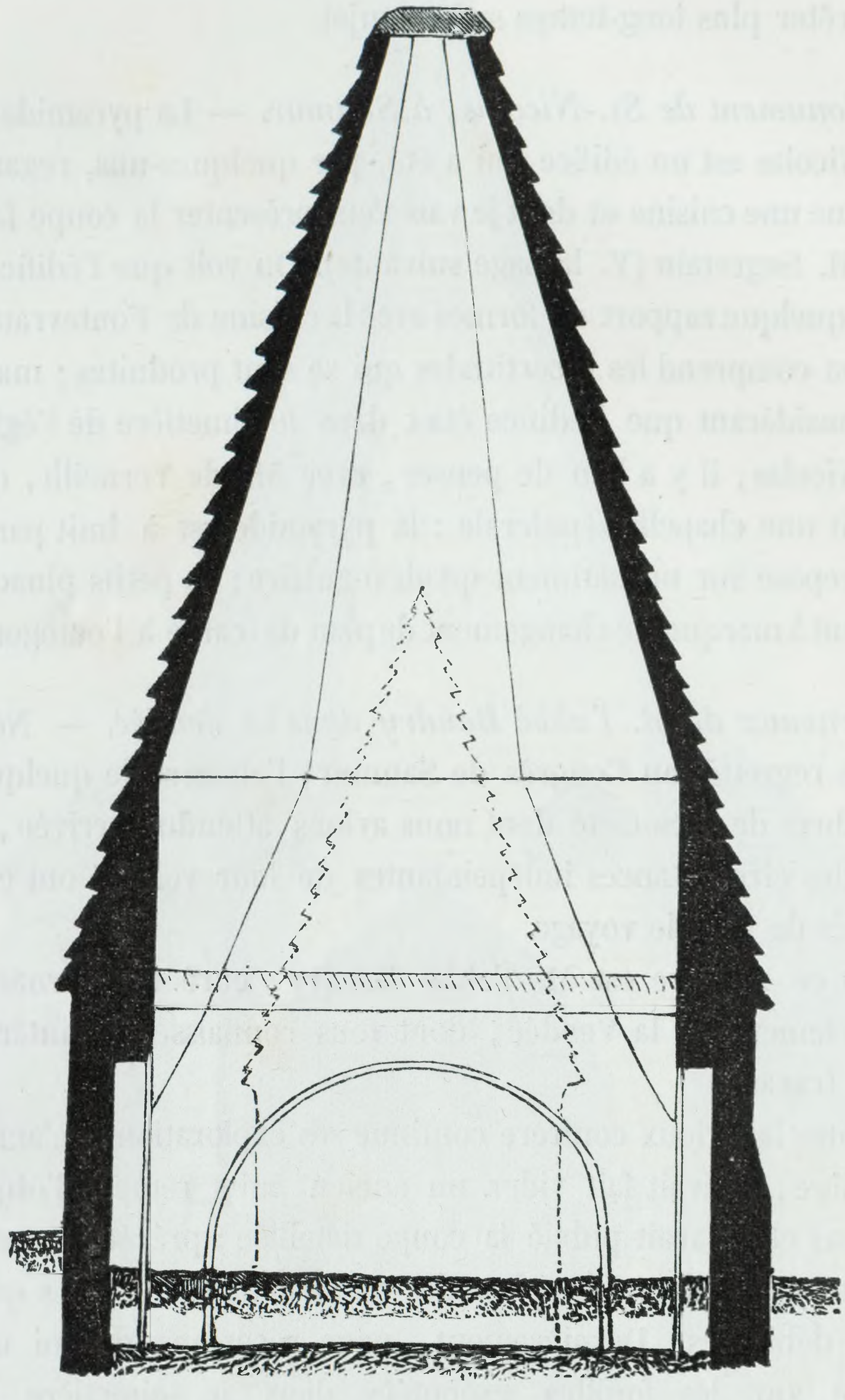
Monument de St.-Nicolas, à Saumur. — La pyramide de St.-Nicolas est un édifice qui a été, par quelques-uns, regardé comme une cuisine et dont je vais vous présenter la coupe faite par M. Segretain (V. la page suivante). On voit que l'édifice a bien quelque rapport de formes avec la cuisine de Fontevrault, et l'on comprend les incertitudes qui se sont produites ; mais, en considérant que l'édifice était dans le cimetière de l'église St.-Nicolas, il y a lieu de penser, avec M. de Verneilh, que c'était une chapelle sépulcrale : la pyramide est à huit pans ; elle repose sur un bâtiment quadrangulaire ; de petits pinacles servent à marquer le changement de plan du carré à l'octogone.

Travaux de M. l'abbé Baudry dans la Vendée. — Nous avons regretté, au Congrès de Saumur, l'absence de quelques membres de la Société dont nous avions attendu l'arrivée, et que des circonstances indépendantes de leur volonté ont empêchés de faire le voyage.

De ce nombre est M. l'abbé Baudry, curé du Bernard, département de la Vendée, dont vous connaissez les intéressants travaux.

Notre laborieux confrère continue ses explorations. L'année dernière, il avait fait vider un ancien puits rempli d'objets anciens et en avait publié la coupe détaillée ; précédemment, il nous avait adressé les plans des constructions romaines qu'il avait déblayées. Dernièrement, nous recevions de lui une notice sur les fouilles exécutées dans le cimetière du Bernard.

Sépultures anciennes du Bernard.—Les travaux nécessités pour l'exécution du chemin de grande communication, n°. 79, du Pont-Rouge à Jard et les déblaiements successifs opérés



COUPE DE LA PYRAMIDE DE SAINT-NICOLAS.

dans l'ancien cimetière, par les soins éclairés de M. Bourmaud, maire de la commune, à l'effet d'établir une place autour de l'église, ont amené, ces dernières années, la découverte d'environ 600 tombeaux en pierre, distincts des innombrables sépultures simplement creusées dans le sol.

Pour nous borner à quelques-uns des résultats généraux des fouilles et des observations de M. l'abbé Baudry, nous citerons ce qu'il dit des vases trouvés dans les sépultures. Ils sont au nombre de deux.

« L'un de ces vases est perforé, dit M. Baudry, et rempli de « charbons: ces charbons furent ardents pendant la cérémonie « des funérailles. Ils brûlèrent aux pieds du défunt et firent « monter vers le ciel un nuage d'encens, symbole de la prière. « Ils l'accompagnèrent ensuite dans sa dernière demeure et « furent déposés dans le cercueil où ils s'éteignirent peu à peu « avec les derniers chants de l'Église (1). Le second vase était « réservé à l'eau bénite. Placé d'abord avec les dépouilles du « chrétien sur le pavé du temple, il le suivait dans la fosse « pour empêcher, dit l'évêque de Mende, Durand, dans son « *Rational*, les démons, pour lesquels elle est un objet de « terreur, de s'approcher du corps et de l'obséder.

« Ces deux vases se trouvent au Bernard, non pas dans « toutes les sépultures, mais dans deux cents environ, et même « plusieurs de celles-ci ne possèdent que l'un des deux. La « position de ces vases n'est pas la même dans tous. Quel- « quefois le vase à charbon, recouvert d'une pierre ou d'une « ardoise, est placé sous la tête du cadavre et lui sert d'oreiller. « D'autres fois, les deux vases sont de chaque côté de la tête, « ou bien placés en ligne et du même côté, l'un à la tête

(1) Un bas relief du XIVe. siècle, communiqué à M. l'abbé Cochet, rend ce fait palpable. — Voy. *Sépult. gaul.* et l'*Archéologie céramique sépulcrale* de cet auteur.

« et l'autre au bassin. Quand il n'y a qu'un vase, il se ren-
« contre tantôt à la tête, tantôt au bassin, tantôt aux pieds,
« quelquefois même en dehors du cercueil et sur les pierres
« de recouvrement.

« La capacité de ces vases n'est pas régulière non plus : les
« lagènes et les pots à eau bénite sont ordinairement assez
« petits ; mais les vases à charbon prennent souvent des pro-
« portions plus considérables et peuvent contenir 1, 2, 3 et 4
« litres ; il en est un dont la grandeur doit être signalée, il ne
« contient pas moins de 15 litres.

« La matière, la façon et la forme des vases varient aussi
« suivant les siècles : les uns sont en grès et d'un beau grain,
« les autres sont en terre rougeâtre et d'une pâte assez fine ;
« la plupart sont minces, grossiers et de couleur cendrée ou
« noirâtre ; quelques-uns ont une anse et sont munis d'un
« bec allongé qui a sa racine au-dessous du rebord, à la façon
« des biberons. D'autres ont une ouverture évasée plus large
« que la base ; leur ornementation consiste en un bourrelet
« aplati ; d'autres ont le col allongé comme des lagènes ;
« d'autres, enfin, sont pyriformes et tiennent le milieu entre
« les précédents. Quelques-uns de ces derniers vases ont des
« cercles concentriques de la base au sommet ; d'autres sont
« labourés de bas en haut par des raies en creux. Il s'en trouve
« qui ont sur leur panse des cases en creux formées à la pointe
« et séparées par des lignes en relief qui leur donnent l'appa-
« rence d'un damier. Enfin, deux portent sur le flanc, au haut
« de la panse, des lignes en relief, en guise d'inscriptions, et
« semées par intervalles de croix de saint André ; ce sont pro-
« bablement des vases mérovingiens. »

Pierres celtiques de la Vendée.— M. Baudry a continué, cette année comme l'an dernier, l'exploration des pierres regardées comme celtiques. Il a donné des figures de quelques-unes, dessinées avec talent par M. Léon Ballereau.

« Tous les menhirs, dit M. Baudry, nous ont paru avoir « partout la même forme à peu près : ils ont tous une face « principale, c'est-à-dire, plus large que les autres, et penchée « vers l'orient. Je dis *penchée vers l'orient*, car les menhirs ne « sont pas parfaitement perpendiculaires. Cette face principale « est plate, tandis que le reste du monument est circulaire et « s'élance comme une pyramide. On sent que la main de « l'homme y a posé son sceau. Le travail est grossier, il est vrai, « mais la civilisation qui les a légués à la postérité ne laisse « pas de se montrer pleine d'un certain savoir, aussi bien « que de grandeur et de force. »

Autels antiques de Buxerolles et de Bapteresse (Vienne). — Notre savant collègue, M. de Longuemar, membre de l'Institut des provinces, que nous attendions aussi à Saumur, a publié un mémoire très-intéressant sur deux autels gallo-romains du Poitou, l'autel de Buxerolles et celui de Bapteresse.

Ces autels étaient connus, mais il était très-utile de les comparer, de les mettre en regard pour ainsi dire, et c'est ce qu'a fait M. de Longuemar dans une notice des plus intéressantes.

De ces deux autels, l'un, celui de Bapteresse, que j'avais visité dans cette commune en 1834 (1), accompagné de M. de Boismorand, figure depuis long-temps au musée lapidaire de Poitiers; l'autre est encore dans les jardins de M. Véron, maire de Buxerolles (2).

(1) Bapteresse et mieux Bateresse, *Baterezia* en 936, hameau situé entre Vivône et Château-Larcher, sur les bords de la Clouère et près de son confluent avec le Clain, localités célèbres par l'agglomération de monuments celtiques dès long-temps signalés (Voir, sur l'autel de Bapteresse, la notice de M. de La Lande dans le 1er. volume des *Mémoires* de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1835).

(2) Village situé à 4 kilomètres nord de la ville, sur la rive droite du Clain.

Mais laissons parler notre savant confrère. Ses réflexions sont si justes, ses appréciations si exactes, qu'il faut recueillir avec soin tout ce qu'il a dit sur ces deux monuments extrêmement curieux :

« L'autel de Buxerolles, dit M. de Longuemar, paraît pro-
« venir des dépouilles de l'abbaye de St.-Cyprien, et dans
« ses cloîtres peut-être a-t-il long-temps servi de piédestal
« à quelque saint patron, ou même à une croix de pierre
« placée au-dessus de lui comme un emblème de la ré-
« demption des hommes arrachés aux ténèbres du paga-
« nisme.

« Cet autel est formé par un dé de pierre blanche, de même
« nature que celle extraite chaque jour des innombrables
« carrières de ce pays. Il mesure 1 mètre d'élévation sur
« une épaisseur de 0 mètre 60 centimètres, repose sur un
« socle carré, et se couronne d'une corniche saillante ornée
« de quatre moulures disposées en retraite les unes au-
« dessous des autres.

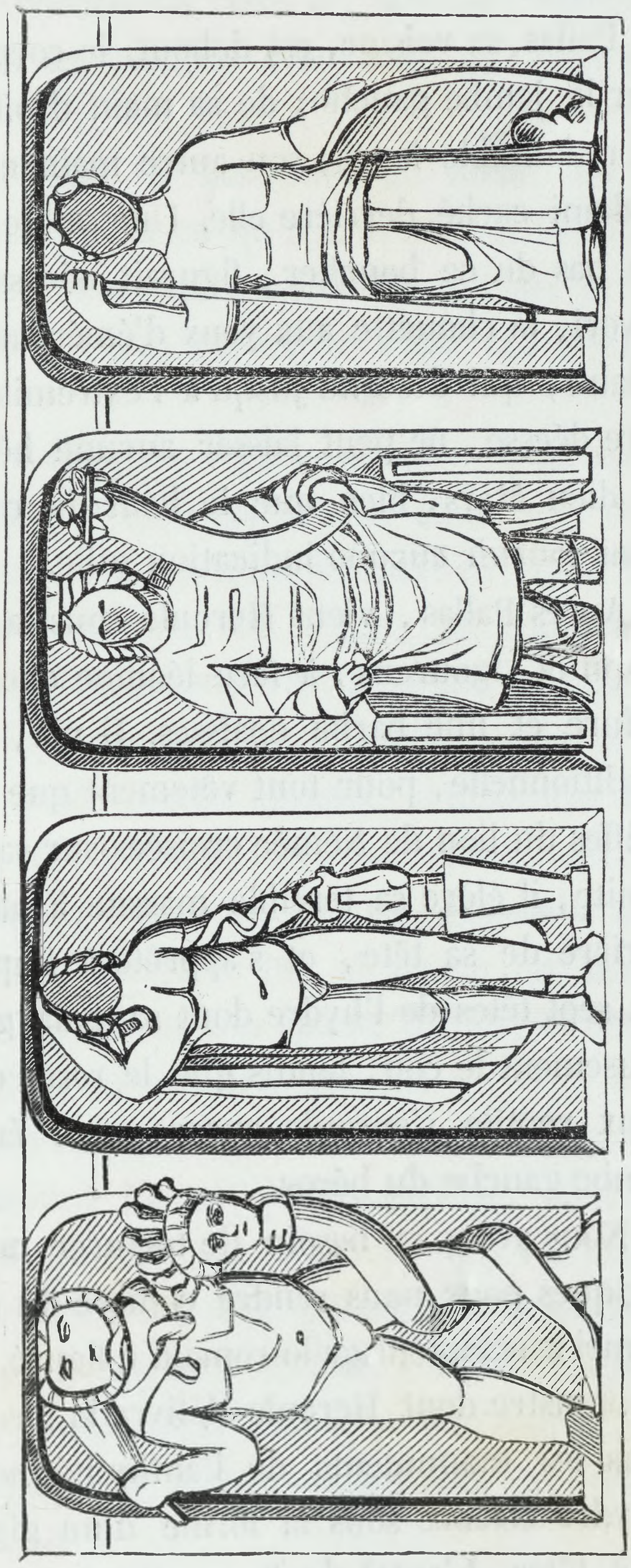
« Chacune des faces de ce petit monument est ornée d'une
« figure en relief plat qui s'encadre dans une niche cintrée,
« également simulée à plat.

« Ces quatre figures appartiennent à la mythologie ro-
« maine, et il n'y a aucune hésitation possible sur leur dé-
« termination, malgré l'état de mutilation des bas-reliefs ;
« mutilation dont l'action du temps et la main des hommes
« manquent rarement de laisser l'empreinte sur les vieux
« témoins du passé.

« Les figures de l'autel de Buxerolles se succèdent dans
« l'ordre suivant : Cybèle, Pallas, Hercule et Apollon. Elles
« sont exécutées en relief si peu senti, qu'on serait volontiers
« tenté d'y voir plutôt des esquisses en relief que de véri-
« tables bas-reliefs dans l'acception ordinaire de ce mot. C'est
« là, comme on le sait, un des caractères d'une époque de

« décadence et de tâtonnements, et qui indique, à ne pas « s'y méprendre, les derniers temps de la domination ro- « maine : les stèles « gallo-romaines pro- « venant du champ « des morts de Ci- « veaux en offrent « des exemples frap- « pants.

« Sur les quatre « figures que nous « venons de dési- « gner, une seule, « Cybèle, est assise « sur une espèce de « trône ou de chaise « curule, dans l'atti- « tude du calme et « du repos. Ses vête- « ments sont ceux de « la matrone ro- « maine : une longue « robe qui, légère- « ment relevée sur les « genoux, maintient « dans son giron les « fruits que son sein « a produits et qu'elle « prodigue aux hom- « mes. De sa main « gauche, elle sou- « tient une corne d'abondance. C'est bien la bonne déesse, « la nourricière du genre humain, l *alma Tellus* du poète. »



FIGURES DE L'AUTEL DE BUXEROLLES.

« D'ailleurs, la couronne murale qui surmonte son abon-
« dante chevelure ne permettrait pas de la confondre avec
« Pomone.

« Pallas, sa voisine, est debout, le corps légèrement appuyé
« sur la jambe gauche; de sa main droite élevée, elle étreint
« sa redoutable lance; son autre main maintient un bouclier
« à demi caché derrière elle. Une saillie de la pierre, visible
« au bas de ce bouclier, figurait nécessairement son oiseau
« favori, la chouette aux yeux d'émeraude, et la longue robe
« talaire, qui descend jusqu'à l'extrémité des pieds de l'aus-
« tère déesse, ne peut laisser aucune hésitation entre elle et
« le dieu Mars, bien que le haut du corps soit trop mutilé
« pour fournir aucune indication utile.

« Après Pallas, vient Hercule sous la figure d'un homme
« trapu et vigoureux, à face léonine encadrée dans une che-
« velure et une barbe épaisses. Il n'a, suivant la coutume
« traditionnelle, pour tout vêtement que les deux redoutables
« griffes du lion de Némée croisées sur sa poitrine. De la main
« droite, il élève sa terrible massue à hauteur et un peu en
« arrière de sa tête, et s'apprête à frapper d'un seul coup
« les sept têtes de l'hydre dont sa main gauche étreint vigou-
« reusement le cou, tandis que le reste du corps du dange-
« reux reptile s'enroule encore avec énergie autour de la
« jambe gauche du héros.

« Nous avons eu besoin de torturer nos souvenirs mytho-
« logiques pour nous rendre compte du singulier aspect sous
« lequel le sculpteur gallo-romain a figuré, sur notre bas-relief,
« le monstre dont Hercule délivra la terre. Jusqu'à ce jour,
« tous les monuments de l'antiquité nous avaient montré
« l'hydre célèbre sous la forme d'un gigantesque serpent à
« sept têtes. L'autel de Buxerolles nous la présente comme
« un serpent à face humaine, dont l'épaisse chevelure est
« surmontée de septs crochets qui, dans sa pensée, remplis-

« saient sans doute suffisamment la donnée mythologique. « C'est probablement une réminiscence de la tête de la Chi- « mère, ou mieux encore de celle de Méduse, confondues « dans les souvenirs de l'artiste avec celle de l'hydre de « Lerne.

« Quoi qu'il en soit, le bas-relief de Buxerolles nous « montre assez distinctement ce qu'il n'avait pas été possible « jusqu'à présent de définir sur celui de Bapteresse, et il éta- « blit le lien d'étroite parenté qui existe entre ces deux mo- « numents.

« La quatrième et dernière figure de notre cippe est celle « d'Apollon Citharède : le dieu est debout dans une attitude « nonchalante et méditative, comme il convient au génie de « la poésie et de la musique ; son corps, nu comme celui « d'Hercule, s'appuie légèrement sur la jambe gauche ; son « bras droit est reployé avec élégance au-dessus de sa tête, « tandis que, de sa main gauche abaissée, il maintient sa lyre « debout au-dessus d'un socle élevé. Sa figure mutilée est « encadrée au milieu de tresses artistement disposées de son « abondante chevelure. Derrière lui se drape un manteau « dont un des pans repose sur son épaule droite, et dont un « autre s'enroule autour de son bras gauche.

« Si quelque chose doit plus particulièrement frapper l'ob- « servateur en étudiant l'autel de Buxerolles, c'est que, « malgré l'inhabileté évidente du sculpteur qui l'a exécuté, « les figures qui le décorent ont toutes non-seulement le « cachet fidèle que leur assignent les traditions mythologiques, « mais sont en outre conformes, dans tous leurs détails, aux « caractères physiques les mieux appropriés aux divinités « qu'elles représentent.

« Nous avons démontré que c'était la figure de Minerve qui « décorait l'autel de Buxerolles, et nous n'hésitons pas à dire « que c'est également la même déesse que l'on voit sur celui

« de Bapteresse. L'erreur des premiers archéologues est venue « de ce qu'ils ont cru voir à la figure en litige des jambes « nues ; mais un peu plus d'attention dans leur examen leur « aurait fait remarquer un pli très-significatif placé entre ses « jambes et un autre le long de sa jambe droite, indiquant « bien réellement une robe talaire, sous laquelle l'artiste a « seulement accusé le nu des jambes avec trop d'énergie. Sur « sa robe talaire la déesse revêt une tunique plus courte qui « descend jusqu'au milieu des cuisses, et par-dessus encore, « mais ne couvrant que le haut de la poitrine, est nouée la « fameuse égide écaillée qu'on retrouve sur une foule de mo- « numents antiques, comme un attribut distinctif de cette « déesse.

« La figure dont on a fait Vulcain, sur l'autel de Bapteresse, « se trouve également expliquée par la figure d'Apollon sur « celui de Buxerolles ; ce qu'on avait pris pour des tenailles « est bien évidemment la lyre nettement dessinée sur le der- « nier bas-relief, et l'objet peu distinct que tient la main « droite du dieu est un *plectrum*, instrument de métal ou « d'ivoire terminé en feuille de lierre à chaque extrémité, « qui servait à toucher les instruments à cordes de l'anti- « quité (1). S'il pouvait rester quelque doute encore sur « l'identité de ce personnage mythologique, nous pensons « qu'il devrait tomber en présence du carquois chargé de « flèches qui surmonte l'épaule gauche du dieu.

« Les figures des deux autels que nous examinons offrent de « légères différences dans leur action. Ainsi, tandis que « l'Hercule de Buxerolles lutte encore contre l'hydre et s'ap- « prête seulement à lui appliquer le coup fatal, celui de Bap- « teresse est représenté vainqueur. Il tient, en effet, sa

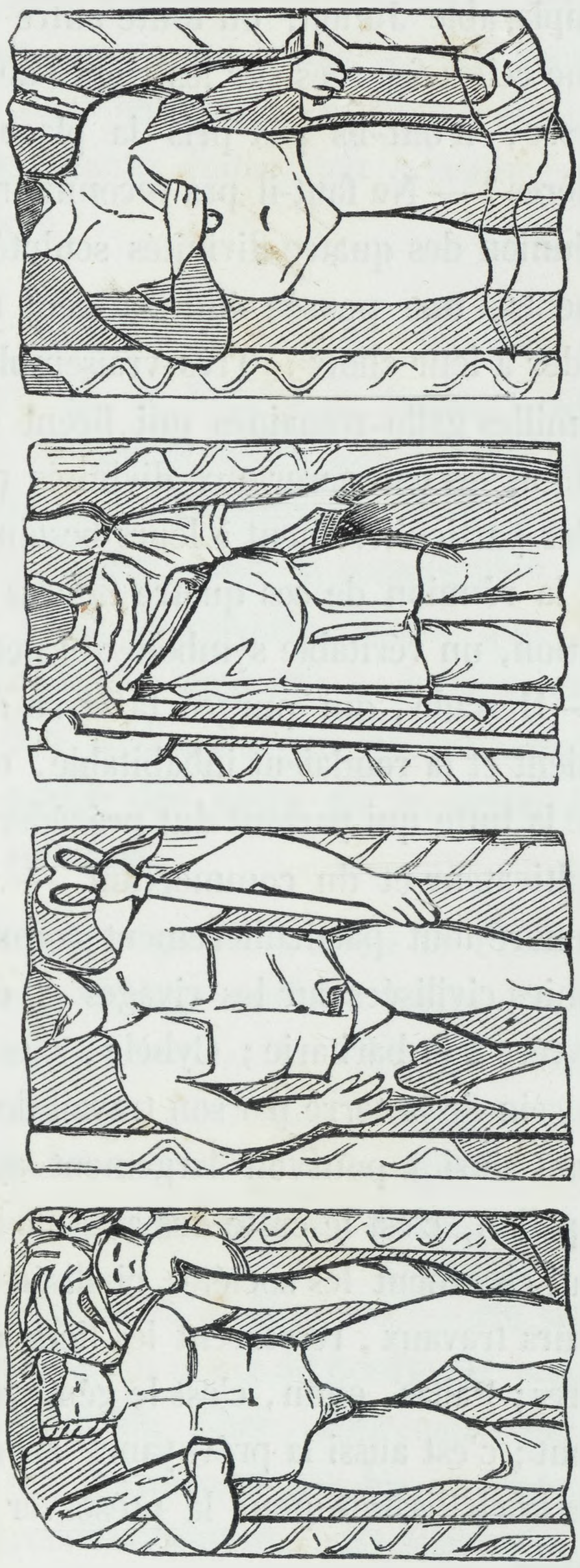
(1) Voir les bas-reliefs de la villa Mattei, cités dans l'ouvrage de Guigniaut sur les religions de l'antiquité.

« massue d'une manière négligée ; les têtes de l'hydre sont « couchées sur le côté, et le corps du monstre ne s'enroule « plus autour de la « jambe du héros, « comme sur l'autre « monument.

« Nous avons éga- « lement vu que la « figure d'Apollon « n'était pas pourvue « des mêmes attri- « buts sur les deux « autels. Les artistes « qui nous les léguè- « rent ne les avaient « donc pas servile- « ment copiés, et « avaient usé de toute « la latitude que leur « laissait l'art mytho- « logique.

« Établissons en- « core entre leurs « œuvres un dernier « parallèle, et celui- « là ne paraîtra peut- « être pas le moins « intéressant.

« Si on y a pris « garde, à l'exception « des figures de Mer- « cure et de Cybèle, qui se remplacent l'une l'autre sur les « autels, les trois autres figures sont pareilles, et nous ne



FIGURES DE L'AUTEL DE BAPTERESSE.

« saurions voir dans cette similitude un pur effet du hasard « ou de la fantaisie des sculpteurs. Et d'abord, pourquoi le « souverain de l'Olympe, le grand Jupiter, ou la superbe et « implacable Junon, ou toute autre divinité plus redoutable « que celles figurées sur les cippes de Buxerolles et de Bapte- « resse, n'ont-ils pas pris la place occupée par ces der- « nières ? — Ne faut-il pas reconnaître, dans ce fait et dans la « réunion des quatre divinités sculptées sur nos deux monu- « ments, une pensée éminemment symbolique qui dut pré- « sider à leur choix ? Très-vraisemblablement la tribu ou les « familles gallo-romaines qui firent ériger ces autels, vou- « lurent les consacrer aux divinités païennes qui présidaient « plus particulièrement à leurs besoins et à leurs aspirations : « et la réunion de ces quatre figures est pour nous une révé- « lation, un véritable symbole qui personnifie leur état social. « — Hercule, qui purgea la terre des monstres qui l'infes- « taient et la rendaient inhabitable, c'est l'image, le symbole « de la lutte qui partout dut précéder les paisibles travaux du « cultivateur et du commerçant. — Ce dieu était, du reste, « honoré tout particulièrement comme le fondateur des co- « lonies civilisées sur les rivages et dans les contrées encore « livrées à la barbarie ; Cybèle, c'est l'agriculture fécondant « le sein de la terre par son travail de tous les jours, et la for- « çant ainsi à pourvoir largement aux besoins des hommes ; « Apollon, c'est le culte des arts, de la poésie, de la musique, « qui charment les sociétés civilisées, et, en les délassant de « leurs travaux, resserrent les liens qui unissent leurs mem- « bres ; Pallas, enfin, c'est le génie et la science qui vivifient « tout ; c'est aussi la prévoyance armée qui veille aux portes « de la civilisation pour la préserver des atteintes de la bar- « barie.

« Sur l'un des autels, Cybèle est remplacée, à la vérité, par « Mercure ; mais cet échange ne surprendra pas, car si l'agri-

« culture est une source de richesses pour certaines popu-
« lations, le commerce et l'industrie ne sont pas des occupa-
« tions moins fécondes pour conduire les autres à la fortune.
« La formule symbolique, en ce qui touche à l'état social de
« ces populations, reste donc entière, à l'exception de la mo-
« dification amenée, sans aucun doute, par la nature diffé-
« rente de leurs travaux. »

Inscription romaine trouvée à Craon (Mayenne). — M. de Bodard, membre de la Société à Craon, vous a adressé une notice dans laquelle il décrit une inscription romaine trouvée dans les murs de l'ancienne église de cette ville, démolie, il y a quelques années, pour la construction de la grande église actuelle. Cette découverte prouve que Craon était une localité habitée dès le temps de la domination romaine, car cette inscription et d'autres pierres, probablement antiques, qui faisaient partie des murs de la vieille église avaient dû provenir du voisinage.

Découvertes dans la Saintonge, le Poitou et l'Aunis. — Des découvertes assez nombreuses ont été faites sur différents points, compris entre la Loire et la Charente ; mais il vaudra mieux en faire mention dans mon rapport de l'année prochaine : en allant à Rodez et à Alby, je compte, en effet, faire quelques stations dans les départements d'outre-Loire.

Stèles gallo-romaines trouvées à Bourges. — En janvier 1857, M. Bourdaloue, adjoint au maire de Bourges et membre de la Commission historique du Cher, apprenant que des débris sculptés avaient été découverts par les ouvriers employés aux travaux d'agrandissement du cimetière des Capucins, s'empressa, avec son zèle habituel, de les faire transporter au Musée départemental, en exhortant les ouvriers, qu'il intéressa par une gratification, à conserver et mettre soigneusement à part tous les fragments qu'ils rencon-

treraient portant la trace d'un travail antique. Ces premières découvertes furent suivies d'autres de même nature ; les tombeaux recueillis appartiennent, pour la plupart, au temps de l'incinération : ce sont des stèles à personnages, comme nous en avons signalé dans tant de localités diverses.

Toutes ces stèles présentent, suivant l'usage, l'aspect d'un petit monument figuré par deux pilastres que réunit au sommet une arcature surmontée d'un fronton triangulaire. L'espace compris entre les pilastres est vide et lisse dans quelques-unes d'entre elles ; dans les autres, il est occupé par une ou plusieurs figures en demi-relief, et, comme toujours, placées de face.

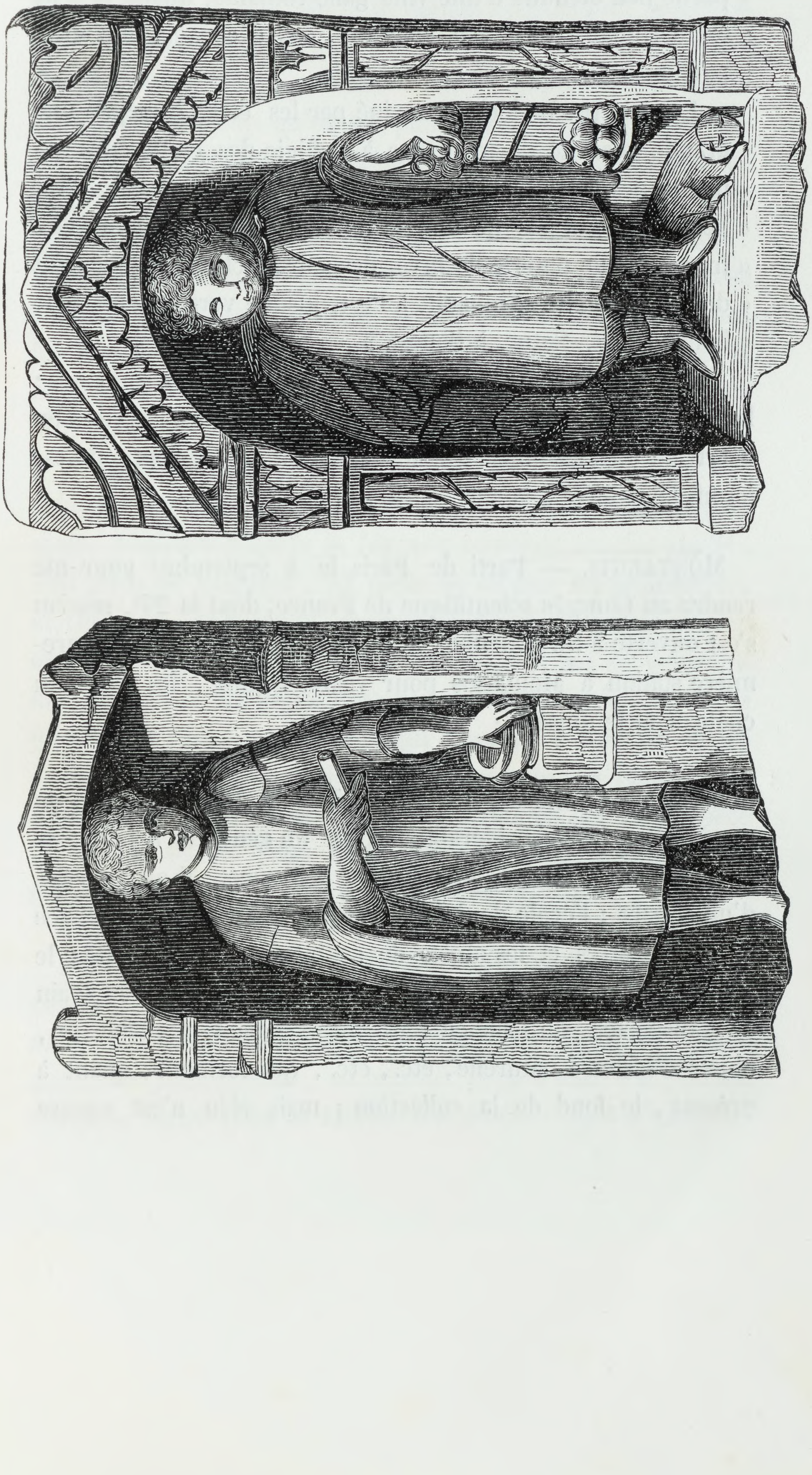
Voici deux de ces stèles que je tire des *Mémoires* de la Société du Cher (V. la page suivante).

L'une mesure 0 mètre 67 centimètres de haut sur 0 mètre 34 centimètres de large. Sous une arcature sans ornement, se voit un personnage simplement vêtu de la tunique ; sa main droite tient un outil de forme droite et allongée, et de la gauche, il tient un vase à anse qu'il paraît modeler. On a cru trouver dans cette figure l'image d'un potier.

L'autre a 0 mètre 63 centimètres de haut sur 0 mètre 37 centimètres de large. Entre deux pilastres couverts d'ornements courants, simplement tracés à la pointe, et sous une arcature que surmonte un fronton triangulaire terminé par deux palmettes mutilées, on voit un autre personnage debout comme le précédent. Le bras droit a été cassé ; mais la main gauche porte un raisin. Le bras de ce côté paraît s'appuyer sur une espèce de table ou d'autel près duquel est déposée une corbeille de fruits. Peut-être faut-il voir dans ce personnage un vigneron ou un jardinier.

Ruines antiques à St.-Satur. — La Société historique du Cher a publié, dans le même volume, un plan très-détaillé de St.-Satur, où l'on a trouvé des ruines romaines.

« Les travaux exécutés dans la commune de St.-Satur, de



STÈLES GALLO-ROMAINES TROUVÉES A BOURGES.

« 1852 à 1855, pour faire communiquer le canal latéral de « la Loire, avaient déjà mis au jour, au nord de la route « départementale n°. 2, de Bourges au port St.-Thibault, une « partie peu étendue d'une ville gallo-romaine, quand la crue « extraordinaire du fleuve, en 1856, en a découvert une autre « portion beaucoup plus considérable.

« Le sol, profondément raviné par les eaux, a rejeté une « grande quantité de monnaies à l'effigie des empereurs ro- « mains, des clous d'airain, des poignards, quelques statuettes, « beaucoup d'objets de toilette de dames, et de nombreux « fragments de poterie de luxe, des substructions s'étendaient « du village de St.-Thibault, à l'est, jusque vers le canal et le « bourg de St.-Satur, à l'ouest. »

Le département du Cher est riche en antiquités romaines ; la Commission historique peut rendre de grands services en décrivant tous les objets que le hasard ou les travaux publics, feront apparaître à la surface du sol.

MONTARGIS. — Parti de Paris le 4 septembre pour me rendre au Congrès scientifique de France, dont la 29e. session s'est ouverte à St.-Étienne, le 8 septembre, j'ai fait ma première station à Montargis pour visiter l'église, les restes du château et le musée.

Musée.—Ce musée, dont le palais vient d'être construit au moyen d'un legs considérable fait par un généreux habitant de la ville, feu M. Durzy, présente un bel aspect ; il est précédé d'un square ; l'école de dessin sera placée au rez-de-chaussée avec les plâtres et les objets de sculpture et d'antiquité ; le premier étage sera consacré aux tableaux. On était en train de transporter, de l'ancien local où ils étaient, les tableaux, objets d'histoire naturelle, etc., etc., qui forment, quant à présent, le fond de la collection ; mais rien n'est encore

placé, et je n'ai pu rien voir, à l'exception pourtant de quelques statues provenant des églises du pays et d'un plan en relief, extrêmement curieux, de *l'ancien château de Montargis*, quand il avait son beau donjon cylindrique, toutes les tours de son enceinte et qu'il renfermait un palais. Cette image en relief de toutes les parties du château doit être très-fidèle, et je désire beaucoup qu'on en publie une esquisse, car elle représente un château du premier ordre avec toutes ses dépendances. D'après la légende qui accompagne ce modèle, le donjon avait 170 pieds de hauteur, y compris le toit conique. Il était garni de contreforts plats qui s'élevaient depuis la base jusqu'à la corniche, ce qu'on ne voit pas habituellement dans les donjons cylindriques. Peut-être était-il à pans comme le donjon de Châtillon-sur-Loing dont je vais tout à l'heure vous dire un mot.

Le palais, éclairé par de belles fenêtres ogivales et qui développait au fond d'une des cours une façade magnifique, avait, *toujours d'après la légende annexée au fac-simile*, 190 pieds de longueur, 72 pieds de largeur ou profondeur, et 106 pieds de hauteur, y compris le toit. Ce palais pouvait être du temps de Charles VII, car on sait que ce prince fit des travaux à Montargis; mais il est difficile de décider la question d'après un modèle qui rend peut-être les détails d'architecture d'une manière un peu vague. Ce palais communiquait avec la maîtresse tour ou donjon par une espèce de viaduc ou de pont porté sur une série d'arcades. Ce donjon était isolé au milieu de la cour principale.

Fenêtres de l'abbaye de Léris. — On a remonté dans la cour du musée cinq magnifiques fenêtres de la première moitié du XIIIe. siècle peut-être, et qu'à défaut de renseignements j'attribuerais, au premier coup-d'œil, à la période comprise entre 1180 et 1220 : ces fenêtres sont d'une élé-

gance admirable. Les archivoltes sont garnies de fines moulures de l'époque. Deux baies s'ouvrent dans chaque fenêtre; le tympan, plein, est décoré de diverses figures disposées généralement en triangle et qui varient sous chaque arcade.

Château.—Les restes du château, dont le modèle en relief m'a si fort intéressé, occupent l'extrémité de la ville. Les tours ont été rasées, mais les enceintes sont reconnaissables et les murs de circonvallation existent en partie.

La porte d'entrée est encore bien conservée, elle s'ouvre dans une tour carrée; la voûte, cintrée et bien appareillée, paraîtrait en partie du XIIIe. siècle : on y voit la coulisse d'une herse (Voir la page suivante).

Église. — Deux époques très-distinctes frappent en entrant dans l'église de Montargis : la nef, avec ses grosses colonnes cylindriques, ses chapiteaux, ses fenêtres étroites, annonce la fin du XIIe. siècle ou la première moitié du XIIIe.

Le chœur, au contraire, beaucoup plus élevé et très-léger, avec de grandes fenêtres à plusieurs baies, doit avoir été reconstruit au XVIe. siècle ou dans les derniers temps du XVe. On a peint et doré le sanctuaire et les chapelles qui l'avoisinent, jusqu'au niveau du clérestory.

Les fenêtres, dont plusieurs ont des meneaux perpendiculaires, sont garnies de vitraux modernes sur le mérite desquels je n'ai pas à me prononcer. J'ai remarqué un rétable de la fin du XVIe. siècle et quelques autres rétables que l'on a restaurés, dans le style gothique, au moyen de moulages en plâtre incrustés. Je crains qu'on ne fasse ainsi des rétables différents de ceux qui existaient autrefois.

L'inscription suivante a été récemment gravée sur une table de marbre blanc appliquée sur le mur du chœur, côté



PORTE AU CHATEAU DE MONTARGIS.

de l'épître. Il est probable qu'elle n'a fait que remplacer une inscription plus ancienne.

IV SEPTEMB. MCDXXVII
APUD MONTEM ARCUM HAC DIE POST MERIDIEM
QUÆ FUIT DIE VENERIS
QUARTO MENSIS SEPTEMBRIS ANNI DOMINI 1427
DISPONENTE DIVINA PROVIDENTIA
INVICTISSIMIQUE FRANCORUM REGIS CAROLI VII
DOMINI NOSTRI SUCCURSU
AD HUJUS URBIS INCOLARUM DILIGENTIA
DEVICTI FUERE ET TRUCIDATI ANGLI
IN MAGNO NUMERO MONTEM ARCUM
CINGENTES OBSIDIONE
QUORUM CAPUT CAPITANEUS ERAT
COMES WARWICK
VEXILLUM CUJUS NOBIS ADEST TESTIS

Si tous les faits historiques avaient été ainsi gravés sur la pierre, notre histoire nationale serait mieux connue des populations.

NOGENT-SUR-VERNISSON. — Je voulais visiter le château de Châtillon-sur-Loing, l'amphithéâtre de Chenevières et les ruines romaines découvertes près de là à Montbouis par M. Dupuis, membre de l'Institut des provinces, et je quittai le chemin de fer à Nogent pour me rendre à Châtillon : un omnibus correspond avec cette petite ville et le trajet est facile.

En passant devant l'église de Nogent, j'ai été frappé de l'ancienneté de la partie basse de la tour dont on est en train de démolir la partie supérieure ; cette tour repose sur des arcades dont deux ont été bouchées, mais qui sont restées très-apparentes : c'étaient les arcades latérales d'un porche qui s'ouvrait de plusieurs côtés. Ces arcs offrent deux rangs de longs claveaux taillés avec beaucoup de régularité et sé-

parés par une couche peu épaisse de ciment. Ils offrent un caractère ancien qui frappe dès le premier coup-d'œil. Le mur occidental de la nef sur lequel s'applique la tour paraît également très-ancien : la nef a ses arcades portées sur des pilastres carrés à chapiteaux très-courts taillés en biseau : l'un d'eux porte une moulure caractéristique des plus anciennes constructions romanes du Xe. ou XIe. siècle. Le chœur paraît beaucoup moins ancien, et les bas-côtés ont été refaits à une époque qui ne remonte pas au-delà du XVIIe. siècle ; ainsi, c'est la partie basse de la tour et quelques parties de la nef que je considère comme anciennes.

Les Barres. — Près de Nogent, on trouve sur la route de Châtillon l'habitation des Barres où M. de Vilmorin, correspondant de l'Institut, a passé une grande partie de sa vie et où il est mort, l'année dernière, à 84 ans. M. de Vilmorin avait planté beaucoup d'arbres exotiques dans son parc des Barres, et j'ai regretté de ne pouvoir visiter cette résidence de l'un de nos sylviculteurs et botanistes les plus célèbres avec lequel j'avais siégé autrefois au Conseil général de l'agriculture ; j'indique la position de ce domaine à ceux qui pourront s'arrêter à Nogent. Il n'y a guère que 2 kilomètres des Barres à la station.

CHATILLON. — Le château de Châtillon-sur-Loing se composait d'une vaste enceinte dominant la ville ; elle était garnie de tours comme celle de Montargis et, comme à Montargis, un beau donjon, de forme cylindrique, s'élevait au milieu de la cour principale. Ce donjon existe encore, et c'est là la partie vraiment intéressante à étudier. Quoique cette tour paraisse cylindrique vue à distance, elle est à pans et garnie de contreforts plats comme l'était celle de Montargis, d'après le relief que j'ai cité. Deux pans sont compris entre chaque contrefort, et l'arête est si peu apparente qu'il faut approcher de la tour pour la distinguer.

La porte d'entrée se trouve, comme toujours, à un niveau assez élevé; elle correspond à une belle salle ronde, voûtée en coupole sans nervures : c'était la salle principale; elle était éclairée par plusieurs fenêtres étroites à l'extérieur, très-ébrasées à l'intérieur. Une autre salle voûtée occupait la partie inférieure de la tour et ne communiquait pas avec celle dont nous venons de parler. L'ouverture qu'on voit aujourd'hui n'est qu'une brèche pratiquée récemment.

Enfin, au-dessous de la partie apparente et hors terre de la tour, il existe encore une cave que je n'ai pas examinée, mais dont l'existence a été constatée.

Quant à la partie supérieure de la tour, ce qui serait le 4e. étage en comptant la partie souterraine, elle est aujourd'hui à ciel ouvert; on y voit une cheminée, des latrines et plusieurs fenêtres. Un petit escalier conduit à une espèce de balcon en pierre qui, je crois, servait surtout à recevoir les provisions et les matériaux que l'on aurait difficilement montés par les escaliers, et que l'on hissait au moyen de poulies.

J'ai dit que la porte du donjon correspondait à la salle voûtée qui occupe la partie moyenne du cylindre; cette porte était surmontée d'un réduit pratiqué dans l'épaisseur du mur, cabinet auquel on accédait par un petit escalier. Une ouverture permettait de jeter des projectiles sur ceux qui auraient voulu entrer de force, et peut-être à faire manœuvrer une herse comme dans d'autres châteaux.

Le donjon de Châtillon était couronné par un magnifique toit conique, que l'on peut voir dans d'anciens dessins appartenant à M. Béquerel, membre de l'Institut. Cet honorable membre de l'Académie des sciences a fait des recherches historiques sur Châtillon, qu'il habite l'été et qu'il représente au Conseil général du Loiret; il m'a promis de me les communiquer.

Le donjon m'a paru se rapporter au XIIIe. siècle, bien que l'absence de moulures laisse beaucoup d'incertitude; mais il ne peut être postérieur au commencement du XIVe. siècle et

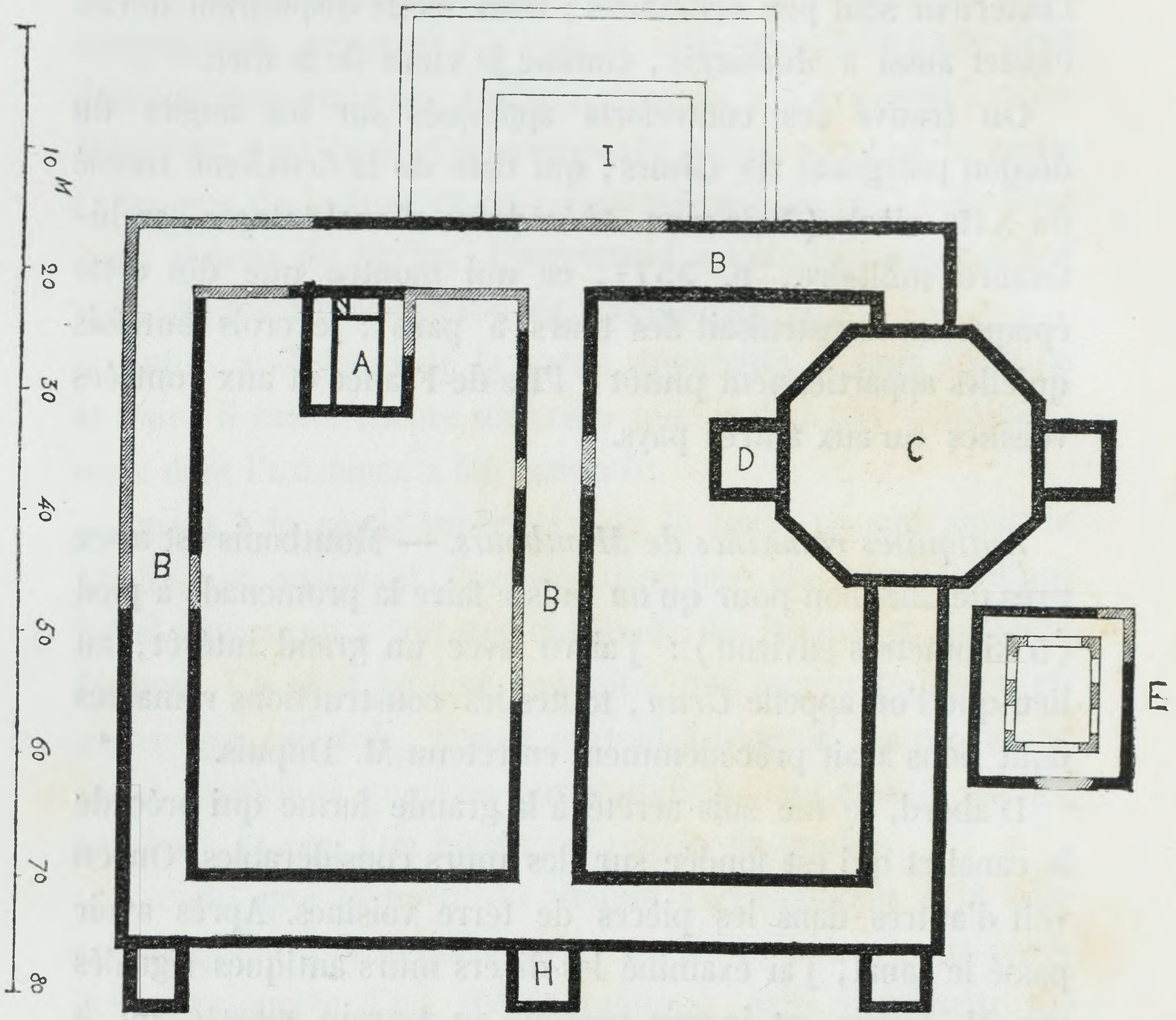
paraît plus ancien. Les contreforts et la forme polygonale à l'extérieur sont peu ordinaires ; mais cette disposition devait exister aussi à Montargis, comme je viens de le dire.

On trouve des contreforts appliqués sur les angles du donjon polygonal de Gisors, qui date de la deuxième moitié du XIIe. siècle (Voir mon *Abécédaire d'archéologie*, architecture militaire, p. 357), ce qui montre que dès cette époque on construisait des tours à pans : je crois toutefois qu'elles appartiennent plutôt à l'Ile-de-France et aux contrées voisines qu'aux autres pays.

Antiquités romaines de Montbouis. — Montbouis est assez près de Châtillon pour qu'on puisse faire la promenade à pied (5 kilomètres environ) : j'ai vu avec un grand intérêt, au lieu que l'on appelle *Cran*, toutes les constructions romaines dont nous avait précédemment entretenu M. Dupuis.

D'abord, je me suis arrêté à la grande ferme qui précède le canal et qui est fondée sur des murs considérables. On en voit d'autres dans les pièces de terre voisines. Après avoir passé le canal, j'ai examiné les divers murs antiques signalés par M. Jollois, et je suis parvenu au terrain appartenant à M. Dupuis, et dans lequel cet honorable magistrat, membre de l'Institut des provinces, a fait des fouilles il y a quelques années. Le plan qu'il vous a présenté (V. la page suiv.) indique, en C, l'emplacement d'un bassin très-vaste dans une salle octogone encore pavée en mosaïque, et dont les murs du pourtour s'élèvent à une certaine hauteur au-dessus du pavé. Les pièces voisines se lient à d'autres murailles dont il serait facile, je crois, de déterminer les directions, malgré l'humidité du terrain, et il serait utile de dresser un plan d'ensemble le plus complet possible de tous ces vestiges. Je ne m'étendrai pas plus long-temps sur les ruines de Cran, après ce qu'en a dit M. Dupuis; mais il faut les voir. C'est en étudiant les

vestiges de ce genre, en les comparant à d'autres qu'on finit



C. Emplacement du bassin au milieu de la salle octogone.

PARTIE DES RUINES ROMAINES EXPLORÉES PAR M. DUPUIS.

par bien comprendre l'architecture gallo-romaine et les travaux de nos ancêtres à cette époque..

Les ruines de Cran faisaient partie d'une agglomération considérable de constructions.

Amphithéâtre de Chenevières.—Mais j'avais à pousser un peu plus loin ma course pour arriver aux arènes, qui évidemment faisaient partie de la même ville.

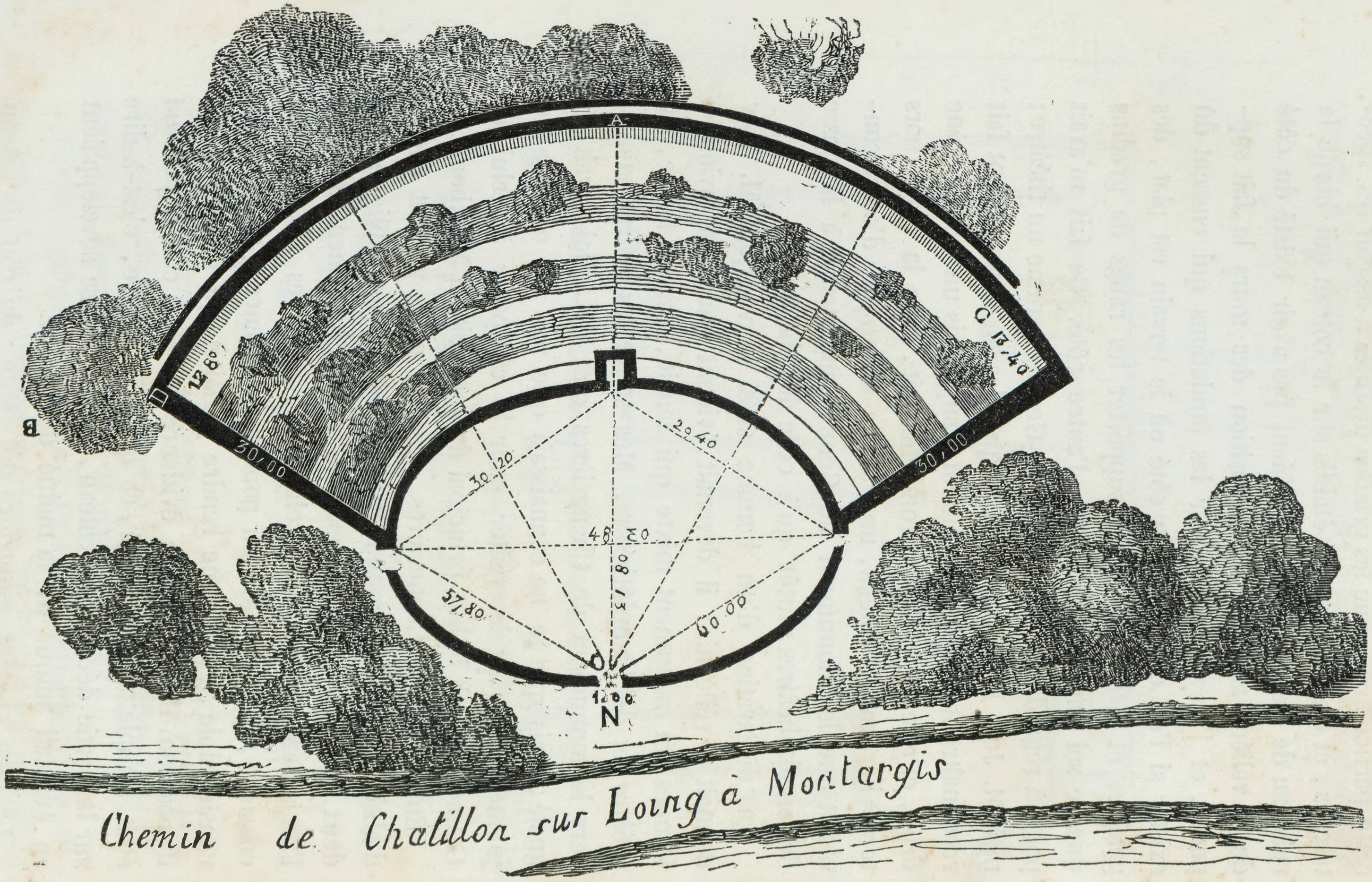
J'avais exploré, quelques mois avant, l'amphithéâtre découvert à Gennes l'année dernière, et j'avais été frappé de

cette particularité, que les gradins destinés à asseoir les spectateurs, et qui avaient été établis sur le coteau qui borde le ruisseau de Gennes, ne paraissaient pas avoir existé du côté de la vallée; au moins la disposition des murs le fait supposer, et l'on n'a pu trouver les fondations qui eussent dû exister si l'on eût bâti, du côté où le terrain est plat, des galeries et des murs pour supporter les rangs de gradins que le sol naturel portait de l'autre côté. Ce fait m'avait porté à regarder le monument de Gennes comme un théâtre; mais M. Joly Le Terme attestait que des sondages avaient fait reconnaître le *podium* du côté où je supposais un mur de scène droit, et que ce *podium* arrondi formait, avec la partie hors terre bordant le coteau, une *arène elliptique;* d'où il concluait que le monument de Gennes appartenait à la classe des amphithéâtres plutôt qu'à celle des théâtres.

La déclaration d'un homme aussi grave que M. Joly donnait à réfléchir: il devenait évident que nous avions à Gennes un monument mixte qui tenait, par sa forme, du théâtre et de l'amphithéâtre. Mes souvenirs se reportèrent vers le monument de Chenevières que M. Jollois avait signalé, mais que je ne connaissais que par son ouvrage, et je me promis de le visiter pour le comparer à celui de Gennes. C'était le but principal de ma visite à Montbouis.

En arrivant à Chenevières, tout ce qu'il y avait encore d'obscur dans le monument de Gennes s'est expliqué. Les deux édifices ont un tel rapport qu'on peut hardiment assimiler l'un à l'autre; et comme celui de Chenevières est le mieux conservé, que les murs du pourtour ont encore une hauteur considérable, j'ai pu me rendre parfaitement compte de sa disposition. Il est de toute évidence que d'un côté le *podium* était complètement dégagé, et que, de l'autre, c'est-à-dire sur la partie déclive du coteau, les gradins se développaient en éventail autour de la moitié de l'arène.

Le plan ci-joint montre ce qui existe : du côté du coteau



PLAN DE L'AMPHITHÉATRE DE CHENEVIÈRES (LOIRET).

sont les étages de l'amphithéâtre ; du côté du chemin de Châtillon-sur-Loing à Montargis, le terrain est droit et l'on arrive sur la crête du *podium.* L'arène est à 5 pieds 1/2 en contre-bas.

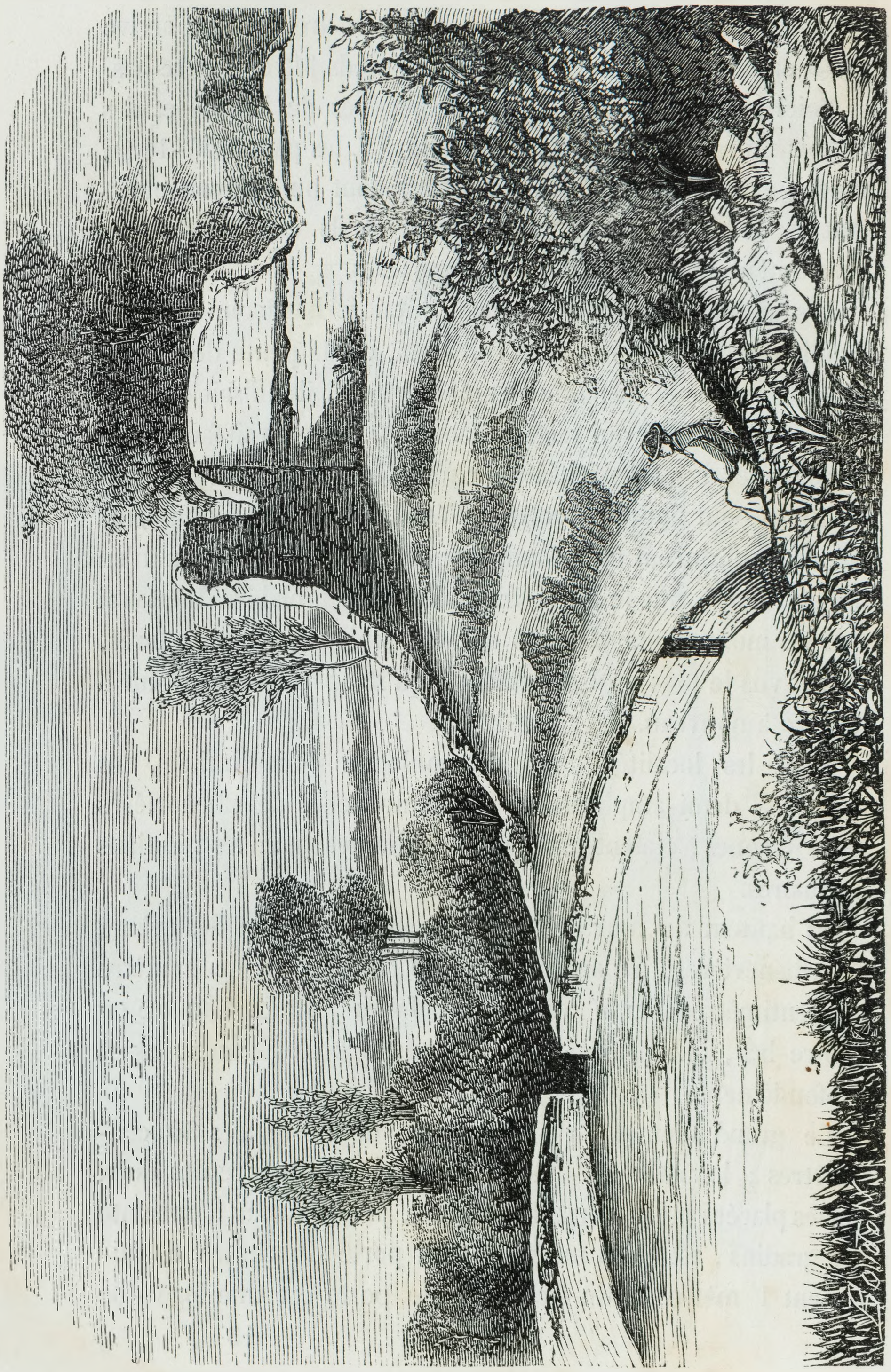
Voici maintenant des vues perspectives de l'arène et des grands murs qui entourent les gradins (V. les pages 194-195), murs qui sont ruinés à Gennes, mais dont on aperçoit pourtant assez de traces pour conclure qu'ils étaient disposés absolument comme ceux de Chenevières.

Les amphithéâtres de ce genre coûtaient beaucoup moins à établir que les amphithéâtres complets, car la pente du terrain une fois murée et disposée en amphithéâtre, il suffisait de bâtir le *podium* du côté qui restait découvert. On pouvait facilement transformer ces amphithéâtres en théâtres avec quelques dispositions pour figurer la scène : c'étaient donc des monuments mixtes, qui durent être nombreux en Gaule, quoiqu'on n'en ait pas signalé, que je sache, d'absolument semblables. Il est vrai que les monuments romains ont été si légèrement explorés, si mal vus le plus ordinairement, qu'il en reste beaucoup à décrire à nouveau.

Dans les localités dont la population était limitée, les arènes à demi-amphithéâtre, comme celles de Chenevières et de Gennes, étaient plus que suffisantes pour les réunions ordinaires.

La hauteur du mur de soutènement du *podium* des arènes de Chenevières, à partir du sol de l'arène, est de 1 mètre 80 centimètres; mais les fouilles, faites jusqu'à 1 mètre en contre-bas, ont prouvé que les fondations s'enfoncent assez profondément.

Le grand diamètre de l'arène est de 48 mètres 30 centimètres ; le petit, de 31 mètres 80 ; l'ouverture des deux portes placées au sommet de l'ellipse, près du mur d'enceinte des gradins, est de 3 mètres 10; la porte du centre a seulement 1 mètre 6. En face de cette porte est une loge que



L'AMPHITHÉATRE PRIS DE L'EXTRÉMITÉ NORD.



L'AMPHITHÉATRE PRIS DE L'EXTRÉMITÉ SUD.

l'on suppose, dans le pays, avoir servi à enfermer les bêtes féroces qui devaient combattre dans l'arène ; mais cette destination me paraît peu probable et je n'y crois pas.

Le grand mur d'enceinte se compose, comme on le voit par le plan et les élévations que j'ai présentés, d'une partie elliptique et de deux parties droites ; la longueur de ces murs droits est, pour celui du sud, de 12 mètres 80, et, pour celui du nord, de 13 mètres 40. Ce mur, dans sa partie supérieure, n'a guère que l'épaisseur d'un mur ordinaire ; c'est-à-dire, d'après les mesures prises par M. Jollois, 0 mètre 69 ; mais, à partir d'une retraite qu'il est facile d'observer (Voir la ligne R, page 194), il offre le caractère d'un mur de soutènement, avec une épaisseur plus considérable et un talus. On voit sur le parement un assez grand nombre de trous qui se correspondent verticalement deux à deux. Les uns traversent la muraille, d'autres n'entament qu'une partie de son épaisseur ; ces trous doivent avoir servi à porter des échafaudages.

Comme on ne voit pas d'ouverture dans le mur extérieur, tout porte à croire qu'on entrait de plain-pied dans l'amphithéâtre par deux portes pratiquées à la hauteur du *podium* dans les grands murs latéraux, aux points où ils se joignent aux murs de l'arène (1), et que ces portes correspondaient à deux escaliers accolés à ces murs latéraux, qui s'élevaient à une certaine hauteur en formant rampe aux extrémités de l'ellipse.

C'est vers ces extrémités que les murs ont conservé le plus d'élévation : à l'extrémité sud, elle est encore de 8 mètres 80 à l'extérieur, et de 4 mètres 40 au-dessus du sol à l'intérieur ; à l'extrémité septentrionale, elle est, à l'extérieur, de 6 mètres, et à l'intérieur de 3.

(1) Jollois, *Mémoires sur les antiquités du Loiret*, p. 6.

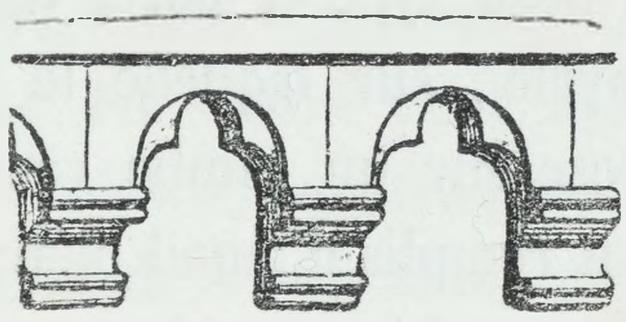
Il existe, à 1 mètre 10 du mur elliptique de clôture, un mur paramenté de 0 mètre 50 d'épaisseur et de 1 mètre 40 de hauteur (Voir le plan). Ce mur de soutènement avait pour but de maintenir un fossé ou canal pour les eaux pluviales, et de diriger celles-ci au dehors.

On croit que la ville romaine dont je viens d'indiquer les ruines à Montbouis est celle d'*Aquæ Segestæ* de la Carte de Peutinger. On voit, en effet, sur cette carte, la route d'Orléans à Sens avec les localités et les distances suivantes :

GENABO (Orléans) XV
FINES XXII
AQUÆ SEGESTÆ . XXII
AGETINCUM (Sens).

Je n'ai pas à discuter cette attribution. Il est remarquable pourtant que, sur la carte, *Aquæ Segestæ* soit indiqué par la figure consacrée aux eaux thermales, car il ne s'en trouvait pas à Montbouis, et les eaux des bains y étaient chauffées au moyen de fourneaux.

(La suite à un prochain numéro.)



NOTICE

SUR

LE CANTON DE BELLEGARDE

(CREUSE);

Par M. J.-B. L. ROY-PIERREFITTE,

Doyen de Bellegarde, membre de la Société française d'archéologie.

A Monsieur le Directeur de la Société française d'archéologie.

Récemment transplanté de la Haute-Vienne dans la Creuse, je suis heureux d'offrir au *Bulletin monumental* la note de quelques découvertes archéologiques faites dans mon bien-aimé canton de Bellegarde.

I.

L'église de Mantes, qui est du commencement du XIIIe. siècle, possède un crucifix byzantin, de façon limousine, car il est champlevé et non cloisonné. La tête du Christ, inclinée à gauche, est d'un beau type et porte toute sa barbe. Ornée d'une couronne royale, sur laquelle le burin a figuré des pierreries, elle repose sur un nimbe crucifère bombé, dont les intervalles étaient remplis d'émail bleu; nimbe inscrit dans un cercle d'émail blanc. L'espèce de jupe qui ceint la partie inférieure du corps est bien drapée et ornée, dans tous ses rebords, de franges marquées au poinçon. Des feuillages sont dessinés de même, du nombril jusqu'au-dessous des mamelles. Les pieds sont attachés par un seul clou. Le Christ a 17 cen-

timètres de long ; il était complètement doré. Dans la croix, à rebords dorés et ornés au burin, était coulé un émail bleu clair, semé d'étoiles d'or. Cette croix, coupée au-dessous du coussinet sur lequel les pieds reposent, et dans, sa partie supérieure, au-dessous de la traverse qui portait l'inscription J. N. R. J., mesure 24 centimètres. Les prolongements de la circonférence (dont le diamètre est de 10 centimètres) sur laquelle s'appliquent la tête et la partie supérieure du corps de Notre-Seigneur, ont 4 centimètres 1/2. A chaque extrémité des bras de la croix, qui mesurent 18 centimètres 1/2, se trouvent des charnières dans lesquelles s'appliquaient des fleurons, malheureusement perdus.

L'église de S^t.-Domet, qui a un porche intérieur au-dessous du clocher, et dont les parties anciennes accusent aussi le XIIIe. siècle, est riche en émaux.

C'est : 1°. un petit vase, de forme circulaire, qui dut être une custode sans pied ; il est très-bien doré à l'intérieur. Il est byzantin, incrusté ou champlevé, en émail bleu et vert assez bien conservé. Dans la circonférence, on voit, gravés au burin sur le cuivre doré, quatre anges aux ailes ouvertes et ornés d'un nimbe. Le couvercle conique, de 5 centimètres 1/2 de haut, a perdu la croisette qui le surmontait ; il est décoré comme le vase, seulement l'espace n'a permis de figurer que deux anges. Les arabesques forment des trèfles, ou plutôt des fers de lance.

2°. Un reliquaire en cuivre doré ayant la forme d'une maison carrée, avec toiture à quatre pans, et une plate-forme surmontée aux angles de clous dont la tête représente une sphère. Une sphère plus grosse, placée au centre, est divisée en huit surfaces par des lignes de points.

La façade principale, qui a 7 centimètres de largeur sur 3 centimètres 6 millim. de haut, est décorée de deux arcades, en plein-cintre, dans lesquelles figurent : 1°. Notre-Seigneur assis, la droite élevée comme celle d'un homme qui enseigne ;

2°. le buste d'un saint, à la figure juvénile, représenté debout, un livre à la main, à la gauche du Sauveur ; ce pourrait être celui de saint Jean-l'Évangéliste. Sur la face opposée, paraît un ange, les ailes et les bras étendus. Sur les faces latérales, larges de 5 centimètres, sont deux anges, les ailes demi-ouvertes, à l'air pensif, et ornés d'une bandelette en sautoir. Sur la plate-forme du toit, on a gravé une fleur à huit pétales. Les autres décorations du couvercle et des quatre pignons sont des séries de losanges posés entre quatre petites sphères. Tout cela, sans relief, simplement au trait.

3°. Un reliquaire en forme d'église à deux égouts, mesurant 13 cent. 7 millim. de large sur les faces principales et 5 cent. 7 millim. sur les pignons, qui donnent pour hauteur 10 cent., sans compter la crête en arcade à plein-cintre qui domine la toiture, ni les pieds en cuivre doré qui supportent l'édifice. Sur la face principale, d'un travail très-soigné, sont six figurines en relief et sans nimbe, rangées en deux lignes et fixées au reliquaire chacune par deux clous dorés. Ces statuettes, dont le corps forme un bloc, sont en cuivre doré. Une seule, placée dans le rang supérieur, à gauche du spectateur, a été décorée de quatre lignes verticales d'émail incrusté : deux bleues de chaque côté et deux vertes au-dessous de la poitrine. Les deux cordons formés par des tiges de cuivre doré, au bas de l'édifice et au bas de la toiture, sont enrichis d'émail vert dans lequel paraissent une série de croisettes en sautoir. Entre chaque figurine, deux chatons (huit pour chaque ligne), séparés par une fleur gravée au poinçon, renfermant des verres peints de couleurs verte et bleu foncé.

L'autre façade, où se trouve la porte du reliquaire qui ferme au moyen d'un crochet en forme de clef, figure sur deux rangées qu'encadrent des lignes d'émail blanc, des losanges d'émail bleu clair qui tranchent sur l'émail bleu foncé ou vert des triangles laissés dans les parties du rectangle que les losanges n'occupent pas ; du reste, le burin de l'artiste a mé-

nagé dans cette surface, comme dans celle des pignons non occupés par les figures dont il me reste à parler, une infinité de petits losanges en cuivre doré que l'émail encadre.

Deux figures, ornées d'un nimbe en émail vert, mais gravées, bien drapées, au vêtement orné de franges, à la pose raide, à la figure régulière et grave, les pieds vus de face, c'est-à-dire de forme byzantine, occupent toute la hauteur des pignons. L'intérieur de ce dernier reliquaire est en bois.

Au mois de mai dernier, Guéret avait, à l'occasion de son Congrès agricole, une exposition d'objets d'art, et, dans le but de favoriser cette exposition, l'évêque de Limoges avait autorisé les curés de la Creuse à y déposer les reliquaires de leur paroisse. Les émaux dont je parle ici n'y ont point paru; on pouvait pourtant les prêter d'autant plus aisément que les reliques de ceux qui en renferment sont sans authenticité. Pour ne parler que des choses qui me sont personnellement connues, un reliquaire de l'église de Pionnat en argent doré, en forme de bras, orné de chaînettes d'or et d'un très-beau travail du XIVe. siècle, est également resté derrière la porte de fer et les verroux qui le gardent près de l'autel de la paroisse. Pour celui-ci, riche débris du Trésor du monastère des Ternes et long-temps convoité par les paroisses voisines, peut-être le vénérable curé, *qui ne le montre pas à tout le monde*, craignait-il un larcin.

II.

Passons du sacré au profane.

A l'extrémité de la paroisse de Champagnac, au bord de la route de Bellegarde à Chénerailles et dans un vallon, se trouve un menhir, que la contrée nomme *la femme morte*, parce qu'en effet, vu de la route, il ressemble à une femme enveloppée d'un manteau et la tête inclinée à gauche.

Au village *de chez Masfrand*, situé dans la même commune de Champagnac, à 3 kilomètres environ de Bellegarde,

une statue en granit fut trouvée, il y a une dixaine d'années, par un laboureur, dans un champ nommé les Garennes.

Cette statue, complètement nue, et par conséquent païenne, est malheureusement brisée. Sur le socle, il ne reste plus qu'un vestige du pied droit ; la jambe gauche brisée un peu au-dessus du genou, et, près de cette jambe, une enfant nue aussi, agenouillée et assise sur ses talons. Cette statuette, dont le cou et la tête manquent, a 45 cent. de haut sur 24 de large (aux épaules) ; son bras droit imperceptible paraît se cramponner au grand personnage, et le gauche, dont la main n'a que trois doigts, est ramené sur la poitrine comme pour cacher les mamelles. Le torse de l'homme est assez bien modelé et le sexe est très-accusé. La tête, détachée du tronc, est d'un mauvais dessin et très-fruste ; la figure, qui porte un collier de barbe, est plate, les oreilles trop saillantes (de l'extrémité de l'une à l'extrémité de l'autre, on mesure 37 cent. de large, tandis que du menton au sommet de la tête il y a seulement 35 centimètres). A gauche de cette tête se trouve une espèce de roue gironnée de cinq pièces en relief, dans un cercle en relief aussi; cette pièce, qui ne paraît être autre chose qu'un bouclier, manque évidemment de proportions, puisque son diamètre a seulement 28 cent., tandis que la statue est d'environ 1 mètre 60 cent. de haut et de 48 cent. de large (aux épaules). Le bras droit, simplement indiqué par un trait en creux près du buste, soutenait évidemment le bouclier pour garantir la tête. Le bras gauche manque complètement.

L'ensemble de ce bloc montre, par la disposition des jambes (il reste la partie supérieure de la jambe droite jusqu'au-dessous du genou, et une partie aussi de la cuisse gauche), un homme robuste qui, le corps légèrement incliné à gauche, cherche à se garantir des traits d'un adversaire en protégeant une jeune fille. Ce bloc recommande-t-il seulement à l'homme, doué de force, de protéger la faiblesse,

représentée par une jeune enfant ; ou bien, serait-ce un symbole, inspiré par la flatterie, pour signifier que les empereurs, maîtres de la Gaule, se chargeaient de la défendre contre les invasions des barbares ?

Toujours est-il que cette nudité, déplacée chez un particulier, et plus encore près d'une voie publique qui traverse un village, serait bien dans un musée. Je viens de l'indiquer à la Société d'archéologie de la Creuse, à laquelle, il y a sept ou huit ans, mon ami Cyprien Pérathon la signala aussi, sans qu'on en ait tenu compte, pas même pour une mention dans le *Bulletin* de la Société. — J'oubliais de dire que, dans le même village de chez Masfrand, on trouve, avec des récipients en pierre d'urnes funéraires et quantité de tuiles romaines, les trois côtés d'un carré de murailles actuellement ensevelies sous la terre, mais dont l'une, démolie l'hiver dernier dans la longueur de 7 mètres, a montré à sa base une rangée de blocs d'un mètre carré, sur laquelle reposaient deux autres rangées d'un appareil ayant 20 centimètres sur 18, et par-dessus celles-ci, quelques autres rangées du petit appareil ordinaire, mesurant 9 centimètres. Sur le sol intérieur et défoncé de l'appartement, gisaient des petites pierres rondes dont le diamètre est de 10 centimètres.

III.

Puisque ma lettre est une simple causerie sans ordre, me permettrez-vous, Monsieur le Directeur, de revenir aux églises du canton ?

Quoique la voûte de sa nef principale soit tombée, sans doute par l'effet de la foudre qui éclata sur elle au mois d'août 1511, l'incomparable église du canton est celle de Lupersac, ancien chef-lieu d'archiprêtré du diocèse de Limoges, depuis 1288, année où le titre de l'archiprêtré de Combraille lui fut transféré. Elle est du XIIe. siècle avec une belle tour

sur le transept. Sa nef principale, qui a deux bas-côtés (de 3 mètres chacun), dont la séparent de lourdes colonnes aux chapiteaux à figures obscènes ou chargés de palmes, mesure 6 mètres 95 de large sur 25 mètres 60 de long, sans compter le sanctuaire (qui se prolonge de 6 mètres), orné d'arcatures cintrées et terminé par un mur plat.

L'église de Champagnac, étroite et sombre, paraît de la fin du XIIIe. siècle. Son portail était surmonté de deux tourelles crénelées avec machicoulis. L'an dernier (1861) on a construit une chapelle, au sud, pour former une croix latine. Au château de Peyrudette, dans la même paroisse, la famille de Saint-Julien fit construire, au XVe. siècle, une gracieuse chapelle domestique.

L'église de Mainsat, sauf le transept et le chœur qui sont à plein-cintre et sans doute de la Renaissance, vient d'être reconstruite (1836-1837) en architecture grecque, aux frais de Mme. la duchesse de Narbonne, de la noble et généreuse famille des de Laroche-Aymon, dont le château est dans le bourg. Aussi lit-on sur une plaque de marbre, dans la chapelle de la famille, du côté de l'évangile, l'épitaphe suivante :

A LA MÉMOIRE
DE DAME ANTOINETTE FRANÇOISE
CLAUDINE DE LA ROCHE-AYMON,
DUCHESSE DE NARBONNE,
NÉE LE 13 JUIN 1750, MORTE LE 12 AVRIL 1838.
DAME D'HONNEUR DE Mme. ADÉLAIDE,
FONDATRICE DE L'ÉGLISE ET DE L'HOSPICE (1) DE MAINSAT.
ELLE FUT GRANDE DEVANT DIEU
ET DEVANT LES HOMMES.
REQUIESCAT IN PACE.

(1) L'hospice, desservi par des sœurs de St.-Vincent-de-Paul dès la fin du dernier siècle, a été rétabli en 1832.

Le clocher de Mainsat a été construit au-dessus du sanctuaire ; l'autel est placé en avant, de façon que l'abside serve de sacristie. L'église de Mainsat possède deux grands vitraux sortis des ateliers de M. Thibaud, de Clermont, lors de la reconstruction de l'église : l'un représente l'Assomption, avec les armes des La Roche-Aymon, et l'autre saint Antoine. On a gravé sur la porte principale, au-dessous d'une statue de la Sainte-Vierge, les mots *Virgini Deiparæ.*

Les familles de Sarrazin et de Duras avaient leurs tombeaux dans une chapelle de l'église de Mainsat, du côté de l'épître. Des rivalités de famille occasionnèrent l'érection de la paroisse des Portes, réunie de nouveau, depuis le commencement de ce siècle, à la paroisse de Mainsat. Voici le fait raconté dans le pouillé manuscrit du diocèse, par l'abbé Nadaud (p. 98) : « Gilbert de Duras, chevalier, seigneur des Portes, La Cellette et St.-Mioux, bailli au pays de Combraille, exposa que les droits honorifiques lui avaient été adjugés, par arrêt du Parlement de Paris, du 4 décembre 1621, par exprès, le droit de litre et ceinture funèbre avec ses armes et écussons, en-dedans et en dehors de la chapelle de St.-Jean, fondée par ses prédécesseurs dans l'église de Mainsat, contre Arnaud de La Roche-Aymon, chevalier, seigneur du dit Mainsat et de Roussines, et baron de Barmont ; mais, que cette décision avoit causé de grands différends entre les parties et leurs auteurs, qui s'étoient portés à de grandes extrémités, même au péril de leur vie et ruine de leurs familles. Que, pour obvier aux incommodités que ressentoient la plus grande partie des habitants de Mainsat, il était à propos d'ériger une église paroissiale aux Portes. Le décret d'érection de la paroisse des Portes fut donné le 13 avril 1630, et, cette même année, Gilbert de Duras nomma à la cure des Portes, comme seigneur des Portes. »

Bellegarde, capitale du pays de franc-alleu, district de la province d'Auvergne, régi par des coutumes particulières, et situé entre la Marche, le pays de Combraille et l'Auvergne proprement dite, était une ville murée que dessinent encore ses fossés et dont il reste un pan de muraille avec une tour utilisée pour l'horloge. Son église était hors ville, à 1 kilomètre au sud; elle sert depuis 1819 pour la paroisse St.-Sylvain, formée de toute la partie rurale de l'ancienne paroisse de Bellegarde. Cette église, dont il est fait mention en 1285, a un portail dont la forme en lancette, les colonnettes de l'archivolte et des pieds-droits, ainsi que les crochets des chapiteaux, paraissent indiquer cette époque. Elle est assez vaste avec deux collatéraux, mais de 1624 à 1665 on l'a presque entièrement refaite, laissant en bois les voûtes à nervures diagonales et prismatiques; aucune des colonnes nouvelles n'a de chapiteaux. Ces voûtes ont été reprises en pierre en 1861, *sous la direction du maître d'école du bourg;* ces colonnes sont restées sans chapiteaux.

L'église actuelle de Bellegarde est propre, mais sans aucun caractère, ou plutôt c'est une halle à trois allées, à laquelle, l'an dernier (1861), on a ajouté une lourde tour carrée à deux étages et avec fronton assez en harmonie avec l'église et surmontée d'une charpente aiguë. Jusqu'au 21 novembre 1810, simple chapelle annexe de l'église paroissiale placée hors ville, ce sanctuaire devint, pendant la Révolution, une masure qu'on releva en 1808, et jusqu'en 1819, il était connu sous le nom de *Notre-Dame-de-Bellegarde.* En 1844, on lui ajouta le bas-côté du sud pour l'agrandir.

En arrivant ici, j'ai trouvé *en projet* une construction de chapelle sur un mamelon qui domine la ville, à cinq minutes de marche au nord, nommé le Château, parce qu'il servit d'emplacement à un ancien château-fort, détruit, dit-on, par les Sarrazins. Ce sommet, que l'on aperçoit de 7 ou 8 lieues

de pays, au nord, et de 2 ou 3 dans presque toutes les autres directions, serait en effet bien choisi pour la chapelle que je veux nommer *Notre-Dame-de-Bonnegarde.* Malheureusement, en battant tous les buissons de la contrée, mon prédécesseur et moi, nous n'avons pu réaliser que 2,000 fr. Avec la quête hebdomadaire que j'autorise à l'église, dans neuf ou dix ans, nous aurons les 4,000 fr., indispensables pour avoir une construction fort simple, même en comptant sur les corvées volontaires pour les charrois, l'extraction de la pierre et aussi une partie de la construction ; car je suis dans un département où l'on est maçon de profession. Du reste, j'attends quelque legs imprévu ; puis, dans mes rêves d'économie, j'espère encore obtenir de la commune de St.-Frion, qu'elle cédera, pour ma construction, les gracieuses sculptures et toute la pierre de taille de la jolie chapelle bâtie au XVe. siècle par la famille de Besse, dans le village de St.-Antoine, situé sur la route de Felletin à Crocq. Depuis plus de quarante ans, on ne dit la messe ni dans la chapelle principale, dédiée à saint Antoine, ni dans la chapelle collatérale, dont je convoite les pierres. Malgré les 7 ou 800 fr. alloués par le Gouvernement et par la Société française d'archéologie, il y a une vingtaine d'années, les deux chapelles menacent ruine ; notre indemnité, donnée pour les pierres de la chapelle latérale, aiderait la commune de St.-Frion pour mettre en bon état la chapelle principale, et *Notre-Dame-de-Bonnegarde* aurait un délicieux sanctuaire : *Deus providebit.*

NOTE

SUR

LE MUSÉE CÉRAMIQUE D'AOSTE

EN DAUPHINÉ (1),

Par M. Paul CANAT DE CHIZY,

Membre de la Société française d'archéologie, à Lyon.

Le petit bourg d'Aoste, en Dauphiné, est d'origine romaine, ainsi que l'indiquent assez son nom et les inscriptions antiques qu'on y voit encore et qui sont bien connues. Il n'y reste pas de constructions remarquables, et peut-être ne les a-t-on pas assez cherchées ; l'importance qu'il a en ce moment, pour les archéologues, vient de la grande quantité d'échantillons de l'art céramique que l'on extrait tous les jours de son sol.

De tout temps on a en trouvé, mais ce n'est que depuis peu d'années qu'on s'est décidé à les réunir. Un modeste local a été affecté à cet usage par la Commune, et les soins du maire, M. le comte de Laforest, y ont déjà classé une très-remarquable collection. Des fonds lui sont alloués pour faire des fouilles, mais il est à désirer que les recherches puissent se faire sur une plus grande échelle.

On a trouvé surtout des fours de potier en nombre assez grand pour indiquer l'existence d'une industrie spéciale.

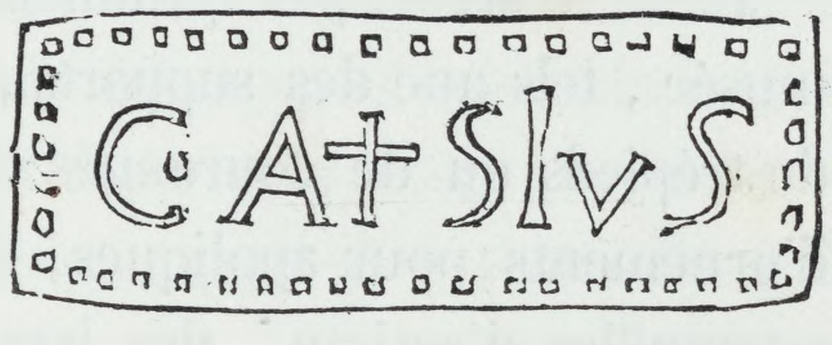
(1) Canton de Pont-de-Beauvoisin, arrondissement de la Tour-du-Pin, département de l'Isère.

Les vases qu'on a extraits soit de leurs ruines, soit des champs environnants, sont d'une bonne conservation et de formes très-variées, depuis la grande amphore jusqu'aux petits lacrymatoires, depuis les plats à rebords de *Sabinus Caïus Atisius*, jusqu'aux minces soucoupes, depuis la grossière terre noire jusqu'à la fine terre rouge, brillante et ornementée.

Ces plats, signés SABINVS .C .ATISIVS, se trouvent fréquemment à Lyon. Leurs énormes rebords leur donnent une forme originale, qui a de l'analogie avec celle des plats employés encore aujourd'hui dans le pays, pour faire cailler le lait. Je crois qu'ils étaient destinés au même usage.

L'estampille d'*Atisius* se présente sous plusieurs formes; entr'autres, celles-ci :





Cette autre, SABINVS · G · ATISIVS, présente un G à la place d'un C, ce qui est un indice pour la prononciation de cette lettre.

Presque toutes les autres poteries, au moins les plus soignées, sont signées de l'artisan. Parmi les noms qu'on a pu déterminer, les uns sont disposés circulairement, ce sont les suivants :

NOSTER F
IVLIANVS
VALLO F
MARCVS F
SEXTIVS F
CASSIO F
.....CVRICVS

IVLI .C .F
LVCIOLVS F
DOMESTICICA
SEVERINVS F
QVINTVS F
VALLO FECIT

On voit que la plupart sont suivis de l'F; l'un d'eux offre le mot entier FECIT. Les autres estampilles sont linéaires ou horizontales:

MARTIVS F MACRIN
SABINVS . C . ATISIVS

Enfin, les poteries en terre rouge fine portent des signatures très-petites, la plupart illisibles. On peut y reconnaître cependant que le nom y est précédé de la lettre O; l'une d'elles laisse même lire distinctement OF . MARCVS, ce qui me fait traduire OFFICINA MARCVS (comme on dirait l'*usine Chollet*, l'usine Getin-Gaudot), ou bien OPVS FECIT MARCVS.

Je ne m'arrête pas à énumérer d'autres objets réunis dans ce musée, tels que des supports, de terre grossière, en forme de trépieds ou de couronnes crénelées; des moules en creux d'ornements pour appliques, ou même de vases entiers; des estampilles d'artisan, des lampes, deux statuettes en terre blanche, semblables à celles du musée de Moulins; quelques objets et statuettes en bronze; des vases de plomb; un certain nombre de médailles en or, argent et bronze, etc.

Mais le grand intérêt de cette collection me semble résider dans la quantité d'ustensiles en verre que l'on y trouve. Elle indique certainement une fabrication locale de verrerie; et pourtant, je ne crois pas qu'on ait trouvé de traces, jusqu'à présent, d'un établissement de ce genre.

Quelques-uns de ces échantillons de la verrerie antique ont d'assez grandes dimensions. Le fragment de col avec une anse, que j'ai désigné sous le n°. 1, pourrait appartenir à une véritable amphore. J'ai pourtant rencontré une buire, qui me semble identique, chez un marchand antiquaire de Lyon. Elle est cylindrique et mesure environ 40 centimètres de hauteur.

Un petit vase de verre jaune (n°. 2) contenait, avec des cendres, un médaillon de Néron.

Dans le bourrelet creux qui borde l'orifice du n°. 3, se trouve renfermée, chose bizarre! un peu d'eau limpide qui y circule librement.

Les vases 4 et 5 sont quadrangulaires.

Le fragment n°. 6 a été soufflé dans un moule: on le reconnaît très-bien à une bavure longitudinale qui règne de chaque côté de sa panse.

Le col de flacon orné d'une anse (n°. 7) est en verres de plusieurs couleurs, réunis, filés, tordus ensemble et festonnés dans la masse de la pâte. C'est une fabrication que nos cristalleries modernes ont remise en honneur. J'ai remarqué encore plusieurs autres fragments analogues.

Beaucoup de ces verres sont irisés, mais d'autres semblent sortir du four, quoiqu'ils aient été trouvés ensemble et dans les mêmes conditions. Ce n'est donc ni le temps ni l'enfouissement qui produisent l'irisation; peut-être tient-elle à la qualité du verre.

En résumé, ce petit musée naissant offre un certain intérêt; et si quelque archéologue vient de Chambéry à Lyon par le vieux chemin du Pont-de-Beauvoisin, qu'il s'arrête un instant à Aoste: il y aura pour lui matière à observation. S'il est pressé ou s il ne sait pas dessiner, voici le moyen simple et expéditif que j'ai mis en pratique pour obtenir un profil exact et de grandeur naturelle de tous les objets qui ont été à ma portée:

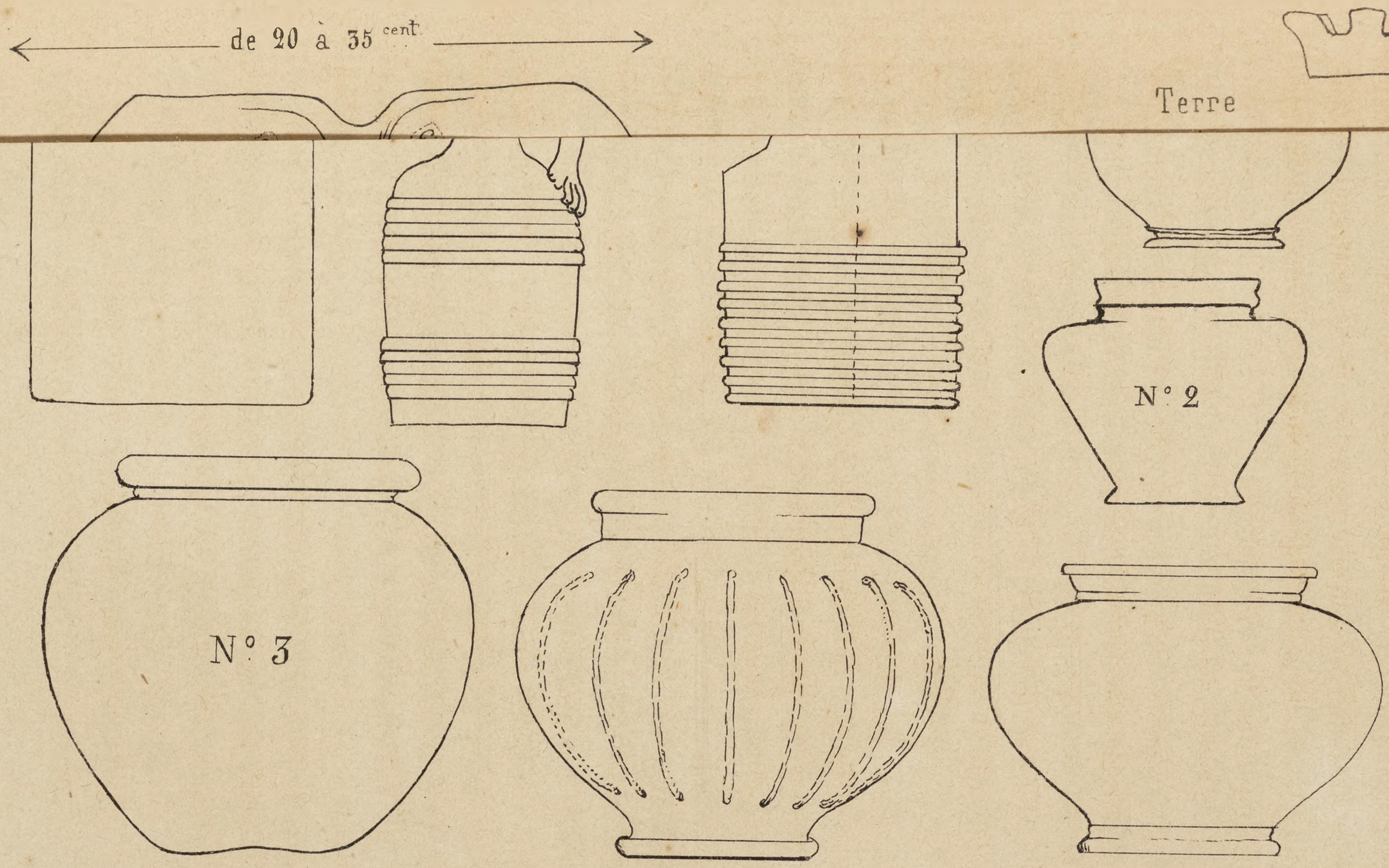
Une feuille de papier est fixée sur une planche que je dresse verticalement sur le bout d'une table. Devant ce papier, et le plus près possible, je place sur un petit piédestal quelconque l'objet à dessiner; à l'autre extrémité de la salle, j'allume une lampe et je ferme soigneusement les volets. La silhouette se détache fortement, et avec un crayon je la trace en un instant

sur le papier. Si la lampe a assez d'éloignement, la différence de grandeur qui existe toujours entre l'objet et la silhouette est très-minime.

On peut ainsi, en une heure, réunir un grand nombre de dessins. Ensuite, avec le pantographe, on les réduit à l'échelle que l'on veut. Tous ceux de la planche ci-jointe sont réduits à un cinquième de l'original (1).

(1) Je signale le pantographe en bois de Gaillard et Vantoblaque comme extrêmement commode. Le prix en est de 1 fr. 50.





CAEN. LITH. LEMARCHAND.

VASES TROUVÉS A AOSTE.

CHRONIQUE.

Congrès des délégués des Sociétés savantes. — Le Congrès des délégués des Sociétés savantes, qui s'ouvrira à Paris, le 18 mars, rue Bonaparte, 44, a admis dans son programme deux questions sur lesquelles nous avons attiré l'attention dans la chronique du dernier numéro du *Bulletin monumental.* En voici d'autres dont la discussion ne présentera pas moins d'intérêt. Nous indiquons, en même temps, les noms des personnes déja connues comme devant les traiter :

Les plus anciens émaux en Europe. — M. F. DE VERNEILH.

Progrès de l'archéologie. — M. le comte DE MELLET.

Les plus anciennes tapisseries historiques de France. — MM. JUBINAL, député au Corps législatif, DE CAUMONT, F. DE VERNEILH.

Les études statistiques en Europe ; méthode adoptée pour ces recherches. — M. LE GOUEZ, chef de division au Ministère des Travaux publics.

L'administration du temps de l'intendant Foucault. — M. BOULATIGNIER, conseiller d'État.

Quel est, à l'heure qu'il est, l'état moral des populations de la France ? L'intelligence s'est-elle développée chez elles en raison de l'instruction reçue ? — MM. DE BLOIS, de Quimper ; DES MOULINS, de Bordeaux ; RAUDOT, de l'Yonne, et plusieurs autres membres.

Quelles sont, à l'heure qu'il est, l'influence et l'autorité de la presse périodique en France, particulièrement en province ?

Quel parti meilleur pourrait-on en tirer, au point de vue de la moralisation et de la bonne instruction des masses ? — M. R. BORDEAUX.

Congrès archéologique de France. Session de 1863. — Le Congrès archéologique est convoqué à Alby pour le 28 mai,

à Rodez pour le 2 juin. Le programme renferme trente-cinq questions appropriées à la région du Midi. Voici les douze premières questions de ce programme :

1. Par quelles tribus gauloises était occupé le pays qui forma plus tard l'Albigeois et le Rouergue ? Existe-t-il dans ces contrées des monuments celtiques : dolmens, pierres levées, rochers tremblants, etc. ? La religion et les superstitions druidiques ont-elles laissé des traces dans les populations des campagnes ?

2. Occupation de la contrée par les Romains. — Quelles étaient les limites de la province au temps de Jules César ? Histoire de la conquête ; monuments qui peuvent la rappeler (camps retranchés, stèles romaines, etc.).

3. Agriculture et industrie à l'époque de la conquête et, plus tard, sous la domination romaine. Établissements céramiques de Montans.

4. Présenter le tableau des voies romaines du Midi et des contrées voisines.

5. Quelles étaient les voies romaines qui reliaient entre elles les diverses contrées au Haut-Languedoc ? En présenter le tableau, et les rattacher aux voies impériales mentionnées dans les Itinéraires anciens.

6. Indiquer sur une carte la position de toutes les localités de la même région dans lesquelles des substructions ont été observées.

7. Quels sont les vestiges de constructions gallo-romaines les plus importants ? En présenter des plans mesurés.

8. En quoi consistent les monuments épigraphiques de l'époque romaine dans le pays ? En produire le catalogue complet.

9. Quels sont les tombeaux romains ou mérovingiens trouvés dans la contrée ?

10. Existe-t-il des mottes artificielles qui, observées isolément, ont été quelquefois improprement appelées *tumuli* ? Est-il possible d'assigner un but à l'ensemble qu'elles présentent, soit sur le bord des rivières, soit sur les points culminants des coteaux ? A-t-on quelques données sur l'époque où ces travaux ont été exécutés ?

11. Quelles sont l'origine et la destination des souterrains qu'on découvre sur des points éloignés des habitations actuelles? En donner la description et les plans.

12. Comparer entre elles les églises les plus anciennes de la région. Produire des dessins de leurs parties les plus caractéristiques.

Les fonctions de secrétaire seront remplies : à Alby, par MM. le comte de Toulouse-Lautrec et E. Rossignol ; à Rodez, par M. l'abbé Azémar, professeur d'histoire et d'archéologie au séminaire.

Les journaux de Rodez annoncent ce qui suit : « Il y aura, dans « cette ville, à l'époque du congrès, dans la grande salle de « l'évèché que Monseigneur veut bien accorder pour les réu- « nions, une exposition des objets qui pourraient offrir quelque « intérêt par leur ancienneté, tels que tissus, croix, vases « et ornements sacrés hors d'usage, statues, bas-reliefs, « châsses et coffrets qui ne contiennent pas de reliques, moules « à hosties, livres anciens et précieux.... On est instamment « prié de faire dessiner ou de signaler tout objet remarquable « qui ne se prêterait pas facilement au déplacement, comme « pierres d'autel, inscriptions, fonts baptismaux, tombeaux..... « Tout plan de château, d'abbaye, d'église ou même de partie « d'église ; portail, clocher, chapiteaux... sera accepté avec « reconnaissance. Les objets seront rendus immédiatement après « le congrès.

« La Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, tou- « jours la première dans ce qui peut servir ou honorer le pays, « a désigné une commission spéciale chargée de coopérer à « l'organisation du congrès. » D. C.

Mouvement du personnel de la Société française d'archéologie. — Ont été nommés membres de la Société :

MM. Chaussot, docteur en médecine, à Aubusson (Creuse).
Le comte de Rochambeau, à Paris.
Mesure, ingénieur civil, à Brignoles (Var).
Camille Guillibert, président du Tribunal civil, à Apt.

MM. Le comte DE PONTBRIANT, sous-préfet, à Apt.
Le Dr. Camille BERNARD, maire d'Apt.
A. SEYMARD, conseiller à la Cour impériale d'Aix.
Elzéar SEYMARD, avocat, à Apt.
D'AVON-SAINTE-COLOMBE, juge suppléant, id.
L'abbé BERTRAND, curé d'Apt.
E. SOLLIER, architecte de la ville d'Apt.
ARNAUD aîné, inspecteur de l'Université, à Apt.
L'abbé REDON, professeur au séminaire, à Ste.-Garde (Vaucluse).
L'abbé DE COURTOIS, curé à Montfavé-lez-Avignon (Vaucluse).
ESTELLE, directeur des postes, à Mazamet, près Tarbes (Tarn).
DE SENILHES, receveur particulier des finances, à Apt.
Henri LEGIER DE MESSEYME, avocat à la Cour impériale, à Paris.
MONJALARD, propriétaire, à Simiane (Basses-Alpes).
COLLIGNARD, pharmacien, à Apt.
E. Henri ROUSSET, propriétaire, à St.-Saturnin d'Apt.
Le Dr. CLOT-BEY, médecin, à Marseille (Bouches-du-Rhône).
Le Dr. MAURIN, ex-chirurgien de la marine, médecin du chemin de fer, au Lud (Var).

Collection anthropologique du Muséum d'histoire naturelle. — Son Exc. le Ministre de l'instruction publique vient de recommander aux savants l'étude des races humaines, envisagées au point de vue de leurs caractères physiques et anatomiques.

« La science est aujourd'hui assez sûre d'elle-même, dit M. le « Ministre, pour puiser dans la comparaison de ces matériaux « des renseignements certains. Aussi est-il permis d'affirmer « qu'indépendamment de son importance propre, cette collection « ostéologique des races, quelle que soit leur origine, ayant « existé sur le sol de la France, jetterait un jour nouveau sur « quelques-uns des problèmes historiques dont la solution « intéresse à un si haut degré le monde savant.

« Chaque année nous apporte en France son contingent de « découvertes. Le hasard ou d'intelligentes recherches nous

« révèlent l'existence de tombes celtiques ou gauloises, romaines « ou gallo-romaines, et l'on recueille comme de précieux « témoignages les moindres vestiges des industries ou des « mœurs ; les ossements seuls sont trop souvent dédaignés. Ils « offriraient cependant, pour les études anthropologiques, un « intérêt égal à celui que présentent, pour l'archéologie, les « médailles, les armes et les bijoux. Ne serait-il pas à désirer « que ces restes, parfois admirablement conservés, fussent, en « toute occasion, recueillis avec les plus grands soins, pour être « réunis à la collection du Muséum ? »

Son Excellence donne ensuite quelques instructions sur la manière de recueillir les ossements, et sur les précautions à prendre pour qu'ils arrivent le plus intacts possible au Muséum d'histoire naturelle.

Quelques musées de province contiennent des ossements intéressants, et ceux qui ont été trouvés dans des tumulus présumés gaulois ont attiré particulièrement l'attention. Le *Bulletin monumental* pourra donner l'esquisse de quelques-unes des têtes recueillies dans ces sépultures. DE CAUMONT.

Rectification généalogique relative à la famille Le Viconte et au château de Fontaine-Étoupefour. — Je m'empresse de faire connaître une rectification de M. Auguste de Blangy, relative à la généalogie de sa famille et concernant une date indiquée dans ma *Statistique monumentale du Calvados*, en parlant de la terre et du château de Fontaine-Étoupefour. Voici la note de M. de Blangy :

« Néel et Roger Le Viconte devaient être à la conquête de l'Angleterre : ils sont considérés, par tous les historiens normands qui ont été à même de parcourir soit les Rôles de la Tour de Londres, soit les Cartulaires du British Museum, comme ayant fait partie de cette grande expédition. L'abbé De La Rue, dans ses recherches sur la Tapisserie de Bayeux, page 254, tome Ier., de ses *Nouveaux Essais historiques sur la ville de Caen*, prétend avoir relevé sur les rôles anglais mêmes, entre autres noms, celui des Le Viconte.

« La famille Le Viconte a porté ce nom jusqu'en 1646, époque à laquelle Antoine Le Viconte épousa damoiselle Claude du Breuil, fille aînée de Jean du Breuil. Antoine Le Viconte devint par ce mariage baron de Blangy, et depuis lors ses descendants ont ajouté à leur nom de Le Viconte celui de Blangy. La seconde fille de Jean du Breuil épousa, en premières noces, François du Poërier de Portbail. Si je m'étends ainsi, Monsieur, dans ces détails généalogiques, c'est à cause d'une erreur qui s'est glissée dans le tome III de votre *Statistique monumentale du Calvados*, à l'occasion de la notice sur la commune de Lingèvres. D'après cette notice, Jean du Breuil, second fils de Jacques du Breuil et de Françoise de Roye, n'aurait eu qu'une fille, celle qui épousa François du Poërier du Portbail; mais il est bien certain qu'il en eut deux, comme le prouve un arrêt du bailliage de Caen, de 1666, à propos d'une contestation de Claude et de Catherine du Breuil avec la veuve du baron de Blangy, fils aîné de Jacques du Breuil et de Françoise de Roye.

« Dans le tome Ier. de votre *Statistique monumentale du Calvados*, M. Paris, agent d'affaires de feu mon cousin Max de Blangy, vous a mal renseigné en vous disant que Pierre Le Viconte, baron de Blangy, acheta cette terre en 1538; car cette terre est entrée postérieurement à cette date dans la famille par le mariage de Pierre Le Viconte, fils d'Antoine Le Viconte et d'Anne-Claude du Breuil, avec Marie-Anne Le Vallois, fille de messire Tanneguy Le Vallois, chevalier, seigneur de Fontaine-Étoupefour. Ainsi, la terre de Fontaine-Étoupefour n'est pas une acquisition. »

Nous remercions M. de Blangy, et nous accueillerons toujours avec plaisir les renseignements qui nous seront donnés par les familles sur leur généalogie : il n'y a que les familles elles-mêmes qui puissent bien se connaître.

De Caumont.

Publications. — *Le Midi illustré.* — Les premiers jours de l'année 1863 ont vu paraître, à Toulouse, un recueil hebdo-

madaire sur lequel nous désirons appeler l'attention des lecteurs du *Bulletin monumental*.

Le *Midi illustré* embrasse dans sa publicité tout ce qui, dans le passé, dans le présent des riches et illustres terres étendues entre les montagnes du Rouergue et les Pyrénées, la Méditerranée et l'Océan, mérite d'être signalé aux savants, aux archéologues, aux artistes, aux gens du monde.

Trois numéros ont déjà paru et peuvent donner une idée suffisante de l'œuvre nouvelle.

Chacun contient un courrier de province, écrit d'une plume élégante et fine, avec un esprit gracieux et élevé, par M. Ernest Roschach. Le premier est le manifeste de la publication, et certes, rarement la cause de la décentralisation intellectuelle a été plaidée avec autant de verve, de convenance et de talent. La haute distinction des courriers qui suivent prouve la justice de ces aspirations si modestement et si fermement énoncées.

La part de l'archéologie est et sera nécessairement très-large. Une revue illustrée, paraissant chaque semaine, n'a pas en province la ressource des bals officiels, des banquets, des scènes de théâtre, et le passé devra tenir, dans ses colonnes, une place plus utilement remplie qu'elle ne l'est ailleurs par d'éphémères actualités.

Nous citerons, dans cet ordre d'études : deux articles sur l'église de Soulac ; — un sur l'église de St.-Gilles ; — une notice sur un buffet de la collection de M. du Mége ; — sur un reliquaire byzantin conservé à Montauban ; — le commencement d'une étude sur les reliures historiques, etc.

Les lecteurs que d'autres travaux attirent trouveront avec intérêt dans ces pages : des causeries scientifiques ; — une nouvelle arlésienne due au talent bien connu de M. Jules Canouge ; — le récit d'une ascension au pic de Néthon (Maladetta) ; — des éphémérides judicieusement choisies ; — un bulletin bibliographique du Midi, etc.

Il circule dans ces pages une vivifiante sève de jeunesse et de généreuse ardeur. Le sentiment du respect pour les temps

écoulés y règne avec la justice due au siècle dans lequel nous vivons. Il est à l'œuvre ; les autres ont fini la leur et sont maintenant complets devant la postérité qui les juge. Quelle époque n'a pas eu ses défaillances ? Trop d'écrivains ont pris à tâche de signaler, en les aggravant, celles des vieux âges, pour qu'on ne félicite pas ceux qui, repoussant l'influence des passions contemporaines, propagent des idées vraies, saines, honnêtes, sur ce vaste courant de faits qui de nos pères descend à nous pour nous emporter comme eux !

Des gravures sur bois illustrent le texte. Elles sont très-satisfaisantes, et s'il y a quelques tâtonnements inévitables chez des artistes peu expérimentés, on peut voir déjà que le progrès sera rapide. Mentionnons le frontispice, œuvre de fantaisie charmante, de M. Ernest Roschach ; les monuments les plus fameux du Midi, de Bordeaux à Nîmes, et les grands traits du paysage méridional entourés des écussons de nos principales villes ; — deux dessins de notre savant et habile confrère, Léo Drouyn : une vue de l'église de Soulac et un poétique paysage de ces plaines coupées de forêts de pins, qu'il connaît si bien ; — le beau portail de St.-Gilles ; — un fragment du cloître des Augustins (musée de Toulouse) ; — les reproductions des photographies de M. Eugène Trutat, illustrant l'ascension de la Maladetta ; — une vue très-lumineuse du pont métallique qui relie, à Bordeaux, la gare de La Bastide à la gare St.-Jean, etc.

Telle est, dans son ensemble, la publication à laquelle le *Bulletin monumental*, vétéran de trente années dans la lice provinciale, souhaite la bienvenue par notre organe. — Nous faisons des vœux sincères pour le succès d'une tentative qui pourra être féconde en heureux résultats. Nous disons de cœur aux jeunes écrivains qui l'ont entreprise : Bon courage et persévérance ! et nous demandons pour eux la sympathie et les encouragements de tous les hommes d'étude et de goût, de tous ceux qui veulent voir grandir sans cesse la gloire de leur pays, et qui seraient fiers de montrer à l'Europe, autour d'une capitale illustre entre toutes, des provinces laborieuses, intelligentes,

sympathiques dans leur indépendance, sachant aimer et répandre, elles aussi, le vrai, le beau, le bien.

R. DE TOULOUSE-LAUTREC,
De la Société française d'archéologie.

La Ligue en Normandie, 1588-1594, *avec de nombreux documents inédits*, par le vicomte Robert d'Estaintot.

Il y a quelques années, l'Académie de Caen proposait comme sujet de prix *l'histoire du Parlement royaliste, de* 1589 à 1594. On conçoit le choix d'un pareil sujet. Ce n'est pas, en effet, un médiocre honneur pour cette ville d'être restée invariablement fidèle à la même cause et d'avoir, pendant cinq années, offert un abri aux magistrats que la Ligue avait exilés de la capitale de la Normandie. Ce sujet cependant présentait un écueil : il était difficile de n'être pas tenté, à chaque instant, de sortir des limites étroites imposées par le programme, et de ne point entreprendre l'histoire de la province entière pendant la Ligue. M. d'Estaintot n'a pas su résister à cette tentation. Riche de matériaux inédits, ayant étudié à fond les chroniques qui traitent de nos discordes religieuses, il voulut faire plus et mieux qu'on ne lui demandait, et, s'écartant de la ligne indiquée, il manqua le prix qui fut remporté par son heureux concurrent, M. Jules Lair, avocat à Paris.

Cependant les juges du concours avaient distingué les mérites du travail de M. d'Estaintot : ils lui accordèrent une mention conçue dans les termes les plus honorables, et qu'il a, avec juste raison, considérée comme un précieux encouragement et comme une haute recommandation. Nous sommes loin de regretter que l'un des deux concurrents ne se soit pas astreint au cadre tracé par l'Académie de Caen. Au lieu de deux livres relatifs au même sujet, entre lesquels il nous faudrait choisir, nous en possédons deux, remarquables à des titres divers, et que doivent favorablement accueillir les amis de notre ancienne histoire. D'ailleurs, le travail de M. d'Estaintot n'est plus l'œuvre que l'Académie de Caen a été appelée à juger. L'auteur a employé plusieurs années à remanier son travail primitif, à en

modifier la forme et les développements, à l'enrichir de nombreux documents originaux dont des recherches persévérantes lui ont valu la découverte, et c'est ainsi transformé qu'il l'a soumis à l'épreuve de la publicité.

« Nous serions largement récompensé », dit l'auteur dans son Introduction, « si l'on jugeait que nous avons réussi à « mettre en lumière une des pages les plus curieuses de notre « histoire provinciale. »

Tout concourt en effet à répandre sur cette époque l'intérêt le plus vif : la grandeur des questions qui s'agitent alors, l'importance et la variété des événements qui se succèdent.

C'est déjà un mérite pour un auteur de choisir un sujet d'étude qui soit de nature à intéresser les esprits, et qui leur procure un spectacle grand et instructif. M. d'Estaintot n'a rien négligé pour ne pas rester au-dessous de sa tâche, et l'on ne saurait trop louer la patience avec laquelle il a recueilli les matériaux de son histoire, et le soin avec lequel il les a groupés et mis en ordre. Les chapitres consacrés au siége de Rouen nous paraissent particulièrement dignes de remarque. En général, le style est clair et approprié au sujet. Peut-être cependant l'auteur ne s'est-il pas assez affranchi du plan primitif imposé par l'Académie de Caen. Peut-être même pourrait-on lui faire le reproche d'avoir trop multiplié les citations, et d'avoir subi trop volontiers l'influence des documents qu'il s'agissait de mettre en œuvre. Ce sont, du reste, hâtons-nous de le dire, de légères imperfections qui n'enlèvent rien à l'estime que nous avons pour son remarquable ouvrage. Il serait à souhaiter que nous eussions, pour toutes ces époques de notre histoire, des travaux basés sur des recherches aussi consciencieuses et aussi sérieusement écrites.

Nous ne croyons pouvoir mieux faire, pour terminer ce compte-rendu rapide, que de transcrire la dernière page du livre de M. d'Estaintot. Elle résume son histoire et fait parfaitement connaître en quel esprit sage et éclairé cette histoire a été conçue :

« Ce n'est pas sans regret que nous arrivons au terme de cette

« histoire de cinq années ; elle présente un attrait dont on « ne peut se défendre. C'est le tableau d'une lutte ardente où « chaque parti invoque un grand principe : celui-ci l'unité reli- « gieuse, celui-là la légitimité dynastique et l'indépendance na- « tionale ; et, pour le faire triompher, tous les moyens de con- « viction sont tentés : ici, les armes ; là, les proclamations et les « pamphlets ; ailleurs, l'appel qui tombe de la chaire. Les esprits « s'émeuvent, les convictions se forment, les individualités « agissent. La France est animée d'une activité incroyable que « l'on peut comparer à celle qui la passionna deux siècles plus « tard. Mais ici l'histoire nous fournit une grande leçon, elle « nous montre la victoire aux mains des esprits modérés ; c'est « à eux qu'appartient la gloire d'avoir hâté les destinées de la « France vers le but providentiel que Dieu lui marquait. »

Au moment où la mort de Henri III semblait laisser tomber la couronne aux mains du plus audacieux, que serait devenu le droit de Henri IV, s'il n'avait eu pour s'appuyer que ses protestants? Que serait devenue la possibilité de sa conversion? La situation fut alors sauvée par les catholiques sincères qui, suivant l'exemple de Montpensier, de Longueville et d'Aumont, se groupèrent autour d'Henri IV, héritier de la couronne, et lui garantirent leur appui sous la promesse qu'il leur fit de se convertir.

Ce n'était pas assez : pendant quatre années, ils acceptèrent les délais qu'il lui plut successivement de fixer, ôtant ainsi par leur longanimité toute couleur de violence. Ils firent Henri IV victorieux, et c'est au roi victorieux qu'ils adressèrent de si vives instances qu'il lui fallut se rendre, non pas comme à des ennemis imposant la condition d'un traité, mais comme à des sujets fidèles dont il comblait les vœux.

Ajoutons que leur attitude était essentiellement patriotique, qu'elle sauvait la France du morcellement dont la menaçait l'influence espagnole, en même temps qu'elle la protégeait contre l'excès de la prépondérance anglaise.

« Aussi quand, Henri IV une fois converti, on a vu tomber « toutes les barrières qui le séparaient d'un peuple avide de la « paix et heureux de voir catholique l'héritier du trône de saint

« Louis, on peut bien rendre à ceux qui lui avaient préparé ce « triomphe, ce témoignage que c'est à eux qu'il était dû.

« Mais ils firent plus, ils travaillèrent pour la postérité. « Lorsque pendant quatre ans le même drapeau eut couvert « deux religions jusque-là ennemies, des cœurs soumis à un « culte différent et dévoués au même principe politique, il « fallut bien convenir qu'entre protestants et catholiques il « était un autre moyen d'accommodement que la guerre; que « la violence était sans action sur les esprits, et que sur le « terrain on ne devait lutter qu'avec les armes de la pensée. « Cette heureuse conséquence, elle appartient encore aux ca- « tholiques royaux. Que grâces leur en soient rendues! La « France du XVIe. siècle leur dut Henri IV converti; nous, « leurs descendants, nous leur devons la liberté de conscience! »

Ch. DE ROB. DE BEAUREPAIRE.

NÉCROLOGIE. — *Mort de M. Houbigant, membre de la Société française d'archéologie.*—M. Houbigant, chevalier de la Légion-d'Honneur, ancien membre du Conseil général de l'Oise, vient de mourir à l'âge de 75 ans. M. Houbigant était, depuis plusieurs années, un des représentants du département de l'Oise au Congrès des Sociétés savantes. Il avait publié plusieurs notices, notamment une splendide description illustrée du château de Sarcus, dont il avait recueilli les débris pour composer la façade de son habitation dans le département de l'Oise. M. Houbigant a pris part à plusieurs séances des Congrès archéologiques de France, notamment à celui de Reims, en 1861. Il suivait avec le plus vif intérêt les travaux des Sociétés d'archéologie dont il faisait partie. M. Houbigant avait épousé Mlle. Hua, fille de l'inspecteur-général des Écoles de Droit, conseiller à la Cour de cassation, et sœur de Mme. la maréchale de Grouchy.

D. C.

LES ÉMAUX FRANÇAIS

ET

LES ÉMAUX ÉTRANGERS.

MÉMOIRE

EN RÉPONSE A M. LE COMTE F. DE LASTEYRIE,

Lu à la séance de la Société archéologique de limoges, le 28 novembre 1862;

Par M. F. DE VERNEILH,

Inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie.

(*Suite et fin.*)

Un monument à date certaine, celui qui sert à dater les autres, doit avoir aussi une date précise; et, s'il consiste en un objet portatif, sa provenance ne doit pas être douteuse le moins du monde. — En fait d'émaux limousins, M. de Lasteyrie en connaît-il réellement beaucoup qui répondent à ces conditions? — Nous aussi nous connaissons un assez grand nombre d'émaux que des analogies générales de style, et des raisons de voisinage, permettent d'attribuer au XIIe. ou au XIIIe. siècle et aux ateliers de Limoges.

Ce ne sont pas là cependant des émaux limousins à date certaine, ni à date précise: et la preuve, c'est que si M. de Lasteyrie se hasarde à citer des exemples, il se trouve qu'ils portent tous à faux sans exception.

Ainsi, Éléonore d'Aquitaine a donné, en 1137, à Louis VII un vase en cristal dont le pied est décoré aujourd'hui d'armoiries en taille d'épargne: et M. de Lasteyrie de s'écrier que

ces émaux-là ne venaient pas d'Allemagne. Non, ils n'en venaient point; mais venaient-ils davantage de Limoges? — D'abord, beaucoup de gens croient que les quatre écussons, tous aux armes de France, du vase d'Éléonore ont été ajoutés après coup, par exemple au XIVe. siècle, pour remplacer autant de pierres précieuses employées à un autre usage. On s'explique ainsi la forme inusitée des écussons, qui sont arrondis; celle des fleurs de lis, qui est relativement récente, et enfin l'absence des armoiries de la donatrice.

Mais tenons un moment les émaux dont il s'agit pour des œuvres authentiques du XIIe. siècle. — Le vase d'Éléonore, que conserve le musée des Souverains, après avoir été donné par un certain Mitadol, — quelque émir d'Espagne, — à un duc d'Aquitaine, et par Éléonore à son mari, fut cédé par ce dernier à l'abbaye de St.-Denis. C'est l'abbé Suger qui a fait faire la monture en métal où se voient les écussons émaillés, car c'est lui qui parle dans l'inscription qui y est gravée. Or, Suger, à cette époque, avait à son service sept émailleurs lorrains. — C'était par pur caprice, nous dit-on, puisqu'il connaissait Limoges et l'incontestable supériorité de ses ateliers. Mais, aussi restreinte que l'on se figure la région désignée au XIIe. siècle par le mot de Lorraine, toujours est-il que le grand abbé de St.-Denis avait emprunté ses émaux à l'art germanique; car pendant toute la période romane la Lorraine entière, et en particulier la province française qui porte aujourd'hui ce nom, appartient sans partage au style allemand. Depuis le Congrès archéologique de Metz, c'est un fait admis par tout le monde.

M. de Lasteyrie chercherait à Trèves, plutôt qu'à Cologne, et à Verdun, plutôt qu'à Trèves, le lieu de naissance de ces artistes lorrains. En effet, l'église de Trèves, comme M. de Roisin (1) l'a montré, était en possession de fournir

(1) *La cathédrale de Trèves*, par le baron F. de Roisin, p. 66.

des émaux à celle de Reims « sa sœur, » et le fameux calice attribué à saint Remi (1) n'a probablement pas d'autre provenance. Verdun a produit aussi des émailleurs excellents que les déplacements n'effrayaient point. M. Didron vient de retrouver, à Tournay (2), la trace de ce Nicolas de Verdun qui avait doté l'abbaye autrichienne de Klosterneubourg de son beau rétable émaillé. Déjà en 1181, selon M. Darcel (3) et selon M. de Lasteyrie lui-même, il était en avance sur les émailleurs limousins; car, à Klosterneubourg, toutes les figures sont « réservées » et dorées sur fond d'émail: ce qui ne se fait généralement qu'un peu plus tard. A Tournay, en 1205, sa manière s'est transformée encore, pour obéir à la mode la plus nouvelle. Dans la châsse de Notre-Dame, due à Nicolas de Verdun, et que la cathédrale de Tournay conserve à côté de celle de saint Éleuthère, plus belle, mais plus récente, tous les personnages sont en relief sur fond de métal: l'émaillerie ne sert plus qu'aux bordures et s'efface, selon l'usage allemand du XIIIe. siècle, devant les progrès de l'orfévrerie sculptée.

C'était sans doute un artiste laïque que notre émailleur, et il paraît s'être fixé définitivement à Tournay; car, dans la suite, en 1217, les registres municipaux disent qu'un certain Colars de Verdun fut reçu bourgeois à taux réduit, comme fils de bourgeois. Ce devait être le fils de l'émailleur, car il a le même nom et le même prénom en diminutif. Seulement sa profession a un peu changé. Comme l'émaillerie s'en va, le fils de Nicolas de Verdun s'est fait verrier, un des métiers qui se rapprochent le plus de celui d'émailleur.

(1) *Annales archéologiques*, t. II, p. 263.

(2) Nicolas de Verdun, émailleur au XIIe. siècle, par M. Didron, *Annales archéologiques*, t. XXII, p. 200.

(3) *Excursion artistique en Allemagne*, par A. Darcel, Paris, 1862. p. 20.

Quoi qu'on puisse penser des derniers chapitres de cette curieuse biographie d'artiste, Verdun, qui envoyait des émailleurs à Klosterneubourg, a pu tout aussi bien en envoyer à St.-Denis, où ils auraient eu sur d'autres Lorrains l'avantage de se faire comprendre facilement de ceux qui les employaient, et de ceux qui les secondaient dans leurs travaux. Mais bien que Nicolas de Verdun parlât un dialecte français, bien que nous devions aujourd'hui nous intéresser à lui comme à un compatriote, il appartenait, répétons-le, à l'École allemande ; et les émailleurs de Suger eussent-ils eu exactement la même origine, la signification naturelle de l'appel qui leur fut fait, c'est assurément de témoigner en faveur de l'ancienneté et de la supériorité relative de l'émaillerie germanique.

Peu de temps après la construction de St.-Denis, on émaille l'admirable plaque de Geoffroy Plantagenet, conservée au Musée du Mans ; et, selon M. de Lasteyrie, ce n'est pas du premier coup que l'École limousine arrive à de telles œuvres. — Cette fois toutes les vraisemblances étaient en faveur de Limoges, puisque Geoffroy d'Anjou est mort en 1151, précisément un an avant que son fils épousât Éléonore d'Aquitaine, et deux ans avant qu'il allât se faire couronner dans l'abbaye de St.-Martial. Bien m'en a pris cependant de dire qu'il était seulement « probable et non certain » que la tombe émaillée de Geoffroy avait été faite à Limoges. Au lieu de m'avertir qu'il n'y avait plus à hésiter, M. Hucher, du Mans, m'aurait saisi en flagrant délit, comme M. Labarte, qui avait cru pouvoir attribuer la plaque de Geoffroy aux dernières années du XIIe. siècle ; comme M. le comte Clément de Ris, qui était allé jusqu'au commencement du XIIIe. siècle. M. Hucher n'a pas seulement prouvé, conformément aux prévisions de M. de Lasteyrie, « qu'on se plaisait à rajeunir ce monument en contestant bien arbitrairement son authenti-

cité ; » il a montré de plus, par des textes contemporains aussi clairs, aussi concluants que possible, qu'il était l'œuvre, non du roi Henri, mais de l'évêque du Mans, Guillaume de Passavant. Le moine Jean de Marmoutiers, dans sa « Chronique de Geoffroy, » dédiée à ce prélat lui-même, dit en effet :

« Il fut inhumé dans la très-sainte église de St.-Julien du « Mans, dans un très-noble mausolée que l'évêque Guillaume, « de pieuse mémoire avait élevé à sa noblesse. On y voit l'i- « mage révérée du comte honorablement imprimée en or et « en pierreries, dans l'attitude d'un prince qui semble vou- « loir abattre l'orgueil des superbes et faire grâce aux « humbles (1). — L'évêque établit à perpétuité et dota suffi- « samment un chapelain qui fut chargé d'offrir tous les jours « pour Geoffroy le divin sacrifice à l'autel du Crucifix, près « duquel cet excellent comte repose, afin que le Dieu bon « et miséricordieux daigne avoir pitié de ce prince si miséri- « cordieux lui-même. »

Je n'irai pas jusqu'à dire avec M. Hucher que le tombeau émaillé de Geoffroy, dont la plaque conservée au musée n'était que la pièce principale, avait été élevé « du vivant de ce « prince. » Les expressions du chroniqueur ne me semblent pas assez formelles pour cela. Préparer la sépulture d'un homme de quarante ans, plein de vie et de santé, ce serait un excès de prévoyance qui n'est pas présumable, et que les empereurs romains auraient qualifié de lèse-majesté. Mais, on concilie tout en admettant que les restes de Geoffroy Plantagenet furent déposés provisoirement, selon l'usage, ou sous le pavé, ou partout ailleurs que dans le mausolée destiné à les

(1) « Humatus est autem in sanctissima beati Juliani Cœnomanensis ecclesia, in nobilissimo mausoleo quod ei nobilitati episcopus piæ recordationis Guillielmus nobiliter exstruxerat. Ibi siquidem effigiati comitis reverenda imago *ex auro et lapidibus impressa*, superbis ruinam, humilibus gratiam distribuere videtur. » C'est la paraphrase de l'inscription.

recevoir après le temps strictement nécessaire à son achèvement. — Il nous suffit de savoir que le tombeau de Geoffroy fut conçu et probablement exécuté, avant le couronnement d'Henri II, par l'évêque seul dont il est l'œuvre personnelle. Henri II lui-même n'y prit aucune part et laissa à Guillaume le soin de le doter d'un service quotidien. Ce ne fut qu'en 1161 que ce prince songea à fonder deux autres messes à célébrer chaque jour devant le sépulcre de son père, dont il constate l'existence, sans réclamer l'honneur de l'avoir élevé (1). Du reste, l'inscription de la plaque émaillée confirme le témoignage des chroniques, et conserve au tombeau de Geoffroy le caractère d'une fondation ecclésiastique. Entre toutes les qualités du défunt, celle qu'on exalte devait être particulièrement appréciée par un évêque :

Ense tuo, princeps, prædonum turba fugatur;
Ecclesiisque quies pace vigente datur.

M. de Lasteyrie ne connaît pas encore ces documents, tant la publicité est lente en archéologie. Mais il lui suffira, pour les consulter, d'ouvrir le tome XXVI du *Bulletin monumental* (2). Dans un autre volume du même recueil (3), il se convaincra de plus que, dans le premier domaine des Plantagenets, la tombe de Geoffroy n'offrait pas le seul, ni le plus ancien exemple d'une effigie émaillée de médiocre dimension incrustée dans un grand sépulcre. La tombe de l'évêque d'Angers Fulger, mort en 1149, est décisive à cet égard, et se trouve dessinée avec ses vives couleurs dans la collection Gaignières, ainsi que plusieurs autres tombes émaillées d'Angers et du

(1) *Bulletin monumental*, 1860, t. XXVI, p. 695.

(2) L'émail de Geoffroy Plantagenet, par M. E. Hucher, p. 669-696.

(3) Rapport sur des statues tombales en métal, par M. de Caumont, *Bull. monum.*, t. XXI, p. 460.

Mans, mais plus récentes. M. de Caumont en a donné d'excellentes gravures.

En 1149, pas plus qu'en 1151, le Maine et l'Anjou n'avaient rien de commun avec le Limousin. Au contraire, ces deux provinces accueillaient déjà le style ogival, propagé, sinon créé par Suger et son abbaye. Aussi, la tombe de Fulger a-t-elle ses arcatures en ogive, chose sans exemple à cette époque en Limousin. Il ne reste donc aucune raison de faire honneur à l'École de Limoges de la plaque émaillée de Geoffroy : elle se rattacherait plutôt à l'École allemande, naturalisée à St.-Denis : ce que confirmerait la prédominance des « tons verts » que j'y ai remarquée. Quand on se rappelle ce crucifix colossal, ces candélabres et toutes ces œuvres des émailleurs lorrains de St.-Denis ; quand on songe qu'une prébende avait été affectée à perpétuité à l'artiste chargé de les entretenir, il est impossible de ne pas croire qu'on ait été tenté parfois de les imiter dans le voisinage. Du moment que l'on admet la pluralité des écoles d'émaillerie, on peut donc très-bien, sans contester à l'Allemagne le titre qui résulte pour elle du livre de Suger, dire que la France du Nord a eu aussi son école, importée ou native, mais vivace et féconde. Les belles crosses trouvées par M. Godard-Faultrier, dans les fouilles de l'abbaye de Tous-les-Saints à Angers ; les admirables tombeaux émaillés, d'un style si noble et si pur, dessinés par Gaignières à Braisne, par exemple, aussi bien qu'à Angers et au Mans, en relèveraient logiquement; et s'il fallait, en l'absence de toute indication historique, essayer dans les provinces du Nord un triage de ce qui provient de Limoges, ce serait, je suis fâché de l'avouer, au dessin plus raide, plus roman, de certaines effigies émaillées du XIIIe. siècle qu'il faudrait leur reconnaître cette origine, notamment pour ces statues de deux enfants de saint Louis, Jean et Blanche de France, transportées de Royaumont à St.-

Denis (1), qui retardent si visiblement sur leur date, comme le font en général les édifices et les sculptures gothiques du Limousin, jusqu'au moment où fut commencée, par des architectes du Nord, la cathédrale de St.-Étienne.

Indépendamment de ces importations allemandes et limousines, les germes de l'émaillerie paraissent avoir existé très-anciennement dans la région dont Paris est le centre artistique : une remarque nous porterait du moins à l'avancer. Il y avait à St.-Germain-des-Prés, et il y a encore à St.-Denis, une dalle où Frédégonde est représentée en mosaïque. D'après M. le baron de Guilhermy (2), si bon juge en cette matière, cette tombe a été refaite avec plusieurs autres vers le commencement du XIe. siècle, mais dans tous les cas elle est très-ancienne. Or, le mosaïste impuissant, dans sa maladresse, à rendre par des cubes de verre ou de marbre le dessin de cette effigie de Frédégonde, a imaginé de marquer tous les contours, tous les plis intérieurs du vêtement par de minces filets de cuivre doré. — N'est-ce pas un emprunt non équivoque aux procédés de l'émaillerie cloisonnée ?

Au XIVe. siècle, plusieurs émaux, notamment le piédestal d'une statue de la Sainte-Vierge, donnée par la reine Jeanne et conservée au musée des Souverains, offrent tous les caractères de l'art du nord de la France. D'ailleurs, dans la liste

(1) Voyez la *Monographie de St.-Denis*, par M. de Guilhermy, p. 164. Il suffit, à l'aide des gravures de cet ouvrage, de comparer la tombe de Jean de France à celle de Louis, fils aîné de saint Louis, qui n'est cependant guère plus récente, pour s'assurer de ce retard de style. Il faut noter aussi qu'en 1243, l'année même où mourut Blanche de France, saint Louis séjourna à Limoges en se rendant à Rocamadour. J'imagine qu'il aura commandé à cette occasion le premier des tombeaux émaillés de Royaumont. L'autre l'a suivi de près, en 1247, car il est de la même main.

(2) Voyez la *Monographie de St.-Denis*, par M. de Guilhermy, p. 209.

des orfévres parisiens, il se trouve sept artistes qui tiraient leur surnom de la ville de Limoges (1). Pourquoi auraient-ils oublié le secret des émaux, en changeant de résidence ?

Il y a aussi des émaux anglais, indépendamment des émaux saxons.

Dès la première moitié du XIIe. siècle, l'évêque de Winchester, Henri de Blois, frère du roi Étienne, fait exécuter un bassin émaillé, de forme oblongue, dont les extrémités semi-circulaires sont conservées au Musée Britannique. Le donateur y est représenté, tenant l'objet qu'il offre à l'église, avec l'inscription : *D. Henricus episcopus.* Son nom est encore répété dans les vers qui bordent le bassin sur deux lignes concentriques : « *Dona dat Henricus vivus in ære Deo...* » — On y fait, d'ailleurs, des vœux pour l'Angleterre et l'on vante même l'art des émaux : *Auro gemmisque prior.* Tout en évitant de se prononcer positivement sur la provenance de ce curieux émail, qui a dû être fait de 1139 à 1146, M. Franck inclinerait à penser qu'il est limousin, par la seule raison que l'évêque Henri de Blois était français. Cependant le comté de Chartres et de Blois n'avait encore, de 1139 à 1146, que bien peu de relations avec le Limousin, tandis qu'il touchait à Paris, à St.-Denis, où Henri a dû prendre à la fois l'émaillerie et l'architecture ogivale, dont le chœur de l'église de St^e^.-Croix, bâti par lui à Winchester, est le plus ancien spécimen en Angleterre. Je ne prétends donc pas rattacher l'émail de Henri de Blois aux émaux saxons : — il ressemble trop pour cela à certains émaux du Continent. — Je crois qu'il a été fait par un artiste de l'École allemande, ou franco-allemande, mais en Angleterre et sous les yeux du donateur. Dans tous les cas, il rappelle moins les émaux limousins que ceux de l'Anjou et surtout de l'Allemagne, dont il reproduit les tons clairs

(1) Texier, *Dictionnaire d'orfévrerie*, p. 991.

et doux, où le vert prédomine, ainsi que l'intarissable faconde. Autant, en effet, les émaux limousins sont sobres d'inscriptions, autant les émaux de l'École allemande en sont prodigues. Ainsi, au Musée Britannique, cinq émaux, qui sont donnés comme allemands, sont couverts d'inscriptions en lettres toutes pareilles à celles du bassin d'Henri de Blois, tandis que les émaux limousins, au nombre de dix, sont complètement muets.

Lorsque l'émaillerie, déjà pratiquée depuis plus ou moins long-temps par des laïques, devient un art industriel; lorsque les émaux, au lieu de se faire sur commande, donnent lieu à un commerce régulier, l'Angleterre en achète à Limoges en assez grande quantité pour que le mot d'œuvre de Limoges désigne clairement un objet émaillé. Mais le premier achat de ce genre, qui soit constaté historiquement, se rapporte à l'exil de Thomas Becket en France, probablement à sa rentrée en Angleterre, c'est-à-dire à 1169. Les faits analogues se multiplient dans le commencement du XIIIe. siècle, car ils étaient très-rares jusque-là, et il n'y en a que trois pour toute l'Europe jusqu'en 1200.

Plus tard, dans la seconde moitié du XIIIe. siècle, les artistes de Limoges exécutent des tombeaux émaillés pour des prélats et des seigneurs anglais. Ils n'étaient pas les seuls et n'avaient pas été les premiers à en faire. Nous avons vu que les tombes de Fulger et de Geoffroy, qui affectent encore la forme d'une grande châsse, étaient incontestablement les plus anciens exemples. Nous allons voir bientôt que la tombe d'Henri de Champagne, où il y avait une statue couchée dans une châsse à jour, vient après. Les premières tombes émaillées dont il soit question en Limousin sont celles d'un évêque de Cahors et d'un archevêque de Lyon (1), qui vinrent mourir à

(1) *Émaillerie de Limoges*, p. 84.

Grandmont, sous le pontificat d'Innocent III. Mais, au XIIIe. siècle, les tombes émaillées continuaient à être d'un usage général dans le nord de la France, particulièrement à Angers et au Mans. Les Allemands seuls paraissent n'en avoir jamais fait.

A notre avis, les tombes émaillées de Limoges se distinguaient des autres au XIIIe. siècle par un procédé particulier, le travail au repoussé, appliqué au cuivre; car pour l'or et l'argent il est d'un usage plus général. Formées d'un assemblage de petites feuilles de cuivre, elles employaient infiniment moins de métal que les statues coulées d'un seul jet du nord de la France. Comme les châsses de pacotille et les autres œuvres de Limoges, elles se recommandaient par leur économie, cause bien prosaïque, mais bien puissante de succès.

Ainsi nous voyons, en 1277, les exécuteurs testamentaires de Gauthier de Merton, évêque de Rochester (1), payer une certaine somme, assez faible (40 livres sterling), à Jean de Limoges, pour le prix d'une tombe, non compris les frais de voyage de l'aide qui vient la poser, et les honoraires d'un certain homme de confiance chargé d'arrêter le plan et d'en surveiller l'exécution. Ce monument n'existe plus, par malheur. Peut-être seulement retrouve-t-on, à l'extrémité du chœur de Rochester, le socle en marbre noir qui supportait la statue de Gauthier de Merton. — Pour avoir une idée de ces tombeaux de Limoges, il faut recourir à celui d'Aymar de Valence, comte de Pembroke, à Westminster. Cettte fois, il n'y a point de texte, mais toutes les circonstances concourent à révéler un produit distingué de l'émaillerie limousine. D'abord ce comte de Pembroke, neveu du roi Henri III, était

(1) Gauthier de Merton était chancelier d'Angleterre et il avait dû, en cette qualité, venir à Limoges avec Edouard Ier., en 1274. Voir Rickman, édition de 1862, p. 319.

non-seulement un Français, mais un Aquitain ; car il descendait de l'illustre maison de Lusignan. Son père, Guillaume de Valence, troisième fils du comte de La Marche et d'Isabelle d'Angoulême, avait été sénéchal du Limousin pour Édouard Ier. et seigneur de la ville limousine de Bellac. Il joint lui-même sur son sceau, à ses titres anglais, celui de seigneur de Montignac (sur Charente). Enfin, il portait, ainsi que plusieurs membres de sa famille, le prénom héréditaire des vicomtes de Limoges, dont il était le proche parent. Aymar de Pembroke avait donc toute sorte d'affinités et de relations avec le Limousin, où quelques-uns de ses ancêtres avaient choisi leur sépulture. Il était tout simple que le talent des émailleurs de Limoges fût connu et apprécié dans cette famille.

La statue d'Aymar de Pembroke se trouve dans une des chapelles méridionales du chœur de Westminster. Elle est couverte d'une armure complète et repose sur un socle en bois, décoré d'une arcature, et exhaussé lui-même sur un autre socle en pierre sculptée. La statue est aussi en bois, revêtu de feuilles de cuivre travaillées au repoussé, et assez adroitement assemblées pour que les points de raccord soient encore aujourd'hui peu apparents. Il n'y a d'émaillé que le coussin sur lequel s'appuie la tête, le bouclier, placé immédiatement sur la poitrine, le ceinturon et les attaches des éperons. Le reste est doré. Mais ces émaux sont exécutés avec beaucoup de finesse et ils sont répartis avec goût, de manière à produire un excellent effet. Le même système de décoration avait été appliqué au coffre en bois qui supporte la statue. Il était aussi revêtu de feuilles de cuivre, et, dans le champ des arcatures, des figurines sur fond d'émail représentaient probablement les parents ou les officiers du comte Aymar, ou simplement « des pleureurs », tandis que des écussons aux couleurs de Lusignan garnissaient les tympans

des arcades ; mais ce revêtement a été enlevé presque en totalité, surtout sur la face qui regarde le bas-côté de l'église. On ne voit plus guère aujourd'hui que des lettres et autres points de repère gravés profondément sur le bois du sarcophage, dans chaque arcade feinte et dans chaque tympan.

J'ai relevé avec soin toutes ces marques, analogues aux marques d'appareilleurs ; mais il y aurait peu d'utilité à les reproduire ici : il suffit de les signaler et de les donner pour preuve de la provenance lointaine du monument. — Évidemment, le maître qui avait conçu et exécuté les plaques émaillées ne devait pas les mettre lui-même en place, lorsque toutes les pièces du tombeau seraient arrivées à leur destination. Comme pour l'évêque de Rochester, un artiste moins relevé, un aide, restait chargé d'accompagner l'œuvre à Westminster et de la reconstituer pièce à pièce, après lui avoir épargné les accidents qu'un long voyage en chariot aurait infailliblement occasionnés sans cette précaution.

Je trouve une autre preuve de l'origine du tombeau d'Aymar de Pembroke dans les différences singulières que l'on remarque entre les écussons émaillés et les écussons sculptés sur la pierre. Ces derniers sont burelés de sept pièces, comme le sceau d'Aymar ; les autres sont burelés de onze pièces, ainsi que l'usage s'en était établi en France pour les derniers Lusignan. De même, les merlettes qui servent de brisure sont au nombre de neuf dans les écussons sculptés et dans le sceau, tandis que sur le bouclier du comte elles sont portées au nombre de vingt. L'émailleur a, de plus, fait courir un léger et élégant rinceau sur les étroites bandes d'azur qui alternent avec des bandes d'or dans l'écusson burelé des Lusignan ; mais je ne vois dans cette licence qu'un caprice de l'artiste et un ornement de fantaisie.

Un artiste anglais, M. Burges, dont on se rappelle les succès au concours de Lille, m'a indiqué, à Westminster,

un autre tombeau très-mutilé, dans lequel il croit reconnaître les caractères d'une œuvre de Limoges. La statue est en bois en effet, et a été revêtue de feuilles de cuivre enlevées maintenant en entier ; mais on ne comprend pas comment ce revêtement pouvait être émaillé, car le costume est celui d'un simple moine. D'ailleurs, on ignore le nom du religieux de haute naissance auquel cette tombe a été élevée, ou du prélat qui a voulu, par humilité, être ainsi représenté. Ce pourrait être, ce me semble, un autre Aymar de Valence, évêque de Winchester en 1160 (1) et le propre frère de Henri III, si le lieu de sa sépulture n'est pas positivement connu. Ce qui est certain, c'est que c'était un grand personnage, car il a été enterré dans une place plus honorable qu'Aymar de Pembroke, dans l'enceinte même du chœur, entre les deux piliers qui sont le plus à l'est; et aujourd'hui les Anglais, toujours respectueux, se gardent bien de déplacer cette statue informe d'un inconnu.

A côté de ces productions plus ou moins authentiques de l'École limousine, il y a à Westminster d'autres tombeaux en métal de la même époque, mais d'un genre tout différent et d'origine purement anglaise, qui sont loin de me paraître inférieurs à ceux que nous venons d'étudier. Telle est la statue de la reine Éléonore, épouse d'Édouard Ier., qui a dû être faite, comme celle du comte de Pembroke, dans les dernières années du XIIIe. siècle. Elles sont correctes l'une et l'autre ; mais quelle différence dans la grâce, l'expression, le mouvement et l'élévation de style de ces statues ! La raideur, la sécheresse de l'image de Pembroke tiennent sans doute en partie au procédé d'exécution, quoique les mêmes défauts, bien plus choquants dans les statues de Royaumont, le soient

(1) Selon Corlien, il résigna son évêché à un de ses neveux, nommé aussi Aymar.

bien moins dans certains ouvrages au repoussé faits en plein XIVe. siècle; mais l'éclat des émaux ne les compense qu'imparfaitement : il n'est personne qui ne préfère la statue d'Éléonore coulée en bronze d'un seul jet et uniformément dorée. Elle a coûté plus cher, parce que la matière première y est employée en quantité dix ou vingt fois plus considérable; mais aussi, comme l'artiste a été plus à l'aise pour réaliser l'idéal qu'il avait en vue; comme il a créé une œuvre plus solide et plus durable!

En résumé, la statue de Pembroke qui, je n'en doute pas, a été faite à Limoges, se rapporte à un procédé exceptionnel, singulier, ingénieux, brillant si l'on veut. La statue d'Éléonore révèle en Angleterre un art plus mâle, plus sûr de lui-même, et, pour tout dire en un mot, plus avancé.

De ce que l'émaillerie limousine a envoyé en Angleterre, dans la seconde moitié du XIIIe. siècle, deux ou trois tombeaux pour des personnages dont l'un au moins était plus limousin qu'anglais, il ne faut pas conclure que tous les monuments funéraires où l'émail tient une place quelconque, aussi petite qu'on la suppose, sont l'œuvre de nos émailleurs. On avait fait des émaux en Angleterre avant que l'abbaye de Wutgam eût reçu de Limoges des couvertures d'évangéliaires. On en a fait aussi depuis Gauthier de Rochester et Aymar de Pembroke. A toutes les époques, un art si simple et qui n'avait rien de secret a dû se propager dans une certaine mesure. Ainsi, quand nous rencontrons à Warwick quelques écussons émaillés, quatorze, je crois, employés à varier le soubassement en bronze doré d'un tombeau magnifique, et tel que ni le Limousin ni la France entière n'en ont point d'aussi beau au XIVe. siècle, pourquoi nous figurer qu'on a eu besoin de faire venir de Limoges ces menus accessoires, malgré la guerre, malgré la politique? Lorsque, dans le tombeau du Prince noir à Cantorbéry, nous trouvons, outre

les écussons émaillés, un ceinturon égayé par quelques émaux, comment le détacher de la statue avec laquelle il fait corps, statue évidemment anglaise comme l'architecture de son soubassement ? — Il suffit de savoir qu'en blason émail est synonyme de couleur pour comprendre que les armoiries émaillées se faisaient à peu près partout. D'ailleurs, il existe, au XIVe. siècle, une espèce d'émail qu'on appelle à Paris « émail d'Angleterre ». Pour créer un genre particulier, ne fallait-il pas commencer par faire de l'émaillerie ordinaire ?

Revenons aux tombeaux limousins à date certaine. On sait qu'il en fut fait deux pour la Bretagne, après l'époque où la vicomté de Limoges fut portée par un mariage dans la maison ducale de ce pays. Mais ces monuments, élevés à la duchesse Blanche (1) et à Jeanne d'Avaugour, ne sont plus connus que par des textes ; on n'en a pas même de descriptions.

M. de Lasteyrie nous dit que « les tombes des comtes de « Champagne, ces voisins immédiats de la Lorraine et presque « de l'Allemagne, étaient ornées, on le sait, d'émaux exé- « cutés à Limoges » (2). Il y a dans cela quelque chose de vrai ; car, en 1267, le jour de l'octave de saint Luc, Gui, prieur de Grandmont, écrivait à Thibaud V, comte de Champagne et roi de Navarre, pour le prier de payer à Jean Chatelas, bourgeois de Limoges, le prix du tombeau de Thibaud IV, son père (3). Mais il y a aussi des erreurs que j'ai contribué moi-même à propager. — Il existait à St.-Étienne de Troyes deux splendides tombeaux des comtes de Champagne, et ce sont les seuls qui soient célèbres, les seuls que l'on connaisse par de minutieuses descriptions, les seuls enfin dont on sache positivement qu'ils étaient décorés d'émaux.

(1) Il résulte d'un document publié par M. le baron de Wismes, que cette tombe coûta 450 livres.

(2) *Bulletin arch. du Limousin*, p. 114.

(3) *Émailleurs de Limoges*, p. 83.

Le premier, qui renfermait la dépouille mortelle du comte Henri Ier., le Libéral, avait l'aspect d'une grande châsse à jour, dans l'intérieur de laquelle se trouvait une statue couchée. Cette statue était en bronze doré comme l'ensemble du tombeau ; mais le dessus de la châsse offrait deux statuettes, l'une de Henri Ier., l'autre de saint Étienne, en demi-relief et en argent. Elles se trouvaient de chaque côté d'une grande croix, dont le sommet portait un sujet émaillé, tiré des Prophéties d'Isaïe, et quelques figurines aussi en argent. Tous les autres émaux, disposés par petites plaques, alternaient sur les frises avec des ornements ciselés comme dans la châsse des Trois-Rois, à Cologne. Aucun doute n'est possible à cet égard ; car on a de ce tombeau non-seulement une description, mais un ancien dessin très-étudié, dont M. Gaucherel a tiré une belle gravure (1). On a aussi conservé les inscriptions, dont l'une nous apprend que le tombeau d'Henri Ier. avait été élevé par sa veuve Marie, fille de Louis VII :

Principis egregios actus Maria revelat,
Dum sponsi cineres tali velamine velat.

Henri-le-Libéral, ou le Large, mourut en 1180. Selon toute apparence, sa tombe fut commencée immédiatement après ; et, chose remarquable ! pendant que la comtesse Marie s'occupait de ce monument, sa mère, la reine Adèle, en élevait un pareil dans l'abbaye de Barbeau à la mémoire de Louis VII, mort aussi en 1180. On sait du moins qu'il était en cuivre et en argent, et qu'il avait été fait *arte nova ;* ce qui paraît se rapporter à l'emploi des émaux.

Le second tombeau de St.-Étienne de Troyes était celui de Thibaud III, mort en 1201. Sa forme générale, plus rappro-

(1) *Ann. arch.*, t. XX, p. 80.

chée du type qui prévalut dans les derniers siècles du moyen-âge, était celle d'un sarcophage massif surmonté d'une statue couchée et entouré de statuettes disposées dans des niches. Les métaux précieux y étaient employés en bien plus forte quantité, car non-seulement la grande statue du comte, mais les dix statuettes du sarcophage, le fond des niches et une partie de l'ornementation étaient en argent. Du reste, l'analogie était évidente entre les deux tombeaux de St.-Étienne ; et, par exemple, les émaux en petites plaques alternaient à l'allemande avec des feuillages sculptés, et ne jouaient qu'un rôle de plus en plus secondaire. La statuaire et la sculpture d'ornement faisaient presque tous les frais de la décoration, qui était merveilleusement riche par le dessin comme par la matière.

Tel était le splendide monument dont M. l'abbé Texier avait voulu faire honneur à l'École limousine et à l'émailleur Jean Chatelas. Les cendres de Thibaud IV, disait-il (1), avaient été réunies dans la même tombe à celles de Thibaud III, et Thibaud V, fils de l'un et petit-fils de l'autre, n'avait acquitté qu'en 1267 ce double tribut de piété filiale.

En effet, l'effigie de Thibaud IV se voyait sur le tombeau de son père, et c'est la seule explication que je puisse trouver à l'évidente confusion dans laquelle était tombé M. Texier ; mais il était représenté en petit enfant, avec sa sœur Marie et dans la même niche, au même titre que Louis VII, Henri Plantagenet et Sanche-le-Fort, c'est-à-dire comme membre de la famille du défunt. Aussi, l'inscription qui accompagne les deux enfants est-elle ainsi conçue :

Dat pro patre duos Deus hos flores adolere
Ut tibi ver pacis Campania, constet habere (2).

(1) *Dictionnaire d'orfévrerie*, p. 1400.
(2) *Annal. arch.*, t. XX, p. 94.

D'ailleurs, une autre inscription attribue expressément à Blanche de Navarre, veuve de Thibaud III, l'exécution du tombeau :

Hoc tumulo, Blancha, Navarræ regibus orta,
Dum comitem velat, quo ferveat igne revelat.

C'est la même formule que pour le tombeau d'Henri Ier., comme c'est la même origine et le même style d'émaillerie. M. de Lasteyrie n'hésitera donc pas à reconnaître que nous nous égarions tous les deux sur les pas de M. l'abbé Texier. Aussi bien, il était vraiment incroyable qu'un émailleur quelconque eût été assez riche pour faire l'avance du prix d'un tombeau d'argent. Cela se conçoit au contraire pour un tombeau de cuivre, comme était probablement celui de Thibaud IV (1), et encore l'artiste attendait-il impatiemment la restitution de ses déboursés.

Du reste, je suppose volontiers avec M. de Lasteyrie que cette tombe de Thibaud IV était rehaussée d'émaux. Néanmoins nous ne le savons pas positivement : j'ignore même, pour ma part, où elle avait été érigée et ce qu'elle est devenue. Enfin, je me demande si, au lieu de se trouver à Troyes « dans le voisinage immédiat de l'Allemagne, » elle n'était pas à Pampelune avec celles des autres rois de Navarre ; car c'est dans cette capitale que Thibaud IV mourut en 1253. Dans ce cas, il était naturel que Thibaud V s'adressât de préférence aux émailleurs d'une ville où il passait fréquemment et où il revint en 1269, lorsqu'il apporta aux moines de Grandmont les reliques de saint Macaire. Le texte de 1267 ne prouverait donc rien pour l'origine des magnifiques tombeaux élevés à

(1) Thibaud V avait mis si peu de zèle à élever le tombeau de son père, qu'il ne devait point avoir imité les prodigalités de Marie de France et de Blanche de Navarre.

Troyes soixante et quatre-vingts ans auparavant dans des circonstances tout-à-fait différentes. Ils se rattacheraient plutôt sinon à l'École germanique, qui ne faisait pas de tombeaux, du moins à l'École franco-allemande de nos provinces du Nord.

Parmi tous les émaux cités par M. de Lasteyrie, on voit qu'il n'en est réellement aucun qui soit daté d'une manière précise et certaine. Quand nous avons un texte, le monument s'est perdu, et quand nous possédons des monuments, ce sont les textes qui manquent.

M. de Lasteyrie veut-il mieux savoir ce que j'entends par un émail limousin à date certaine? Enfin, j'en connais un, mais depuis bien peu de temps. C'est M. Jules de Verneilh, mon frère, qui l'a découvert l'hiver dernier dans la sacristie de Nexon. On lui avait recommandé d'y voir un coffret, sans date, mais remarquable par ses figurines en relief et néanmoins émaillées. Il aperçut dans le fond de la même armoire un buste d'évêque, de grandeur naturelle, dont les émaux étaient peu apparents à distance, mais qui avait tout l'air d'une bonne sculpture gothique. En effet, sur le revers du collet était gravée une curieuse inscription que personne n'avait lue depuis des siècles et dont on ignorait le sens à Nexon même, quoique ses abréviations soient faciles à comprendre, ainsi que le montrera le fac-simile suivant (V. page 245) :

On voit que si, à la différence des Allemands, les monuments émaillés des Limousins sont « des œuvres modestes où toute personnalité s'efface devant Dieu (1) », la règle souffre d'assez notables exceptions. L'émailleur Aymeric de Chrétien, dans son naïf orgueil, dit tout haut son nom ; il repète deux fois celui du donateur, Guy de La Brugière, et trois fois celui de sa ville de Limoges

On remarquera que notre émailleur met un I pour E dans

(1) *Bulletin arc. du Limousin*, p. 109.


Jules de Vernilly 1862

son nom d'Aymeric, et qu'il commence son surnom de Chrétien par deux lettres grecques, comme on le fait pour *Christus*. Dans le mot DICTI, à l'avant-dernière ligne, certain signe d'abréviation est tracé de telle sorte que le C barré devient, par mégarde, un E incontestable.



L'ancien nom latin de Nexon est *Anexonium;* on en a d'autres preuves. La paroisse de St.-Martin-le-Vieux, dont il est question dans l'inscription, est à 8 kilomètres au nord-ouest de Nexon : à l'aide des cartes de Cassini, on constate qu'il s'y trouve un hameau de La Brugière, ancien domaine ou lieu de naissance du curé donateur. Comment le chef de

saint Ferréol, évêque de Limoges au VIe. siècle, était-il possédé par une église de campagne ? C'est ce qu'explique très-bien un passage du P. Bonaventure de Saint-Amable. A l'époque où les reliques fuyaient les grandes villes, devant les invasions normandes, et se retiraient dans les châteaux les plus forts du pays, le seigneur de Lastours se chargea de protéger contre les profanations le chef de saint Ferréol qu'il garda ensuite, et que ses descendants finirent par donner à l'église de Nexon, la plus importante qu'offrît leur baronnie.

Après le texte, examinons le monument. — M. Jules de Verneilh l'a dessiné avec le plus grand soin, de face et de profil, et s'est plu à le graver sur cuivre. On pourra donc juger du talent d'Aymeric de Chrétien. Il n'avait pas fait précisément un chef-d'œuvre. La tête de saint Ferréol ressemble plutôt au portrait de quelque jeune évêque, un peu mondain, du XIVe. siècle, qu'à l'image idéale d'un saint. Ses moustaches sont retroussées et sa barbe frisée avec trop de recherche. La figure me paraît courte et la physionomie singulière. Mais le buste est modelé au repoussé avec beaucoup de precision et retouché au ciselet avec une grande finesse. Il faut louer aussi la forme originale du plateau sur lequel repose le chef de saint Ferréol. Elle serait digne d'être imitée, car elle s'adapte parfaitement à l'ovale de la poitrine et ne manque pas d'élégance. On remarquera que la croix pectorale du saint évêque s'étale sur une des ogives saillantes du plateau. La mitre, ornée de cabochons et de riches ciselures, est mobile et s'enlevait pour laisser voir le crâne du saint que l'église de Nexon conserve toujours, mais dans un autre reliquaire en argent d'origine assez récente. En regardant à l'intérieur de la tête, on observe qu'elle est formée de plusieurs pièces de cuivre jaune, assemblées et soudées avant la dorure.

Quant aux émaux, ils se réduisent à l'inscription, dont tous les creux sont remplis d'émail vert, et aux quatre-feuilles


Jules de Vroncelly 1862

tracés sur le devant et sur le derrière de la mitre. Les fonds de ces quatre-feuilles sont aussi de couleur verte avec quelques points rouges noyés dans la pâte. Il en est de même des nimbes et des terrains, dont la nuance est seulement un peu plus claire. Les figures sont réservées dans le métal et tous les traits sont rehaussés d'émail rouge, comme c'est l'usage au XIVe. siècle. A cela près, la méthode suivie par Aymeric de Chrétien n'a pas varié depuis 150 ans. Il n'a nullement essayé, par exemple, de faire des émaux translucides, ainsi qu'on en faisait alors en Italie et à Paris. Les siens sont parfaitement opaques et même assez ternes de ton.

Le chef de saint Ferréol n'en est pas moins une œuvre très-précieuse à tous égards, et vous vous féliciterez, Messieurs, qu'elle ait été conservée dans l'église même pour laquelle elle avait été faite. Elle a plus de prix à Nexon que partout ailleurs, et vous direz avec moi qu'elle doit y rester toujours. Elle est en assez bon état pour reprendre sa première destination; mais, en fût-il autrement, la fabrique devrait encore la garder, quelque prix qu'on en offrît. C'est un modeste trésor que celui de Nexon; mais, grâce au chemin de fer, il aura ses visiteurs comme ceux de Conques et d'Essen, et il fera honneur à la paroisse qui le possède.

Le désir de vous décrire des monuments à peu près inconnus, qui tous intéressent l'histoire de l'émaillerie limousine, vient encore de m'entraîner dans trop de détails; mais cette digression sera la dernière.

Je résume en ses points essentiels et je me hâte d'achever ma réponse à M. de Lasteyrie.

Les émaux primitifs, autant qu'il est permis de préciser leur origine, ont pris naissance dans la partie des Iles-Britanniques qui restait étrangère à la domination romaine, et se sont surtout propagés dans la Grande-Bretagne. Le commerce s'en est emparé bientôt et les a répandus sur une foule de

points ; mais plutôt dans le nord que dans le sud de la Gaule, plutôt sur les côtes que dans l'intérieur. Il s'en est trouvé trois exemples, dont un seul important, jusque dans la région qui avoisine Limoges ; mais rien n'autorise à affirmer que cette ville était un des centres de fabrication. La France mérovingienne et carlovingienne conserve l'idée des émaux, mais sans en tirer parti. Elle se borne, à en juger par les monuments et par les descriptions anciennes, à des incrustations grossières de verre coulé ou à des incrustations de verre taillé plus grossières encore (1). Byzance seule fait de l'émaillerie un *art* si fécond, si avancé, qu'il n'y a désormais rien de mieux à faire que de l'imiter dans la mesure du possible. Les émaux cloisonnés sur fond d'or, les émaux à personnages, créés depuis long-temps par les Byzantins, apparaissent en Allemagne vers la fin du Xe. siècle et sous des influences byzantines. Un peu plus tard, à la fin du XIe. siècle, ils se montrent en Aquitaine avec le même aspect, les mêmes caractères, et probablement sous les mêmes influences. Là aussi le contact des Byzantins semble raviver et féconder, sinon créer l'émaillerie, dont les procédés sont d'abord, dans tous les cas, pleinement analogues à ceux des artistes grecs.

Les émaux sur cuivre et en taille d'épargne viennent après, dès le milieu du XIe. siècle en Allemagne ; au XIIe. siècle, en Limousin. Jusqu'aux premières années du XIIIe. siècle, l'École allemande garde l'avantage pour la priorité des inventions, pour l'abondance et la perfection des produits ; mais bientôt, à l'avènement du style gothique, elle se restreint et s'efface devant l'orfévrerie sculptée, puis elle disparaît tout-à-fait ; tandis que l'École limousine, appuyée sur l'industrie et

(1) Ce sont seulement les incrustations qui sont grossières, car l'orfévrerie est parfois d'une étonnante perfection, comme le montre le magnifique ouvrage de M. Baudot, sur les sépultures mérovingiennes.

le commerce, devient plus prospère, plus féconde et plus populaire que jamais. Elle est même alors la seule qui ait un nom, la seule dont parlent les inventaires et les lettres familières, parce qu'en étendant singulièrement les applications de l'émail, elle a ajouté aux grands reliquaires et aux rétables, faits sur commande et le plus souvent sur place, une foule de menus objets destinés à l'exportation; parce qu'elle constitue pour la première fois *un art industriel*. Au XIVe. siècle, l'École limousine s'attarde et s'éclipse, sans s'éteindre, comme l'art français sont entier. Je ne crois pas, par exemple, que Limoges puisse disputer à la Toscane l'invention des émaux translucides sur relief; mais, pour les émaux sur apprêt, pour la vraie peinture en émail, qui débute dans la seconde moitié du XVe. siècle pour briller du plus vif éclat à la Renaissance, Limoges jouit réellement d'un monopole complet. Alors vos artistes remplissent toute la France de leur légitime renommée. Ils travaillent pour l'Allemagne elle-même, et, chose incroyable! si elle n'avait pas été établie par M. Maurice Ardant (1), lorsqu'un de vos émailleurs les plus célèbres, Pierre Raymond ou Rexmond, fait des envois à certains riches négociants de Nuremberg, il donne à son nom une désinence germanique en signant P. Rexmann.

Si ces opinions finissent par prévaloir, sinon dans tous leurs détails, du moins dans leur ensemble, comme je n'en doute guère, le mécompte qu'éprouveront les savants du Limousin sera-t-il donc si douloureux? Il me semble, Messieurs, que l'Allemagne, l'Angleterre et, parmi nos provinces françaises, la Normandie, en ont supporté de plus graves à mesure que l'histoire de l'architecture chrétienne s'est éclaircie. Pourquoi mettrions-nous seuls de l'amour-propre à nous obstiner dans des prétentions qui ont paru long-temps fondées, mais qui ne

(1) *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, t. XII, p. 119.

le sont plus, et qui, du reste, nous avaient été suggérées par des archéologues étrangers à notre province? Les émaux limousins eurent autrefois, et M. de Lasteyrie convient que c'était à tort, « le monopole de la célébrité. » On n'en connaissait, on n'en voyait pas d'autres. Depuis, on s'est aperçu successivement qu'il existait à Venise, puis dans l'Allemagne méridionale, puis dans l'Allemagne du Nord, puis dans l'Anjou, l'Ile-de-France et l'Angleterre, beaucoup d'émaux datés qui paraissent plus anciens et plus beaux que les premiers émaux limousins, tous sans date positive. Il fallait bien en venir à se demander si ces diverses écoles d'émaillerie étaient indépendantes les unes des autres, malgré l'analogie de leurs procédés et la ressemblance de leurs produits; si, en cas de parenté, l'École limousine avait réellement donné naissance aux autres. Or, il se trouve qu'en fait d'émaux incrustés, les seuls dont il s'agisse ici, ceux de Venise, ou pour mieux dire de Byzance, sont à la fois les plus vieux et les plus parfaits de tous. A la vérité, ils sont tous cloisonnés sur or et sur vermeil, sauf quelques exceptions relativement modernes; mais ce procédé d'exécution règne aussi aux débuts de l'émaillerie allemande et de l'émaillerie limousine ou française. C'est peu à peu, et pour permettre de vulgariser les émaux, que le cuivre doré se substitue à l'or et le travail champlevé au travail cloisonné.

Voilà, je le répète, comment la question se présente pour ceux qui tiennent à faire de l'archéologie avec les monuments. Cela ne veut pas dire qu'on se passera du secours des textes, mais que l'on commencera par découvrir et par étudier des monuments avant de les confronter avec les textes. L'expression est consacrée dans ce sens, et elle caractérise très-bien la méthode qui prévaut aujourd'hui dans toutes les branches de l'archéologie. — Ces principes, qui doivent être ceux de M. de Lasteyrie, ne l'ont pas empêché de retracer l'histoire de l'émaillerie limousine pendant une période de huit siècles

qui n'a laissé ni monuments ni textes. Moi-même, je m'étais permis pareille hardiesse, mais seulement pour un siècle ou deux. Peut-être aurait-il été plus logique de dire, ainsi que M. Darcel l'a fait depuis (1), que les émaux limousins avaient dû imiter les émaux champlevés de l'Allemagne ; car, en trente ans comme en cent ou cent cinquante, une industrie peut, à la rigueur, s'importer, se développer, se spécialiser, et dès lors le mot de tablettes de Limoges, employé pour la première fois vers l'an 1170, à propos d'un objet émaillé envoyé en Angleterre, n'enlevait guère de son importance au grand emprunt artistique que Suger a fait à l'Allemagne.

La présence d'une colonie vénitienne à Limoges et quelques autres indices m'avaient engagé à recourir, pour les émaux limousins comme pour les émaux allemands, à une influence byzantine directe, et déjà l'étude du trésor de Conques nous permet de reculer de cinquante ans au moins, c'est-à-dire bien au-delà des travaux de Suger, l'existence authentique, sinon à Limoges, du moins en Aquitaine, d'une école d'émaillerie, toute française par l'iconographie et le dessin, toute byzantine par le procédé d'exécution et le travail cloisonné.

Le parallélisme est donc complet entre l'École limousine et l'École allemande ; mais, dans toutes ses évolutions, cette dernière conserve une incontestable priorité. Pour l'ancienneté relative de ses émaux cloisonnés, pour le retour au procédé des barbares et au travail champlevé, pour la substitution des figures réservées en métal sur fond d'émail aux figures en émail sur fond doré, l'Allemagne est toujours en avance. Mais, comme ces changements, loin d'être dus au caprice ou au hasard, tiennent à des causes sérieuses et à des déductions logiques (2), les deux écoles restent parfaitement indépendantes.

(1) *Excursion artistique en Allemagne*, par A. Darcel, Paris, 1862, chez V. Didron, p. 206.

(2) *Les arts industriels*, p. 33 et suiv.

D'ailleurs, l'antériorité de l'émaillerie allemande est si positive que presque tous ses produits sont de style roman, tandis qu'il reste très-peu d'émaux de Limoges qui ne soient de style gothique, ou tout au moins de style de transition ; et cependant la transition et le style gothique, en fait d'architecture, ne commencent pas plus tôt pour le Limousin que pour l'Allemagne.

Il me reste à me disculper d'un reproche qui me serait très-sensible, si on le trouvait fondé, et auquel je viens de m'exposer plus que jamais, celui d'avoir manqué aux devoirs du patriotisme provincial : « Qui se serait attendu, » s'écrie M. de Lasteyrie, dans une sorte d'indignation, « à ce que « Limoges, resté jusque-là si impassible au milieu de ces con- « testations, dût les voir bientôt se reproduire dans son sein « et s'y formuler même d'une façon plus absolue qu'elles ne « l'avaient fait jusque-là ? C'est pourtant ce qui a eu lieu « naguère aux assises que Messieurs de l'Institut des provinces « sont venus tenir dans cette ville, et encore cette attaque « est-elle venue d'un savant que le Limousin est presque en « droit de considérer comme un de ses enfants, d'un voisin « bien proche, d'un fils de cette province sœur que la Société « archéologique de Limoges s'est toujours plu à embrasser « dans le cercle de ses travaux, etc. (1). »

Vous le savez tous, Messieurs, les liens qui m'attachent au Limousin sont plus étroits encore que ne le croit M. de Lasteyrie, et je reconnais que mes obligations patriotiques, pour se partager entre deux provinces, ne sont diminuées envers aucune d'elles. Cependant je crois n'avoir rien à me reprocher à cet égard. Si j'ai été plus « absolu » au Congrès de Limoges que M. Labarte ne l'avait été dans son livre, c'est que je connaissais les émaux d'Essen ; si, aujourd'hui, je suis plus

(1) P. 111.

absolu encore, c'est que je connais mieux les émaux primitifs de Londres et les émaux cloisonnés de Conques. Fallait-il vous dissimuler ce que je crois être la vérité la plus évidente ? — Mais quand on pose publiquement une question dans un Congrès scientifique, apparemment on la considère douteuse, et on doit s'attendre à ce qu'elle soit envisagée sous plus d'une face, même par les gens du pays. M. de Lasteyrie, pourtant, ne leur reconnaît pas ce droit ; et, d'un autre côté, il exclut aussi les étrangers, pour peu qu'ils aient chez eux des émaux ; car il récuse d'avance l'opinion de M. de Quast sur l'antériorité des émaux allemands, en le félicitant de ne l'avoir pas exprimée. Il ne resterait donc pour juges que les indifférents, ceux qui n'étaient pas à portée d'étudier la question, et qui, le plus souvent, la connaissent à peine.

Pour moi, je n'exclus et je ne récuse personne. Il n'y a qu'une archéologie : chaque pays ne peut avoir la sienne. Tout se tient, tout se lie en pareille matière. Il faut, pour chaque grande question, constater un à un tous les faits, en quelque lieu qu'ils se soient produits. Avant de placer une opinion quelconque en dehors et au-dessus de la discussion, il faut avoir recueilli tous les témoignages, sans égard aux barrières de douanes. En archéologie, le patriotisme de bon aloi consiste, selon moi, à rechercher patiemment les titres artistiques de son pays, de sa province, puis à les mettre en lumière le plus possible ; — et je doute que cette préoccupation soit plus constante dans les écrits de M. de Lasteyrie que dans les miens. — Mais fermer les yeux sur les titres d'autrui, sur les gloires des autres nations et des autres provinces, c'est ce qu'on ne doit pas faire et ce que je tâche d'éviter pour mon compte.

Il y a plus de bonne foi parmi nous que ne le suppose M. de Lasteyrie : « Ce n'est pas à un Anglais, » dit-il, que l'on s'adresserait, s'il « s'agissait de consacrer l'antériorité des

« découvertes de Denis Papin ou de Salomon de Caux. » Et pourquoi non? Moi, j'ai l'esprit ainsi fait que les droits de nos compatriotes à l'invention de la vapeur me paraîtront bien plus sérieux quand ils seront reconnus dans le pays de Watt.

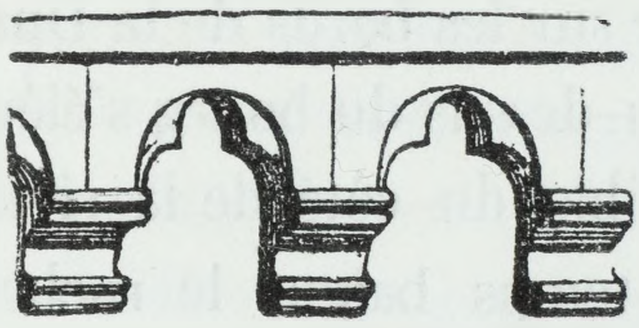
N'oublions pas que les Allemands nous ont donné l'exemple de la loyauté la plus scrupuleuse dans l'archéologie internationale. Sur une question bien autrement importante que celle de l'antériorité des émaux du Rhin, et à une époque où on ne croyait guère en France à l'origine française de l'architecture ogivale, M. Mertens, de Berlin, nous accordait cette gloire, ou, pour mieux dire, il nous l'offrait. Parmi les savants qui ont contribué depuis à faire connaître dans tous ses développements ce grand fait, si flatteur pour notre amour-propre national (car il est vraiment capital dans l'histoire de l'art), on compterait autant d'Allemands que de Français : M. Schnaase et M. de Quast, par exemple. Un des ouvrages de ce dernier (1) est spécialement destiné à montrer, par son texte et par ses gravures, que les sources auxquelles a puisé l'architecte de la cathédrale de Cologne ne se trouvent point en Allemagne, mais qu'elles remontent, par Amiens, Soissons et Paris, jusqu'à St.-Germer, cette pauvre abbaye du département de l'Oise.

Après cela, je ne vois pas pourquoi nous ne permettrions pas à M. de Quast d'avoir une opinion sur les émaux limousins, comme on m'a permis en Allemagne d'en avoir une sur le dôme de Cologne. Chacun de nous a ses préventions, et je ne crois pas que M. de Quast en soit exempt tout-à-fait ; mais toutes les fois qu'il s'agira de juger en pleine connaissance de cause les titres de gloire de l'art français du moyen-âge, qui est en même temps l'art chrétien par excellence, pour les contester sans passion ou les admettre de bonne grâce, je me

(1) Die entwicklung der Kirchlichen Baukunst des Mittelalters. Berlin, 1858, chez Ernst et Korn.

fierai plutôt à M. de Quast qu'à la plupart des membres de l'Institut, fussent-ils à la fois, comme M. Beulé, des deux Académies des inscriptions et des beaux-arts.

Je regrette, Messieurs, de ne pas reconnaître par plus de déférence l'honneur que M. le comte de Lasteyrie nous a fait à tous et la courtoisie dont il a usé envers moi. Mais je ne saurais me défendre à demi, ni abandonner sur aucun point essentiel l'opinion que j'avais embrassée, lorsque les faits qui se découvrent de jour en jour viennent tous la confirmer. Je vous avais conseillé, non pas durement, ce me semble, mais franchement, de ne plus croire à l'antériorité, à l'universalité des émaux limousins, et de vous borner à soutenir qu'ils sont indépendants de l'École allemande : — ce qui ne serait pas déjà sans difficultés. — C'est ce que je vous conseillerais encore, avec une conviction de plus en plus assurée, si vous n'aviez pas reçu dans un autre sens des avis plus autorisés et plus agréables que les miens. Conservez donc vos anciennes prétentions, et, ce qui sera plus méritoire, efforcez-vous de les faire accepter, comme des droits, par le public archéologique, qui paraît de moins en moins disposé à les accueillir. Personne ne se réjouira plus sincèrement que moi de vos succès. Qu'il me soit permis seulement de ne pas vous suivre dans une entreprise que je juge impossible.



RAPPORT

SUR UNE

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE

DANS LE DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES;

Par M. Alfred—Paul SIMIAN,

Membre de la Société française d'archéologie.

A M. DE CAUMONT, directeur de la Société française d'archéologie.

Le département des Hautes-Alpes n'a donné lieu qu'à un très-petit nombre de travaux archéologiques, et pourtant il renferme beaucoup de constructions civiles et religieuses des ères romane et ogivale, qui sont très-dignes d'être visitées et décrites. Malheureusement la plupart de ces édifices sont situés sur des rochers escarpés d'un accès difficile et parfois dangereux.

Deux châteaux seulement, dans les environs de Gap, sont facilement abordables : ce sont ceux de Tallard et de la Bâtie-Neuve.—Nous allons successivement les décrire.

Château de Tallard.— La petite ville de Tallard est coquettement assise sur les bords de la Durance, à deux lieues au midi de Gap. Au-dessus du bourg s'élève le château, complètement inaccessible du côté de la rivière. Les eaux de la Durance ont long-temps baigné le rocher sur lequel il est bâti; mais elles en sont aujourd'hui assez éloignées, et leur ancien lit est occupé par des jardins parfaitement cultivés.

Le château proprement dit a la forme d'un vaste polygone irrégulier, flanqué de cinq grosses tours rondes. Au milieu

s'élève un donjon carré. Devant ces bâtiments s'étend une grande cour rectangulaire, fermée, du côté du bourg, par une longue galerie et, du côté du fleuve, par une haute et épaisse muraille, jadis crénelée.

Toutes ces constructions, excepté la magnifique chapelle qui en fait partie, sont bâties en moëllons irréguliers assez mal appareillés.

La porte principale de cette féodale demeure s'ouvre au nord. Elle est ogivale, surmontée d'élégants et redoutables moucharabys, et flanquée de deux tours rondes percées de meurtrières et d'ouvertures carrées, destinées sans doute à servir d'embrasures à des couleuvrines. Quand on entre par ce portail grandiose, on s'arrête involontairement, saisi d'une religieuse admiration : à droite, s'élève une gracieuse chapelle de style ogival, dont le pignon aigu est surmonté d'un charmant clocher de la Renaissance ; au fond, c'est le vieux château et le formidable donjon, qui dominent encore ces ruines imposantes.

La chapelle, de style ogival tertiaire, est un morceau d'architecture des plus remarquables. La porte de ce petit édifice est placée entre deux pilastres ornés de niches quintilobées, richement sculptées, qui se terminent en pinacles aigus à crochets. Les voussures de la porte sont décorées d'une double guirlande de feuilles de chardon. L'extrados offre une bordure de feuillages à crochets, dont le sommet s'élève verticalement en forme de pinacle. Le tympan est bizarrement sculpté en forme de coquille, de l'espèce vulgairement connue sous le nom de *peigne-ratissoire*. Le linteau, chargé d'armoiries malheureusement effacées, est couvert de feuilles de chardon habilement fouillées. La porte est divisée en deux baies, par une colonne torse d'une délicatesse exquise.

Au-dessus de cette porte se trouvent deux fenêtres géminées et subtrilobées, de style fleuri et flamboyant. Plus haut, un pignon à corniches rampantes supporte un petit clocher

percé de quatre fenêtres à plein-cintre, et dont les angles sont ornés de colonnes torses. Sur ce clocher est placée une remarquable statue en pierre, qui nous a paru représenter Moïse, le législateur des Hébreux.

Toute cette charmante façade est bâtie en blocs de marbre rose du pays, régulièrement taillés et appareillés. Les contreforts de ce petit chef-d'œuvre d'architecture, au lieu d'être parallèles au mur, sont disposés de manière à faire face aux angles.

L'intérieur de cet édifice présente une seule nef, divisée en deux travées. Les colonnes, appliquées contre les murs, sont monocylindriques et d'une extrême légèreté. Les chapiteaux de ces colonnes sont décorés d'anges qui portent des banderoles couvertes de versets de l'Évangile. Sur ces chapiteaux viennent retomber les arceaux prismatiques des voûtes. Les clefs de voûtes sont ornées d'entrelacs dorés, admirablement sculptés. Le chœur de la chapelle est éclairé par une grande fenêtre ogivale, à cinq baies, dont les compartiments présentent des figures contournées, ressemblant à des flammes et à des cœurs allongés. A droite, dans le chœur, un magnifique *ciborium* de la Renaissance, orné d'arcatures à plein-cintre et de colonnes torses perlées, avec chapiteaux à décoration végétale, est porté en encorbellement par un ange aux ailes éployées. A gauche, une élégante crédence, dont l'arcade en forme d'accolade repose sur des colonnettes torses, d'une grande finesse, est placée en face du tabernacle. Deux belles cheminées en marbre rose, nécessitées par la rigueur du climat, complètent cette décoration intérieure.

Au-dessus du ciborium, on remarque une ouverture à deux baies, dont les montants et les meneaux sont formés de colonnettes torses en marbre rose. Cette espèce de fenêtre permettait au seigneur de Tallard d'assister aux offices divins, sans quitter ses appartements.

La longue galerie qui rattache la chapelle au château pré-

sente, au rez-de-chaussée, deux portes en arcs Tudor, décorées d'élégantes moulures, et au premier étage, quatre fenêtres à croisillons ornées de colonnettes zigzaguées. Au-dessous de ce bâtiment habité par des fermiers (qui, *proh pudor!* font leur cuisine dans la chapelle), se trouve une immense cave à voûtes ogivales, où l'on déposait très-probablement les provisions du château en temps de siége.

Le château proprement dit est beaucoup moins bien conservé que les parties que nous venons de décrire. Du côté du bourg, il offre trois grosses tours rondes, percées de rares fenêtres et reliées entre elles par des bâtiments élevés. Du côté de la Durance, deux tours, également rondes, défendent le manoir et dominent un véritable précipice. Au milieu de cet ensemble de fortifications, s'élève un donjon carré, beaucoup plus ancien que le reste du château, donjon profondément dégradé et pour ainsi dire déchiré par les hommes et par le temps. Ses murailles n'ont pas moins de 3 mètres d'épaisseur (1).

Le château était autrefois entièrement entouré de fossés et de précipices, et relié par des courtines aux fortifications du bourg. Du côté du midi, les abords du fossé étaient défendus par une tour carrée, complètement détachée de cette immense forteresse.

On ignore l'époque précise de la fondation du château. Les uns veulent l'attribuer à Grégoire, évêque d'Amnice, en Arménie, qui vint prêcher le christianisme dans ces contrées, et mourut à Tallard, en 402; d'autres en font honneur aux princes d'Orange, maîtres au XIIe. siècle de la vicomté de

(1) Ce donjon a été démantelé, comme la plupart des anciennes forteresses seigneuriales, sous l'administration du cardinal de Richelieu. La pioche ne pouvant le détruire, on se contenta d'y pratiquer, à grands frais, d'énormes déchirures longitudinales.

Tallard. Quoi qu'il en soit, le donjon seul du château nous a paru dater de cette dernière époque.

En 1215, les princes d'Orange firent don de ce fief à l'Ordre de St.-Jean de Jérusalem. En 1326, cet ordre guerrier et religieux l'échangea contre le comté d'Alife en Sicile, avec Arnaud de Trians, neveu du pape Jean XXII. Anne de Trians, petite-fille de ce seigneur, épousa, en 1400, Antoine de Sassenage. Françoise de Sassenage, fille de la précédente, s'unit, en 1439, à Antoine baron de Clermont, et Tallard resta dans cette haute et puissante famille jusqu'à la fin du XVIe. siècle. Nous pensons que le château le Tallard fut reconstruit en grande partie par un Clermont, pendant le XVe. siècle. Des documents que nous avons sous les yeux prouvent que ce manoir a été également restauré au XVIe. siècle (en 1546).

Henri de Clermont vendit, vers 1570, la vicomté de Tallard à Alexandre de Bonne, comte d'Auriac. Ce seigneur fut l'un des acteurs les plus infatigables des terribles guerres religieuses du XVIe. siècle en Dauphiné (1).

Il était catholique, tandis que son illustre cousin Lesdiguières était huguenot.

En 1580, ce dernier vint mettre le siége devant le château de Tallard. Désespérant de prendre la place de vive force, Lesdiguières tenta de la réduire par la famine, et la bloqua. Alphonse d'Ornano et le grand-prieur d'Angoulême essayèrent vainement de faire lever le blocus. Les assiégés commençaient à manquer de vivres, lorsque le maréchal de

(1) J'ajouterai que les habitants du bourg de Tallard, pendant les guerres de religion, combattirent pour leur foi et leur indépendance avec un acharnement et un héroïsme qui firent de cette petite place le boulevard du catholicisme en Dauphiné. — Voir, pour de plus amples détails, l'*Histoire des guerres de religion dans les Hautes-Alpes*, par M. Ch. Charronnet, un vol. in-8°., Gap, 1861.

Tavannes vint à leur secours. A la tête de 400 *argoulets*, il battit Lesdiguières, qui fut forcé de lever le siége et obligé de regagner Gap un *peu plus vite que le pas*, suivant la naïve expression de Chorier (*Histoire générale du Dauphiné*).

En 1589, la ville de Gap étant tombée au pouvoir de Lesdiguières, et Tallard résistant encore à ses troupes, deux officiers de la garnison de ce château, Le Moulin et Bajole, demandèrent, dit Videl (*Histoire du connestable de Lesdiguières*, Rocolet, 1638, in-folio), à être admis en la présence du capitaine huguenot. « Nous venons, dirent-ils, rendre « hommage à la puissance du seigneur des Diguières, et lui « offrir de le mettre dans Tallard. La meilleure partie de la « garnison nous appartient, et, moyennant quelque argent, « nous promettons de rendre la place. — Qui me répondra de « votre franchise? répliqua Lesdiguières. — Envoyez avec « nous deux des vôtres qui reconnaîtront nos soldats : tous « ceux qui porteront une aiguillette sur l'épaule gauche sont « à nous. »

Lesdiguières désigne deux de ses hommes d'armes, La Broussaille et Jacques Platel. A leur arrivée au château, Bonne d'Auriac passait ses soldats en revue. La plupart portaient une aiguillette sur l'épaule gauche. — Les deux envoyés reviennent et Lesdiguières satisfait de leur rapport, donne 800 écus à Bajole et à Le Moulin, et arrête avec eux le moment de l'exécution. Au jour fixé (9 mars), le rusé huguenot, suivi de 100 braves, arrive à Tallard. — La petite troupe, favorisée par une nuit obscure, vient se poster au pied de l'une des tours du château, dans l'endroit appelé la Muscadelière. — Au signal convenu, une fenêtre s'ouvre et une longue échelle descend. Plusieurs intrépides soldats ont franchi l'étroite ouverture et le sombre château reste silencieux. — Déjà plus de 20 sont entrés ; aucun ne reparaît. — « Jacques, dit Lesdiguières à « son valet de chambre, monte là-haut et reviens me dire ce

« qui s'y passe. » — « Si je ne reviens pas, répond le fidèle « Jacques Platel, soyez sûr que je ne le pourrai. » — Jacques monte et ne reparaît pas.

Alors Lesdiguières fronce le sourcil et s'irrite lorsqu'un grand bruit se fait dans le château : c'est une cuirasse qu'on frappe à coups redoublés, et une voix qui s'écrie : « Seigneur Desdiguières, vous êtes trahi, retournez-vous-en ! » — Lesdiguières délibérait encore, quand la même parole se fit entendre de nouveau. — Cette voix était celle du vieux chevalier de La Rochette, père d'Alexandre d'Auriac, qui, ne pouvant empêcher cette sanglante trahison, avait défait le plastron de sa cuirasse, pour en frapper la muraille, et prévenir ainsi Lesdiguières (1).

Ce dernier, ne pouvant plus douter de la ruse de guerre de son cousin, quitta ce dangereux château, avec le regret, dit Videl, « d'avoir perdu force braves hommes. »

En 1648, Catherine de Bonne d'Auriac épousa Royer d'Hostun. Ce fut ainsi que Tallard devint la propriété de la famille de La Beame. Camille d'Hostun, fils de Roger, prit, en 1691, en qualité de maréchal-de-camp, une grande part aux avantages que les armées royales remportèrent sur l'électeur de Saxe. Ce fut en représailles de ces services, que l'armée sarde, sous les ordres de Victor-Amédée, duc de Savoie, se jeta sur la vicomté de Tallard, et brûla le château, le 12 septembre 1692.

En 1715, la vicomté de Tallard fut érigée en duché-pairie.

Cette terre ne resta que jusqu'en 1739 dans la famille d'Hostun. Elle passa successivement, par des mariages ou des dispositions testamentaires, dans les familles de Sassenage et de Veynes.

(1) Le chev. de La Rochette ayant menacé de tout divulguer, son fils l'avait enfermé dans une chambre haute dont les fenêtres s'ouvraient sur la Muscadelière.

Elle appartient aujourd'hui à M. le marquis de Béranger (1).

La petite ville de Tallard n'offre rien de bien remarquable au point de vue archéologique. On peut toutefois jeter un coup-d'œil sur quelques fragments de ses anciens remparts. Son église est du XVIe. siècle. La façade de cet édifice est sans caractère; mais la porte principale de cette église est fort belle. Elle présente deux pilastres en pierre dure chargés de médaillons à têtes de saints, surmontés de chapiteaux à décoration végétale. Ces pilastres supportent un linteau orné d'enlacements prismatiques flamboyants habilement détachés de la pierre. Ce magnifique linteau porte la date de 1549.

Le font baptismal de cette église offre la forme d'un cylindre pédiculé, garni de cercles en relief. Il est porté sur trois lions d'une physionomie parfaitement héraldique. Le tout est en pierre du pays affreusement badigeonnée.

Château de la Bâtie-Neuve. — Ce vieux monument, en grande partie ruiné, est situé à quelques kilomètres de Gap, sur la route d'Embrun. La colline sur laquelle il est placé ne s'élève que médiocrement au-dessus du niveau de la plaine. Elle est parfaitement accessible de tous côtés. Le château de la Bâtie a la forme d'un rectangle allongé. Il est flanqué de quatre tours cylindriques, percées de fenêtres à croisillons du XVIe. siècle. Ces tours sont construites en petits moëllons assez régulièrement taillés. Dans l'une de ces tours, on remarque une voûte à arceaux prismatiques, dont les retombées se font sur des consoles à décoration végétale. Ces tours sont reliées, entre elles, par de hauts bâtiments dont une partie seulement est habitée. Dans un de ces bâtiments, nous avons examiné avec beaucoup d'intérêt un charmant escalier de la Renaissance. Les voûtes de cet escalier sont surbaissées et couvertes de pendentifs et d'arceaux dont

(1) Ce propriétaire, nous devons le dire, ne fait rien pour arracher ce magnifique château à une complète destruction.

les retombées s'effectuent sur d'élégants pilastres construits en pierres vermiculées.

A l'une des extrémités du château, nous avons remarqué une grosse tour cylindrique, à laquelle est soudé un épi triangulaire. Cette tour, que nous croyons être le donjon du château, nous a paru beaucoup plus ancienne que le reste de cet édifice. Les ouvertures de ce donjon sont étroites, rectangulaires et sans aucun caractère (1).

L'église de la Bâtie-Neuve, construite à la même époque que le château, c'est-à-dire au XVIe. siècle, ne présente rien de bien curieux. Toutefois, elle renferme deux charmants autels de la Renaissance, surmontés de grands rétables ornés de colonnettes torses et d'arabesques d'un travail remarquable.

Non loin du bourg de la Bâtie-Neuve est situé, sur une montagne assez élevée, le village de la Bâtie-Vieille. Au-dessus de ce village, sur un rocher escarpé, s'élève un donjon carré, qui nous a semblé dater du XIIe. siècle. Cette tour, quoique fort délabrée, produit un très-grand effet dans le paysage.

(1) Au commencement du XVIe. siècle, le château de la Bâtie appartenait aux évêques de Gap, qui étaient seigneurs de la terre du même nom. En 1574, Paparin de Chaumont, l'un de ces évêques, fut expulsé de cette forteresse, qui tomba au pouvoir d'un capitaine nommé Poligny. Ce dernier la livra aux Protestants. Au mois de mars 1576, un gouverneur de Gap, nommé du Monêtier, animé contre l'évêque d'une haine implacable, décida que le château de la Bâtie-Neuve serait démantelé. En vain ses officiers implorèrent sa pitié, en vain les habitants du village le supplièrent de respecter ce monument, les Protestants eux-mêmes, pris en cette circonstance d'un bel amour pour les arts, représentèrent qu'il serait dommage de renverser un édifice aussi remarquable; du Monêtier demeura inflexible; il envoya lettre sur lettre pour hâter la démolition, et la pioche et la cognée eurent raison de tout ce qui appartenait à l'évêque (*Les guerres de religion dans les Hautes-Alpes*, par Charronnet, p. 103. Depuis lors, ce château ne s'est jamais relevé de ses ruines.

NOTE

SUR DES

BRACELETS

PRÉSUMÉS CELTIQUES,

Découverts à Vinol, près Montbrison (Loire);

PAR M. VINCENT DURAND,

Membre de la Société archéologique et historique du Forez.

Le hameau de Vinol fait partie de la commune de Bard. Il est situé à moins de 3 kilomètres au sud-ouest de Montbrison, sur le versant méridional d'un long et étroit contrefort qui se détache des monts du Forez et vient expirer au-dessus du Moind, dont ses dernières pentes supportent un théâtre antique.

Sur la crête de ce contrefort existe un chemin vicinal, probablement fort ancien (1), qui conduit à Lérigneux et sert en

(1) A 1,100 mètres en amont de Vinol, et à proximité du chemin dont il s'agit, se trouve un territoire dit le *Champ-de-l'Etra*, dénomination très-caractéristique, et qui se retrouve sur le parcours de toutes les voies antiques de la province. On remarquera aussi un territoire, dit du *Morier* ou *Mourier*, situé à la hauteur même du hameau de Vinol. Or, j'ai cru observer, depuis long-temps, que ce nom et ceux dérivés du même radical indiquaient le voisinage d'une route antique.

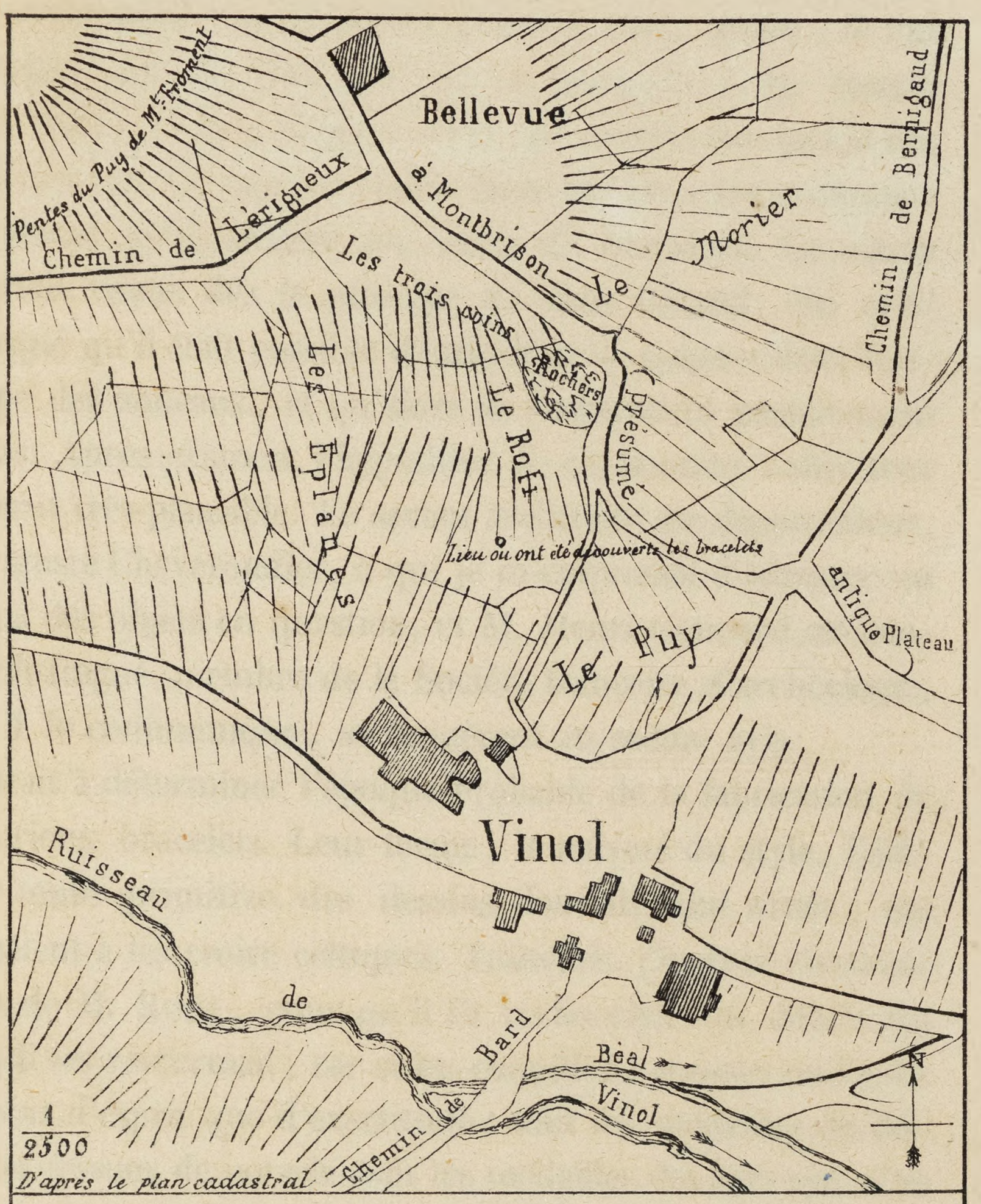
Il est probable qu'à l'époque gallo-romaine le chemin en question mettait, comme aujourd'hui, Montbrison ou plutôt Moind en communication avec l'Auvergne.

outre de voie de communication abrégée entre le Forez et l'Auvergne. A la hauteur de Vinol, ce chemin fait un coude assez brusque et gravit une pente rocailleuse. Il longe, en ce point, une terre appelée le *Champ-du-Rôti.* C'est dans cette terre que vient d'être faite la découverte dont je vais rendre compte :

Vers la fin du mois de novembre dernier, le sieur Jean Giraud, propriétaire du terrain en question, était en train de le défoncer pour y planter de la vigne. Il exécutait, à cet effet, ce que dans le pays on appelle un *minage :* opération agricole qui consiste à ouvrir, sur toute l'étendue du champ, des tranchées parallèles, contiguës, profondes de 60 à 80 centimètres, les déblais provenant d'une tranchée servant à remblayer la tranchée précédente, et ainsi de suite. Il avait de la sorte retourné la moitié de son champ, lorsqu'arrivé à un point qui est indiqué avec exactitude sur le plan ci-joint, son pic rencontra, au fond d'une tranchée, un vase enfoui dans la terre ; celui-ci vola en cent morceaux, et laissa échapper de ses flancs une cinquantaine d'objets en bronze, affectant la forme d'anneaux aplatis et ouverts sur un côté, ou plus exactement de croissants ovales dont les cornes auraient été assez rapprochées.

Le sieur Giraud croit se rappeler que la terre qui entourait le vase présentait une teinte noirâtre prononcée, comparée au terrain ambiant, qui est une argile grossière, provenant d'un granite schistoïde, à moitié décomposé. Il ne remarqua pas si le vase était ou non fermé à son orifice supérieur. Probablement il s'était glissé de la terre à l'intérieur, car, plusieurs semaines après, j'ai vu sur le lieu de la découverte des morceaux d'argile fortement imprégnés de vert-de-gris : preuve qu'ils avaient été en contact avec les anneaux de bronze, dont plusieurs étaient très-fortement oxydés.

Quoi qu'il en soit, le sieur Giraud, négligeant les fragments



Restitution du vase où étaient renfermés les bracelets. VII

LITH. LEMARCHAND

du vase qu'il laissa sur place, se borna à recueillir les objets en métal et les emporta chez lui. La valeur intrinsèque de ces objets le préoccupait exclusivement. En conséquence, il en entama plusieurs avec une lime pour mettre à nu le métal; il en cassa même ou en tordit deux ou trois. Enfin, il eut l'heureuse idée de faire part de sa trouvaille à M. Joseph Rony, notaire à Montbrison, et de lui confier une partie des objets trouvés. Ce dernier voulut bien me les communiquer: il supposait qu'ils avaient pu servir de bracelets. La même idée était venue dès le principe au sieur Giraud, qui avait remarqué qu'il était possible d'introduire le poignet dans l'ouverture des anneaux, et qu'alors ils s'adaptaient parfaitement au bras. Après examen, l'hypothèse de cet honnête cultivateur me parut très-plausible. Le savant archiviste du département, M. Auguste Chaverondier, à qui je m'empressai d'adresser un croquis des objets en question, et M. Henri Gonnard, archéologue distingué, membre de la Société française d'archéologie, à qui il le communiqua, se rangèrent au même avis.

Restait à déterminer l'époque probable de la fabrication de ces curieux bracelets. Leur forme, la naïveté du style, l'élégance toute primitive des dessins dont ils sont ornés, me disposaient à les croire celtiques. Toutefois, j'insistai vivement auprès de M. Rony, pour qu'il fît rechercher les débris du vase qui les renfermait; car si les coquilles, comme on l'a dit avec plus d'esprit que d'exactitude, sont les médailles du déluge, les tessons de poterie sont les médailles des âges qui n'en connurent pas d'autres, et, en raison de leur fragilité même, ils indiquent souvent d'une manière plus sûre l'âge des monuments qu'ils accompagnent, que les monnaies d'or et d'argent qui ont circulé pendant des siècles (1).

(1) « Si la coquille fossile est considérée comme la médaille des cata-
« clysmes et des révolutions du globe, je ne balance pas à considérer

Grâce à l'empressement de M. Rony, vingt-quatre fragments du vase qui nous occupe ont pu être recueillis sur les lieux ; puis une portion du fond, encore revêtue à l'intérieur d'une croûte terreuse tout imprégnée de vert-de-gris, et plusieurs morceaux appartenant à l'orifice supérieur. La pâte en est très-grossière, d'un gris-noirâtre intérieurement, noire extérieurement, remplie de grains siliceux dont quelques-uns de la grosseur d'un pois. Elle présente en abondance des parcelles de mica, espèce minérale d'ailleurs très-répandue dans les roches voisines, à tel point qu'on pourrait croire que la terre du vase a été prise à même l'argile du champ où il a été trouvé. La mise en œuvre ne vaut pas mieux que la matière. Évidemment, le vase dont il s'agit a été modelé à la main, sans le secours de la roue à potier. La surface en est couverte de bosselures. Les bords de l'orifice supérieur, qui est uni et sans aucune moulure, ont été gauchement façonnés. Le fond semble avoir été légèrement convexe, et la pièce devait être mal assise.

Il m'a semblé, mais je n'oserais insister sur cette remarque, que la pâte est un peu feuilletée, comme si elle avait été appliquée par couches superposées sur une forme intérieure. Ceci concorderait parfaitement avec ce qu'on sait du mode de fabrication de la poterie celtique.

Un tout petit fragment, ayant appartenu à l'orifice supérieur, présente cette particularité, que le bord en est rabattu extérieurement. Faut-il voir dans ce détail une irrégularité accidentelle du travail, ou le rudiment d'un bec, ou le point d'attache d'une anse ? C'est ce que je ne saurais décider.

« la poterie funèbre comme la véritable médaille de l'humanité sur la « terre. » — L'abbé Cochet : *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes*, p. 340.

L'épaisseur des parois varie de 4 à 6 millimètres ; celle du plus grand fragment du fond est de 13 millimètres.

J'ai fait une restitution du vase dont je viens de décrire les débris. Sous la forme que je lui assigne, il rappelle beaucoup un vase germain faisant partie de la collection de la manufacture de Sèvres et publié par M. l'abbé Cochet, à la page 32 de ses *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes.* Mais je dois avertir le lecteur que les dimensions réelles pourraient différer notablement de celles que j'ai adoptées : l'irrégularité du travail, et surtout la petite dimension des fragments recueillis ne permettant pas d'obtenir avec une grande précision les rayons de courbure. La hauteur du vase notamment n'est qu'approximative. Je la suppose de 28 centimètres. La capacité intérieure serait de 8 à 9 litres.

Je me suis étendu un peu longuement sur la description de ce vase, parce que sa forme et surtout sa fabrication me semblent se rapporter de tout point aux vases celtiques dont le signalement a été si bien donné par MM. de Caumont, l'abbé Cochet, Féret, Troyon, etc. ; et qu'ici l'âge du contenu me paraît pouvoir être légitimement déduit de celui du contenant.

Je ne pense pas que l'examen des bracelets eux-mêmes vienne contredire cette conclusion.

Quarante-neuf de ces bracelets ont passé sous mes yeux. Ils sont en bronze ; trois sont complètement frustes ; les autres sont, pour la plupart, dans un très-bon état de conservation et revêtus d'une belle patine. Tous affectent la même forme générale, c'est-à-dire celle d'un croissant elliptique aminci à ses extrémités. Ils semblent avoir été assortis par paires, et sont de deux grandeurs différentes. Voici leurs dimensions :

1°. Grands bracelets : grand diamètre extérieur, 79 à 94

millim.; diamètre moyen, 85 millim. — Petit diamètre, 58 à 70 millim.; diamètre moyen, 64 millim.

Distance entre les deux pointes du croissant, 32 à 51 millim.; distance moyenne, 40 millim.

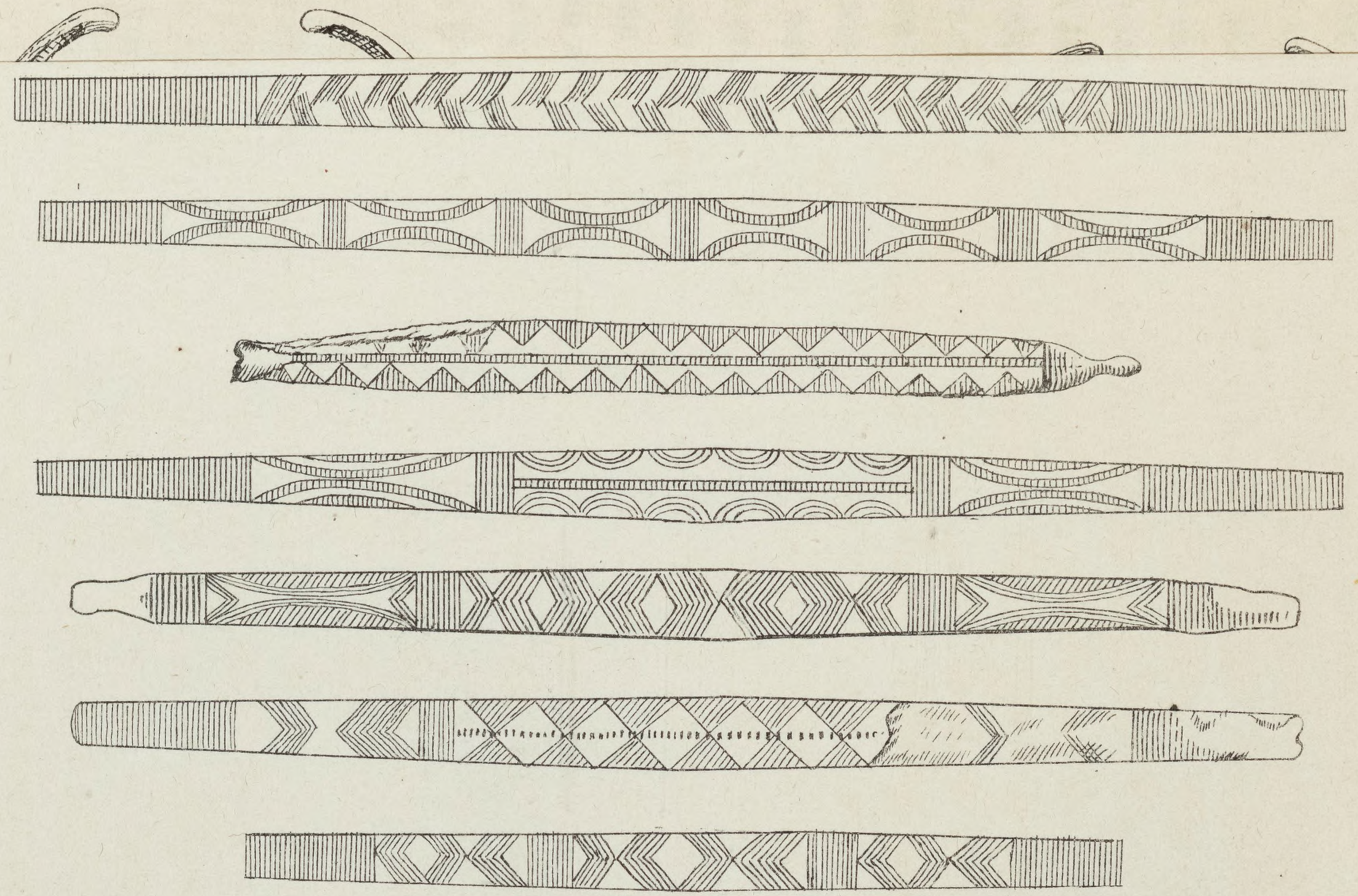
2°. Petits bracelets : grand diamètre, 60 à 66 millim.; diamètre moyen, 64 millim. — Petit diamètre, 47 à 52 millim.; diamètre moyen, 50 millim.

Distance entre les pointes du croissant, 30 à 38 millim.; distance moyenne, 33 millim.

J'ai compté quarante grands bracelets et neuf petits.

Tous ces bracelets présentent sur leur face extérieure une arête saillante, qui a été arrondie chez quelques-uns. Ils sont ornés de dessins gravés au trait, que j'ai reproduits avec la plus minutieuse exactitude. Ces dessins, qui semblent avoir été obtenus à l'aide d'une espèce de burin, sont d'une exécution matérielle assez incorrecte; mais ils sont de bon goût et d'un effet agréable. La simplicité des motifs n'exclut pas la variété : ils sont très-bien appropriés surtout aux moyens d'exécution. Ce sont des demi-cercles, des losanges, des tresses. On dirait que l'ouvrier s'est inspiré des ornements qu'un âge plus primitif encore obtenait à l'aide de lanières, d'écorces ou de brins de paille artistement entrelacés. Cette naïveté de style et de procédés me paraît caractéristique d'une antiquité reculée et des progrès d'un art en voie de formation. Un phénomène inverse s'observe aux époques de décadence. Quand à une civilisation matérielle raffinée succède une période de barbarie relative, l'inhabileté de l'ouvrier se trahit surtout dans la réalisation imparfaite de certains types très-perfectionnés qui se perpétuent en dégénérant. C'est là ce qui distingue nos bracelets des produits de l'époque mérovingienne qui, tout imbue encore des traditions de l'art roman, s'efforçait d'en reproduire tant bien que mal les formes riches et compliquées, et

BRACELETS DÉCOUVERTS À VINOL.



Faces extérieures développées

V. D.

Lith Lemarchand Caen

donnait particulièrement tant de place aux motifs empruntés à la nature animée.

Un détail bien digne de remarque, c'est que, nonobstant la diversité des dessins qui les ornent, nos bracelets portent uniformément à leurs extrémités des stries verticales multipliées. Ne pourrait-on pas supposer que ces stries ont été pratiquées en vue de rendre les surfaces rugueuses, et de permettre ainsi d'adapter aux pointes du croissant deux lanières de cuir ou d'étoffe destinées à se nouer sous le bras et à fixer solidement le bracelet à sa place ; car on ne se rend pas compte aisément des moyens qui ont dû être employés pour l'assujettir ? Ce n'est là qu'une hypothèse ; je la soumets aux hommes compétents (1).

Les curieuses fouilles faites, en 1854, dans le lac de Bienne ont amené la découverte de bracelets gaulois qui ont été décrits ainsi : « Anneaux entr'ouverts, d'un diamètre intérieur « de 2 pouces 1/2 à 3 pouces 1/2, et qui ont pu se porter « soit au bras, soit autrement. Ils sont unis sur leur face « interne et chargés d'ornements sur leur face extérieure. Le « dessin atteste un goût parfait (2). »

Je n'ai malheureusement pas sous les yeux le dessin de ces objets ; mais la courte description qu'on vient de lire s'applique parfaitement aux bracelets trouvés à Vinol.

Nous avons dit que le propriétaire du champ où ils ont été découverts en avait brisé plusieurs pour chercher à reconnaître le métal dont ils étaient formés. J'ai observé sur la cassure de l'un d'eux, plusieurs petites cavités de la dimension d'une forte tête d'épingle. Ces petites géodes sont tapissées, à l'intérieur, de cristaux microscopiques de couleur bleue. Il

(1) Il faut remarquer toutefois que ces stries, comme les dessins, ne se voient que sur la face extérieure.

(2) *Magasin pittoresque*, t. XXIII, p. 183.

serait à désirer qu'une analyse du bronze employé fût faite par un métallurgiste exercé : cette analyse pourrait conduire à des résultats intéressants, touchant le mode de fabrication, et peut-être aussi touchant la provenance du métal mis en œuvre.

Un exemple remarquable de ténacité a été donné par un bracelet qui, après avoir été redressé avec effort, a été courbé en sens inverse sans se rompre.

Quel âge assigner aux objets qui nous occupent ? Je ne me hasarderai pas à donner une réponse catégorique à cette question. Le vase est d'un travail tout-à-fait primitif; les bracelets témoignent d'un art plus avancé. Peut-être, en reportant leur fabrication à un siècle ou à un siècle et demi avant la conquête romaine, ne s'éloignerait-on pas trop de la vérité.

Il serait plus téméraire encore de rechercher, à vingt siècles de distance, les causes qui présidèrent à l'enfouissement de cette parure. Maintenant qu'elle est rendue au jour, bornons-nous à lui souhaiter de n'être pas perdue pour l'art et l'histoire de la province. A ce double point de vue, sa place nous paraît marquée d'avance au milieu de la riche collection de documents relatifs au Forez, que M. le comte de Persigny se propose d'installer sous les voûtes héraldiques de la Diana.

Il était important de s'assurer si les fouilles, pratiquées dans le *Champ-du-Bôti*, n'avaient point amené la découverte d'autres débris antiques, dédaignés ou inaperçus par le propriétaire. J'ai visité les lieux, en compagnie de MM. Rony et Albin Chazelle. Nous avons reconnu le lieu précis où était enfoui le vase, dont quelques menus fragments étaient encore mêlés à la terre extraite de la tranchée ; mais, du reste, les investigations ne nous ont donné aucun résultat important. Un morceau de pierre circulaire, percé en son centre et ressemblant à une pierre à aiguiser, avait été déterré par le sieur Giraud, et de

nouveau enfouie par lui, dans un drainage en pierres sèches. Rien n'autorise à croire que ce fût réellement autre chose qu'un débris de meule à aiguiser, tout au plus pourrait-on y voir un fragment de meule à bras, comme on en trouve fréquemment. J'ai vu, épars sur le terrain, quelques rares morceaux de tuiles et de briques d'origine incertaine, et deux fragments de poterie, d'une pâte fine rouge-jaunâtre, ayant appartenu à un vase à panse fortement renflée, dont l'orifice supérieur devait avoir 19 centimètres de diamètre. Ces fragments m'ont paru de fabrique gallo-romaine; mais leur isolement au milieu des champs, l'absence de tuiles à rebords ou d'autres indices d'habitation, me semblent ôter tout intérêt à cette découverte, qui d'ailleurs ne se rattachait que très-indirectement à celle des bracelets que nous avons décrits.



DE LA

RESTAURATION DES ÉGLISES

EN FRANCE,

PAR L'ÉTAT, LES DÉPARTEMENTS ET LES COMMUNES.

DE L'INFLUENCE DE L'ADMINISTRATION ET DE LA LÉGISLATION SUR L'AVENIR DE L'ART.

Analyse d'une allocution prononcée au Congrès scientifique de Bordeaux,

PAR M. R. BORDEAUX,

Inspecteur de la Société française d'archéologie (1).

L'idée de restaurer les monuments est moderne. Au moyen-âge on les raccommodait, parfois aussi on les laissait tomber, sauf à rebâtir plus tard les parties écroulées; mais on refaisait rarement les portions encore solides.

Ce système était celui de l'économie, et il se comprend: l'Église était chez elle, et agissait en propriétaire sage et prudent.....

La Révolution a produit sur l'architecture les effets les plus profonds. Les monuments religieux ont changé de maître, et les conséquences de ce changement de propriétaire n'ont pas été encore assez aperçues au point de vue des destinées historiques de l'art. L'art, hélas! il faut le craindre du moins,

(1) Nous croyons devoir reproduire dans le *Bulletin* l'improvisation faite au Congrès scientifique de Bordeaux par M. Raymond Bordeaux, telle qu'elle a été recueillie par les secrétaires-généraux du Congrès.

semble bien avoir été frappé de mort dans les grands événements qui ont suivi la célèbre nuit du 10 août 1789.

Jamais on n'a tant disserté sur l'art qu'à notre époque. Et cependant il n'y avait pas de critique d'art, ni de musées aux temps où l'art était vivant. L'art n'avait ni gazettes, ni journaux au siècle de Jean de Chelles et d'Eudes de Montreuil, pas plus qu'en celui de Cellini et de Raphaël.....

Pour la génération présente, l'art a été remplacé par le confort, et je ne viens pas discuter ici sur la très-moderne question de l'union de l'art et de l'industrie. Je n'examinerai même pas si ces deux choses ne sont pas inconciliables.

Si l'art et l'industrie semblent à beaucoup de bons esprits séparés par un abîme, en revanche, les limites de l'art et de l'archéologie sont parfois peu distinctes aujourd'hui. L'architecture, par exemple, est vraiment une chose de l'ancien régime.....

On l'a dit avec raison, en voyant la résurrection simultanée de tant de styles opposés : styles antiques, styles du moyen-âge, parmi lesquels il n'en apparaît point un seul qui puisse s'avouer un jour devant la postérité comme l'œuvre vivante et personnelle du XIXe. siècle ; en voyant, dis-je, tant de pastiches, tant d'alliages, tant de réminiscences, on a pu dire avec justice : LE DIX-NEUVIÈME SIÈCLE EST LE CARNAVAL DE L'ART ! »

L'art, si vivace chez nos pères, était une production cléricale et aristocratique. Aujourd'hui, l'État est tout, a pris la place de tout, régit tout, et cette puissance de l'État engendre l'administration, la centralisation, partant l'uniformité, le nivellement, — atmosphère où l'art ne peut vivre.

Le Conseil des bâtiments a pris la place des corporations religieuses : c'est lui qui a la tutelle de l'architecture. L'architecture étant réduite en tutelle et bridée par cent règlements, alignements, etc., comment voulez-vous qu'elle puisse manifester sa force et sa vigueur ?

Voilà pour le présent et pour l'avenir.

Et pour les œuvres du passé, le seul aliment qui reste aux intelligences éprises d'art et de poésie, vous trouvez les mêmes bureaux acharnés à faire une guerre implacable à toutes ces indépendantes et libres manifestations du génie de nos pères. Là, ce sont les administrations militaires qui ont démoli ou mutilé les plus admirables constructions monastiques ; ici, ce sont les bureaucrates de nos préfectures ou de nos mairies qui alignent, bon gré malgré, nos constructions civiles les plus merveilleuses..... Tout ce monde ne respire que la haine et la négation du passé.

L'école romantique, malgré ses exagérations, a rendu sur ce point un service à la civilisation. Elle a excité en France un mouvement heureux commencé en Angleterre, et est venue en aide aux antiquaires. L'école historique moderne a soutenu cette utile réaction. que MM. Guizot, de Salvandy, Vitet, etc., ont propagée.

L'État, substitué par la Révolution au Clergé dans la propriété des grands monuments religieux, avait contracté l'obligation de subvenir aux charges du culte et de lui fournir les édifices nécessaires. Cette promesse fut accomplie ainsi : on rendit aux fidèles des églises dévastées qu'on n'entretint pas, ou que l'on ravagea par des réparations telles que celles qui furent faites à l'abbaye de St.-Denis ou à la cathédrale de Séez. Puis, le surplus des anciens édifices religieux fut utilisé pour faire des casernes, des théâtres, des prisons ou des magasins. Cette dilapidation du patrimoine artistique de la nation finit par exciter des réclamations, et pour sauver quelques-uns de ces pauvres monuments vendus, dévastés, gaspillés à qui mieux mieux, M. de Caumont, qui venait de se faire connaître par son *Cours d'antiquités*, fonda la *Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques*. C'était faire entrer dans le domaine des faits, dans

l'application pratique, ce que Châteaubriand avait réveillé dans le monde des idées ; et le mouvement inauguré par Nodier et Taylor dans leurs *Voyages pittoresques et romantiques*, s'accrut et s'augmenta. M. Victor Hugo écrivit *Guerre aux démolisseurs*, page éloquente qui devrait être affichée dans toutes les salles de Conseils municipaux, et M. de Montalembert publia son livre *Du Vandalisme* qui, depuis vingt-cinq ans, aurait dû être classique dans tous les établissements où l'on forme le jeune clergé.

Mais maintenant le but est dépassé. On veut du moyen-âge à tout prix, à tort et à travers. Nous avons des archéologues amateurs, des architectes frais émoulus qui veulent redresser les œuvres authentiques du moyen-âge. On s'est épris d'un enthousiasme éperdu, exagéré, pour le XIIIe. siècle. A entendre une certaine école, il n'y a que le XIIIe. siècle de beau, de tolérable, d'admissible..... Ces sectateurs passionnés du XIIIe. siècle poussent l'engouement si loin qu'ils deviennent de véritables vandales à l'égard des productions ou plus anciennes ou plus récentes.....

A les entendre, le XIIIe. siècle a été le seul temps de l'architecture chrétienne : avant et après, l'indéfectible Église a erré en fait d'art.....

Que le clergé ne se laisse pas surprendre par cette doctrine exclusive, qui ne tendrait à rien moins qu'à nier toute manifestation de la foi chrétienne hors le XIIIe. siècle. Au point de vue de l'art, comme au point de vue de la Religion, la doctrine qui voudrait sacrifier tout ce qui n'a pas la forme adoptée au XIIIe. siècle est une hérésie ; et l'on pourrait citer telle façade du XVIIe. siècle, tel autel du XVIIIe., où le sentiment religieux est mieux exprimé que dans certaines imitations prétendues du XIIIe. siècle, qui viennent d'être fabriquées par nos architectes en vogue.

Si l'art est l'expression sincère d'une conviction, l'art reli-

gieux n'a disparu à aucune époque, quelle qu'ait été la langue qu'il ait parlée. Imparfait quand cette langue est imparfaite, l'art existe, quoique moins bien manifesté. Le XIIIe. siècle a été l'âge d'or de l'art chrétien, c'est vrai ! mais cela tient à ce que l'Église était alors maîtresse de ses destinées temporelles et n'avait à craindre aucun orage. Le XVIIIe. siècle a été une époque de décadence, sans doute ! mais si la Terreur, en 1793, n'avait pas étouffé toute libre manifestation de l'esprit humain, les croyances, qui n'étaient pas éteintes, se seraient encore manifestées par des œuvres qui, pour nous, à soixante-ans de distance, seraient des monuments.

Quand l'homme est obligé, sous peine de la vie, de refouler en son cœur ses affections les plus chères, l'art disparaît de la face de la terre ; car l'art vit de la liberté et s'évanouit aux époques de barbarie. Les monuments de l'art chrétien font défaut pour les dix dernières années du XVIIIe. siècle, comme au temps des persécutions des premiers siècles.

Gardons-nous donc de mépriser et de détruire les œuvres qui nous ont été léguées par les époques de Louis XIII et de Louis XIV. Sous ce rapport, MM. Hugo et de Montalembert ont été trop loin en déclarant la guerre aux monuments de ces époques. A Bordeaux, par exemple, les églises St.-Bruno et St.-Dominique sont des œuvres complètes, d'où le sentiment religieux ne me semble point absent ; et pour ma part, ces édifices, quoiqu'inférieurs aux édifices du vrai moyen-âge, me semblent plus intéressants que les pastiches contemporains en faux moyen-âge.

Soyons donc justes envers toutes les époques, et gardons-nous de ces entraînements d'école et de ces théories systématiques. L'architecture du XIIIe. siècle est sublime, mais ne faisons pas de son admiration une monomanie. Défions-nous des marchands et des architectes qui exploitent cet engouement et qui font du XIIIe. siècle, non par conviction, non

parce que ce style est plus chrétien (cela leur est bien égal), mais parce que c'est la mode, et qu'en suivant la mode on gagne de l'argent.

Arrière donc les marchands de gothique en fonte et en carton-pierre, les fabricants de vitraux qui inondent la France de leurs criardes mosaïques, les orfévres qui fondent les beaux vases, les belles croix, les beaux encensoirs d'il y a cent ans, pour vendre à la place des cuivreries en gothique ridicule! Arrière les peintres qui, sous prétexte de moyen-âge, salissent les murs des églises de peintures murales cent fois pires que le badigeon.

Notre époque est travaillée par la spéculation et l'agiotage. Aujourd'hui l'état d'architecte est l'un des plus lucratifs, parce que nos cathédrales sont mises en coupes réglées.....

Quid non mortalia pectora cogis, auri sacra fames!

Pendant long-temps, les églises ont été abandonnées; la parcimonie de l'État n'avait d'égal que la lésinerie des communes, préoccupées seulement de théâtres et d'abattoirs. L'argent seul des fidèles entretenait tant bien que mal les édifices du culte..... Mais nous entrons dans une phase nouvelle. Il faut soutenir l'impulsion donnée aux travaux publics. Voilà les villes rebâties à neuf. Les routes et les chemins sont bientôt finis. Les casernes, les écoles, les prisons cesseront prochainement d'occuper les bras. A leur tour les églises!

On subventionne donc les cathédrales: on rebâtit, à peu près, hélas! celles d'Angoulême et de Périgueux, sans se préoccuper de ce que dira la postérité. Notre-Dame de Paris est bientôt d'une entière blancheur. Poitiers est hérissé d'échafaudages. Le chœur de Toul est couvert de maçons. Bayeux a perdu son jubé et son dôme, une œuvre de la fin du XVIIIe. siècle, mais cependant une œuvre merveilleuse.

Et ces travaux qui attristent l'ami des arts et des souvenirs ne sont pas près de s'arrêter. Nos églises de campagne avaient

seules, à peu près, échappé au fléau, faute d'argent. Mais voilà que M. Troplong annonce, dans le Conseil général qu'il préside et dans le Comice agricole de son canton, que toutes ces pauvres églises rurales seront restaurées à leur tour. Par qui ? Nous n'avons pas d'architectes.

M. Troplong déclare qu'on va faire disparaître de ces édifices séculaires les injures de la vétusté !

J'aime mieux cette inscription qu'un cardinal a fait inscrire sur le portail de la cathédrale de Naples : *Nec gothica delevit urbis senescentis monumenta artium perennitati.* Voilà une inscription qui devrait toujours être la devise du Clergé. — Au Clergé de conserver et de résister à cette *démangeaison d'innover sans fin* que Bossuet reprochait aux hérétiques dans l'*Oraison funèbre de la Reine d'Angleterre.* Que le Clergé préfère de simples réparations à ces prétendues restaurations !..... On a déjà démoli trop de rétables, de stalles, de jubés, pour les remplacer par des niaiseries en gothique-troubadour..... En refaisant les autels à neuf, vous dénaturez les églises, comme il y a cent ans on avait dénaturé la liturgie..... Ayez plus de souci des traditions. Ce qu'il faut louer, ce ne sont pas ces remises à neuf radicales, mais les mesures prises pour sauver des monuments trop long-temps aliénés. Rachetez les églises curieuses qui, dans nos grandes villes, sont changées en magasins et menacées de démolition..... Applaudissons à la sage pensée qui, à Tours, a restitué à sa destination la belle église de St.-Julien ; qui, à Bordeaux, a fait racheter la Tour de Pey-Berland..... Sans cela, dans cent ans, nous n'aurions plus un seul monument, et le voyageur qui parcourrait la France n'y trouverait plus un seul vestige de son passé et de sa grandeur artistique !

NOTE

SUR L'ÉGLISE DE SIVAUX

(VIENNE)

ET SON INSCRIPTION;

Par M. l'abbé AUBER,

Chanoine, historiographe du diocèse de Poitiers.

Au nombre des édifices religieux qui nous restent de l'époque gallo-romaine dans le Poitou, il faudrait compter l'église de cette petite bourgade connue sous le nom de Civeaux (et mieux Sivaux), laquelle, assise au bord de la Vienne, partage, avec quelques autres localités qui s'y échelonnent, la gloire de ses souvenirs historiques et porte l'empreinte de nos plus vieilles traditions. Et cependant on en parle à peine; c'est du cimetière à sarcophages de calcaire oolithique, et de son origine, aujourd'hui bien connue, que les antiquaires s'occupent encore, quoique l'église pût toujours figurer avec avantage sur le rôle de ces monuments devenus exceptionnels, et dont il faut se hâter de recueillir les derniers enseignements. Une découverte récente rappelle enfin ce sanctuaire oublié, et avant de parler de l'inscription qui va faire l'objet de cette courte notice, nous exhumons de nos archives les notes que nous avions écrites il y a dix-sept ans sur cette intéressante paroisse.

Tout y indique une construction du XIe. siècle, époque de renaissance, on le sait, pour des édifices chrétiens ruinés, dans nos contrées comme ailleurs, par les ravages de la guerre ou par leur propre vétusté. Façade et murs latéraux, clocher à trois zones surmontées d'une flèche trapue, et percé sur chaque face de deux longues fenêtres romanes : tout cela se recommande par l'aspect sévère d'un grand appareil régulier. Cette gravité de style s'augmente encore des baies du clocher, dont les deux plus élevées ont seules reçu pour unique ornement un tore qui s'arrondit au-dessus de leur plein-cintre et circule aux quatre flancs de la tour, pour y reproduire le même effet. Rien de plus simple que la porte d'entrée et la fenêtre qui la surmonte à l'occident ; rien de plus énergique aussi que les deux énormes contreforts qui les flanquent, et qui se répètent sur chaque côté extérieur par quatre spécimens plus légers, s'élevant à la hauteur des fenêtres qu'ils séparent en intervalles égaux. Ces fenêtres, fort élevées au-dessus du sol, petites, larges de jour et s'évasant peu à l'intérieur, rappellent par cette position inaccessible et ces mesures calculées qu'on devait encore se préoccuper, en les faisant, de cette humeur guerroyante que le Clergé ne put contenir dans les grands seigneurs de ces temps agités que par cette solennelle proclamation de la *Trève de Dieu*, qui devait amener bientôt l'émancipation des communes (1).

L'intérieur est un parallélogramme à trois nefs divisé en travées dont les voûtes, devenues incomplètes, offrent au-dessus du latéral nord une variété d'arcades en panier et en vives arêtes. Les chapiteaux que supportent les piliers cylindriques

(1) Voir le beau livre de M. Semichon : *La Paix et la Trève de Dieu*, 1 vol in-8°., Paris, Didier, 1860,— et l'intéressante analyse faite de cet ouvrage par M. Ed. Caillette de L'Hervilliers, dans les *Annales de philosophie chrétienne*, 1861 et 1862.

de la nef médiane sont remarquables par le nombre et la diversité des figures singulières qui s'y étalent. Ce sont des sujets symboliques, d'un ciseau digne et expérimenté, qui feraient croire à un travail de main plus habile que le XIe. siècle n'en avait d'ordinaire, et peut-être plus rapproché de nous de cent ans. Qu'il nous suffise de citer, à côté d'animaux hybrides et fantastiques, les oiseaux buvant dans un même vase ; les lions entre'açant les longs replis de leurs queues flexibles ; des prêtres donnant la main à des laïques ; et ces ciseaux de la tonsure ecclésiastique ; et la crosse, symbole de la juridiction pastorale ; et enfin la fameuse sirène, tant de fois interrogée sur sa propre signification, écoutant les deux poissons qu'elle porte à la hauteur de ses oreilles, tandis qu'un personnage effaré se précipite de la barque où elle demeure, et complète l'histoire du génie infernal abandonnant son autorité sur le paganisme, enfin éclairé par la prédication de la foi chrétienne. — A l'extérieur, des modillons rangés sous la corniche offrent encore des têtes d'hommes aux expressions diverses, des animaux à la physionomie plus ou moins équivoque ; et au milieu de ces symboles devenus plus lisibles (grâce à des études plus sérieuses que nous avions prédites il y a long-temps), apparaissent entr'autres le baril du vin eucharistique et le pain d'autel, arrondi et timbré d'une croix qui traverse tout son diamètre.

Mais l'abside est bien autrement remarquable. C'est un étroit édicule à six pans dont tout l'appareil est gallo-romain, c'est-à-dire composé de petits parallélogrammes allongés, auxquels se mêlent des briques de mêmes dimensions, soit de 50 centimètres de long sur 15 de large. Antérieure à l'église actuelle et probablement contemporaine du premier édifice religieux qui dut constituer une paroisse dans la vallée de Sivaux, cette modeste construction peut y être considérée comme le dernier vestige de l'église primitive autour de laquelle vinrent se ranger les cercueils en pierre qui, du IIIe.

siècle au XIVe., furent le mode d'inhumation le plus suivi chez les nations chrétiennes (1). Sivaux aurait donc la même origine que Rom, St.-Pierre-des-Églises, Pareds, Chatonnay et quelques autres localités signalées à nos recherches par les mêmes caractères archéologiques.

La fenêtre absidale qui s'ouvre à l'orient de l'église de Sivaux avait été bouchée, selon la malheureuse habitude qui triompha pendant trois cents ans des légitimes exigences de l'art roman. M. Ribouleau, curé actuel, dont le zèle intelligent a déjà rendu beaucoup de ses caractères scientifiques au monument qu'il sait goûter, voulut restituer à cette baie ses droits méconnus, et sa surveillance, excitée par quelques données sur l'existence d'une inscription curieuse que devait cacher le badigeon de ses murailles, parvint à y découvrir en effet un morceau de calcaire mesurant une hauteur de 45 centimètres sur 0,35 de large, et que signalait à son attention un beau monogramme du



Christ formé du X et du P grecs, groupés comme sur le *Laba-*

(1) Voir *Mém. de la Soc. des antiq. de l'Ouest*, t. X, p. 433 ; — l'*Abécédaire d'archéologie* de M. de Caumont, partie religieuse.

rum de Constantin, et surmontant une inscription latine de la plus belle venue.

Cette inscription se composait de trois lignes en capitales rustiques, formant une seule et touchante phrase :

ÆTERNALIS
ET SERVILIA
VIVATIS IN DEO.

A tous ces traits, à ce style, on reconnaît en même temps et de la manière la plus évidente une épitaphe chrétienne, et qui plus est, c'est un témoignage irrécusable des temps primitifs. C'est le style des Catacombes, où le *Vivatis in Deo*, douce et religieuse expression d'immortelles espérances, se reproduit mille fois au milieu de mille autres formules identiques. Le monogramme lui-même, né dans ces obscures régions où les martyrs revivaient ensevelis dans leur victoire, est large et fermement gravé.

Æternalis est évidemment un nom propre de personne, quelque rare qu'il faille le reconnaître autant dans l'épigraphie que dans les auteurs. Après de longues et sérieuses recherches, nous en sommes encore à découvrir un seul exemple de cette appellation, dont nulle trace n'apparaît ni dans les écrivains qui ont recueilli les épitaphes des Catacombes, tels que Aringhi pour les premières découvertes, M. Perret pour les plus récentes publications, et l'inimitable chevalier de Rossi, qui vient d'ouvrir dernièrement, par la publication de son premier volume, le vaste musée où onze mille inscriptions doivent s'entourer des lumières de l'érudition la plus patiente et la plus sûre. Mais ce nom, qu'on reverra sans doute en d'autres découvertes, n'en a pas moins des analogues qu'il est utile de constater. On peut voir, dans Montfaucon, le sépulcre et l'épitaphe d'un *Julius* SECULARIS et l'image du défunt

tenant un papillon, emblème de l'immortalité de l'âme (1). Ce lépidoptère ne semble-t-il pas choisi comme une traduction iconographique du mot *Secularis*, fort rarement lui-même employé à l'égard des hommes, et que M. Quicherat n'a pas consigné dans son *Dictionnaire des noms propres de l'antiquité?* Un peu plus tard, et vers l'époque même que nous assignons à notre pierre sépulcrale, nous remarquons, parmi nos premiers évêques de Poitiers, le plus ancien de tous ceux dont la mémoire authentique est arrivée jusqu'à nous : saint Nectaire, mort en 304, n'est réellement qu'un nom grec qui signifie *immortel*, *divin*, et dont la racine est le mot νεκταρ, ambroisie, qui assurait aux dieux leur immortalité (2). *Æternalis*, comme nom propre, n'est donc plus aussi isolé qu'on le croirait tout d'abord, et convient parfaitement à un chrétien dont le plus continuel sentiment doit être l'espérance d'une vie *éternelle*. Nous savons, d'ailleurs, que l'éternité était chez les anciens une de ces idées mythologiques personnifiées comme déesses, et des médailles portant l'inscription *Æternitas* se voient encore en assez grand nombre dans nos cabinets, comme d'autres sous l'exergue *Victoria*, *Felicitas*, etc. (3). *Æternalis* pouvait donc être un nom païen comme *Vitalis*, dont la signification s'en rapproche, et s'être perpétué dans une famille devenue chrétienne. C'est de la sorte que s'étaient maintenus,

(1) *Antiquité expliquée*, t. V, planche XXXIX.

(2) Nous prenons date, à ce propos, en faveur de ce saint *Nectaire* appelé encore *Victorin* par une analogie qui n'est point sans fondement; nous prouverons ailleurs qu'il a bien ses titres à une place parmi nos évêques, et que saint Jérôme ne s'était pas autant trompé qu'on s'est plu à le redire sur le mot *Pictaviensis*, gratuitement transformé en *Pittabionensis*.

(3) V. Sabathier, *Dictionnaire des auteurs classiques*, t. XVI, p. 252; — Montfaucon, *ubi suprà*, t. I, p. 331.

long-temps après la paix rendue à l'Église par Constantin, les noms d'Optat, d'Isidore, de Macaire, de Victorin.

Quant à *Servilia*, on n'y verra point de difficulté. Ce nom de femme était celui d'une famille romaine. Il fut celui d'une sainte, martyrisée en Istrie vers 284, et dont la fête se célèbre le 24 mai.

Et maintenant, pour tirer du rapprochement fait par la mort entre *Æternalis* et *Servilia* les conséquences les plus naturelles, il faudrait savoir si le premier de ces noms est masculin, et peut-être dès lors celui d'un époux reposant dans la même tombe que son épouse ; ou bien est-il celui d'une sœur, d'une amie ensevelie avec celle qui avait eu les mêmes jeux d'enfance, et dont le pieux attachement sembla durer jusqu'au-delà du tombeau ? Dans l'une ou l'autre de ces conjectures, on se sent touché de cette expression si douce, de cette tristesse empreinte de consolation qui disent comme un adieu de quelques jours à ces deux âmes unies à jamais dans la source même de la vie : *Æternalis et Servilia, vivatis in Deo.*

Ceci est un tant soit peu plus élevé que le fameux souhait du paganisme : *Sit tibi terra levis*, parfois répété encore avec une solennelle insignifiance sur des morts qui ne s'en trouvent pas mieux.

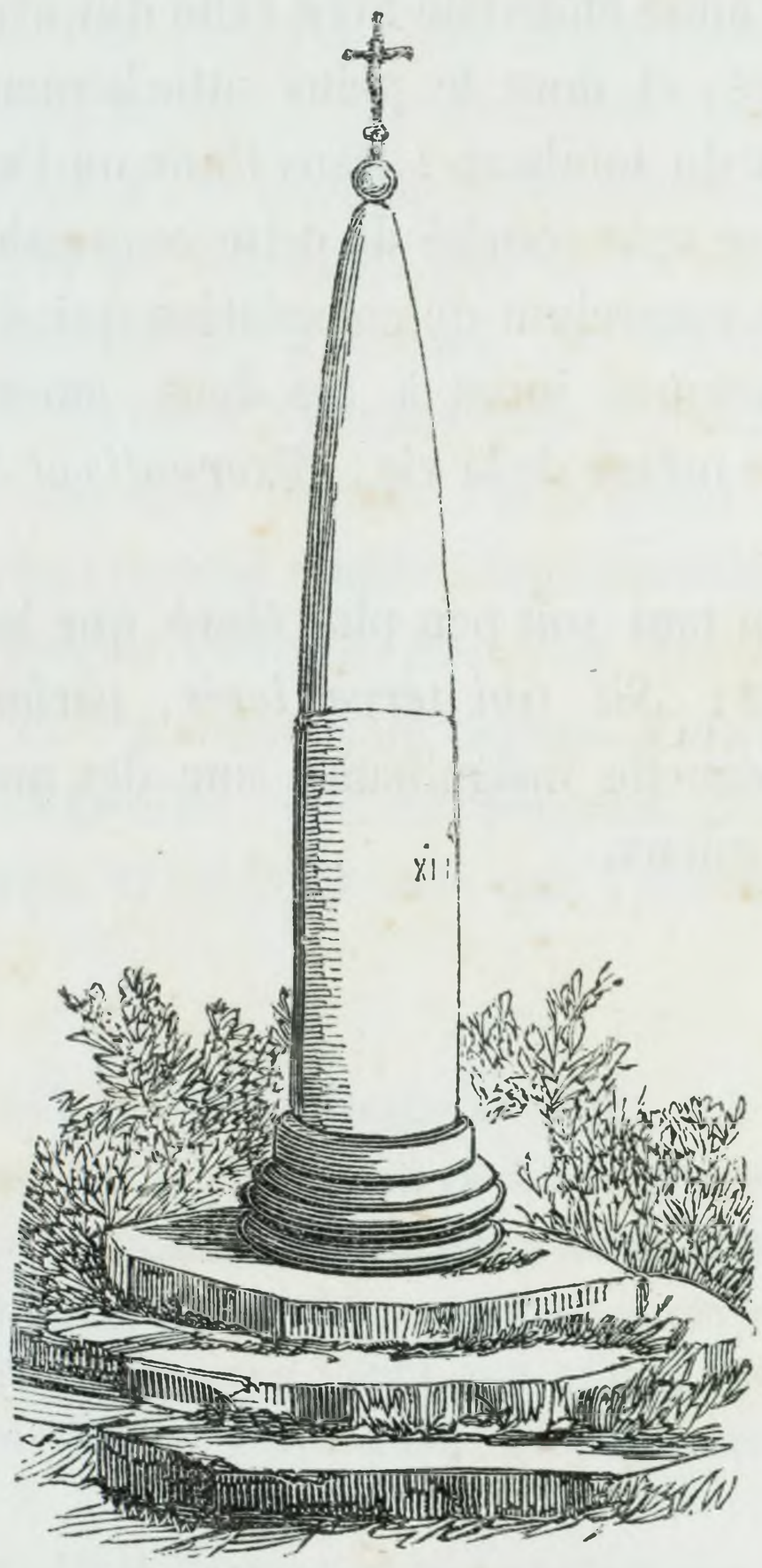
MÉLANGES D'ARCHÉOLOGIE

PAR

MM. DE CAUMONT, L'ABBÉ AUBER, LE Bon. HENRI AUCAPITAINE.

CROIX DU CIMETIÈRE DE Ste.-MÈRE ÉGLISE.

La croix du cimetière de Ste.-Mère-Église, que nous avons



observée et dessinée, M. Bouet et moi, il y a un an, se com-

pose de deux morceaux, dont le premier paraît avoir été une colonne milliaire ; elle repose sur une base attique provenant d'une colonne romaine. Le tout est placé au-dessus de trois marches d'escalier sans caractère.

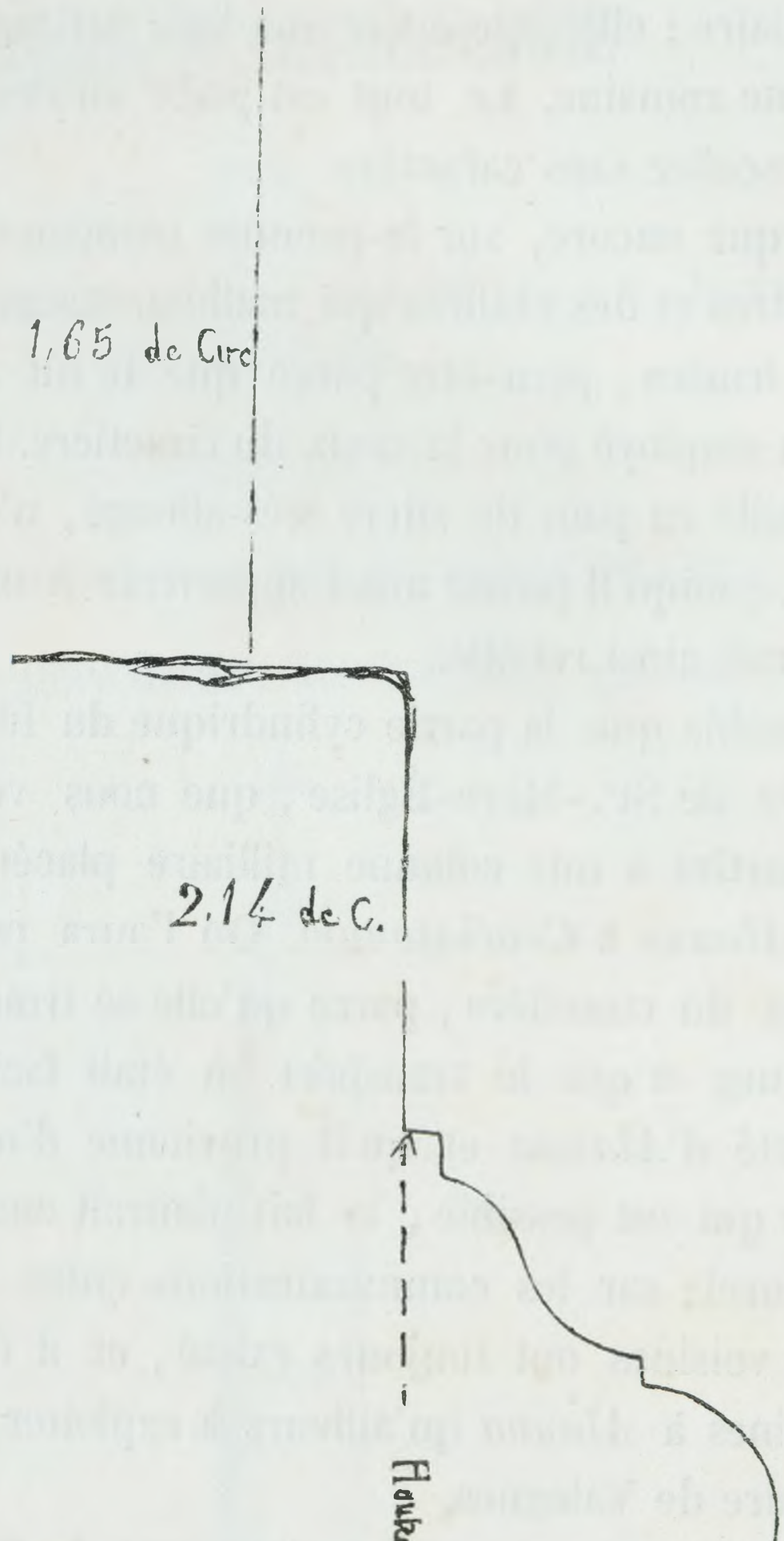
On remarque encore, sur le premier tronçon du cylindre, quelques lettres et des chiffres qui malheureusement sont extrêmement frustes, peut-être parce que le fût a été gratté quand on l'a employé pour la croix du cimetière. Le deuxième morceau, taillé en pain de sucre très-allongé, n'offre rien de particulier, quoiqu'il puisse aussi appartenir à un fût antique que l'on aurait ainsi retaillé.

Il est possible que la partie cylindrique du fût de la croix du cimetière de Ste.-Mère-Église, que nous venons de signaler, appartînt à une colonne milliaire placée sur la voie romaine d'*Alauna* à *Crociatonum*. On l'aura prise pour en faire la croix du cimetière, parce qu'elle se trouvait à proximité du bourg et que le transport en était facile. Si ce fût a été apporté d'*Alauna* et qu'il provienne d'un monument romain, ce qui est possible, le fait n'aurait encore rien que de très-naturel ; car les communications entre la capitale et les localités voisines ont toujours existé, et il devait y avoir plus de ruines à *Alauna* qu'ailleurs à exploiter. Le cylindre est en calcaire de Valognes.

Ce cylindre aurait pu être aussi apporté de *Crociatonum*, que l'on place à St.-Côme-du-Mont, entre Carentan et Ste.-Mère-Église ; mais, puisque le champ des conjectures est le seul que nous puissions parcourir et que toutes les suppositions sont permises, j'en reviens à ma première hypothèse.

En tout cas, la base attique, évidemment romaine, qui porte le fût cylindrique ne pourrait provenir d'une colonne milliaire : elle a dû être apportée d'*Alauna*, de *Crociatonum* ou d'une autre localité du pays où il avait existé un monument romain.

Nous donnons, page 290, la coupe détaillée de cette base.



PROFIL DE LA BASE ATTIQUE DE LA CROIX DE SAINTE-MÈRE-ÉGLISE.

La circonférence du fût, présumé avoir été colonne milliaire, est de 1 mètre 65 centimètres, ce qui donne 0 mètre 55 de diamètre.

Le diamètre de la base attique est de 0 mètre 72.

Je me suis empressé de recommander la conservation de cette croix à M. le Maire, à M. le Sous-Préfet de Valognes, à M. de Portbail, et aux autres membres de l'Association normande et de la Société française d'archéologie qui résident dans le canton.

Comme il est question de supprimer le cimetière pour agrandir la place du Marché, la croix devait disparaître. L'Association normande et la Société française d'archéologie ont demandé que ce petit monument soit conservé sur la place publique dont il fera, avec l'église, le plus intéressant ornement.

DE CAUMONT.

LA BELLE STATUE DE JOUARRE,

Moulée, aux frais de la Société française d'archéologie, par les soins de M. LE HARIVEL-DUROCHER.

Quand je visitai, il y a déjà trente ans passés, la crypte de Jouarre, et que je la signalai à l'attention des archéologues comme un des plus curieux édifices de la France (1), je ne manquai pas de citer, comme extrêmement remarquable, la statue qu'on voit dans cette crypte, celle qu'on y désigne sous le nom de sainte Ozanne, et je me promis de la faire mouler tôt ou tard (Voir ce que j'en ai dit dans le VIe. volume de mon *Cours d'antiquités*).

(1) Je suis, je crois, le premier qui ai signalé cette crypte, comme renfermant des colonnes mérovingiennes et des tombeaux antiques du plus haut intérêt.

Ce projet a pu se réaliser au bout de trente ans, grâce à l'extrême obligeance, au dévouement et à l'amour de l'art dont un de nos confrères a déjà donné tant de preuves ; grâce à M. Le Harivel-Durocher, sculpteur, membre de l'Institut des provinces, si bien connu en France par ses remarquables productions.

Aujourd'hui, nous possédons le moulage de cette grande et belle statue : nous avons aussi tous les chapiteaux de Jouarre et un moulage de l'inscription du tombeau de Tedchilde, figuré dans le VIe. volume de mon *Cours d'antiquités.*

Ce sont là des pièces d'un prix infini pour le musée plastique de la Société française d'archéologie, et pour tous les hommes qui s'occupent sérieusement de l'histoire de l'art.

On peut comparer les chapiteaux mérovingiens, peut-être même en partie gallo-romains de Jouarre, avec les chapiteaux mérovingiens de St.-Laurent de Grenoble, avec ceux de St.-Jean de Poitiers et avec quelques autres de la même École, que j'ai pu faire mouler aussi, de manière à réunir quelques types de *sculpture mérovingienne authentique :* chose si rare en France que notre musée est le seul où, grâce au moulage, on puisse comparer plusieurs monuments appartenant à cette période.

Mais si la statue dite de sainte Ozanne se trouve à Jouarre dans une crypte mérovingienne, elle n'a rien de commun avec cette époque si peu connue : elle appartient probablement à la fin du XIIIe. siècle ; et vraisemblablement la femme distinguée qui a été inhumée dans la crypte a dû cette faveur à sa sainteté ou à son haut rang.

On en fait effectivement, dans le vulgaire, une sainte et une *reine d'Écosse.*

La statue est couchée, un peu inclinée vers le côté droit ; elle tient sur sa poitrine un livre ouvert ; sa robe est maintenue par une ceinture qui vient tomber verticalement à une



PARTIE SUPÉRIEURE DE LA STATUE.

certaine distance au-dessus des pieds qui reposent sur un quadrupède couché. Un manteau couvre les épaules et descend jusque sur les talons. Nous ne nous étendrons pas sur cette statue : c'est au musée plastique qu'il faut aller la voir et l'étudier.

La statuaire a quelquefois, au XIIIe. siècle, produit des figures d'une perfection remarquable. Nous pensons que la statue de Jouarre est un des types les plus dignes d'être cités, parmi ceux que nous possédons en France. En fait de statues tombales, je n'ai rien vu de meilleur, et le moulage que possède la Société française d'archéologie est d'un prix considérable au point de vue artistique.

DE CAUMONT.

DÉCOUVERTE DE LA VILLA CASSINOGILO, PALAIS DE CHARLEMAGNE DANS L'AGENAIS.

Un membre correspondant des Académies de Bordeaux et d'Agen, M. Charles Grellet-Balguerie, se livrait depuis longtemps, dans l'arrondissement de La Réole, où il remplit des fonctions judiciaires, à des recherches d'archéologie et d'histoire. Ces recherches ont amené d'importants résultats, entr'autres la découverte d'un dolmen (le troisième dans la Gironde), des vestiges de deux villas antiques, enfin des voies romaines ignorées, dont la principale traversait le Réolais et l'Agenais. On avait traité de tout cela en 1861, au Congrès scientifique de Bordeaux, où M. Grellet-Balguerie avait exposé ses vues sur la situation de *Cassinogilum*, contradictoirement avec M. l'abbé Barrère, auteur de l'*Histoire de l'Agenais*, qui le met à Casseneuil-sur-Lot (Lot-et-Garonne).

Il paraît aujourd'hui que M. Balguerie a été assez heureux pour retrouver enfin, non-seulement l'emplacement tant recherché depuis deux cents ans, mais des vestiges même de

la villa *Cassinogilo.* Charlemagne, comme on le sait, habita, en 778, cette résidence royale, où, dès le mois d'avril 777, il avait convoqué son Champ-de-Mars pour la conquête de l'Espagne. Il y laissa la reine Hildegarde enceinte de deux jumeaux, dont l'un fut plus tard Louis-le-Débonnaire, l'autre Lothaire. C'est en cet endroit que Charlemagne passa la Garonne, à la tête de son armée. Il y revint à son retour d'Espagne, après le désastre de Roncevaux. *Cassinogilum* était donc placé sur la rive droite de le Garonne, et en face du Bazadais primitif, envahi vers 970 par les Vascons, qui reculèrent alors leurs frontières jusqu'à la Dordogne.

Ce n'était donc pas à Casseneuil-sur-la-Lède, près du Lot, et à deux lieux de Villeneuve-d'Agen, qu'il fallait placer la château royal, qui intéresse à si juste titre les antiquaires de la France méridionale.

Ces raisons nous avaient frappé lorsque nous les entendions développer à Bordeaux, où nous présidions la section d'archéologie et d'histoire, par M. Balguerie lui-même; en rapprochant son argumentation de celle qu'avaient soutenue dans le même sens MM. Saint-Amand, Magen, Théodore de Pichard, nous n'hésitâmes point à nous ranger de cet avis, que partageaient d'ailleurs des savants tels que MM. l'abbé Caneto, d'Auch, et l'abbé Larrieux, de Bordeaux, dont la compétence n'est pas douteuse. M. Grellet-Balguerie a donc poursuivi ses investigations, et en a dû conclure que son *Cassinogilo du Midi* s'était trouvé à l'embouchure du Droz, petite rivière du département de la Gironde, et correspondait au petit bourg appelé aujourd'hui Caudrot, entre St.-Macaire et La Réole. C'est bien là le *Cassinoilum* cité par Aimoin, qui s'y était trouvé en 1004, époque depuis laquelle avait disparu sous ses propres ruines cette résidence royale, si digne de regrets sous tant de rapports.

M. Grellet-Balguerie a mis tout le zèle possible à élucider

cette grande question. Depuis un an, il en a occupé l'Académie des inscriptions et belles-lettres, celles de Bordeaux, d'Agen et d'Angers. Nous savons comment le Congrès scientifique de France l'a accueillie dans sa dernière session. Ce sont autant de juges dont l'attention se réveille, et qu'une prochaine publication de l'infatigable chercheur satisfera, au profit des prétentions méridionales. Un album de dix planches dessinées par M. Fauché, de La Réole, et que suivront bientôt des plans, des photographies et un texte écrit par M. Grellet, mériteront l'assentiment public à l'auteur. La science ne doit jamais rester ingrate à ceux qui font avancer l'histoire, à force de patientes élucubrations, dans la voie de la vérité. L'auteur ayant bien voulu nous adresser des épreuves de son travail, nous savons qu'en penser, et nous pouvons promettre aux archéologues et aux géographes des idées dont ils sauront gré au docte écrivain.

Maintenant nous allons ajouter, pour notre propre compte, quelques données qui nous mettront tout-à-fait du côté de M. Grellet-Balguerie : un fait récent nous y amène.

Mention avait été faite pendant le courant d'octobre dernier, et dans les colonnes de *La Guyenne*, des études faites par notre collègue, et de la place qu'il assignait à son Chasseneuil. Le *Journal de la Vienne* reproduisit cette note : elle souleva les susceptibilités patriotiques d'un antiquaire de Poitiers, qui bientôt réclama dans cette dernière feuille contre le sentiment que nous adoptons. M. Ménard, secrétaire de la Société des Antiquaires de l'Ouest, le repoussa vivement, parce que disait-il : 1°. on ne l'appuyait que de *conjectures assez vagues;* 2°. il trouvait que le lieu appelé *Caudrot* ne ressemble guère à *Chasseneuil*, et 3°. enfin il citait, en faveur du petit village de ce dernier nom qui existe sur les bords du Clain, à 8 kilomètres de Poitiers, une charte de l'an 828, dont le texte est des plus clairs que l'on connaisse

en faveur du titre qu'il a toujours eu, dans nos archives provinciales, de résidence royale, habitée par Pépin, roi d'Aquitaine, à la date que nous rappelons.

Mais, en conscience, ce n'est pas là une réfutation. Outre qu'on n'a jamais prétendu que Caudrot, dont nous ignorons l'étymologie, fût l'équivalent de Chasseneuil (ce qui, en effet, serait un peu fort), on ne se livre pas uniquement à des *conjectures*, quand on a pour soi des hommes graves et des monuments contemporains. Parmi ces hommes, faut-il en citer un seul qui fasse autorité même dans notre Poitou ? M. de La Fontenelle, correspondant de l'Institut, l'un des plus doctes membres de la Société des Antiquaires de Poitiers, avoue que la majorité des auteurs est pour le Chasseneuil agenais, et il cite Dom Vaissette, Berly, Fauriel, Jouannet ; et il reconnaît que le Chasseneuil poitevin n'a pour lui que Belleforêt, dont on sait que la critique n'est pas des plus convaincantes. M. Ménard lui-même ne semble pas avoir eu des convictions très-profondes quant à l'importance du lieu qu'il préfère, puisque dans sa *Carte historique de la France*, il reste muet sur celui-ci, et ne mentionne que le *Cassanodium* de l'Angoumois. C'était pourtant le cas ou jamais de noter le partage qui se fit de la France, entre les enfants de Charles-Martel, en 741, partage que les uns placent au Vieux-Poitiers, il est vrai, mais d'autres aussi à *Cassinogilo*, près de Clain. Nous pourrions citer encore, en faveur de l'Agenais, l'historien Garnier, qui y indique le château royal de Charlemagne, et en dernier lieu M. Guadet qui, publiant, en 1841, dans l'*Annuaire historique*, un état complet des palais habités en France par nos rois carlovingiens, se tourne encore vers l'Agenais au mot *Cassanogilus*, *Cassignol*, *Cassinogilum*, et oublie complètement de parler du nôtre.

Est-ce donc que notre Chasseneuil ne serait, aux yeux de M. Grellet-Balguerie, qu'une chimère historique, s'effaçant

devant le sien, exclusivement acceptable ! L'honorable auteur ne l'a pas dit, et ce qu'il établit ne fait aucun tort, même dans sa pensée, à l'existence d'une villa royale de ce nom dans notre contrée aux VIIIe. et IXe. siècles. Mais il nous semble aussi que le texte apporté par M. Ménard, en faveur de son opinion (1), ne prouve point du tout qu'un autre Chasseneuil n'ait point existé à la même époque dans l'Aquitaine. M. de Caumont l'a établi de reste dans son *Histoire de l'architecture au moyen-âge*, p. 225, in-8°. 1837. Un mémoire de M. Jouannet, lu à Bordeaux dans une séance publique de la Société française, en juin 1842, pose le même fait, et affirme que « cette villa des souverains d'Aquitaine, « ruinée pendant des guerres de Waitre, fut réparée par « Charlemagne, devint l'une de ses résidences en ce pays, et « qu'en partant pour l'Espagne il y laissa son épouse Hilde- « garde, qui y donna le jour à Louis-le-Débonnaire. » Ceci est évidemment tiré d'Aimoin, qui en 1004, dit M. Balguerie, avait visité et reconnu les lieux dont il parlait au LXXIe. chapitre du IVe. livre de son *Histoire des Francs* (2). Le savant bordelais ajoute que « les ruines en question, placées entre « Gironde et Casseuil, au levant de Caudrot, sur la route de « La Réole à Bordeaux, répondent par leur situation aux « détails qu'ont laissés à ce sujet les annalistes de la contrée. » (*Séances tenues à Bordeaux*, p. 47.)

(1) « Cum nos resideremus Cassanogilo villa, palatio nostro, in pago pictavo, secus alveum Cliino. » Ce texte est pris du *Répertoire archéologique de la Vienne*, publié en 1861 par la Société des Antiquaires de l'Ouest, au mot CHASSENEUIL.

(2) « In Galliam reversus (Carolus Magnus) Natalem Domini in Duniaco villa (*Thun* en Alsace ? ou *Doué* en Anjou, appelé encore *Theotuadum* ?), Pascha vero in Aquitania, apud Cassinoilum, in qua villa natus est ei filius ex Hildegarde regina quem ex sacro fonte Chludoicum nominarunt. » (*De Gestis Francorum*, mihi, p. 208.)

On voit clairement par cet exposé qu'il y a eu réellement, entre tous les *Chasseneuil* cités dans notre *Histoire de France*, deux localités de ce nom qui ont bien certainement appartenu aux rois de la seconde race, dont l'une ne peut infirmer l'autre ; que cette multiplicité d'un même nom s'explique, d'ailleurs, par une étymologie commune prise de la destination même de ces villas fortifiées, et que si les titres et chartes en faveur de la résidence des bords du Clain doivent sembler incontestables (V. Dom Fonteneau, t. X, p. 35), on n'en conclut pas moins justement à l'existence, dans le voisinage de La Réole, du Chasseneuil qui, grâce à de nouveaux efforts, va sortir enfin de son tombeau.

En finissant, ne pouvons-nous pas féliciter M. Ménard d'avoir eu des *preuves* aussi promptes que *positives* du point historique soupçonné par lui d'être purement imaginaire ? N'aurait il pas répondu, d'ailleurs, à une question qui n'était pas soulevée ? Et ne devons-nous pas espérer que nous aurons détruit complètement, par cette simple explication, les scrupules de sa conscience d'archéologue ?

L'abbé AUBER,
Chanoine de Poitiers, historiographe du diocèse.

SUR L'ÉGLISE DE SAINTE-CHRISTINE, CANTON DE CERVIONE (CORSE).

L'église de Ste.-Christine est située dans un ravin pittoresque, ombragé par de verts châtaigniers, qui fait partie de la commune de Valle, à 2 kilomètres de la petite ville de Cervione. Elle est si heureusement dissimulée par les plis du terrain que l'on se demande si l'on n'a pas ainsi voulu la soustraire aux incursions alors fréquentes des Barbaresques....

Cette construction du plus humble aspect, sans ornemen-

tation extérieure, mérite néanmoins de fixer l'attention des archéologues. M. Prosper Mérimée, le premier et le seul qui ait signalé cette église aux artistes, n'a pas hésité à la considérer comme *unique* (1). Ste.-Christine mérite en effet cette épithète, tant par le plan tout particulier sur lequel elle a été édifiée que par les peintures dont elle est ornée.

Une tradition locale rapporte que jadis l'église Ste.-Christine relevait d'un monastère situé dans l'île de Monte-Christo, c'est-à-dire à 50 kilomètres environ au-delà de la mer, en face de Cervione. Chaque dimanche, ajoute la légende, un moine de cette abbaye s'embarquait pour la Corse, franchissait la montagne et venait célébrer la messe dans la chapelle. Outre que l'extrême longueur et les grandes difficultés du voyage rendent la chose peu croyable, il y a une raison plus péremptoire pour ne pas l'admettre, c'est qu'à l'époque où Ste.-Christine fut contruite, moines et abbaye avaient, depuis deux siècles déjà, disparu de Monte-Christo.

Deux choses, avons-nous dit sont remarquables à Ste.-Christine : le plan sur lequel l'église a été élevée et les peintures qui décorent les absides.

Ce plan est singulier, bizarre, unique même, et rien, — pour nous du moins, — ne revèle l'idée de cette conception anormale en architecture religieuse. C'est en Italie, sans doute, qu'il faut en rechercher l'inspiration mystique.

Il se compose de deux absides, accolées l'une à l'autre et figurant le T des inscriptions du IIIe. siècle; chacune d'elles est éclairée par une meurtrière, qui rappelle celles des églises fortifiées de l'ouest et du midi de la France. Ces deux absides sont décorées de peintures murales remarquables. Avec le transept, c'est la seule partie de l'église qui mérite

(1) Prosper Mérimée, *Notes d'un voyage archéologique en Corse.* Rapport à S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique, p. 155. —1840.

d'être signalée : elle est construite en pierres schisteuses du pays assez bien préparées à l'extérieur et parfaitement cimentées à l'intérieur pour recevoir les fresques qui les couvrent. Le reste de l'église, ainsi que les fenêtres et les portes, a été reconstruit au XVIe. siècle et se compose d'une voûte flanquée de grossiers pilastres du plus mauvais style. Cette réédification a été faite exactement sur les fondations du premier bâtiment; car dans la façade on retrouve des traces non équivoques des anciens murs; le campanile lui-même appartient vraisemblablement à cette première époque.

On peut affirmer, d'après l'architecture spéciale de St^e^.-Christine, qu'autrefois deux autels d'égale importance, un dans chaque abside, servaient au culte (1).

Les absides sont couvertes de peintures dues à un pinceau évidemment italien, mais inspiré par des traditions byzantines attestées par le style des figures et des draperies. Ces fresques méritent d'être étudiées, ne fût-ce qu'au point de vue de l'histoire de l'art, et il serait utile de les faire reproduire par la chromolithographie. Une description détaillée de ces peintures, outre qu'elle dépasserait les bornes de cette notice, serait fort difficile; nous nous bornerons donc à en donner une idée succincte.

Dans l'abside nord, le Père-Éternel est représenté assis sur un trône ayant auprès de lui, à droite, un prêtre agenouillé (2) et sainte Christine, patronne de l'église. Au-dessous, en galerie, douze saints, tous debout, portant à leurs pieds une légende où sont inscrits leurs noms, en caractères gothiques. De gauche à droite, nous avons pu reconnaître: saint Jacques,

(1) Aujourd'hui l'autel est placé sous la voûte, près la porte principale de l'église maintenant murée.

(2) « Probablement l'abbé de Monte-Christo, » dit M. Mérimée. Nous avons vu le cas qu'il fallait faire de cette légende. C'est peut-être le prieur de l'un des nombreux couvents du voisinage.

saint Matthias, saint Barthélemy (1), saint Simon, saint André, saint Jean, saint Pierre, saint Jacques, saint Philippe, saint Thomas, etc.

Sur la façade du transept, dans l'angle gauche, un gigantesque saint Christophe est représenté portant l'enfant Jésus sur ses épaules et traversant une rivière peuplée de nombreux poissons. C'est le saint Christophe des vieilles images allemandes : cette peinture était belle, malheureusement elle est des plus détériorées.

Entre les deux absides, saint Jean tenant une légende sur laquelle on peut encore lire *Agnus Dei*.

Dans le haut de l'abside sud, un Christ de grande proportion ayant autour de lui les attributs des évangélistes ; comme celui de l'abside nord, il est entouré d'une gloire semblable à celles que l'on remarque souvent dans les peintures italiennes du XIIe. siècle ; il tient un livre ouvert sur lequel on déchiffre ces mots : *Ego sum lux..... veritas et vita*, écrits en caractères gothiques ; au-dessous, et rangés comme ceux de l'abside de gauche, sont huit saints ou saintes dont voici les noms en les prenant à droite : saint Antoine, sainte Christine, saint Sauveur, saint Hippolyte (2), saint Nicolas, saint Sébastien, saint Bernardin, sainte Marguerite. Ces personnages sont également debout; les têtes, entourées de la classique auréole byzantine, ont de l'expression; le dessin est sobre et correct, mais sans ampleur, les mains toujours d'une bonne exécution ; les draperies sont raides et étriquées.

Dans la paroi sud du transept, un gigantesque saint Michel, faisant pendant au saint Christophe, est représenté pesant les âmes dans une balance dont Satan cherche vainement à atteindre un des plateaux.

(1) Ce saint est représenté complètement écorché et portant naïvement *sa* peau sur son *bras gauche*.

(2) Ce saint est en grande vénération à Cervione.

Au-dessus des deux plateaux, le mur se surélève en fronton triangulaire et présente une composition fort effacée par la filtration des eaux pluviales. L'artiste a représenté, au centre et comme couronnement de son œuvre, Jésus sur la croix ; un ange plane au-dessus de sa tête ; à gauche, la Vierge et le Saint-Esprit, souvenir de l'Annonciation ; à droite, un ange en adoration. Cette composition, qui devait être d'un bel effet, révèle un profond sentiment religieux. En résumé, si l'ensemble des fresques de Ste.-Christine est heureusement conçu, on peut affirmer que l'harmonie des détails, parfois naïfs, n'est pas moins réussie : bien que les peintures aient perdu leur éclat primitif, on doit leur reconnaître encore un certain mérite, mérite incontestable eu égard à ce que l'on trouve dans ce pays peu artiste, toujours opprimé et ravagé.

Dans l'abside sud, au-dessous de la meurtrière, se trouve peint un cadre où l'artiste a inscrit la date de 1473 :

M · CCCC · LX
XIII · DIE ·
X · NOVEBR

Ceci nous amène à parler de l'époque à laquelle fut élevée l'église de Ste.-Christine. La date de cette construction se trouve sur le linteau de la porte sud du transept, aujourd'hui principale entrée de l'église : malheureusement la pierre sur laquelle cette date est inscrite est un schiste très-friable et les derniers chiffres sont complètement effacés par l'action du temps. Néanmoins les chiffres MCCCC sont encore lisibles. Ceci nous indique que l'église est du commencement du XVe. siècle, et sa construction naturellement antérieure de quelques années à l'achèvement des peintures que la date du x novembre semble indiquer ; à moins que ce ne soit celle de l'inauguration de l'édifice...? Nous disons du commencement du XVe.

siècle, parce que M. Ph. Carafa nous a judicieusement fait observer que l'espace occupé, sur cette inscription, par les chiffres effacés était insuffisant pour contenir les nombres LXXIII qui terminent la date écrite dans l'abside sud (1).

Il y a une quarantaine d'années au moins, on découvrit sous la porte ouest, qui donne accès dans le cimetière, un caveau sépulcral où, avec quelques ossements, on trouva un certain nombre de médailles, toutes dispersées aujourd'hui. M. Alexandre Grassi et moi avons fait fouiller au même endroit, dans l'espoir de recueillir des indices sur ce qu'avait pu être ce caveau; mais, gênés par les tombes voisines (2), nous n'avons rencontré autre chose qu'un grand fragment d'une grossière dalle schisteuse qui avait servi jadis, sans doute, à fermer cette sépulture.

Intérieurement Ste.-Christine est pavée en briques, le sol paraît avoir été exhaussé lors de ce carrelage : çà et là quelques briques ont disparu, ce sont des tombes qui remontent à trente ans environ.

M. Mérimée a cherché à expliquer, tout en en reconnaissant les difficultés, l'idée évidemment symbolique qui a inspiré l'architecte de Ste.-Christine. Le savant académicien a été plus ingénieux que vrai dans sa dissertation.

Dans mes visites réitérées à Ste.-Christine, j'ai souvent conçu une idée que j'ose à peine émettre ici; idée que faisaient naître en moi les absides crénelées : je me demandais si les constructions primitives de cette église, et dont ces absides ne sont plus qu'un spécimen, n'auraient pas une certaine analogie avec ces églises fortifiées et crénelées, construites sur le littoral de France contre les invasions des Normands....? La

(1) M. Mérimée avait assimilé ces deux dates.

(2) Le cimetière de Ste.-Christine sert à enterrer les morts du petit village de Mucchiete, et le sol est considérablement exhaussé dans la partie ouest de l'église.

position de Ste.-Christine cachée dans les plis d'un terrain difficile, bâtie sur une montagne, avec ses meurtrières donnant sur la mer d'où venait perpétuellement le danger..., ne permettrait-elle pas de rattacher cet édifice, si grossier extérieurement, à un ordre d'architecture militaire appliqué aux monuments religieux et inspiré en Corse, comme sur le Continent, non par des traditions artistiques, mais par les difficultés d'une époque de pillage et d'invasions étrangères (1)?

Quoi qu'il en soit, Ste.-Christine est une église curieuse et intéressante qu'il serait utile de préserver d'une ruine imminente : la Corse est pauvre en monuments de quelque valeur, ce qui s'explique suffisamment par les guerres continuelles dont cette belle île a été le théâtre, l'oppression étrangère, et la pauvreté de ses habitants ; à ce titre encore, Ste.-Christine mérite d'être connue, et il serait vivement à souhaiter qu'une restauration la conservât avec ses peintures originales. Le seul but de cette notice a été d'appeler l'attention sur ce monument, dont la monographie fournirait un sujet intéressant aux archéologues ; car, autrement, il y aurait eu témérité à parler d'un édifice auquel M. Mérimée a consacré son élégante érudition.

Le baron Henri AUCAPITAINE.

(1) Le littoral de la Corse est hérissé de tours de signaux et de défense, construites de cinq milles en cinq milles. Les Barbaresques débarquèrent plusieurs fois à Prunette, port de Cervione, et dans cette dernière ville, on a conservé le souvenir d'une descente des Algériens (1584), repoussés de ce territoire, grâce à un miracle dû à la pieuse intercession du bienheureux Saoli, évêque d'Aleria.

DU CIBORIUM DANS LES ÉGLISES DE FRANCE.

Au Congrès scientifique qui s'est tenu à St.-Étienne au mois de septembre dernier, la 15e. question de la section d'histoire et d'archéologie était ainsi conçue:

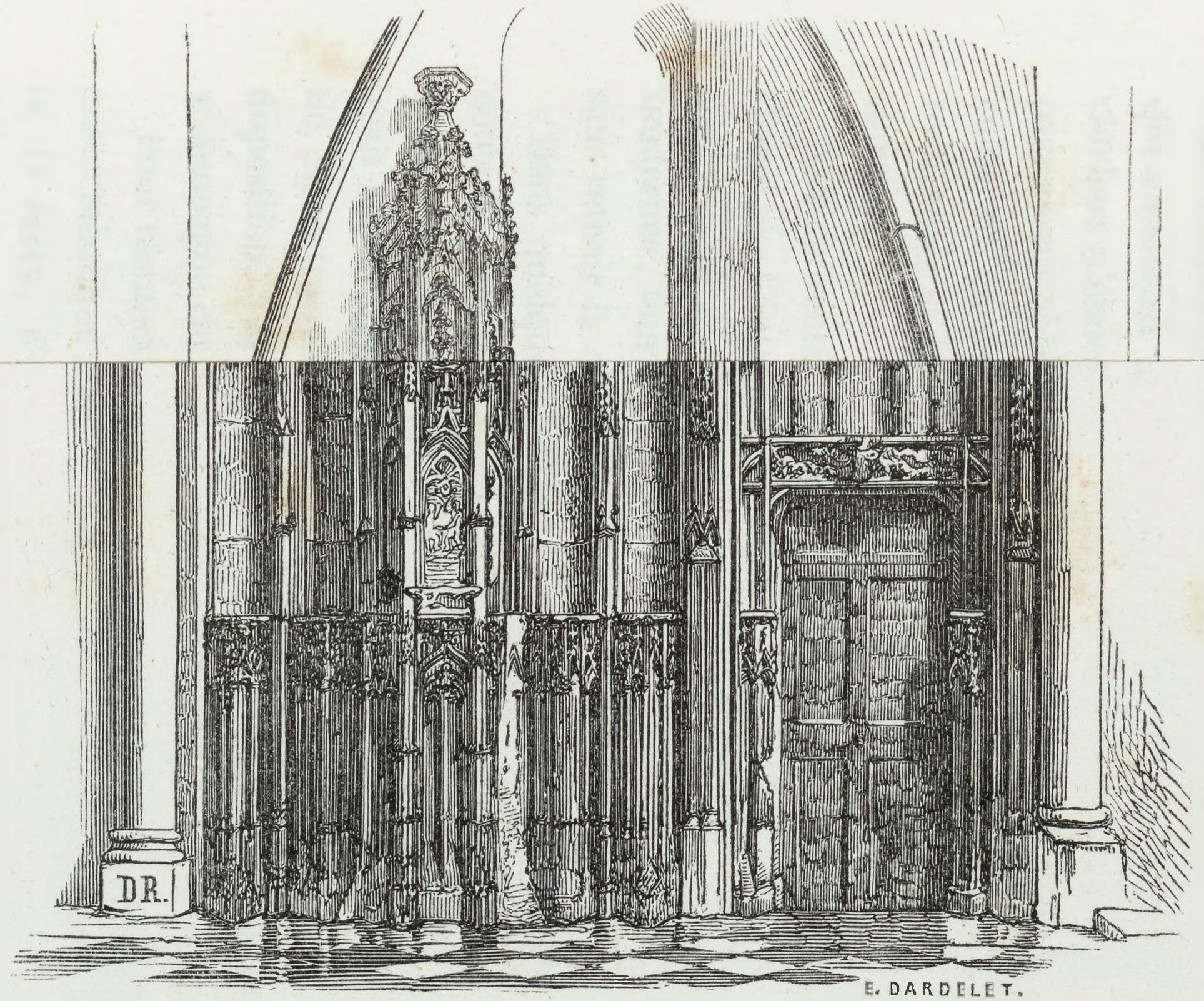
« Les modifications introduites depuis quelques années dans « les dispositions du chœur de plusieurs de nos cathédrales, « telles que celles d'Auch, d'Angoulême, de Bordeaux, de « Rodez, doivent-elles être approuvées au point de vue de « l'art et de l'histoire? »

Invité à traiter ce sujet, M. le Dr. Cattois, après avoir fait observer que, n'ayant pas suivi les travaux de ces édifices, il ne pourra y répondre directement, cite Bayonne où, sous la direction de Mgr. l'Évêque et de M. Didron, dont le savoir ne peut être suspecté, on a déplacé le trône qui était au fond de l'abside pour y mettre un autel, croyant augmenter ainsi la profondeur du chœur; mais, outre la destruction de la destination liturgique, on est tombé dans un plus grand inconvénient: lorsque l'évêque officie, on est obligé de lui apporter un siége du dehors.

Telle n'était pas la forme primitive, hiératique, sacramentelle, pourrait-on dire, selon le sentiment de M. Cattois.

Remplaçant la basilique antique, l'Église chrétienne en avait accepté les dispositions qui convenaient à ses besoins: le trône ou tribunal était au milieu du presbyterium; le chœur avait peu de développement; l'autel, qui succédait à la tribune, se trouvait au milieu de l'édifice.

M. le Dr. Cattois avoue qu'il ne s'est expliqué l'absence du ciborium en France qu'après avoir vu St.-Alexis au Mont-Aventin à Rome; que la construction de cette église a été pour lui toute une révélation. L'église supérieure est détruite;



CIBORIUM DE LA CATHÉDRALE DE GRENOBLE.

au-dessus de l'autel de la crypte, on a construit une tour; dans le second étage se trouve la réserve, qui a conservé encore ce nom, quoique le service public ne s'y célèbre plus depuis long-temps. Moins sensible au moyen-âge dans les édifices de l'Ile-de-France, cette disposition existe cependant dans la flèche ou clocher central, véritable couronnement et signe d'honneur dans l'intérieur duquel se trouvait la sonnerie qui annonçait le saint sacrifice et le *Lever-Dieu ;* les autres clochers n'étaient que des défenses, des ornements, un accompagnement obligé de cette flèche centrale, véritable ciborium construit en dehors de l'édifice, tandis que dans les églises byzantines le dôme ou coupole accuse positivement cette destination.

Non contents de cette flèche centrale, nos aïeux avaient au-dessus de l'autel placé des baldaquins, des dais, des tabernacles pour la réserve de l'Eucharistie, dont nos tabernacles modernes, lourds et disgracieux, n'ont conservé que le nom sans retenir la destination.

Dans quelques églises, en Allemagne surtout, sur un des côtés du chœur, se dressent en applique, parfois jusqu'à la voûte, des édicules dans la décoration desquels on ne négligeait aucun soin, parce que là on réservait la sainte Eucharistie. Nous trouvons cependant en France des exemples de cette disposition, à la cathédrale de Grenoble, comme le dessin qui accompagne cet article le prouve.

Pour résumer, la disposition la plus convenable pour l'église catholique, dit M. Cattois, est l'autel placé entre les bras de la croix, c'est-à-dire central : ce qui permet à tous les fidèles d'assister au saint sacrifice, de quelque côté qu'ils soient ; d'où naturellement on est amené à placer un couronnement, dais, baldaquin, dôme, tour ou clocher central pour marquer à l'intérieur la place du saint sacrifice, le lieu où l'on réserve la sainte Eucharistie et, à l'extérieur, pour servir

comme de fanal, de drapeau qui annonce la présence du *Roi des Rois.*

L'abbé Valentin DUFOUR,
De la Société française d'archéologie.

PROPOSITION FAITE A L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX (1).

Il y a tout au plus une trentaine d'années que les hommes de bon sens protestaient contre les exploits des *badigeonneurs.* Depuis, nous avons fait de grands progrès. Les *badigeonneurs* ont été remplacés avec avantage par les *gratteurs.* Encouragés par le goût dépravé qui naît toujours de l'amour du luxe, ces derniers se sont emparés de nos plus vénérables monuments, dont ils font, sous nos yeux, de véritables caricatures.

Je considère, bien entendu, le *badigeonnage* et le *grattage* comme deux fléaux pour l'art. Cependant, si j'étais forcé de faire un choix entre les deux, je n'hésiterais pas un instant à me prononcer pour le premier. Le *badigeonnage*, en effet, ne jette qu'un masque grotesque, mais passager, sur la face des monuments; il les barbouille, mais n'en altère point les traits. Le mal qu'il fait n'est pas irréparable, car sur l'édifice, travesti par une couleur ridicule, la couleur du temps finit par reparaître et par prendre le dessus. Il n'en est pas ainsi du *grattage :* il détruit peu à peu la pierre; il déforme les moulures et les colonnes; il fait disparaître la grâce et la délicatesse des ornements. Si vous accordez qu'une première opération de ce genre est nécessaire, à un moment donné, il

(1) La Société française d'archéologie est heureuse de reproduire l'excellente note de M. Duboul et d'annoncer que l'Académie de Bordeaux y a fait droit.

n'y a pas de raison pour que, vingt ou vingt-cinq ans après, la nécessité d'une seconde opération ne soit démontrée; et ainsi de suite, jusqu'à ce que le monument, mutilé, limé, *gratté*, en un mot, dans toutes ses parties, finisse par tomber littéralement en poussière.

Restaurer n'est pas conserver. Nous comprendrions qu'on employât tous les moyens efficaces pour empêcher les anciens monuments de tomber en ruine. Nous ne comprenons donc pas une prétendue restauration qui s'opère par le *grattage*, c'est-à-dire par la destruction plus ou moins lente, mais certaine, du monument qu'il s'agit de conserver.

Que dirait-on d'un éditeur qui, sous prétexte de restaurer les chefs-d'œuvre de Corneille, de Molière, de La Fontaine ou de Bossuet, en enlèverait toutes les locutions vieillies pour les remplacer par des locutions plus modernes? On crierait à la profanation, à la folie. On comprendrait que si pareille chose était tolérée; si de telles révisions n'étaient pas, au contraire, interdites de la manière la plus absolue, la mode et l'usage faisant incessamment varier la signification et la portée des mots, il arriverait bientôt un moment où il ne resterait pas une seule ligne intacte du texte de ces grands écrivains.

Eh bien! ce qu'on réprouverait, ce qu'on interdirait en pareil cas, on le tolère : on fait plus, on l'encourage quand il s'agit de ces monuments que tout le monde devrait respecter à cause de leur caractère historique, si ce n'est pour leur valeur intrinsèque.

Les prétendues restaurations auxquelles on se livre aujourd'hui, avec une sorte de frénésie, n'ont pas seulement pour résultat de défigurer ou de mutiler les anciens édifices, mais encore de remplacer par des pierres qui s'émiettent et tombent en poussière au bout de quelques années, des matériaux d'excellente qualité, dont la durée eût été, pour ainsi dire, indéfinie.

Encore si la foi, si le sentiment religieux étaient pour quelque chose dans cette manie qui pousse à bâtir partout des tours et des clochers ! tout en déplorant l'exagération d'un pareil motif, on en respecterait la nature. Mais non ; c'est presque uniquement la vanité, c'est le goût du luxe qui fait entreprendre ces constructions dispendieuses. Pour obtenir l'argent nécessaire à l'exécution de ces projets, dans lesquels l'inutilité le dispute trop souvent au mauvais goût, il faut avoir recours à des moyens qui surexcitent d'autant plus les petites passions humaines que le sentiment religieux, je le répète, n'entre pour rien dans tout cela.

Convient-il qu'en présence des restaurations inintelligentes, ou plutôt des dégradations dont nos édifices publics sont trop fréquemment l'objet, l'Académie persiste dans un système absolu d'impassibilité? A-t-elle bien le droit de paraître se désintéresser ainsi lorsqu'il s'agit d'importantes questions littéraires, artistiques ou scientifiques? Suffirait-il à sa justification de pouvoir dire qu'elle n'a pas approuvé ce qu'on a fait et que, n'ayant point été consultée, elle n'avait point d'avis à donner ?

Je ne le pense pas. Je demande, en conséquence, que l'Académie intervienne toujours dans toutes les questions artistiques d'intérêt public, qu'elle soit consultée ou non ; à la suite d'une invitation qui lui serait faite par l'autorité municipale, ou, à défaut d'invitation de cette nature, par sa propre initiative.

Je prévois une objection, et je me hâte d'y répondre d'avance.

« Si, dira-t-on, peut-être, on n'est pas sûr que l'interven-
« tion de l'Académie soit efficace pour empêcher le mal, à
« quoi bon la pousser à des démarches inutiles et qui pour-
« raient porter atteinte à sa dignité? »

Je ne crois pas, d'abord, que la dignité d'un corps tel que

l'Académie de Bordeaux consiste à rester systématiquement étranger à tout ce qui se passe autour de soi.

Je ne sais pas, en outre, si l'intervention ferme et persévérante de l'Académie serait aussi impuissante qu'on semble le craindre; mais, en fût-il ainsi, je croirais que cette préoccupation doit céder à une considération d'un ordre plus élevé : celle d'un impérieux devoir à remplir.

Comme membre de cette Académie, je tiens à ce qu'on puisse toujours dire d'elle: « Elle n'a pas empêché le mal, « c'est vrai; mais, loin d'être la complice de ceux qui l'ont « fait, elle s'est efforcée de les arrêter et de les éclairer. Dans « tous les cas, elle a décliné d'avance toute responsabilité « dans leurs œuvres, et c'est assez pour qu'elle échappe au « jugement qu'ils encourront. »

Je crois que ma proposition fournit à l'Académie le moyen de remplir toujours son devoir, et, dans certaines circonstances fort délicates, celui de mettre à couvert sa responsabilité.

DUBOUL.

La proposition de M. Duboul a été adoptée par l'Académie de Bordeaux.

CHRONIQUE.

Mouvement du personnel de la Société française d'archéologie.—Ont été nommés membres de la Société française d'archéologie :

MM. l'abbé Azémar, professeur d'archéologie, à Rodez ;

Chedeau, avoué, à Mayenne ;

Marchal, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Rodez.

M. Mennechet, juge au Tribunal de première instance d'Amiens, est nommé inspecteur de la Somme, en remplacement de M. le baron de Sainte-Suzanne, devenu sous-préfet de Boulogne-sur-Mer.

M. l'abbé Roy-Pierrefitte, doyen de Bellegarde, est nommé inspecteur des monuments de la Creuse, en remplacement de M. Blanchetière, dont la résidence est transférée à Domfront (Orne), et qui devient membre du Conseil général administratif.

M. Audren de Kerdrel, ancien député, membre de l'Institut des provinces, est nommé inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie pour les cinq départements de la Bretagne, en remplacement de M. A. Ramé, qui a demandé à être déchargé de cette fonction.

Bulletin de correspondance de la Société française d'archéologie. — M. Roux, inspecteur divisionnaire, à Marseille, adresse le tableau des membres qui ont pris part aux séances tenues à Apt (Vaucluse) par la Société française d'archéologie, au mois de septembre dernier.

M. P. Simian fait parvenir un reçu de la somme votée pour contribuer à la restauration de la chapelle St.-Geoirs (Isère) et les remercîments du maire de la commune.

M. le vicomte d'Estaintot, de Rouen, adresse son livre sur la Ligue en Normandie avec quelques observations.

M. Gonnard, de St.-Étienne, fait parvenir plusieurs jolis

dessins de l'église et de la crypte de St.-Romain du Puy (Loire).

M. le Dr. Pépin envoie une note sur des médailles de Tétricus trouvées en élargissant le chemin de Croissanville (Calvados), lequel paraît avoir remplacé la voie romaine de Lisieux à Vieux.

M. l'abbé Azémar, secrétaire du Congrès archéologique de France pour les séances qui se tiendront à Rodez à partir du 2 juin prochain, rend compte des préparatifs. Des remercîments lui ont été adressés par le Conseil administratif.

M. Hucher, du Mans, rend compte de la séance divisionnaire tenue au Mans, par la Société française d'archéologie, le 28 janvier 1863 : elle a été féconde et intéressante. M. le comte de Mailly et Mgr. l'Évêque du Mans l'ont présidée.

M. A. Caravan, de Castres (Tarn), envoie un mémoire sur un vase gallo-romain, en terre rouge, portant l'estampille de potier $\frac{\text{AVCIV}}{\text{FECIT}}$ (*Aucius fecit*).

M. Bizot, architecte à Lyon, adresse une vue cavalière de l'étuve du bain romain de Triguères (Loiret) qu'il a récemment visitée, sur l'invitation de M. de Caumont.

M. le marquis de Costa de Beauregard, de Chambéry, annonce que l'ouverture de la 30e. session du Congrès scientifique de France aura lieu le 10 août à Chambéry. La Société française d'archéologie nommera plusieurs délégués pour la représenter à ce Congrès.

M. le capitaine de génie Bial, de Besançon, demande quelles sont les routes qui pourraient être considérées comme d'origine celtique dans l'ouest de la France, et annonce la publication d'un ouvrage important qu'il a mis sous presse.

M. Aubertin, conservateur du musée de Beaune, écrit qu'il se propose d'ériger une inscription à la mémoire du grand-maître des Templiers, Jacques du Molay, qui avait prononcé ses vœux à Beaune. Cette inscription serait placée sur les ruines de la chapelle des Templiers, qui existe encore dans le faubourg St.-Jacques de Beaune. M. Aubertin demande l'approbation de la Société, qui ne peut que donner son assentiment à un si louable projet.

M. le marquis de Mannoury d'Ectot annonce qu'on vient de découvrir à Moissy, près de Chamboy, des débris de tuiles romaines et d'urnes cinéraires, disséminés dans une terre noire, et des excavations pratiquées dans la roche calcaire qui paraissait avoir renfermé des urnes. — La Société française a donné l'autorisation de dépenser une légère somme pour explorer cette localité.

M. Roger, de Caen, membre de la Société à Philippeville (Algérie), rend compte des fouilles qu'il a fait exécuter dans cette ville et des découvertes qu'il y a faites depuis plusieurs années ; il envoie divers plans et dessins, et adresse le catalogue imprimé du musée de Philippeville dont il est conservateur, et qui renferme un certain nombre de monuments épigraphiques très-intéressants, des statues antiques, des médailles et des objets en bronze, etc., etc. Une note spéciale donne l'énumération des objets dont le musée de Philippeville s'est dernièrement enrichi. — Félicitations à M. Roger pour son dévouement et les services qu'il a rendus à l'archéologie et aux arts.

M. L. de Glanville, inspecteur de la Société à Rouen, annonce que l'Académie impériale de cette ville a nommé une commission pour recevoir et coordonner les éléments de la liste de *tous les Normands qui ont travaillé au progrès de la société, dans les sciences, l'industrie, les arts et les lettres, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours* ; liste qui devra être gravée, d'après la proposition de la Société française d'archéologie et de l'Association normande, dans la salle des Pas-Perdus du Palais-de-Justice de Rouen. Cette Commission se compose de MM. de Glanville, Pottier, Frère et de Beaurepaire.

M. de Tournal, de Narbonne, annonce l'envoi de diverses notes sur les monuments romains et mérovingiens du musée de cette ville ; il fait parvenir l'estampage d'une inscription mérovingienne très-curieuse, au sujet de laquelle il fera paraître une notice dans le *Bulletin monumental*. — Cet estampage a été confié à M. Bouet, pour être réduit et gravé.

Découverte de marmites en bronze à Ancretteville-sur-Mer.

— Le *Journal de Rouen*, dans son numéro du 25 novembre 1862, et le *Journal de Fécamp*, dans son numéro du 26 du même mois, ont parlé d'une découverte qui venait d'être faite, quelques jours auparavant, à Ancretteville-sur-Mer (canton de Valmont).

Cette découverte consistait principalement en deux vases de cuivre et de bronze, essentiellement culinaires et très-malaisés à dater : la raison de cette difficulté vient de ce que le milieu dans lequel ces objets ont été trouvés ne détermine rien, et que ces vases se rencontrent presque toujours dans une cachette ; enfin, il paraît à peu près certain que leur usage s'est prolongé long-temps, et même qu'il existe encore.

Le premier objet, le principal pour nous, est une marmite en bronze, presque semblable pour la forme à nos marmites d'aujourd'hui. Comme elles, elle pose sur trois pieds et possède deux oreillons pour une anse de fer, qui a disparu. L'autre vase est une chaudière, ou bassin sans pieds ni anse ; sa forme et son métal rappellent les vases de cuivre qui furent trouvés, soit à St.-Martin-en-Champagne en 1833, soit à Bailly-en-Rivière en 1852.

De ces deux vases, le plus conservé de tous est la marmite : on la trouve fréquemment et à peu près partout. A ma connaissance, et depuis que je fais de l'archéologie, c'est-à-dire depuis trente ans, il en a été recueilli sept dans la Seine-Inférieure : la première a été trouvée à Lillebonne, en 1836 ; la seconde dans le bois des Loges, près Fécamp, en 1845 ; la troisième au Val-de-la-Haye, près Rouen, en 1846 ; la quatrième à Tourville-la-Chapelle, près Dieppe, en 1847 ; la cinquième à Vatteville-la-Rue, près Caudebec, en 1859 ; la sixième à St.-Pierre-lès-Elbeuf, en 1861 ; la septième, enfin, à Ancretteville-sur-Mer, en 1862.

Toutes ces marmites se ressemblent pour la forme, au moins, sinon pour la capacité. Généralement, on les rencontre en terre et dans un lieu où elles paraissent avoir été cachées à dessein ; à ma connaissance, deux d'entr'elles possédaient dans leur sein des objets de ménage. Celle de Vatteville contenait un chandelier,

ou pied de lampe ; celle des Loges renfermait trois chandeliers de bronze, trois cuillères à potage en cuivre. Ces cuillères étaient marquées d'une fleur de lis.

Cette dernière circonstance prouve bien clairement que tout ce mobilier culinaire date du moyen-âge chrétien. De plus, nous avons la certitude qu'au XIVe. siècle, on fabriquait encore ces sortes de marmites aussi communément que les cloches : la preuve de ceci existe dans la pierre tombale d'un fondeur de métaux, qui se voit au musée d'York, en Angleterre. De chaque côté de la croix tumulaire, ce sculpteur catholique a figuré une marmite et une cloche, attributs de la profession du défunt.

Tout porte donc à croire que ces diverses marmites de bronze, celle d'Ancretteville comme les autres, ne datent guère que du XIIe. au XVe. siècle. Cette origine récente, et leur abondance dans les musées ou collections particulières, expliquent le prix relativement élevé qu'elles atteignent habituellement dans le commerce des antiquités. L'abbé COCHET.

Vestiges gallo-romains trouvés près de Chamboy. — C'est en descendant de Moissy, sur les bords du chemin, à droite, qu'un riche laboureur, M. Lethiers, a mis à nu le sous-sol de sa pièce, en enlevant sur cette lisière une couche de terre de 80, de 100, de 120 et, à son point le plus bas, de 160 centimètres d'épaisseur. C'est un compost de matières brûlées d'une grande richesse, dans lequel on trouve des tuiles à rebords, des fragments de vases ou urnes funéraires, des parcelles de pots antiques, noirs et blancs, d'un blanc-jaunâtre, rouge, noir, et des pierres calcinées, lesquelles, m'a dit M. Lethiers, sans présenter de construction régulière, recouvraient des formes que je vais immédiatement décrire : elles sont creusées dans la croûte calcaire et dure qui recouvre, dans le canton, les sables calcaires où se trouvent ces belles pierres de blocage qui, par la régularité de leur épaisseur et par leurs dimensions, permettent de bâtir très-solidement sans l'emploi de pierres de taille. Ces formes, dont dix ont été découvertes, ont de 80 centimètres à 1 mètre ; elles sont rondes et

creusées dans le tuf crayeux blanc, de 12, de 15 et de 20 centimètres ; elles sont, en général, formées de deux cercles qui se coupent. Elles sont entr'elles inégalement profondes, et l'une d'elles l'est plus que les autres. C'est dans ces espaces, dans ces formes, que M. Lethiers a trouvé des ossements et des fragments d'urnes funéraires, dont une, m'a-t-il rapporté, était presque entière ; il l'a brisée, et je n'ai pu en recueillir que quelques morceaux, les autres ayant été broyés dans les ornières du chemin où on les avait jetés.

Les travaux de déblaiement doivent recommencer prochainement sous mes regards, et j'espère bien constater de nouveaux faits

Marquis DE MANNOURY-D'ECTOT.

Fouilles de St.-Clément. — Nous avons déjà tenu les lecteurs du *Bulletin* au courant des découvertes faites dans l'église souterraine de St.-Clément, à Rome. Nous apprenons par l'*Armonia* que de nouvelles peintures viennent d'être découvertes dans une chapelle qui probablement contenait un autel. Ces peintures, d'un meilleur style que l'on n'aurait attendu d'une époque barbare, représentent des scènes de la vie de Notre-Seigneur, comme les Noces de Cana, le Crucifiement, la Descente aux limbes, la Résurrection, et, au milieu, de plus grande dimension, l'Ascension qui est le sujet principal ; au bas est la Sainte-Vierge, les bras étendus vers son divin Fils, et, de chaque côté, les apôtres dans des attitudes variées.

Au-dessous de cette peinture en est une autre qui paraît reproduire un fait contemporain de cette peinture. Un pape, sur le pallium duquel est écrit *Sanctissimus Leo Quartus P. R.* (Pontifex Romanus), est placé à gauche du spectateur ; puis, mais peu visible, les funérailles d'un prêtre. Le nimbe de Léon n'est pas rond, mais carré, ce qui indique que ces peintures ont été faites de son vivant. Son pontificat a duré de 847 à 855.

Les fouilles se font entièrement sous la direction du P. Mullooly et des religieux irlandais, et le Saint-Père y prend le plus grand intérêt comme à un des monuments les plus anciens et les plus vénérables du christianisme.

Nous apprenons par l'*Ecclesiologist* que le prince de Galles, dans son voyage à Rome au mois de novembre dernier, a contribué à ces travaux pour une forte somme, et qu'une souscription est ouverte en Angleterre pour le même objet.

BOUET.

Les restaurateurs vandales en Belgique. — La lutte entre les ecclésiologistes conservateurs et ceux qui détruisent les monuments, en les restaurant, dure toujours en Belgique. Il y a eu, en septembre, une réunion animée de la Commission royale des monuments, espèce de parlement artistique composé de membres des diverses provinces, du ministre de l'intérieur et des gouverneurs provinciaux. Le danger, pour les monuments historiques de Belgique, d'être restaurés à mort est d'autant plus grand qu'il se présente d'une manière insidieuse, et nous applaudissons de tout cœur aux quelques gens courageux qui résistent à ce système destructeur. La publicité qui a été donnée à ces débats est au reste un bon signe, car tôt ou tard la discussion libre et une presse indépendante seront de formidables antagonistes pour l'art bureaucratique.

(*Ecclesiologist.*)

NÉCROLOGIE.—*Mort de M. le marquis de La Rochelambert, sénateur, membre de la Société française d'archéologie.*—M. le marquis de La Rochelambert vient de mourir, à l'âge de 73 ans. Homme dévoué aux intérêts moraux et matériels du pays, M. de La Rochelambert présidait l'année dernière, à Laval, la réunion interprovinciale convoquée dans cette ville par l'Association normande, pendant le concours régional. Il appartenait à beaucoup d'autres Sociétés savantes, notamment à la Société française d'archéologie. Plusieurs fois déjà, M. le marquis de La Rochelambert avait donné des preuves de son goût pour l'étude et la conservation des monuments, quand il m'envoya en 1855 une notice sur plusieurs monuments de la Haute-Loire et de la Mayenne. Il voulait même me déterminer à passer une semaine dans son antique château de la Roche, près de St.-Paulien (Haute-Loire), l'antique *Ruessio* de la Carte de Peutinger

à l'époque où le Congrès scientifique de France tint au Puy sa 24e. session. Je ne pus accepter cette invitation, réitérée au Congrès au nom de l'aimable propriétaire, mais je ne voulus pas quitter la Haute-Loire sans avoir fait une visite à St.-Paulien et au château de la Roche, berceau de la famille de La Rochelambert; château pittoresque qui se trouve à quelques pas de la voie Bolène et d'une colonne milliaire en place.

Heureux de retrouver à Laval l'homme éminent et excellent que nous venons de perdre, nous passâmes dans la plus grande intimité, logés sous le même toit, les cinq jours que dura le Concours régional, et je dois dire avec quelle simplicité, quelle bonté, quelle modestie, M. de La Rochelambert aimait à se trouver au milieu des agriculteurs de son département, avec quel plaisir il dirigea les discussions provoquées par l'Association normande.

C'était en récompense des nombreux services rendus à l'agriculture, à l'archéologie, en récompense de son dévouement éclairé pour toutes les choses utiles et pour tous les progrès, que l'Institut des provinces se proposait d'élire M. le marquis de La Rochelambert au nombre de ses membres titulaires. Les informations étaient faites, et vraisemblablement l'élection aurait eu lieu à Paris, au mois de mars prochain.

M. le marquis de La Rochelambert avait deux filles, qui sont l'une et l'autre dames d'honneur de S. M. l'Impératrice.

De Caumont.

Mort de M. le sénateur comte de Villeneuve de Chenonceaux. — Quoique M. le comte de Villeneuve ne fît point partie de la Société française d'archéologie, sa mort n'excite pas moins les vifs regrets de la Compagnie. Cet illustre propriétaire du beau château de Chenonceaux, avait conservé avec amour ce monument de la Renaissance, si connu dans le monde archéologique et artistique, et la Société française d'archéologie le considérait comme un de ses plus fervents coopérateurs. Il avait, d'ailleurs, donné plusieurs fois des preuves de sympathie aux membres de la Société qui étaient allés le visiter : ainsi, en 1856, nous fûmes, M. H. Chevereaux et moi, reçus à Chenonceaux par M. de Ville-

neuve ; ainsi, en 1847, la Société française d'archéologie et le Congrès scientifique de France, siégeant à Tours, trouvèrent à Chenonceaux la plus gracieuse et la plus cordiale hospitalité. Combien il serait à désirer que les châteaux historiques fussent tous habités par ces hommes d'un esprit élevé et amis des arts, dont M. le comte de Villeneuve était le type! Combien notre France serait belle et riche, si les admirables châteaux qu'elle contient avaient passé dans de telles mains!

On dit que l'héritier de M. le comte de Villeneuve partage ses goûts et ses vues. Puisse-t-il en être ainsi, et puissent ces traditions de famille se perpétuer toujours à Chenonceaux!

DE CAUMONT.

Mort de M. l'abbé Youf, directeur de l'établissement du Bon-Sauveur de Caen. — La Société française d'archéologie a perdu, dans la personne de M. Youf, un de ses plus anciens membres. M. Youf avait succédé à M. l'abbé Jamet dans la direction de l'important établissement du Bon-Sauveur, et il avait pu accroître et améliorer l'établissement et fonder une nouvelle succursale en Bretagne. M. Youf, homme de science et de progrès, avait voulu, il y a 25 ans, faire partie de l'Association normande et de la Société française d'archéologie, qui attachaient un haut prix à sa coopération. Il s'était livré à des recherches étendues sur l'histoire de la musique et se trouvait à la tête d'une association formée à Caen pour la réforme du chant religieux. M. l'abbé Youf n'avait que 55 ans ; il laisse des regrets sincères et unanimes.

D. C.

Mort de M. Abel Vautier, député du Calvados, membre de la Société française d'archéologie. — Nous apprenons à l'instant une perte bien regrettable pour la ville de Caen : M. Abel Vautier, député du Calvados, a été subitement enlevé, à l'âge de 67 ans.

M. Abel Vautier, ami des arts, avait formé une collection de tableaux, de meubles et d'objets anciens considérable et d'un haut prix, qui excite depuis long-temps à Caen la curiosité des étrangers et des amateurs. M. Abel Vautier était un homme désintéressé et dévoué à tout ce qui peut être bon et utile. Sa perte laissera un grand vide dans le pays.

D. C.

L'ERMITAGE

DE

SAINT-CHRISTOPHE-DE-MERVILLY,

Par M. Charles VASSEUR,

Membre de la Société française d'archéologie.

Quand on suit la route d'Orbec à Montreuil-l'Argillé, après avoir gravi le coteau, on voit à gauche, dans la plaine, un massif de grands arbres, entre lesquels apparaît le château de Mervilly. A 300 toises plus loin, à l'horizon, se montre la cîme des bois de Thanney. C'est sur la lisière de ces bois, en vue du château de Mervilly, que s'élevait, avant la Révolution, le prieuré de St.-Christophe.

J'ai eu la curiosité d'aller sur le terrain, à la recherche des vestiges qui en pouvaient subsister; mais j'ai éprouvé une déception : il ne reste pas une pierre du moyen-âge. Une maisonnette toute neuve s'élève sur les fondations de l'ancien logis; des bâtiments ruraux sans la moindre couleur pittoresque sont éparpillés dans le verger, et la petite chapelle, qui se cachait modestement sous le feuillage, mutilée, méconnaissable, sert de poulailler. Le saint patron, taillé en bois et de grandeur colossale, relégué d'abord au grenier, a été finalement jeté au feu. Si vous interrogez les gens du pays, c'est à peine s'ils pourront vous montrer la *Prieurée* (1).

(1) Ceci n'est point le fait du propriétaire actuel, qui regrette vive-

Ce simple oratoire avait été rebâti de fond en comble, en briques et silex. Sa première pierre fut posée en 1766, et l'inscription commémorative est restée là pour l'at-



tester (1). La porte d'entrée présentait un blason, au milieu

ment cet état de choses. Il se serait empressé, m'a-t-il dit, de rendre la chapelle à sa pieuse destination, si les ravages qu'elle a subis ne s'y opposaient réellement.

(1) On a pris la précaution, à la Révolution, d'effacer la plus grande partie du texte de cette inscription. Malgré sa date, moins que séculaire, j'ai cru devoir relever ce qui en subsiste encore.

des rinceaux sculptés sur ses panneaux ; mais la doloire révolutionnaire en a fait justice.

Si donc je prends la plume pour réunir les derniers souvenirs qui ont survécu à un établissement vieux de six siècles, c'est parce que j'ai été à même de compulser les poudreuses archives relatives à cette fondation pieuse ; j'ai pensé que les amis de l'histoire accueilleraient, avec quelque intérêt, l'analyse de chartes restées inédites.

Malgré sa proximité d'Orbec, qui fut toujours une localité importante, Mervilly était autrefois un véritable désert. De pauvres ermites, dégoûtés du monde, étaient venus s'y établir, groupant leurs huttes autour d'un humble oratoire. Ils cherchaient la solitude et l'oubli : de nos jours, dans un lieu aussi sauvage ils n'auraient pas été troublés ; mais au moyen-âge, au XIIIe. siècle, la charité chrétienne savait pénétrer partout. Un gentilhomme des environs, Jean de Thanney, mû en dévotion, suivant l'expression consacrée, sollicité, sans doute, par son fils, qui était dans les ordres ecclésiastiques, résolut de faire des dons aux serviteurs de Dieu. On était en 1208. Il convoque autour de lui et d'Erembour, sa femme, les seigneurs des environs : Guillaume de Capelles, Hugues d'Orbec, Herbert Bon-Ami, Guillaume de Fresnes ; un grand nombre de clercs, Jean de Chambrais, Richard du Val, Guillaume et Renault de La Chapelle-Gautier, prêtres ; Gilbert, chapelain d'Orbec, Roger de Saint-Aubin, diacre, etc. Quand tous ces témoins sont réunis, il fait dresser par le scribe une charte en bonne forme, par laquelle il abandonne aux ermites un vaste terrain bornant celui où ils s'étaient établis, et qu'ils avaient déjà entouré d'un fossé.

Cette donation est une des plus généreuses que l'on puisse voir : le donateur n'exige aucune de ces compensations fréquentes dans les chartes de la même époque ; il ne se retient aucune redevance : *tant seulement* des prières, dit-il naïvement,

et bien certainement le scribe a reproduit ici ses propres expressions. Sa charte est parvenue jusqu'à nous et le sceau de cire verte du gentilhomme y pend encore (1).

La vie érémitique avait du charme pour les âmes passionnées du moyen-âge : aussi l'histoire a-t-elle conservé le souvenir d'un grand nombre de faits de ce genre ; mais les

(1) Il est entouré d'une petite gaîne de parchemin, sans doute afin de le conserver dans son intégrité. J'ai respecté cette enveloppe, qui est ancienne, et par conséquent, je n'ai pu constater quelle est l'empreinte du scel de Jehan de Tanney. Cette charte originale, d'une belle conservation, est aux Archives de l'Hospice de Lisieux. En voici le texte :

« Omnibus Christi fidelibus presentem paginam inspecturis Johannes de Taneio filius Willelmi de Taneio, salutem in auctore salutis. Noveritis me dedisse et concessisse et presenti carta confirmasse pro anima mei et pro animabus parentum et antecessorum meorum Deo et ecclesie Sancti Christofori de Merleviler et heremitis ibidem Deo servientibus videlicet acram et dimid. nemoris mei adiacentis contra terram predictorum heremitarum, et sicut predictum nemus quod eos dedi circumdatur fosseto facto per manus predictorum heremitarum. Meam vero predictam donationem et concessionem dedi ego Johannes sepedictus predictos (*sic*) ecclesiæ et heremitis ibidem Deo servientibus tenendam et habendam in puram et perpetuam elemosinam et sicut aliqua elemosina dari possit libenter et concedi : ita quod ego Johannes sepenominatus vel heredes mei nichil possimus exigere a predicta ecclesia sive ab heremitis de predicto nemore in redditibus sive in aliis terretus consuetudinibus tam modo nisi orationes. Hoc autem actum fuit voluntate et assensu Erembore vxoris mee et Willelmi presbyteri geniti mei et aliorum heredum meorum anno Verbi incarnati m.° cc. viij.° dn̄o Jordano venerabili patre nostro tunc temporis lexoviensem cathedram possidente.

« Et quia ego Johannes sepedictus volui quod hæc mea donatio et concessio firmiter ac stabiliter permaneat, presentem paginam sigilli mei munimine dignum dicavi roborari. Test. his Johanne de Cambresio sacerdote, Ricardo de Valle sacerdote, Willelmo de Capella-Walteri et Renold. de eodem sacerdotibus, Gill. capellano de Orbecco, Rogero de Sancto-Albino diacono, Willelmo de Fraxinis, Willelmo de Capellis, Johanne de Taneio, Hugone de Orbecco, Herberto Bono-Amico et multis aliis. »

ermitages n'eurent point en général une longue durée : un seul, dans le vaste diocèse de Lisieux, subsistait encore au XVIIIe. siècle, l'ermitage de Plasnes. Les autres furent abandonnés après la mort de leurs fondateurs ou changés en maisons régulières. Ce dernier sort fut celui réservé à St.-Christophe-de-Mervilly. Deux ans après la donation de Jehan de Thanney, Jourdain du Hommet, évêque de Lisieux, en disposait, comme de bénéfice vacant, et l'incorporait à la Maison-Dieu de Lisieux, pour laquelle il était plein de sollicitude. La seule condition de cette donation était de faire desservir convenablement la chapelle (1).

Alors, le domaine se composait de 40 acres de terre situées, tant sur la paroisse de la Vespierre que sur celle de St.-Jean-de-Thanney, y compris le bois des Essartons (2).

Quand le pape Innocent III confirma les biens de la Maison-Dieu, en 1210, on ne manqua pas de faire figurer cette donation dans le détail de la bulle. C'est cette bulle, dont la date certaine permet de fixer approximativement celle de la charte de Jourdain.

Devenue simple bénéfice à la collation des Mathurins, préposés par l'évêque à l'administration de la Maison-des-Pauvres, la chapelle de Mervilly ne peut avoir d'histoire distincte. Nul motif n'existait, non plus, pour que les chevaliers du voisinage vinssent augmenter un revenu suffisant, et au-delà, pour les besoins d'un chapelain, et dont le surplus profiterait à un établissement éloigné, auquel, par conséquent, ils ne pouvaient porter aucun intérêt.

(1) La charte originale, d'une fort belle écriture, est aux Archives de l'Hospice de Lisieux. Le sceau a été arraché. Elle n'a point de date ; mais, comme on le verra plus bas, elle ne peut être postérieure à 1210. Cette pièce, qui du reste est fort courte et ne contient aucun détail intéressant, est copiée intégralement dans les Pièces justificatives de ma notice sur la Maison-Dieu de Lisieux.

(2) *Nemus quod vocatur les Essartons, juxta Merviller.*

En 1303, Jehan d'Orbec, suzerain du fief de Thanney, confirma par une charte les donations de son vassal. Désormais, le nom de Mervilly ne sera révélé que par des incidents éloignés et transitoires.

Vers le milieu du XIVe. siècle, la douce quiétude dans laquelle vivait le titulaire de St.-Christophe fut troublée par un de ces procès de prétention alors si fréquents. Il y avait pour curé à la Vespierre, paroisse sur le territoire de laquelle était bâtie la chapelle, un prêtre nommé Pierre de Bernart. Gentilhomme de naissance, il avait conservé, malgré l'état pacifique qu'il avait embrassé, quelque peu de l'humeur belliqueuse de sa race (1).

Le voisinage de la chapelle de St.-Christophe le froissait beaucoup. C'était un bénéfice exempt de l'ordinaire, et de plus, un lieu de pélerinage où la foule accourait, où les offrandes abondaient; et pendant ce temps, son église était peu fréquentée. Oubliant un jour son caractère sacré, il se rend à la chapelle de Mervilly. Sans doute il était accompagné, car il s'agissait d'une incursion à faire en pays ennemi. La porte était dûment fermée à clef; il est à supposer que c'était le soir, car tout le jour on la tenait ouverte aux pélerins. Mais cette circonstance ne devait point arrêter le curé de la Vespierre dans ses projets. Les vantaux sont enfoncés et Pierre de Bernart, passant par la brèche, s'avance résolûment vers l'autel. On y avait laissé les offrandes de la journée: le tout pouvait bien s'élever à la somme de cinq sols. Il s'en empare, comme de chose lui appartenant et retourne à son manoir curial.

(1) Pierre de Bernart était, je pense, de la famille des seigneurs de Bougy et de Courmesnil, qui s'établirent, un siècle après, à Avernes, seigneurie située à 3 lieues environ de la Vespierre. Sa profession ecclésiastique a empêché les feudistes de le faire figurer dans les généalogies de cette famille.

Ce qu'attendait Pierre de Bernart ne tarda pas à arriver. Des plaintes furent portées par les Mathurins à l'évêque de Lisieux, et après une instruction sommaire, le vicaire-général, Olivier de Montmorel, chanoine d'Évreux, renvoya les parties devant l'Official pour être statué suivant le droit. Cette ordonnance est datée du mardi de la Pentecôte 1351 (1).

Devant le juge, le curé de la Vespierre développa toutes ses prétentions. Malgré le *droit et l'usage*, il revendiquait, comme appartenance de sa cure, tout le casuel de la chapelle de Mervilly (2).

L'instruction se fit rapidement et la sentence définitive de l'Official, rendue le 13 juillet, condamna les prétentions de Pierre de Bernart, qui fut, en outre, obligé de restituer son larcin.

Malgré son insuccès, la prétention du curé de la Vespierre resta, pour les religieux Mathurins, un précédent fâcheux dont s'emparèrent ses successeurs qui, comme lui, voyaient avec peine cette église rivale dans leur paroisse. Après avoir épuisé les juridictions ecclésiastiques, on s'adressa à la juridiction civile. La plupart de ces procédures se sont trouvées perdues ; mais nous avons encore une sentence rendue aux assises d'Orbec, le 4 juillet 1466, par le grand-bailli d'Évreux. Toujours il est prononcé, en faveur des Mathurins, contre le curé de la Vespierre. Ce curé se nommait Jehan Cadiot.

Ce fut vraisemblablement cette querelle d'un siècle qui engagea les religieux Mathurins à changer la nature de leur possession, et à faire ériger Mervilly en prieuré. Par là, cette

(1) Cette sentence nous a fourni tous les détails qui précèdent. Elle est en latin, comme tous les actes ecclésiastiques de l'époque. L'original se trouve aux Archives de l'Hospice de Lisieux, 1re. liasse (Inventaire de 1825).

(2) « .... Fructus, redditus, proventus, ceytus, oblationes et emolumenta » (*Pièce citée*).

chapelle devenait un lieu régulier, échappait à la juridiction de l'ordinaire et aux prétentions des curés de la Vespierre. D'un autre côté, il est vrai, le revenu allait être perdu pour la Maison-Dieu de Lisieux ; mais on pourvut à cet inconvénient dans la charte d'érection. Elle fut obtenue deux ans après la sentence d'Orbec. C'est du ministre-général de l'Ordre de la Rédemption-des-Captifs qu'elle émane. Il était, comme on le sait, électif par l'Ordre, sans avoir besoin de confirmation, et jouissait de pouvoirs administratifs fort étendus. On profita d'une visite qu'il fit à Lisieux (1). Il fut stipulé que le prieuré ferait à la Maison-Dieu de Lisieux une rente annuelle de 40 livres et deux gelines, payables à Noël et au jour de St.-Christophe.

Pour mettre le dernier sceau à l'érection, on fit donner un consentement par toute la Communauté de Lisieux, savoir : Godefroy Genis, ministre; Nicolas Le Roux, Simon Bataille, Antoine de Bellemare, Pierre Cologe, Robert Nicolle, Thomas Levêque et Jean Le Carpentier. Cette charte fut vidimée le 18 juillet, par l'Official de Lisieux et Guillaume Harenc, religieux de la Maison-Dieu, obtint l'investiture du prieuré (2).

Néanmoins les curés de la Vespierre n'abandonnèrent point la lutte, ils reprirent les hostilités sur un autre terrain. On en

(1) Actum et datum Lexoviis in dicta Domo-Dei Lexoviensi an. D. 1488, die 18 julii.

(2) Les lettres de Frère Robert, ministre-général de l'Ordre de la Rédemption-des-Captifs, sont aux Archives de l'Hospice de Lisieux (1re. liasse. Inventaire de 1825). Un fragment de sceau à double empreinte y est encore appendu. Ces lettres portent textuellement : *Consensu pariter et assensu et beneplacito speciali dilectorum fratrum nostrorum fratris Gaufridi Genis ministri et Conventus dicti nostri monasterii Domus Dei Lexoviensis.* Les noms se trouvent dans la copie vidimée. Les motifs que l'on faisait valoir pour faire cette érection étaient que : *capella seu capellania in honorem sancti Christophori*

trouve toutes les phases dans une volumineuse liasse de procédure poursuivie devant l'Officialité de Lisieux, de 1502 à 1509. Cette fois, il s'agissait des dîmes des terres dépendantes du prieuré, que le fermier de Me. Guillaume Foulquet, curé de la Vespierre, avait voulu prélever, malgré toutes les bulles des papes données en faveur de l'Ordre des Mathurins. Frère Guillaume Harenc était encore titulaire de St.-Christophe ; mais ses adversaires lui déniaient le titre de prieur, si l'on en croit certaines pièces du dossier. En effet, le succès du procès gisait dans le maintien de la qualité de chapelle, attribuée à St.-Christophe, ce qui constituait un bénéfice simple, incapable de posséder des exemptions (1).

Guillaume Harenc laissa ce procès à son successeur. Il en est de même d'un autre procès, beaucoup plus important, non pas en raison des intérêts en jeu, mais à cause de la nature de la contestation et de la partie adverse.

En sa qualité de seigneur du fief du Plessis, l'un des quatre de sa baronnie d'Orbec, qui avait, paraît-il, des extensions sur la Vespierre et Mervilly, Messire Davy d'Orbec, chevalier, ou plutôt son procureur, avait voulu « avoir, prendre et emporter une poignée ou havée de chandelles du nombre de l'effertoire et oblacions faictes en l'an mil vcc. et vng par les pellerins affluans lors en lad. chapelle le jour de la feste du Sainct. »

Guillaume Harenc était décidément d'un caractère très-progressif ; il refusa. La vicomté n'était pas loin : on plaida. Davy

de Mervillæo in parochia de Vesperia Lexov. diœcesis fundata, dependens a dicta Domo Dei, ex defectu et absentia Rectoris, minimæ esset utilitatis et commoditatis dictæ Domui Dei Lexoviensi.

(1) « Religiosus vir atque Deo devotus frater Guillelmus Harenc presbyter et professe professus in Domo Dei Lexovien. prior seu capellanus prioratus seu capellæ Sancti Christophori de Mervillier in parroa. de Vesperia siti seu site Lexovien. diœcesis. » — Presque toutes ces pièces ont conservé des sceaux curieux, soit de l'évêque, soit de l'official.

d'Orbec, étant mort vers 1505 ou 1506, laissa à ses enfants la poursuite de cette importante affaire qui fut prise à cœur par « noble et discrete personne maistre Jehan d'Orbec, pbre prothonotaire du Sainct Siége apostolique, chane. de Constances et seigneur des fiefs terre et seigneurie du Plessis, » pour sa part.

Guillaume Harenc mourut à la peine et ce fut son successeur, « religieux homme et honneste frère Jehan Chardey » sur qui retomba le poids de ce procès, comme de celui des dîmes. Mais, maistre Jehan d'Orbec étant mort à son tour, laissant son fief aux enfants de son frère qui étaient sous-âge, Jehan Chardey, profita habilement de l'occurrence et fit une transaction pour mettre fin au procès. « Me. Françoys d'Orbec, pbre, curé d'Aspres et de Normanville, tuteur gardain desd. enfants assisté de noble homme Jehan d'Asché sr. de Serquigny, tous deux oncles desd. enfants », se désistèrent de l'action pendante, *sous toutes réserves de part et d'autre pour l'avenir*. Ceci fut signé en 1527.

Cependant le procès relatif aux dîmes continuait toujours, et vers le même temps, « vénérable et discrette personne Me. Germain Amyot pbre curé de la Vespierre », à la place de Guillaume Foulquet, recevait une communication des pièces devant établir les droits d'exemption du prieuré de Mervilly. J'ignore quelle fut l'issue de ce procès.

Un bail des terres du prieuré de Mervilly, fait à Raoullin Lalongue, le 3 septembre 1541, est la seule pièce qui nous ait conservé le nom de « vénérable homme et discret frère Mathieu Foucquier pbre prieur de lad. prieurey. »

Il ne jouit pas long-temps de son bénéfice. Le 30 juin 1548, le frère Robert Legorger, prêtre de l'ordre de la Sainte-Trinité pour la rédemption des captifs de la Maison-Dieu de Lisieux, fut promu, par le vicaire-général de l'évêque de Lisieux, au prieuré de St.-Christophe. Il prit possession le 18

juillet suivant. Après onze ans de jouissance, il fit sa résignation en faveur du ministre de Lisieux, Mᵉ. Claude de Pomolain. Cette démission fut acceptée, et la Cour de Rome accorda la collation au cessionnaire le 24 novembre 1559.

Les troubles de la Réforme firent sentir leur contre-coup au petit prieuré de Mervilly, malgré sa position solitaire, non point que l'histoire nous ait conservé le récit de saccagements dont il ait été la victime, bien qu'on puisse supposer qu'il ne fut point à l'abri des épreuves; mais il avait pour proche voisin un terrible partisan, Louis d'Orbec, bailli d'Évreux, qui probablement ne l'épargna pas. C'était, d'ailleurs, une manière de s'indemniser de la *havée* de cierges à laquelle ses ancêtres avaient renoncé. Mais ces désordres ne pouvaient être que temporaires. Une situation beaucoup plus grave était faite au prieuré par le souffle de la Réforme. Malgré son peu de valeur, il tomba en commende. Il resta ainsi pendant plus de vingt-cinq ans, et l'on peut soupçonner quel préjudice en dut résulter. Enfin, en 1606, il se trouva que cette commende était en la possession de noble homme et vénérable maître Michel Le Boctey, prêtre séculier du diocèse de Lisieux, seigneur temporel de Grosmenil et frère du seigneur du Boulley (1).

Bien qu'il ne fût âgé que de trente ans et encore dans la force de l'âge, il consentit à résigner son bénéfice pour faire cesser la commende, et il le remit en effet, le 9 mai 1606,

(1) Louis Le Boctey, écuyer, sieur du Boulley. C'est un fief situé à St.-Germain-de-Livet. Ils étaient l'un et l'autre, je crois, fils de Michel Le Boctey, sieur du Buisson et de damoiselle Jacqueline de Grieu. Cette famille est originaire de Lisieux; elle fut anoblie aux Francs-Fiefs et maintenue par un arrêt de la Cour du 31 janvier 1483. Elle s'est alliée aux Le Myre, barons d'Angerville, aux de Franqueville, aux Fresnel et autres familles considérables de la Normandie. M. de Boctey-d'Hermival, en est le dernier représentant.

entre les mains de frère Jacques Lacourt, ministre, Godefroy Gaillard, Gaspard Duclos, prêtres, et Julien Noël, diacre, tous religieux profès du couvent et Maison-Dieu de Lisieux, « à charge par lesdits religieux de dire à perpétuité, le premier vendredi de chaque mois, une messe de la Passion avec chant pour lui, ses parents, amis et bienfaiteurs; et aussi à chacune des quatre fêtes annuelles et à celle de la Trinité, de réciter à haute voix un *Pater noster* immédiatement après l'élévation, sur l'invitation du diacre. »

Frère Gaspard Duclos obtint la collation du prieuré et chercha à remettre en ordre cette terre si long-temps négligée. Il signa, le 21 avril 1638, un accord avec Gaston de Bonnechose, écuyer, seigneur de Thanney, au sujet d'une petite lisière de bois qui bordait leurs territoires respectifs. Il résigna son bénéfice en 1649, et eut pour successeur frère Jacques de Valsemey, religieux du couvent de Lisieux, installé le 11 février. Ce religieux jouit pendant quarante ans, mais sa vie fut assez agitée.

Il lui fallut d'abord rendre aveu, dans le délai d'une année, au seigneur temporel de qui relevaient les terres de la chapelle; il remplit cette formalité le 20 juillet 1650. La famille d'Orbec s'était éteinte peu de temps auparavant et la baronnie se trouvait démembrée. Le Plessis, le Prey et le Coudray, échus dans le partage à noble dame Louise d'Orbec, avaient été portés par elle dans la maison du Merle. C'est à Charles du Merle, fils de cette dame, seigneur du Blanc-Buisson et du Boscbarbet, que Jacques de Valsemey fit son aveu. Il s'agissait seulement des terres situées sur la paroisse de la Vespierre, dans la seigneurie du Prey, consistant en labours et en une pièce de terre « où est scituée la chapelle dudict prieurey de Sainct-Christophe, avec un corps de logis et plusieurs aestres, » etc., plus treize acres de bois-taillis (le bois des Essartons), « tenu faire de rente un esprevier sor ou 6 sols au jour St.-Remy avec foy et hommaige. »

Un peu plus tard, en 1678, frère Jacques de Valsemey acquit deux pièces de terre pour arrondir le domaine de son prieuré. Il réussit également à acquérir diverses rentes seigneuriales bien établies, à prendre sur les aînesses St.-Christophe et au Sueur, à la Vespierre, qui lui furent vendues par François Annibal du Merle, chevalier, seigneur de Laurigny en Picardie, le Plessis, le Prey, le Coudray et Beauvoir, fils aîné de feu messire Charles du Merle du Blanc-Buisson (16 juin 1684).

Frère Jacques de Valsemey mourut en 1689 et fut remplacé, le 5 mars, par frère Joseph Duboys, déjà ministre de l'Hôtel-Dieu de Lisieux. Il n'est resté aucune trace de l'administration de Joseph Duboys, si ce n'est un remboursement de 6# de rente qu'il fit le 26 octobre 1711, à messire René de Moges, chevalier, seigneur de Préaux. Il était décédé le 10 mars 1719, car, ce jour, collation de son bénéfice fut donnée en assemblée capitulaire par les religieux de Lisieux à frère Ambroise Thoumin. Il fut installé le 16, suivant procès-verbal dressé par François Daufresne, notaire royal et apostolique à Lisieux. Il cumula, comme son prédécesseur, le prieuré de Mervilly et la ministrerie de Lisieux.

Il plaida, le 27 juin 1721, devant le bailli de Ferrières, avec les acquéreurs d'une coupe de bois appartenant au sieur de Thanney, qui avaient abattu des arbres dépendant de la terre du prieuré.

Décidément l'union du prieuré de St.-Christophe et de la ministrerie de Lisieux était effectuée, car après la mort du Père Ambroise Thoumin, le Père Bernardin Marais obtint également l'un et l'autre. Le procès-verbal de son installation est daté du 30 mars 1728.

Le 10 février 1745, le P. Marais fit rembourser à l'Hôpital d'Orbec 28# 11 sols 4 deniers de rente qui grevaient les acquêts faits par le P. de Valsemey en 1678.

« Quant aux titres dudit prieuré, je n'ai nulle connoissance qu'il en ait été distrait ny enlevé ; je les possède tels qu'ils ont été trouvés dans la Maison et Hôtel-Dieu de Lizieux après l'incendie de mil sept cent soixante et dix.

« Les rentes seigneuriales dont les fonds sont susceptibles sont payées par le fermier, qui en est chargé par son bail. Ledit prieuré est loué à Jean Violette, pour prix et somme de six cents livres,

« Je soussigné chanoine régulier de la Sainte-Trinité-Rédemption-des-Captifs, demeurant en la Maison et Hôtel-Dieu de Lizieux, et atteste la déclaration cy dessus véritable en tout son contenu. A Lizieux, ce vingt-sept février mil sept cent quatre-vingt-dix.

« LOYER,

« Ch. R. Trinitaire et prieur de St.-Christophe. »

Peu de temps après, le prieuré de St.-Christophe était confisqué et vendu révolutionnairement.



ΒΙΒΛΙΟΘΗΚΗ
Μ.ΦΑΛΤΑΙΤΣ